



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



28. b. 4

✓



6  $\frac{h}{886}$

- 5 -



# PORTRAIT POLITIQUE

DES

# PAPES,

CONSIDÉRÉS COMME PRINCES TEMPORELS ET COMME  
CHEFS DE L'ÉGLISE,

Depuis l'établissement du Saint-Siège à Rome, jusqu'en 1822;

PAR JUAN-ANTONIO LLORENTÉ,

ANCIEN SECRÉTAIRE DE L'INQUISITION, AUTEUR DE L'HISTOIRE CRITIQUE DE  
L'INQUISITION EN ESPAGNE.

TOME PREMIER.



PARIS,

CHEZ BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 57.

A ROUEN,

CHEZ BÉCHET JEUNE, LIBRAIRE, RUE GRAND-PONT, N° 73,

au Salon littéraire.

1822.



---

## PRÉFACE.

~~~~~

LA cour de Rome a toujours voulu avoir une splendeur, un luxe, une autorité et des richesses égales à celles des autres cours d'Europe, sans trouver en elle-même les moyens que celles-ci possédaient. Réunissant dans la personne du souverain pontife, la souveraineté temporelle de la Romagne et des provinces contiguës, à la présidence spirituelle de la corporation mystique de l'Église, ces présidens profitèrent de leur dignité pour enrichir leur puissance temporelle : afin d'arriver à leur but, ils imposèrent des tributs à toutes les nations catholiques, en s'arrogeant et la dispensation des faveurs ecclésiastiques.



tiques, qui ne dépendaient auparavant que des évêques, et la décision des affaires importantes relatives à l'administration générale ou individuelle de toutes les églises, et ils exigèrent des récompenses pécuniaires pour l'exercice de ce même pouvoir qu'ils s'étaient approprié. Il est bien vrai qu'ils ne donnaient point à cette exaction le nom de tribut, mais c'en était très-réellement un, et d'autant plus pesant, que le tarif, publié pour les droits des expéditionnaires et de la trésorerie pontificale, était tout-à-fait arbitraire

Cet abus était si universellement senti au douzième siècle, que le vénérable Pierre de Blois, archidiacre de Londres, disait, en parlant de l'arrivée de certains ambassadeurs anglais, qu'ils étaient revenus à Londres chargés du plomb des bulles et des brefs pontificaux, et allégés de tout l'argent qu'ils avaient laissé à Rome, ainsi qu'il était d'usage, pour les frais d'expédition. *Onusti plumbo, exone-*

*rati argento, ut solet Romæ accidere.* Par la même raison, lorsque, dans des temps plus modernes, on introduisit à Rome une monnaie nommée *quatrino*, cela donna lieu à jouer sur ce mot, et à dire que partout Dieu était *trino*, excepté toutefois à Rome, où il était *quatrino*.

C'est à cette constance invariable de la cour de Rome à suivre de telles maximes, qu'on doit attribuer la séparation de plusieurs congrégations chrétiennes, qui s'empressèrent de se soustraire à sa dépendance, et de former une Église distincte, quoiqu'avec le même Évangile. Au douzième siècle, les Vaudois et ceux qui se donnaient le titre de *Pauvres de Lyon*; au treizième, les Albigeois; au quatorzième, les Wicklefistes; au quinzième, les Hussites; au seizième, les Luthériens et les Calvinistes; enfin, au dix-septième, tous les Chrétiens compris sous la dénomination générique de *Protestans*, qui

se sont successivement éloignés du sein de l'Église romaine, ne s'en seraient point séparés sans les abus crians de ses réserves et de ses exactions : ils seraient fidèlement restés unis au successeur de Saint - Pierre, si on ne les eut exaspérés par un système toujours croissant d'envahissement de pouvoirs et par des exactions pécuniaires destinées à fortifier cette usurpation d'autorité. L'esclavage dans lequel les papes voulaient retenir tous les chrétiens, et le fardeau pesant de ces tributs réclamés sans titre et sans raison, fomentèrent le désir de l'indépendance et produisirent la dissolution de cette corporation mystique. Quel intérêt eussent eu les corporations chrétiennes à se dissoudre, si le pape eut laissé à chacune d'elles la faculté de s'arranger avec l'évêque chef de chaque diocèse ?

Les Romains devaient connaître cette vérité, et pour le bien de l'Église, renoncer

à leur système. Bien loin d'en agir ainsi, ils se sont jetés de préférence dans l'extrémité opposée, en soutenant que les chrétiens, sous peine d'être regardés comme hérétiques, étaient tenus de croire, comme article de foi, que le système romain est juste et ne saurait manquer de l'être, ayant été établi et consolidé par les souverains pontifes. Pour maintenir un tel paradoxe, ils se sont efforcés de persuader que le pape est infallible dans ses décisions, qu'ils s'est invariablement assuré l'influence de l'Esprit-Saint, et qu'on ne peut se départir d'une telle croyance sans être complètement hérétique.

Ils s'autorisent, à cet effet, du grand nombre de papes canonisés, du titre de *Saint-Père* donné même pendant sa vie mortelle au souverain pontife, de la sainteté des lois ecclésiastiques qu'il promulgue, et de beaucoup d'autres raisons particulières

qu'ils accumulent pour imposer au vulgaire ignorant, vulgaire dans lequel il faut comprendre les ecclésiastiques et les moines, qui ne lisent rien, ou ne lisent que des livres de fausses doctrines, recommandés comme véritablement catholiques par les écrivains de la cour de Rome, pour les intérêts seuls de cette cour.

Nous avons déjà beaucoup d'ouvrages très-savans dans lesquels on a clairement démontré que tout le pouvoir des papes, qui n'est point immédiatement dérivé d'une concession expresse de Notre Seigneur Jésus-Christ, résultant du texte du Nouveau-Testament ou de la Pratique de Saint-Pierre, et d'une tradition constante et uniforme des premiers siècles, est une véritable usurpation. Il n'existe en effet ni ne peut exister aucune autre source de vérités chrétiennes. Tout ce qui a été pratiqué par les successeurs de Saint-Pierre, et ne peut se rattacher à ce premier principe,

n'est autre chose qu'une prétention arbitraire encouragée par la déférence des évêques et des souverains, mais qui ne peut former aucun titre durable contre l'intérêt et la volonté des nations; le droit naturel et le droit des gens donnant toujours à celles-ci le pouvoir de revendiquer leurs prérogatives sans préjudice de leur croyance religieuse.

Cette croyance ne dépend nullement de la soumission aux décrets arbitraires du président de la congrégation des chrétiens, mais bien de la foi dans les mystères de la religion et dans l'observation des préceptes du décalogue. Quel délire, de penser, qu'avec la foi de l'apôtre Saint-Pierre, et reconnaissant en ses successeurs le pouvoir spirituel dont ce saint a joui, mais non le pouvoir qu'ils se sont peu à peu arrogé, je pourrais être réputé hérétique! Non : ma religion ne dépend pas de la volonté d'un pape; je resterais catholique lors même qu'il ne voudrait pas me regarder

comme tel. Ne serait-il pas étrange que mon salut éternel dépendit de la décision d'un homme dans sa propre cause. Qu'il soit pape comme Saint-Pierre l'a été, et je serai chrétien comme on l'était à cette époque.

Une des armes les plus puissantes sur le vulgaire et la plus communément employée par les Romains pour asservir les autres nations, est la prétendue sainteté des papes, et l'influence attribuée au Saint-Esprit dans leur élection et leur administration. Les conséquences dangereuses d'un tel principe, m'ont fait concevoir le projet d'éclairer les ignorans de bonne foi, en leur faisant voir l'erreur dans laquelle on a voulu les entraîner. J'ai donc cru utile de tracer une esquisse rapide de la vie des papes, et de présenter le tableau des moyens employés par chacun pour arriver au pontificat, de sa conduite politique, de ses mœurs particulières et du système politique qui a servi de base et de soutien à ses transac-

tions. Je n'inventerai rien, parce que l'histoire ne doit pas être une création, mais bien une collection de faits. Je tirerai tout des sources les plus respectables. Les actes des conciles, les écrits des Saints-Pères, les narrations des écrivains impartiaux contemporains, ou les plus rapprochés des diverses époques; les reproches des adversaires et leurs réfutations officielles; enfin, tous les mémoires recueillis par les historiens les plus scrupuleux, me seront garans que je ne suppose rien, et que je n'adopte pas aveuglément des faits destitués de preuves. M. Raimond et quelques autres écrivains ont admis quelquefois trop légèrement de semblables informations. Le faux ne peut jamais servir une bonne cause, surtout quand la vérité seule suffit pour assurer la victoire.

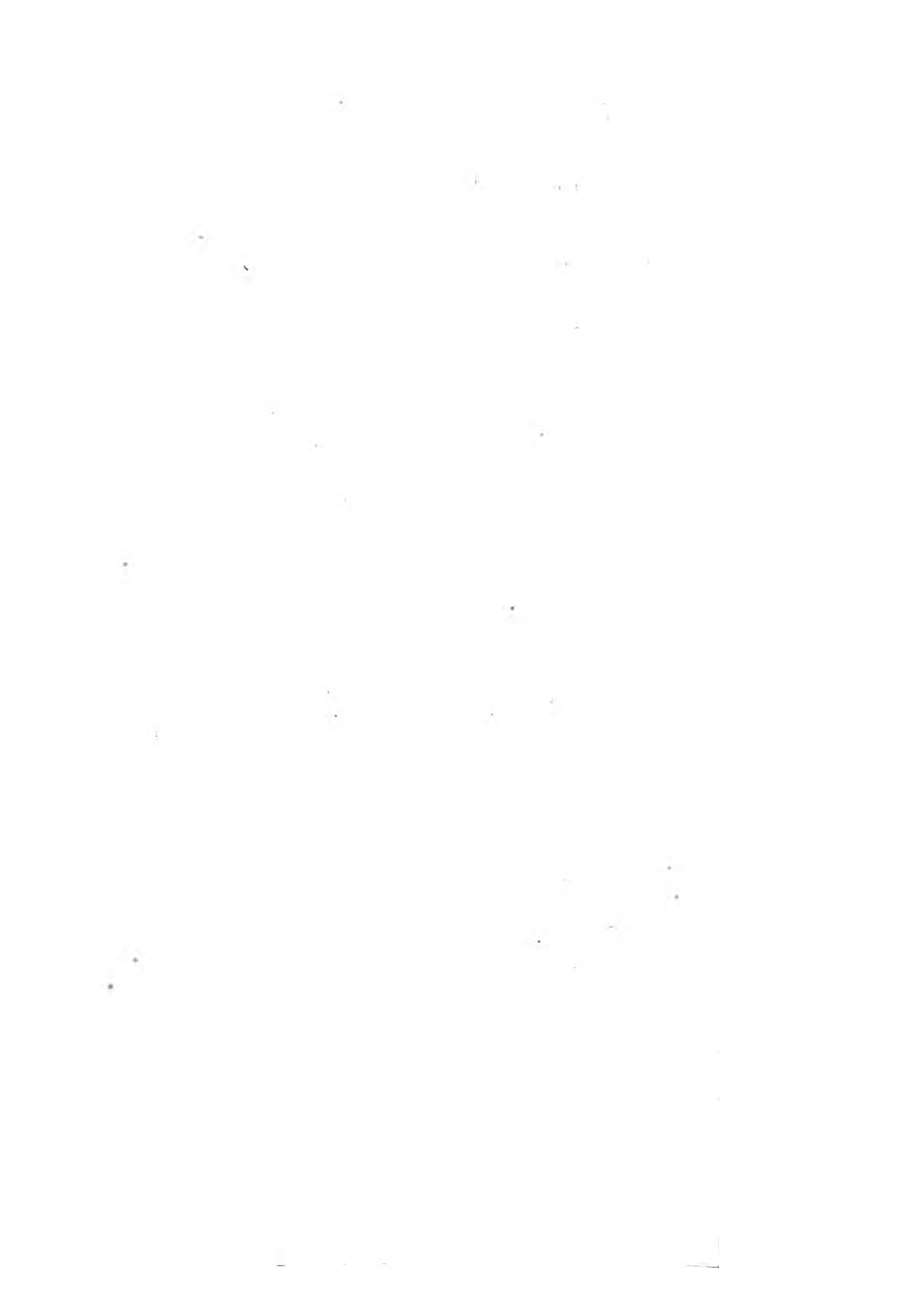
J'ai la conscience que les portraits politiques que j'ai eu dessein de tracer feront connaître les papes, de manière que personne à



l'avenir ne puisse se laisser tromper que volontairement; chacun y verra que tout ce qu'on a voulu nous faire croire jusqu'ici relativement à l'intervention du Saint-Esprit dans la nomination des papes, n'est qu'une fable, un mensonge ridicule, et que les moyens pratiqués pour obtenir la tiare, ont eu leur source dans les passions humaines souvent les plus honteuses. On y verra que la vie d'un grand nombre de papes a été telle que ce serait faire insulte au Saint-Esprit, que de lui attribuer de l'influence dans le choix de ces monstres de vice, imposés comme chefs de l'Église chrétienne. On y verra encore que la plupart ont eu pour système constant d'étendre la dignité de l'évêque de Rome par le titre nouveau d'évêque universel, de vicaire, de lieutenant-général de Jésus-Christ sur la terre, et que, sous l'apparence du zèle, ils ont propagé dans tout le monde l'incendie de la guerre, et ont détruit par millions des géné-

rations entières. On trouvera dans cet ouvrage tout ce qui est nécessaire pour savoir que les nations doivent regarder avec mépris les bulles et les brefs des papes en tout ce qui diminue et circonscrit l'administration temporelle, l'indépendance et la liberté. On y verra enfin que, malgré les vaines clameurs des prêtres et des moines mal intentionnés, ou ignorans et irréfléchis, il est possible d'être chrétien, catholique, apostolique et romain, réuni dans la foi avec Saint-Pierre, et dans la charité et l'obéissance religieuse avec ses successeurs, sans reconnaître en eux plus de pouvoir qu'on n'en reconnaissait dans Saint-Pierre et ses successeurs immédiats, Saint-Lin, Saint-Clet et Saint-Clément.

---



# PORTRAIT POLITIQUE DES PAPES.

---

SAINT-PIERRE.

DE L'ANNÉE 43 A 67.

---

DÉTERMINÉS à recueillir sous un seul point de vue les actions des Papes les plus remarquables par leur grandeur ou par leur perversité, nous ne pouvons nous empêcher de nous élever contre les opinions les plus généralement accréditées relativement à Saint-Pierre. La vérité est une chose si respectable et si divine, que Jésus-Christ lui-même a dit : *je suis la vérité, le chemin et la vie.* Quiconque ne suit pas la vérité, ne peut suivre Jésus-Christ. Quiconque publie une histoire opposée à la vérité, s'oppose à Jésus-Christ. Le Seigneur refuse qu'on le serve à l'aide du mensonge, et la religion chrétienne ne serait ni bonne ni vraie, si elle avait besoin, pour se maintenir, du secours de l'imposture.

Depuis la naissance des disputes, au sujet de la suprématie de l'Évêque de Rome sur les autres évêques du monde chrétien, et au sujet des limites de cette suprématie, les écrivains du parti romain, intéressés à la grandeur de ce parti, se sont efforcés de donner toute l'autorité de vérités dogmatiques et hors du domaine de la controverse, à certaines propositions purement historiques, qui offraient une base à leurs prétentions.

La première de ces propositions, c'est que la présidence du collège apostolique donnée par Jésus-Christ à Saint-Pierre, était une prérogative non pas personnelle, mais transmissible à l'évêque qui lui succéderait dans l'administration de l'église particulière confiée à ce saint, après l'ascension de Jésus-Christ.

La seconde, est que l'église particulièrement gouvernée par Saint-Pierre, comme sienne, fut l'église de Rome où il souffrit le martyre.

La troisième, que Saint-Linus, Saint-Clet et Saint-Clément, successivement Evêques de Rome, après la mort de Saint-Pierre, obtinrent par suite d'une disposition divine et d'une concession de Jésus-Christ, les mêmes prérogatives et la même prééminence dont Saint-Pierre avait joui, pendant sa vie, sur les onze autres apôtres.

La quatrième, que cette prérogative et cette préférence est aussi grande, aussi illimitée, aussi universelle qu'il convenait qu'elle le fût pour que le véritable vicaire et lieutenant-général de Jésus-

Christ sur la terre, pût gouverner l'église universelle avec un pouvoir égal à celui qu'aurait Jésus-Christ lui-même, s'il ne fût pas monté aux cieux, et s'il eût gouverné par lui-même en personne.

Il y a beaucoup à dire sur ces quatre propositions. Des ouvrages très-savans ont été écrits pour éclaircir ce qu'il y a de vrai dans chacune, et pour démontrer l'abus fait par la cour des Papes, de la crédulité publique, afin d'exercer un pouvoir toujours arbitraire et souvent injuste, à l'aide d'un voile de religion dont elle couvrait ses démarches. Ce mot seul impose à la plupart des hommes qui préfèrent souffrir dans leurs intérêts plutôt que de manquer en rien à ce qu'on leur dit faire partie de la religion.

Je ne me propose pas d'examiner à fond, en ce moment, ces quatre propositions; mais ce que je puis du moins affirmer à mes lecteurs, c'est qu'elles ne sont fortifiées par aucun témoignage tiré de l'écriture sainte, ou de tout autre écrivain particulier, digne de la confiance d'une critique éclairée; et que diverses circonstances concourent au contraire à faire douter, avec assez de fondement, que jamais Saint-Pierre ait été à Rome, et y ait souffert le martyre; et, à plus forte raison, que ce Saint ait fondé ou pu fonder l'église de Rome, comme un siège qui lui fût propre, de manière que les évêques qui lui succéderaient dans ce siège de Rome, succédassent aussi universellement à

tous les pouvoirs et à toutes les prérogatives dont il jouissait lui-même.

Saint-Luc a écrit les actes des apôtres, pendant un séjour qu'il fit avec Saint-Paul à Rome, en 61. Si, comme on le dit, Saint-Pierre avait fondé cette église en 43; s'il eût quitté Rome en 49, dans le bannissement qu'il partageait avec tous les Juifs; s'il eût enfin assisté en 50 au concile de Jérusalem, sur la coutume de la circoncision, ne serait-il pas étrange que Saint-Luc eût gardé le silence sur ce point, lui qui rapporte beaucoup de choses bien moins intéressantes que la fondation de l'église de la capitale de l'Empire. Si Saint-Luc eût eu l'opinion des Romains des siècles modernes, il devait regarder l'Église romaine, non-seulement comme apostolique, mais de plus, comme la principale et la souveraine de toutes les églises apostoliques. Cependant, on ne peut trouver dans son histoire la moindre parole d'où l'on puisse inférer que Saint-Pierre ait été à Rome et y ait fondé son église.

Il est certain qu'au nombre des chrétiens qui furent bannis de Rome avec les Juifs, d'après le décret de l'empereur Claude, se trouvèrent Aquila et son épouse, Prisce ou Priscille. Aussitôt après la mort de cet empereur, en 54, et sous le règne de Néron, le décret cessa d'avoir son effet, et on vit revenir à Rome les Juifs bannis, ainsi que cet Aquila et son épouse. N'était-on pas autorisé à supposer que si Saint-Pierre eût réellement fondé

**Église de Rome**, il serait revenu à Rome, ainsi que le firent les autres? n'aurait-il pas mieux aimé se fixer dans son propre siège, que d'aller prêcher ailleurs?

Dans les différentes lettres que Saint-Paul écrivit de Rome à Philémon, aux Colossiens, aux Philippiens et aux Hébreux, il ne fit pas même mention de Saint-Pierre et de sa possession en propre de l'église de Rome. Il se contente de dire en termes généraux que le principal évêque qui l'administrait en ces temps, était Saint-Clément. Un silence si constant sur le compte de Saint-Pierre, et l'absence continuelle de ce dernier de Rome, durant les onze ans qui s'écoulèrent de 49 à 61, sont sans doute des motifs assez péremptoires pour révoquer en doute la vérité du voyage qu'on lui fait faire à Rome en 43, pour y fonder son église.

Le même Saint-Paul, après de longs voyages, revint à Rome en 66. Il fut accusé devant Néron, et se défendit lui-même et sans le secours de qui que ce soit, selon qu'il l'écrivit ensuite dans sa seconde lettre à son disciple Timothée. Si Saint-Pierre eût été à Rome, il paraît impossible de croire qu'il eût manqué d'assister Saint-Paul.

Et cependant tous les historiens, depuis le troisième siècle, affirment que Saint-Pierre et Saint-Paul souffrirent le martyre à Rome en 67 sous le règne de Néron. Ils s'autorisent en cela du témoignage de Papias et de Saint-Justin, son disciple, écri-



vains du deuxième siècle, bien que Papias soit regardé comme un écrivain crédule, toujours prêt à adopter des traditions erronnées, même en ce qui concerne les apôtres; et bien que Saint-Clément, auteur du premier siècle, écrivant de Rome aux Corinthiens, leur parle de Saint-Pierre comme étant mort dans l'Occident, sans désigner la ville de Rome, ainsi qu'il eût paru naturel qu'il le fit, puisque c'était de là qu'il écrivait sa lettre.

En supposant que le témoignage de Papias méritât toute créance, ce qu'on en pourrait conclure, c'est que Saint-Pierre alla à Rome, en 66, et y souffrit le martyre en 67, et non pas qu'il y alla en 43. Si, en effet, Saint-Pierre est allé à Rome, et qu'il y ait fondé une église, il paraîtrait que du moins il ne la regarda pas, durant vingt-trois ans, comme particulièrement sienne, puisqu'il n'y fixa pas sa résidence, et ne la dirigea pas même par lettres, comme Saint-Paul fit des églises de Crète, d'Ephèse, de Thessalonique, de Philippe, de Colosses et de Rome même qui, à en juger par ses soins et son zèle, lui doit, à cet égard, plus qu'à Saint-Pierre.

Les critiques philosophes qui censurent librement les actions humaines, en ne les jugeant que d'après les principes de la raison naturelle, ne reconnaissent pas dans Saint-Pierre autant de vertus que les zélés catholiques. La mort d'Ananias et de Saphira est regardée par eux comme un injuste assassinat. Les philosophes ne peuvent croire que l'action de cacher une partie de ses propres biens, quand

déjà on en a donné volontairement une partie, soit un crime qui mérite la peine capitale. Ce châti-  
ment, si disproportionné avec la faute, les cho-  
que d'autant plus, qu'ils voient ce saint laisser im-  
punis les assassins de Jésus-Christ et ressusciter  
Dorcas à Josse, pour lui avoir rendu quelque petit  
service. Il nous serait difficile, en effet, de repousser  
de tels argumens si nous n'avions recours à l'inter-  
prétation facile offerte par la religion catholique, qui  
nous fait voir dans tous les actes des apôtres des  
mystères supérieurs à notre faible entendement.

Les mêmes philosophes prétendent que si Néron  
fit mourir Saint-Pierre, ce ne fut pas uniquement  
parce qu'il était chrétien, mais plutôt parce qu'il  
troublait l'ordre civil, en excitant les citoyens à  
mépriser les dieux de l'empire dont le culte faisait  
partie des lois romaines. Ils ajoutent qu'il pouvait  
fort bien croire ce qu'il regardait comme vrai, et  
mépriser en son cœur ce qu'il regardait comme  
faux, ou communiquer même ses idées à ceux  
qui l'interrogeaient, sans aller ébranler les lois les  
plus sacrées de l'empire, en proclamant son dissen-  
timent et son mépris

---

---

## LIN,

PREMIER PONTIFE. — DE 67 A 78.

---

Saint-Lin, originaire d'un village de Toscane, est regardé comme le premier successeur immédiat de Saint-Pierre. Saint-Irénée, voulant prouver l'existence de la véritable Église au milieu du deuxième siècle, disait que le douzième Pape était alors « Eleuthère, qui avait succédé à Sotère, qui » avait succédé à Anicet, qui avait succédé à Pie, » qui avait succédé à Hygin, qui avait succédé » à Télesphore, qui avait succédé à Sixte, qui » avait succédé à Alexandre, qui avait succédé à » Évariste, qui avait succédé à Clément, qui avait » succédé à Anaclet, successeur de Lin, premier » évêque de Rome, après les apôtres Pierre et » Paul. » Tertullien, au troisième siècle, a dit que Saint-Clément avait succédé à Saint-Pierre, au souverain pontificat. Il serait de fort peu d'importance de décider du droit de primauté entre les deux derniers, si le doute où se trouvent à ce sujet les savans, n'était pas un argument de plus pour

prouver l'incertitude et l'obscurité du commencement de l'Église romaine. Si c'eût été par une *disposition divine* que toute l'Église chrétienne devait être aveuglément soumise à l'obéissance de l'Évêque de Rome, serait-il vraisemblable qu'on eût été tenu dans une aussi complète ignorance sur ce point. Comment expliquer un aussi profond silence au milieu des nombreux ouvrages publiés sur le christianisme, au premier et au deuxième siècle ! Saint-Jean l'évangéliste, qui vécut durant tout le premier siècle, a laissé son Évangile, l'Apocalypse et une épître ; Hermas écrivit en 92 son livre du *Pasteur*, et Saint-Clément son épître aux Corinthiens, en 97. A peu de temps de là, Saint-Ignace, évêque d'Antioche, Saint-Polycarpe, évêque de Smyrne, et Saint-Papias, évêque d'Hiéropolis, en Phrygie, composèrent leurs divers ouvrages. Avant eux, déjà Saint-Justin, Quadratus et Aristide avaient fait paraître leurs apologies des chrétiens et de la religion qu'ils professaient. Car dès les premiers temps on avait eu à combattre des hérésies. Cerinthe, Cerdon, Simon Magus, Apollonius de Thyanes, Hébron, Carpocrates, Basilides et plusieurs autres donnèrent naissance à des controverses dans lesquelles Saint-Lin et ses successeurs au siège épiscopal de Rome, auraient dû faire éclater leur droit de primauté sur le reste des évêques de la chrétienté ; mais il n'est pas plus fait mention d'une telle prérogative à cette époque, que si elle n'eût jamais existé. Chaque évêque dans

son diocèse, surveillait la pureté de la foi, condamnait les erreurs qui s'y propageaient, et en donnait ponctuellement avis aux évêques voisins, pour qu'ils vissent à prendre les mêmes soins. Si ceux-ci se rangeaient à son opinion, ils lui écrivaient pour lui communiquer leur approbation, et la doctrine commune était alors regardée comme canonique. Si au contraire leur opinion différait de la sienne, ils lui faisaient part de leurs raisons, et la discussion s'établissait entre eux. C'est ainsi que les choses se passaient à l'égard des opinions des hérétiques que j'ai nommés, et des autres hérésiarques du premier et du deuxième siècle, à moins qu'on ne trouve dans l'histoire ecclésiastique des actes qui nous prouvent le contraire.

L'existence de Saint-Lin même n'est garantie par aucun témoignage plus ancien que celui de Saint-Irénée, évêque de Lyon, qui vivait cent ans après la mort de cet Evêque de Rome. Il faut, par conséquent, ajouter peu de foi à ce qu'on nous rapporte du prétendu martyre que lui fit souffrir Saturnin, avec une ingratitude d'autant plus honteuse, qu'il devait à Saint-Lin d'avoir chassé les démons du corps d'une de ses filles. On ne sait pas non plus ce que c'était que ce magistrat supposé. Vespasien était alors empereur; les consuls étaient Lucius-Césène-Commode, Vêrus et Caius, Cornélius-Priscus. Il n'existait à cette époque aucune persécution dirigée contre les chrétiens, puisque celle qui fut ordonnée, en 71, par le

même Vespasien, contre ceux en particulier qu'on prétendait issus de David, était terminée, et que d'ailleurs Linus, dont le nom et la patrie indiquent assez une origine italienne, ne pouvait être compris dans une telle catégorie. Ce n'est donc que sur de bien faibles preuves historiques qu'on le révère comme martyr.

---

## CLET,

11° PONTIFE. — DE 78 A 91.

---

SELON l'ordre chronologique généralement suivi, Clet fut le second évêque de Rome. Son nom même n'est pas déterminé d'une manière certaine. *Saint-Irenée* l'appelle *Anaclet*, et c'est ce dernier nom qui a été généralement adopté dans les temps modernes. D'autres en font deux personnages distincts, l'un Clet, successeur de Linus, et Anaclet, successeur de Clément. Cette incertitude suffirait seule pour montrer le peu de données que nous avons pour nous arrêter à aucune des deux opinions. Il serait bien étrange que Jésus-Christ eût

permis une telle ignorance, relativement à la succession de celui qu'il aurait créé son vicaire sur la terre, et à qui il aurait donné des pouvoirs aussi illimités que prétendent en avoir les Papes modernes. Quelque petit qu'ait été un royaume, nous savons aujourd'hui de science certains quels en ont été les rois, et nous en serions réduits à recourir à des faits épars pour déterminer le nom d'un monarque aussi puissant qu'on nous représente celui de l'Église.

Tout ce que nous avons dit du pouvoir, de la sainteté et du martyr de Saint-Lin peut aussi s'appliquer à Saint-Clet. Ce fut l'empereur Domitien, qui, en 93, commença la deuxième persécution, deux ans après la mort de Saint-Clet. Il faudrait des preuves bien fortes pour croire à son martyre avant le décret de la persécution générale.

---

## CLÉMENT,

III<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 91 A 100.

---

Il peut se faire que le pape Saint-Clément ait été celui qui administrait l'Église romaine en 61,

selon ce qu'on peut en conclure de l'épître de St.-Paul; il pourrait se faire aussi que ce fut un autre différent de celui-là. Beaucoup d'historiens ont répété, d'après Eusèbe, évêque de Césarée, que Saint-Pierre l'avait désigné pour son successeur, parce qu'il en avait été accompagné depuis son voyage à Rome, mais que Clément, par humilité, s'était laissé précéder par Linus et par Clet. Cela est invraisemblable en soi et plus invraisemblable encore quand on compare les époques. Si Clément avait accompagné Pierre à Rome en 43, pour l'aider dans la conversion des païens, nous devons le supposer âgé au moins de vingt-cinq ans; il aurait eu à ce compte cinquante-neuf ans en 67, et quatre-vingt-trois ans en 91. Il serait peu croyable qu'après avoir renoncé au pontificat, lorsque ses services pouvaient être utiles, il l'eut précisément accepté quand il ne pouvait plus être bon à rien. Cette objection reçoit une nouvelle force de l'histoire qu'on fait de sa vie; on dit qu'il vécut jusqu'à la fin du siècle premier, et qu'il fut alors condamné aux travaux publics. Suivant ce calcul, Clément aurait été âgé de quatre-vingt-douze ans. De semblables invraisemblances demandent de fortes preuves.

On ajoute que Clément trouva dans l'île où il fut déporté deux mille chrétiens mourant de soif; que Clément découvrit par miracle une fontaine; et que l'empereur Trajan en étant informé, fit atta-



cher avec des cordes une énorme pierre au cou de Saint-Clément, pour qu'on le jetât à la mer, ce qui fut en effet exécuté. On peut ajouter une telle tradition au nombre infini des fables qui se rencontrent dans les actes des martyrs. Trajan était un empereur juste, et quoique sur de fausses informations il ait certainement persécuté les chrétiens, il n'avait pas publié son édit en l'année 100, et il le révoqua en 104, aussitôt que Pline le jeune, préfet du Pont et de Bythinie, lui eut fait voir que les chrétiens étaient des sujets tranquilles, fidèles, et purs des crimes qu'on leur imputait.

On suppose que Saint-Clément divisa le territoire de la ville de Rome en sept paroisses, nommant dans chacune un notaire pour recueillir des informations sur la vie et les aventures des martyrs, et écrire leurs histoires particulières. Telle est l'origine des nombreux actes des martyrs qui nous sont parvenus, parce que les évêques des autres villes imitèrent cet exemple. Il n'existe aucune preuve qui ramène la fondation d'un tel établissement à des temps beaucoup plus modernes. Il est de fait qu'il y a dans plusieurs des actes des saints de telles impostures, que les Romains eux-mêmes, intéressés à les accréditer, reconnaissent qu'ils renferment beaucoup de choses incroyables; aussi ont-ils eu le soin de dire que c'était quelques hérétiques, ennemis de l'Église romaine, qui les avaient corrompus en les copiant infidèlement, en

y ajoutant ce qu'ils regardaient comme favorable à leurs erreurs, et supprimant tout ce qui était contraire à leur but.

En supposant vraie cette solution, il en résulterait encore que nous ne sommes obligés d'adopter aucun des actes, puisque nous ne pouvons reconnaître les falsifications qui y ont été introduites. D'un autre côté, les Romains ont avoué, en différentes occasions, que plusieurs écrivains catholiques des siècles barbares avaient imaginé des histoires des miracles, alléguant, comme excuse de leur ignorance, que cela était utile pour exciter à honorer les saints d'un culte plus particulier. Cet exemple a été malheureusement suivi au douzième siècle et dans les siècles suivans, par les moines et les religieux, dans les histoires qu'ils nous ont données de leur ordre.

En résumé, nous ne savons rien de certain sur Saint-Clément, si ce n'est qu'il fut Evêque de Rome, et qu'il écrivit une épître à l'évêque et à l'église de Corinthe, sans avoir, pour l'époque où cela arriva, une certitude chronologique. Le reste a toutes les apparences de la fable.

Les Papes n'auraient pas eu autant de censeurs, s'ils s'étaient appliqués à imiter l'exemple de Lin, Clet, de Clément et de quelques autres que nous citerons bientôt. On ne saurait trouver dans aucun monument historique digne de crédit, le moindre indice qui fasse croire que ces Evêques de Rome aient été regardés comme revêtus d'une autorité

universelle pour rien ordonner en leur qualité de chef.

L'épître de Saint-Clément aux Corinthiens est purement exhortative et écrite, par des motifs privés, en réponse à une autre qu'il avait reçue de cette église. Il pourrait même se faire, sans rappeler ce que nous avons déjà dit, que Clément ne fût pas même pape, au moment où elle fut écrite; l'abbé Fleury fait remonter la date de cette épître jusqu'à l'année 80, peu après l'élévation de Vespasien à l'empire. Si cela était avéré, il s'en suivrait que l'évêque et l'église de Corinthe ne se soumettaient pas au Pape, même en matière de consultation, puisqu'ils n'avaient jamais correspondu avec St.-Clet.

---

---

**II<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**EVARISTE,****IV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 100 A 109.**

---

Je ne parlerai point de Saint-Anaclet, parce que les critiques modernes s'accordent à dire que c'est la même personne que Saint-Clet. Ainsi, malgré ce qu'a écrit l'estimable Bernard Platius, qui s'appuyait sur l'histoire d'Eusèbe, évêque de Césarée, je compterai pour quatrième pontife Saint-Evariste, dont l'existence n'a point été contestée.

Nous ne savons rien de certain sur sa vie, si ce n'est qu'un moine du huitième siècle fabriqua un grand nombre de fausses décrétales ou constitutions des évêques de Rome, des quatre premiers siècles, dans lesquelles on supposait qu'on avait traité différens points relatifs à la discipline et à l'administration universelle de l'église chrétienne. Parmi ces lettres supposées, il s'en trouve une attri-

buée à Saint-Evariste. L'imposteur les avait toutes rassemblées en un volume, en les entremêlant avec d'autres dont l'authenticité était reconnue, et avait donné à tout l'ouvrage le titre de *Collection de Canons et Epîtres pontificales*. Pour leur imprimer plus d'autorité, il usurpa le nom d'un savant espagnol du septième siècle, Saint-Isidore, archevêque de Séville, aussi vénéré dans toute l'Europe par ses connaissances que par ses vertus. Il introduisit son ouvrage dans les archives d'un certain monastère de la ville de Fuldes, en Allemagne, sous le règne de Charlemagne, et fit en sorte de faire retrouver son livre comme par l'effet d'un heureux hasard. L'ignorance générale et le défaut de connaissances critiques de cette époque, ne permirent pas de concevoir des soupçons sur cette supercherie. On crut que ce recueil était vraiment dû à la science et au zèle de Saint-Isidore de Séville, bien que, pour mieux couvrir son imposture, l'inventeur l'ait attribué à un Isidore, marchand, suivant les uns, pécheur, suivant les autres. Cette découverte fut célébrée à Rome, comme celle de la chose la plus précieuse, et on ne doit pas s'en étonner; en faisant passer pour véritables les décrétales de cette collection, les papes en pouvaient tirer des témoignages d'une grande antiquité, pour s'autoriser dans l'exercice d'un pouvoir inventé par une ambition persévérante, soutenu par une politique corruptrice et graduellement augmenté par l'ignorance générale

et par un respect de superstition plus que de dévotion pour le siège de Saint-Pierre. Certes, personne ne verra de témérité à croire que l'auteur véritable de ces faussetés fût quelque fanatique adulateur des Papes, ou quelque autre Romain intéressé à l'agrandissement du pouvoir pontifical.

Les Papes, qui avaient un si grand intérêt à confirmer le crédit de leur autorité, commencèrent dès-lors à canoniser ces décrétales, et à les citer comme des lois dans toutes les occasions où il leur convenait de s'en servir, pour exercer leur pouvoir sur les autres évêques ou églises du monde chrétien, dont le gouvernement intérieur et particulier ne leur appartenait que par usurpation. C'est pour cela qu'elles furent insérées comme authentiques, dans les collections canoniques d'Yves, évêque de Chartres, au onzième siècle; du moine Gratien, au douzième; et dans celles qui furent faites depuis.

Les critiques du seizième siècle découvrirent cette fiction. Ils firent voir que si on confrontait les lettres antérieures au pape Siricius avec les canons véritables des conciles, les œuvres des Saints-Pères et les monumens authentiques de l'histoire, on remarquerait dans leur contenu un style tout-à-fait opposé aux coutumes des quatre premiers siècles. Ils prouvèrent que, pour adopter comme vraies plusieurs choses de ces lettres apocryphes, il fallait supposer que les coutumes et les opinions du sixième siècle et du septième eussent été les

mêmes que celles des quatre premiers siècles, tandis que le contraire est démontré. Ils firent observer que quelques clauses étaient prises presque littéralement des écrits de Saint-Augustin, de Saint-Jérôme, de Grégoire-le-Grand et de plusieurs pères de l'église des cinquième, sixième et septième siècles.

L'auteur de cette imposture n'avait pas prévu qu'il viendrait un temps où la critique ferait d'aussi scrupuleuses recherches; elles ont même été poussées si loin depuis le seizième siècle, que les Romains eux-mêmes vont jusqu'à croire aujourd'hui que les décrétales antérieures à Siricius sont supposées, et cherchent à soutenir leur autorité usurpée par divers argumens dont la faiblesse leur est parfaitement connue, bien que l'avantage qui revient à la cour de Rome de l'opinion contraire, les empêche de l'avouer.

Plût à Dieu que les gouvernemens de toutes les nations chrétiennes déployassent la même fermeté que les Papes! ils les auraient bientôt contraints à céder, en leur disant : Nous voici tout prêts à reconnaître dans l'Evêque de Rome une suprématie semblable à celle qui fut exercée par Saint-Pierre et ses successeurs immédiats, mais rien de plus. Si le Pape veut bien s'en contenter, à la bonne heure; sinon, qu'on s'en prenne à lui seul, si, malgré notre désir de faire partie de la même église, il nous force à nous regarder comme une église distincte et séparée.

---

## ALEXANDRE I<sup>er</sup>,

V<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 109 A 119.

---

LES documens certains qu'on possède sur ce Pape, sont aussi peu nombreux que ceux que l'on a sur le Pape précédent, puisque la décrétale qui lui est attribuée dans la collection d'*Isidore Mercator* a été reconnue fausse. Il serait donc inutile de fatiguer le lecteur du récit de son contenu, dont on peut voir l'extrait dans Platina.

Mais il n'en est pas de même de la vénération qu'on lui porte comme martyr, lorsqu'il n'est nullement avéré qu'il le fut. En l'an 119, où l'on place le martyre de Saint-Alexandre, Adrien était empereur, et l'histoire ecclésiastique nous donne les preuves les plus satisfaisantes qu'Adrien fut favorable aux Chrétiens, qu'il alla jusqu'à placer Jésus-Christ au nombre des dieux de l'empire.

Si donc Saint-Alexandre était mort du dernier supplice, ce ne serait sans doute pas pour avoir professé la religion chrétienne, mais bien pour



quelque crime contre les lois de l'empire, dont il aurait été convaincu à tort ou à raison, comme de troubler l'ordre public, de soulever le peuple contre le culte des dieux, ou autre chose semblable. C'est du moins ce que tendrait à faire croire l'impartiale justice d'Adrien, constatée par une lettre dans laquelle il transmettait ses ordres à Fundanus, proconsul d'Asie. Serenius Granianus, son prédécesseur, avait écrit à l'empereur qu'il lui semblait d'une injustice extrême de sacrifier aux cris de la populace la vie de tant d'innocens : l'empereur Adrien, en réponse, écrivit à plusieurs des gouverneurs de province une lettre officielle ainsi conçue : « J'ai reçu une lettre de l'illustre Serenius Granianus, votre prédécesseur. Je pense que l'objet dont elle traite mérite un sérieux examen, afin que d'une part on évite de donner lieu à des troubles, de l'autre à des calomnies. Si les habitants de votre province veulent intenter une action contre les Chrétiens, qu'ils les traduisent devant votre tribunal, après avoir donné la responsabilité requise; mais n'admettez aucune dénonciation vague ou trop généralisée, et n'en faites aucun cas quand cela se réduit simplement à des bruits publics. Si quelqu'un intente contre eux une accusation directe, il est juste que vous leur donniez l'attention convenable, et s'il est prouvé qu'ils aient commis quelque action contraire aux lois, condamnez-les selon la gravité du cas; si au

« contraire, l'accusation est démontrée calomnieuse, punissez les calomniateurs conformément aux lois établies en pareille matière. » Cet ordre manifeste clairement les intentions d'Adrien, déterminé à ne punir aucun Chrétien pour ses opinions religieuses; du reste, il se soumettait aux lois de l'empire relatives à l'ordre public et social. J'en conclus avec des critiques d'un mérite distingué, que quelques-uns de ceux qui ont été regardés comme martyrs, ne l'étaient point pour la cause de Jésus-Christ, mais pour le triomphe de leur propre opinion, qui les portait à encourir la peine capitale, en insultant aux païens ou à leurs dieux.

Il a pu en être ainsi de Saint-Alexandre et de divers autres pontifes romains, morts hors des époques des persécutions générales prescrites par les édits des empereurs. Nous avouons toutefois qu'Adrien, avant l'ordre que nous venons de rapporter, avait commencé une persécution dont Saint-Alexandre a pu périr victime, quoique nous n'ayons rien pour le constater.

---

---

## SIXTE I<sup>er</sup>,

VI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 119 A 127.

---

CE qu'on sait de plus certain sur Sixte I, c'est le temps de son pontificat. Cependant, parmi les lettres apocryphes de la collection d'Isidore Mercator, il en est une dans laquelle on lui suppose le titre d'*Évêque universel de l'Église apostolique*. Cette lettre étant fausse, ce n'est point à Saint-Sixte que nous devons attribuer l'usurpation d'un droit qui ne lui appartenait pas ; mais ses successeurs qui voulurent s'en emparer, se virent fort heureux de pouvoir s'autoriser de l'exemple d'un Pape si voisin des temps apostoliques, et persuader aux ignorans, car tels étaient les Chrétiens des siècles barbares, que l'interprétation donnée à l'évangile en faveur du pouvoir illimité des Papes, était conforme à ce qui s'était transmis à Rome par une tradition verbale qui remontait à Saint-Pierre et à Saint-Paul. Mais le mensonge ne peut avoir un triomphe éternel ; la vérité se découvre avec le temps, et il est certain aujourd'hui que les usur-

pations exhorbitantes des Papes ne purent jamais s'appuyer sur un exemple antérieur, donné par les successeurs immédiats des Apôtres.

Quant au martyr de Saint-Sixte, on ne peut s'empêcher de le qualifier de fabuleux, puisque depuis la défense faite par Adrien de poursuivre les Chrétiens pour les opinions religieuses seulement, il n'y eut plus de persécution jusqu'au règne de Marc-Aurèle, ou en l'an 163, époque à laquelle commença la quatrième persécution. Il est digne de remarque que les Papes précédens n'aient pas été atteints par les trois persécutions que le souverain avait ordonnées.

Néron décréta la première en 64, et Saint-Pierre n'en fut pas victime.

Domitien la seconde en 93, et Saint-Clément n'y mourut point.

Trajan la troisième en 107, et Saint-Évariste y échappa.

N'eut-il pas été vraisemblable que les persécuteurs sacrifiasent les chefs des Chrétiens, de préférence à tout autre? Quel pauvre rôle jouaient donc ces Papes, pour qu'on les supportât avec indifférence? Peut-on après cela ajouter foi à tous les martyrs qu'on nous débite?

---

---

## TELESPHORE ,

VII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 127 A 159.

---

UN zèle mal entendu conduisit Saint-Télesphore au supplice. Il ne pût supporter patiemment que les Romains offrissent leur culte aux dieux de l'empire. Il déclama hautement contre les adorateurs; ceux-ci l'accusèrent; les prêtres païens interposèrent leur autorité, et Télesphore fut condamné à mort.

Que Télesphore eût prêché la religion chrétienne, lorsque le gouvernement lui en accordait la permission, cela se conçoit; qu'après en avoir reçu la défense, il eût cherché à convertir ceux qui, de leur plein gré, se rendaient à ses instructions particulières, cela se conçoit encore; mais ébranler les lois de l'empire en insultant à la religion établie, me paraît un crime contre les lois civiles.

Je ne prétends pas dire pour cela que Télesphore était un ambitieux, qui cherchait à grossir le nombre des Chrétiens afin d'ajouter au nombre de ceux qui étaient soumis à son autorité pontifi-

cale; ce qu'il y a de certain, c'est que ses successeurs se proposèrent cette maxime; le zèle pour la religion ayant toujours servi de prétexte et de masque à leurs idées ambitieuses.

---

## HYGIN,

VIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 159 A 142.

---

Si on en croyait les décrétales apocryphes, on montrerait Saint - Hygin donnant des lois à tous les évêques et à tous les métropolitains. Bien loin d'avoir exercé le grand pouvoir que lui attribuent ces fables, nous le voyons, au contraire, laisser à Rome en toute tranquillité, et pendant un temps assez considérable, les hérésiarques Valentin et Cerdon, quoiqu'il fut avéré que, tout en se faisant passer pour catholiques dans les congrégations romaines, ils enseignaient leurs erreurs à ceux qui assistaient à leurs conférences privées. Est-ce ainsi que se sont conduits depuis les Papes, ses successeurs, lorsqu'ils se sont vus en possession de l'autorité, et appuyés par Constantin. Que d'autres regardent comme plus saints les pontifes modernes,

moi je préfère dans les anciens leur esprit de tolérance, véritable inspiration de Jésus-Christ.

---

## PIE I<sup>er</sup>,

IX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 142 A 157.

---

LA collection d'Isidore Mercator renferme des décrétales attribuées à Saint-Pie, d'après lesquelles on pourrait supposer qu'il donna des lois de discipline générale. Nous avons déjà dit dans quel but ces monumens apocryphes nous paraissaient avoir été inventés. D'ailleurs, la véritable histoire ecclésiastique nous enseigne que non seulement Saint-Pie n'exerçait aucune autorité sur la discipline particulière des autres églises, mais qu'il se regardait comme sans pouvoir pour lever les censures imposées aux sujets d'un autre évêque. Dès cette époque, nous nous trouvons en possession de faits qui nous révèlent la vérité. L'hérésiarque Marcion nous fournit une première preuve.

Marcion, né dans la ville de Sinope, province de Pont, était fils d'un évêque catholique, qui le fit élever avec soin. S'étant décidé à vivre dans la con-

---

tinence , il se retira dans la solitude ; mais quelque temps après, il se rendit coupable de violation sur une jeune fille. Son père l'ayant excommunié, il s'humilia, demanda pardon, et sollicita d'être admis de nouveau au sein de l'église. Son père se montra inflexible. Marcion, plein de honte, se rendit à Rome pour y cacher son ignominie au milieu du tumulte de la cour impériale. Il pria Saint-Pie de vouloir bien l'admettre à la communion des fidèles, et chercha à se fortifier de l'intercession des prélats romains ; mais ces derniers, et Saint-Pie lui-même, lui répondirent qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'absoudre le sujet d'un autre évêque, sans le consentement de celui qui l'avait excommunié. Marcion voyant l'inutilité de tous ses efforts pour obtenir sa grâce, prit enfin le parti violent de fonder une église distincte de l'église de Jésus-Christ. Il se fit chef de secte, et posa pour base de ses dogmes l'existence de deux principes, l'un bon et l'autre mauvais. Les prêtres romains le citèrent devant eux, et il ne manqua pas de leur reprocher la dureté avec laquelle ils l'avaient traité, et de faire retomber sur eux tout le mal qui en était résulté pour l'église chrétienne. Il ne manquait pas d'exemples en sa faveur. Jésus-Christ n'avait-il pas montré sur ce point la plus grande bonté et la plus grande douceur, en pardonnant à la Madeleine, à la femme adultère, à la courtisane et au publicain, sans autre condition que celle d'un vrai repentir. Ce n'est pas



là toutefois ce qui doit attirer notre attention, ce que nous voulions faire remarquer, c'est la réponse de Pie et des prêtres romains, que le Pape ne pouvait lever une excommunication sans le consentement de l'évêque qui l'avait imposée. Par quelle transition a donc pu s'accréditer la doctrine des Papes ses successeurs, qui agirent en supérieurs des autres évêques, et finirent par en faire de simples dispensateurs des sacremens de l'ordre et de la confirmation ?

---

## ANICET,

X<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 157 A 681.

---

C'EST sous le pontificat de Saint-Anicet que vécut à Rome Saint-Hégésippe, le plus ancien de tous les historiens ecclésiastiques. Il ne nous est parvenu de cet ouvrage que quelques fragmens rapportés par Eusèbe, évêque de Césarée, au 4<sup>e</sup> siècle. Voici comment s'exprime Hégésippe dans un de ses fragmens. « Étant allé à Rome, j'y restai jusqu'au temps du prêtre Anicet dont Éleuthère était diacre. *Il n'y avait alors aucun*

« *siège dont l'évêque continuât l'ordre de succession depuis les Apôtres.* » Il n'est pas facile de concevoir le véritable sens de ce morceau. Je ne sais pas non plus si je l'ai bien compris, attendu que l'interprétation la plus naturelle semble être, que ni Anicet, ni aucun autre évêque n'était successeur des Apôtres; ou si plutôt il entendait par là qu'il n'existait plus aucun de ceux qui avaient reçu l'épiscopat des mains des Apôtres; ou si enfin il veut dire qu'on n'avait point encore fait la division territoriale des évêchés, et que chaque évêque avait en soi une puissance épiscopale sur les personnes dont la foi et la moralité étaient commises à sa garde; puisqu'en effet, ce passage semble indiquer qu'il n'existait aucun siège épiscopal qui remontât jusqu'aux Apôtres, en suivant une ligne de succession.

Saint-Justin le philosophe écrivit à Rome sa seconde apologie des Chrétiens, sous le pontificat d'Anicet. Il paraîtrait naturel que le Pape l'eût présentée en qualité de pasteur du troupeau. Il n'en fut pas ainsi. Saint-Justin présente lui-même aux empereurs cette seconde apologie, ainsi qu'il avait fait de la première, sous le pontificat de Pie. Tous ces faits ne montrent-ils pas de la manière la plus évidente le peu d'éclat et d'autorité de l'évêque de Rome?

En 163, Marc-Aurèle suscita contre les Chrétiens la quatrième persécution générale, dans laquelle le Pape Anicet ne fut pas non plus enve-

loppé, puisqu'il vécut jusqu'en 168. Il est assez remarquable de voir que jusqu'alors il n'est constant qu'aucun des Papes ait été persécuté en vertu des édits généraux, et que cependant les écrivains modernes veulent nous faire croire que ces mêmes Papes ont souffert le martyre dans des occasions particulières, se fondant uniquement pour leur opinion, sur de misérables *légendes* de.....  
 ..... dépouillées de toute critique et indignes de toute confiance.

C'est à cette époque que remonte la première controverse que nous connaissons entre l'évêque de l'église de Rome et celui des autres églises. Saint-Polycarpe, évêque de Smyrne, se rendit à la cour de Rome, dans l'intention de s'entendre sur le jour de la célébration de la Pâques, fixé pour toutes les églises d'Asie au quatorzième jour de la lune de mars, ainsi que l'avait fait Saint-Jean l'évangéliste jusqu'à sa mort; mais remis par celles d'Antioche et d'Alexandrie, au premier dimanche qui suivait le quatorzième jour de cette même lune. Il vit que l'église de Rome suivait le même style des églises d'Alexandrie et d'Antioche, et non de celles de Jérusalem, de Césarée et des autres églises d'Asie. Il eut des conférences sur ce sujet avec Anicet, qui lui dit que l'usage adopté à Rome lui semblait d'autant plus juste et d'autant plus convenable, que c'était un moyen de se mieux distinguer des Juifs, et que d'ailleurs la véritable Pâques des Chrétiens devait réellement être fixée

au jour de la résurrection de Notre-Seigneur, qui se célébrait aussi le dimanche. Saint-Polycarpe de son côté soutenait, par l'exemple et la doctrine du disciple bien-aimé Jean l'évangéliste, que la pratique de l'église d'Asie était plus conforme à celle de Jésus-Christ, dont l'imitation ne pouvait produire ni erreur, ni inconvénient. Il retourna donc à Smyrne avec la même opinion qu'il avait à son départ, et Saint-Anicet resta de son côté avec la sienne. Tous les deux reconnurent que la question en litige ne portait sur aucun point relatif au dogme, et que la dissidence d'opinion ne devait pas rompre les liens de l'union et de la charité chrétienne. Il n'en fut pas ainsi par la suite, comme nous le verrons. Saint-Anicet, dans cette circonstance montre qu'il n'avait pas l'ambition d'élever l'empire pontifical au-dessus de l'indépendance des autres évêques.

---

## SOTÈRE;

XI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 168 A 177.

---

ON attribue à Saint-Sotère beaucoup de dispositions relatives à la discipline et au culte ecclé-

siastique, sans autre fondement que les fausses décrétales. Tout ce que nous savons c'est que Saint-Denis, évêque de Corinthe, lui envoya des députés avec une lettre dans laquelle il lui demandait des secours pour les pauvres Chrétiens, condamnés aux travaux des mines. Saint-Sotère répondit à sa lettre, et lui fit passer ses aumônes. Saint-Denis, par reconnaissance, lui écrivit de nouveau pour le remercier, et lui annoncer qu'on lirait sa lettre tous les dimanches suivans aux fidèles pour leur instruction, comme on l'avait déjà fait précédemment de celle qu'on avait reçue de Clément. On voit par-là, que la lettre de Saint-Sotère n'était point une constitution, mais seulement une exhortation aux vertus chrétiennes. Il n'y avait, au reste, dans cette lettre rien de particulier relativement au pouvoir des Papes, puisque c'était une coutume généralement introduite de lire les dimanches, dans les congrégations, toutes les lettres que les évêques des autres villes ou tout autre Chrétien d'une dévotion reconnue, écrivaient aux églises pour leur communiquer quelque événement important, ou leur donner quelques instructions vertueuses.

En l'an 170, Méliton, évêque de Sardes en Asie, présenta à l'empereur Marc-Aurèle une apologie des Chrétiens, le suppliant de défendre aux juges de les persécuter suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, sauf les cas où ils se rendraient coupables de conspiration contre les lois de l'empire. L'apologie

produisit un effet favorable, et Marc-Aurèle non-seulement ordonna à tous les juges d'Asie de s'y conformer, mais il ajouta même que, si quelqu'un était puni seulement pour être Chrétien, il pouvait prendre à partie son accusateur. Saint-Sotère n'eut aucune part à cette apologie. Il est de fait que, de toutes celles qui furent écrites durant les trois premiers siècles, et soumises aux empereurs, aucune ne fut l'ouvrage des Papes. Vivant dans la capitale de l'empire, il eut paru convenable de les voir prendre la parole : et si en effet, ils eussent été monarques spirituels de l'église et de la religion, ils ne pouvaient se défendre de le faire ; bien plus, les autres n'auraient pu être autorisés juridiquement à le faire, que sur une permission expresse des Papes. Tout cela montre assez que jusqu'à Saint-Sotère, aucun Pape n'eut l'idée de s'emparer du gouvernement monarchique de l'église.

Le même Mélicon, entre autres ouvrages en faveur du christianisme, envoya à Onésime un extrait des matières contenues dans l'ancien testament dont il lui cite les livres, parce qu'il paraîtrait qu'un grand nombre d'églises, non-seulement manquaient encore de ces livres saints, mais n'en avaient même aucune connaissance : ce fait est confirmé par Saint-Irénée, qui nous assure qu'à cette époque, quelques églises se trouvaient dépourvues de toutes les saintes écritures. S'il était vrai que les Papes eussent à leur charge, comme ils s'en vantent dans les siècles modernes, le soin spécial de toutes

les églises, cette négligence de leur part serait un crime énorme. Mais, connaissant la fausseté de leurs prétentions, je me garderai bien de les en accuser. Chaque église était gouvernée par son propre évêque, et celui-ci agissait selon que les circonstances le lui permettaient.

Claude Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, présenta au même empereur une autre apologie, et écrivit divers ouvrages contre l'hérésiarque Montan, qui commença dès-lors à mettre en avant ses erreurs. Philippe, évêque de Gortines, écrivit contre Mascion; Musanus, contre Datien, auteur de l'hérésie des Encratites. Plusieurs autres savans chrétiens combattirent l'erreur et les fausses prophéties de Montan et de ses compagnes Prisca et Maximila. Sérapion, évêque d'Antioche, adressa à toutes les églises avec lesquelles les évêques ne l'avaient pas empêché de communiquer, une lettre circulaire de convocation qu'on peut consulter, et les fit condamner dans ce concile. Bien loin qu'il faille attribuer au Pape cette chaleur de zèle, il s'était au contraire laissé séduire par un Montaniste, et il écrivit aux églises d'Asie, interposant sa médiation en faveur de Montan, pour obtenir dans un nouveau concile, de Sérapion et des autres évêques, la révocation de la sentence. Les Chrétiens d'Antioche virent bien que le Pape avait été mal informé, et Praxeas, auparavant Montaniste, et depuis chef d'une hérésie distincte, lui donna des preuves de l'hérésie de Montan. Le Pape con-

vaincu, avoua que les Montanistes avaient été condamnés avec raison. Quelle force ne donne pas un tel événement, pour réfuter les exorbitantes prétentions des Papes modernes?

---

## ELEUTHÈRE,

XII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 177 A 192

---

CE fut sous le pontificat d'Éleuthère que Saint-Irénée, évêque de Lyon, écrivit son traité des hérésies. Saint-Irénée est le premier écrivain qui fasse mention de la suprématie de l'évêque de Rome sur tous ceux de l'église catholique. Il fonde cette suprématie sur ce que l'église de Rome a été créée et construite par les Apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, et confiée par eux à Saint-Luc, et de lui à ses successeurs, qui avaient toujours conservé jusqu'à son temps la pureté de l'ancienne doctrine. Il en donnait pour preuve, que lui-même, se trouvant dans sa jeunesse en Asie, avait été disciple de Saint-Polycarpe, lequel l'avait été de l'Apôtre Saint-Jean, et sur ce que sa doctrine était la même que celle qu'il entendit professer depuis à



Rome par Hygin, Pie, Anicet et Sotère ; et qu'elle était aussi entièrement conforme à celle de Papias, dont il avait encore été disciple, et qui avait été en relation avec plusieurs des Apôtres en Asie. Tout cela porte beaucoup de préjudice sans doute aux maximes inventées depuis par les Papes ; car, en même temps que Saint-Irénée cherche à établir la vérité de la suprématie romaine, il fait voir qu'elle se réduit à l'état des douze premiers Papes, qui, loin de s'entre-mêler dans les affaires des autres églises, avouaient qu'ils ne pouvaient absoudre personne, sans le consentement de l'évêque qui avait imposé l'excommunication : en effet, ils furent forcés de se soumettre à Antioche, dans l'affaire de la condamnation de Montan.

D'autre part, il est démontré que, dans tout ce qui concernait le maintien délicat du dogme, l'examen des doctrines et la condamnation des personnes, les autres évêques se croyaient autorisés à procéder d'eux-mêmes sans en donner avis au Pape, toutes les fois que l'accusé n'était point à Rome. On peut s'en assurer, en jetant un coup-d'œil sur le nombre considérable d'hérésiarques qui s'étaient succédés presque sans interruption depuis un siècle et demi seulement que la religion chrétienne était fondée. Sans parler en effet des hérésiarques subalternes, qui, après avoir été disciples d'un autre plus fameux, se constituaient à leur tour chefs de sectes distinctes de celle de leur maître, on compte vingt-six hérésiarques principaux : Si-

mon le Mage, Apollonius de Thyanes, Nicolas le diacre, ou qui que ce soit qui usurpa son nom, car c'est encore une chose dont on doute; Hébion, Cérinthe, Ménandre, Euphrates de Tyr, Elxai l'Ossenien, Saturnin, Basilidre, Barcocedas, Valentin, Cerdon, Marcion, Apella, Peregrin le cynique, Montan, Tatien l'Encratite, Bardesanes, Carpocrates, Héracléon, Marc le Valentinien, Hermogène, Théodote le Bysantin, Théodote le changeur (banquier) et Praxéas. Et cependant les Papes ne se mêlèrent que de la condamnation de ceux qui étaient à Rome, tels que Simon le mage, Apollonius de Thyanes, Valentin, Cerdon, Marcion et quelques autres : et même en les condamnant, ils ne les poursuivaient pas personnellement; ils s'abstenaient seulement de les fréquenter et les regardaient comme des païens ou des publicains, selon l'expression de l'Évangile. De leur côté, les condamnés continuaient de vivre tranquilles à Rome, de la même manière que s'ils n'eussent pas été excommuniés; système de conduite fort différent sans doute, de celui qui a été depuis adopté par les Papes modernes.

Sous le pontificat de Saint-Eleuthère, parurent deux autres hérésiarques, Blastus et Florin, tous deux prêtres romains. Blastus prétendait persuader que la loi de Moïse, et en particulier celle qui prescrit la célébration de la Pâques au quatorzième jour de la lune de mars, était obligatoire pour les Chrétiens eux-mêmes. Florin soutenait

qu'il y avait deux dieux, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal, et il déclarait, que c'était faire injure à un Dieu infiniment bon, de lui attribuer la création du mal. Il est certain que Saint-Éleuthère condamna leurs erreurs, et que Saint-Irénée écrivit à Florin, en cherchant à le convaincre qu'elles étaient tout-à-fait contraires aux saintes écritures et à la tradition léguée immédiatement des Apôtres. Entre autres choses, Saint-Irénée le prie de se rappeler la doctrine que, dans leur jeunesse, ils avaient recue ensemble de Saint-Polycarpe, afin de mieux se convaincre de la fausseté de ce qu'il avançait.

Pendant ce même pontificat, Théodocion d'Éphèse, d'abord converti au christianisme, puis devenu hérétique marcionite, et puis enfin devenu juif, entreprit la traduction des saintes écritures, et, malgré sa dernière conversion, il n'en continua pas moins sa traduction qu'il jugeait digne d'être lue dans les églises. Déjà la même chose avait eu lieu sous le pontificat de Saint-Télesphore. Aquilas de Sinope, chassé de l'église chrétienne pour avoir eu foi en l'astrologie judiciaire, se fit juif par dépit, et n'en traduisit pas moins le vieux testament, observant toutefois d'altérer dans la version des septante, les passages relatifs à la venue du Messie, de manière à leur faire signifier le contraire de ce que les Chrétiens y avaient vu.

On peut compter jusqu'à l'époque dont nous venons de parler, vingt-cinq écrivains apologistes

et défenseurs de la religion chrétienne, sans parler de ceux dont les ouvrages ne nous sont pas parvenus. Les plus remarquables de ceux qui nous sont connus : Aristide, Athénagore, Appolonius, Appien, Arbien, Claude-Apollinaire, Candide, Saint-Clément d'Alexandrie; Denis de Corinthe, Philippe, évêque de Gortines, Hermas, Héraclite, Hégésyppe, Saint-Ignace, Saint-Irénée, Saint-Justin, Saint-Militon, évêque de Sardes, Maxime, Musanus, Saint-Polycarpe, Saint-Papias, Saint-Quadratus, Rodon, Sextus, Théophile, évêque d'Antioche, et Saint-Clément de Rome, depuis Pape; et de tant d'écrivains, aucun ne nous semble avoir écrit par l'ordre ou par l'impulsion du pontife, si l'on excepte le seul Saint-Clément de Rome cité ici. Cette observation ne laisse pas que de diminuer un peu de l'idée des soins universels du Pape, pour toutes les églises.

---

## VICTOR I<sup>er</sup>,

XIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 192 A 202.

---

DÉJA nous commençons à découvrir dans les Papes cet esprit de domination qui devait, par la

suite amener de si funestes résultats. Les douze premiers pontifs Romains bornèrent toutes les prérogatives de leur suprématie à recevoir les consultations ou demandes de secours que les autres évêques leur faisaient volontairement. Saint-Pierre et Saint-Paul ayant dirigé vers Rome la carrière de leur mission apostolique, tous les évêques du monde chrétien concurent, en faveur de son église, un respect religieux qui, uni à la prépondérance qu'avait déjà Rome, en sa qualité de capitale de l'empire, produisit véritablement cette suprématie universelle, non pas de la personne de Saint-Pierre (puisque'il l'avait reçue de Jésus-Christ lui-même), mais des autres évêques de Rome, qui, sans la réunion de ces circonstances, eussent été presque égaux à tous les autres évêques. Ainsi, l'évêque d'Alexandrie devint le patriarche d'Orient, parce qu'Alexandrie était la seconde ville de l'empire, et l'évêque d'Antioche le second, parce que Antioche était la troisième. Si c'eut été la qualité de fondateur ou l'ordre de création qui eussent décidé de la suprématie, l'évêque de Jérusalem eut obtenu le premier rang, de préférence à celui de Rome. La véritable cause de la suprématie romaine fut l'assentiment de tous les évêques du monde en faveur de l'évêque de la capitale de l'empire, de l'évêque d'une église consacrée par le sang du président du collège apostolique, et par celui d'un autre apôtre qui avait prêché l'Évangile sur toute la terre, et fondé de nombreux évê-

chés en Orient, en Egypte, en Europe et en Asie. Autrement on ne pourrait trouver un seul témoignage pour prouver que l'église romaine appartient plus particulièrement et plus en propre à Saint-Pierre, que celle d'Antioche et toutes celles qu'il fonda en Orient et en Occident; ni pour persuader que Saint-Lin ait hérité, par la mort de Saint-Pierre, de la présidence universelle du collège épiscopal. Il est évident que, puisque ce fut le consentement général des évêques, concilié par leur respect pour Saint-Pierre et Saint-Paul, et par la prépondérance qu'avait Rome, en sa qualité de ville impériale, qui donna l'existence à la suprématie papale, on ne peut raisonnablement leur supposer l'intention d'attribuer au primat plus de pouvoir qu'il n'était nécessaire d'en avoir pour maintenir le bon ordre dans le gouvernement de l'église universelle. On doit croire qu'ils se réservèrent le pouvoir législatif pour l'exercer, comme l'avaient fait les onze apôtres, sous la présidence de Saint-Pierre, soit en communiquant leurs sentimens par écrit, sans se rassembler, soit en laissant prendre les décisions à la majorité. Telle est la véritable suprématie romaine, suprématie non-seulement honorable, mais effective et investie de pouvoirs juridiques, puisqu'elle confère à l'évêque de Rome le droit de convoquer des conciles quand les circonstances l'exigent, d'ordonner aux évêques, hors des conciles, de déclarer leur opinion sur les points de dogme qui se

présentent. . . . .  
 D'annoncer aux fidèles le résultat des opinions émises en pleine liberté, et de faire exécuter par des moyens spirituels les lois ecclésiastiques promulguées par le corps-législatif. Telle est la véritable suprématie : et si elle se fut maintenue dans ses limites, elle eut pu protéger la conservation de l'ordre public, sans se rendre odieuse aux évêques qui ne peuvent supporter les limites arbitraires qu'on a voulu leur imposer dans l'administration de leur diocèse. On ne détruit point cette vérité en déclarant que la suprématie romaine est de droit divin par une disposition de Jésus-Christ. Elle n'est point incompatible avec tout ce qu'on peut dire sur ce sujet, pourvu qu'on y insère la clause du consentement général des évêques du monde chrétien ; c'est ainsi que nous disons que le pouvoir des rois est de droit et de consécration divine, parce qu'on suppose le consentement préliminaire des peuples à qui il a plu de choisir un gouvernement monarchique.

L'ambition est la plus forte passion du cœur humain. Il est si bien dans la nature humaine de désirer au-dessus de ce qu'on a, que ce fut là le seul moyen employé par le serpent de la Genèse, pour tenter Eve et par elle Adam. L'appât qu'il leur présenta était de devenir semblables à un Dieu, s'ils adoptaient sa proposition. Il n'est pas étonnant que l'ambition se soit emparée de l'esprit de ces saints personnages, puisqu'Adam et Eve, très-

saints et très-innocens à l'époque de leur chute, cédèrent cependant à l'espoir flatteur d'augmenter leur dignité et leur pouvoir. Le pape Saint-Victor offre un exemple remarquable de ce désir naturel d'ajouter à ce qu'on possède, bien qu'il ait montré ensuite la plus grande modération à ne pas abuser des droits qu'il croyait avoir.

En parlant de Saint-Anicet, nous avons traité en passant la question de la Pâques. Les églises d'Asie continuèrent de la célébrer le quatorzième jour de la lune de mars. Saint-Victor voulut excommunier Saint-Policrate, évêque d'Ephèse, pour ne pas vouloir se conformer à une détermination prise par lui dans un concile romain où il avait fait fixer la Pâques au dimanche. Saint-Policrate lui dit qu'il était fils et petit-fils d'évêques, qu'il comptait sept autres évêques dans sa famille, et qu'enfin, il faisait tout ce que le monde faisait, ce qu'avaient fait avant lui Saint-Philippe apôtre, et Saint-Jean apôtre, Saint-Polycarpe disciple, le même qui fut évêque de Smyrne et martyr, ce qu'avaient fait Saint-Naséas, évêque d'Arménie et martyr, Saint-Sagaris évêque de Laodicée et martyr, Saint-Méliton évêque de Sardes, Saint-Papyre et d'autres saints; qu'il avait convoqué les nombreux évêques d'Asie qui, tous, avaient résolu de continuer de se conformer à une pratique si bien appuyée; qu'ainsi toutes ses menaces d'excommunication ne l'effrayaient nullement, se rappelant que les apôtres avaient dit qu'il était plus



présent  
D'ant  
émis  
des  
mu  
tabl  
ses  
l'or  
que  
tra  
tra  
vé  
de  
Ei  
pe  
ci  
n  
le  
d  
l  
g  
E

... Les évêques  
... fortement Victor a  
... évêques afin d'évi-  
... de l'église romaine,  
... Saint-Irénée d'accord  
... évêques français, réunis  
... la même chose à Victor,  
... de ses prédécesseurs.  
... résida à Rome, que les papes  
... Hygin, Pie, Anicet et Sotère  
... opinion contraire à celle des  
... et que, cependant, ils n'avaient  
... la paix de l'église en condam-  
... opposé au leur. Le pape Victor  
... instances multipliées, et les  
... maintinrent à observer leur coutume  
... quelques siècles. Il  
... persécution générale  
... l'empereur Septime-Sévère.  
... Victor nous offre les preu-  
... et d'imprudence. Sur quoi  
... penser qu'il avait le pouvoir  
... évêques d'Asie qui n'a-  
... peine d'hérésie? Com-  
... suffisamment de s'être  
... jusqu'à déclarer tou-  
... union  
... avait-il pas appris  
... pour  
... peut dire

que la sainte ferveur des Pontifes romains ne se conserva pure que dans les douze premiers. Depuis le pontificat de Saint-Victor, nous découvrons dans quelques Papes, plutôt les passions humaines que la sainteté. Nous verrons que l'ambition et le désir du pouvoir et du commandement occupèrent principalement leur attention, quoiqu'ils se couvrissent du voile d'un zèle apostolique, zèle dont un grand nombre de Papes n'avaient que l'apparence.

Nous ne devons pas nous laisser arrêter dans l'investigation et l'aveu de ces vérités par le titre de Saint dont on a qualifié beaucoup de ces Papes. La raison en est que, d'abord, la canonisation n'est constante que pour un très-petit nombre; qu'en second lieu, même en la supposant constante, ce n'est pas un article de foi. Comment aurait-on pu faire des articles de foi de la canonisation de Charlemagne, par exemple, et de tant d'autres canonisations pareilles? Troisièmement, parce que même tout en vénérant les canonisations, nous pouvons croire qu'elles ont été gagnées par le martyre qui mit fin à leur existence et purifia leurs défauts antérieurs; quatrièmement enfin, parce que de ce qu'ils auraient été canonisés pour des vertus héroïques et non pour leur martyre, il ne s'en suit pas que toutes les actions de leur vie aient été vertueuses. C'est pour cela que Saint-Augustin nous dit que les actions des Saints ne sont pas pour cela toutes saintes; bien loin de là, quel-

juste d'obéir à Dieu qu'aux hommes. Les évêques du concile romain exhortèrent fortement Victor à ne point excommunier tant d'évêques afin d'éviter le scandale de séparer de l'église romaine toutes les provinces d'Asie. Saint-Irénée d'accord avec un grand nombre d'évêques français, réunis en concile à Lyon, écrivit la même chose à Victor, le priant d'imiter l'exemple de ses prédécesseurs. Il savait, pour avoir résidé à Rome, que les papes Sixte, Télesphore, Hygin, Pie, Anicet et Sotère avaient été d'une opinion contraire à celle des évêques d'Asie, et que, cependant, ils n'avaient pas pour cela troublé la paix de l'église en condamnant un usage opposé au leur. Le pape Victor céda enfin à leurs instances multipliées, et les Asiatiques continuèrent d'observer leur coutume qu'ils conservèrent encore quelques siècles. Il mourut dans la cinquième persécution générale excitée en l'an 208 par l'empereur Septime-Sévère.

Ce qui est arrivé à Victor nous offre les preuves d'abus de pouvoir et d'imprudence. Sur quoi se fondait-il pour penser qu'il avait le pouvoir d'excommunier tous les évêques d'Asie qui n'avaient point encouru la peine d'hérésie? Comment pouvait-il se justifier suffisamment de s'être laissé emporter par la colère jusqu'à déclarer toutes les provinces d'Asie exclues de la communion romaine? Saint-Paul ne lui avait-il pas appris qu'il fallait se servir des pouvoirs spirituels pour édifier, et non pas pour détruire? On peut dire

que la sainte ferveur des Pontifes romains ne se conserva pure que dans les douze premiers. Depuis le pontificat de Saint-Victor, nous découvrons dans quelques Papes, plutôt les passions humaines que la sainteté. Nous verrons que l'ambition et le désir du pouvoir et du commandement occupèrent principalement leur attention, quoiqu'ils se couvrissent du voile d'un zèle apostolique, zèle dont un grand nombre de Papes n'avaient que l'apparence.

Nous ne devons pas nous laisser arrêter dans l'investigation et l'aveu de ces vérités par le titre de Saint dont on a qualifié beaucoup de ces Papes. La raison en est que, d'abord, la canonisation n'est constante que pour un très-petit nombre; qu'en second lieu, même en la supposant constante, ce n'est pas un article de foi. Comment aurait-on pu faire des articles de foi de la canonisation de Charlemagne, par exemple, et de tant d'autres canonisations pareilles? Troisièmement, parce que même tout en vénérant les canonisations, nous pouvons croire qu'elles ont été gagnées par le martyre qui mit fin à leur existence et purifia leurs défauts antérieurs; quatrièmement enfin, parce que de ce qu'ils auraient été canonisés pour des vertus héroïques et non pour leur martyre, il ne s'en suit pas que toutes les actions de leur vie aient été vertueuses. C'est pour cela que Saint-Augustin nous dit que les actions des Saints ne sont pas pour cela toutes saintes; bien loin de là, quel-

ques-uns des Saints canonisés ont même, avec de bonnes intentions, commis de fort mauvaises actions, tantôt égarés par un faux zèle, tantôt conduits par des opinions contraires à la vérité. Cet avertissement préalable doit servir pour tout ce qui va suivre.

La conduite de Saint-Victor avec Saint-Polycrate est d'autant plus étrange, qu'il avait été d'une indulgence extrême avec les Montanistes, puisqu'il avait écrit une lettre en leur faveur, et les avait admis à sa communion, uniquement parce qu'ils avaient eu recours à lui contre les autres évêques qui les avaient excommuniés. Il donna son approbation à la sainteté et à la perfection prêchée par Montan, qui n'était qu'apparente et qu'il croyait véritable: il persista long-temps dans son erreur avant de mieux connaître la vérité.

---

III<sup>e</sup> SIÈCLE.

## ZÉPHIRIN,

XIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 202 A 219.

SAINTE-VICTOR avait déployé une si grande autorité et montré un pouvoir si supérieur à celui des autres évêques, que Saint-Zéphirin, son successeur immédiat, n'eût besoin que de suivre le système d'ostentation de pouvoir de son prédécesseur, sans avoir besoin d'efforts pour en introduire un nouveau. Saint-Zéphirin suivit ce plan avec tant d'exactitude, que Tertulien, dans son *Traité de Pudicitia*, lui donne déjà le nom de *Souverain Pontife* et d'*Évêque des Évêques*. Il est vrai qu'il le fait sur un ton ironique, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, quand on considère le traitement inique que Zéphirin et son clergé firent éprouver à Tertulien par envie de la réputation qu'il s'était acquise à Rome, d'être le plus sa-

vant des Romains. L'ingratitude du Pape et de ses prêtres fut d'autant plus criante, que Tertulien avait fait d'immenses travaux contre diverses hérésies et contre leurs sectaires. Au lieu de l'évêché qu'il méritait, ils le maltraitèrent tellement, que de dépit il se fit montaniste.

Une des marques les plus éclatantes que Zéphirin se glorifia de donner de sa suprématie, fut le moment où, sans fixer aucune pénitence précédente, et sans exiger aucun témoignage de repentir, il réconcilia avec l'Église Natalius qui, après avoir souffert en l'honneur de Jésus-Christ, dans une persécution, s'était, depuis, jeté dans l'hérésie de Théodote le *Corroyeur*, et était devenu évêque de sa secte.

Suivant ensuite une conduite opposée, il excommunia Tertulien : au lieu de chercher à le gagner par des moyens de conciliation qui le sauvassent en partie du précipice sur les bords duquel il l'avait conduit par ses duretés, il sépara de l'Église un des meilleurs défenseurs de la religion.

Toutes ces mesures paraissent arbitraires, despotiques, contradictoires avec la qualité de Père commun des fidèles, sans mériter, toutefois, l'imculpation du crime d'hérésie, dont l'accuse Laurent Banck, dans son ouvrage intitulé : *Tyrannies des Papes envers les Rois et les Princes Chrétiens*, sans expliquer le genre de son hérésie. *Quid indicandum, dit-il, si Papa fuerit fœmica, qualem Joannem VIII fuisse annales refer-*

*runt? Vel si hæreticus qualem Zefyrinum, Marcellinum, Liberium, Anastasium, aliosque fuisse aiunt ac probant annales et historici.*  
(Caput x. p. 316.)

---

## CALIXTE,

XV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 219 A 222.

---

Tout ce qu'on sait de certain sur Saint-Calixte, c'est qu'il bâtit une basilique sur la rive du Tibre, et désigna un cimetière qui a conservé son nom. Ce qu'on nous raconte de plus sur son administration ecclésiastique est fabuleux, et n'ayant d'autre origine que les fausses décrétales, on doit en tirer à son égard les mêmes conclusions que pour ses prédécesseurs et ses successeurs.

---



---

## SAINT - URBAIN I<sup>er</sup>,

XVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 222 A 230.

---

Il en est de même d'Urbain I<sup>er</sup>, auquel on attribue une constitution par laquelle il aurait rendu les églises habiles à accepter et posséder des biens-fonds donnés ou légués par les fidèles. Le but de l'Épître supposée de Saint-Urbain, production du huitième siècle, était de persuader que les Souverains Pontifes avaient exercé ce pouvoir depuis les premiers siècles. L'imposteur n'avait pas prévu que les savans sauraient bien qu'il n'appartenait qu'au souverain temporel de donner des lois relatives à la possession des terres. Le second objet de cette Épître était de faire croire que, malgré que les trônes fussent occupés par des souverains païens, l'Église possédait déjà des biens-fonds avant le milieu du troisième siècle. Depuis le huitième siècle, jusqu'à notre temps, les Papes ont tiré un très-grand avantage de ces faussetés.

---

---

## PONTIEN,

XVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 230 A 235.

---

On sait très-peu de choses de plus de Saint-Pontien, si ce n'est qu'il fut exilé en Sardaigne, sous le règne de l'empereur Alexandre Sévère, de cet empereur qui, comme on sait, favorisa si ouvertement les chrétiens, que Lampride va jusqu'à laisser douter, dans son histoire, s'il n'était pas lui-même chrétien, ainsi qu'Onaméa, sa mère. Cette dernière faisait un cas tout particulier d'Origène, dont la réputation de sagesse et de justice était aussi bien établie à Rome qu'à Alexandrie. Avec de telles dispositions reconnues dans le chef de l'État, il est difficile de ne pas soupçonner que le bannissement de Pontien soit dû à un excès de zèle religieux, qui aura pu l'entraîner jusqu'à insulter aux dieux de l'empire, ce que n'aura pas voulu permettre le fameux jurisconsulte Ulpien, préfet de Rome et ennemi des chrétiens, parce qu'ils voulaient introduire un nouveau Dieu.

---

---

## ANTHÈRE,

XVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 235 A 236.

---

SANS s'arrêter à ce que rapportent les fausses décrétales sur Saint-Anthère, nous savons par les historiens du quatrième siècle que, désirant conserver la mémoire des martyrs, il créa des notaires qu'il chargea de faire la recherche de leurs procès et d'écrire leurs actes. C'est-là l'origine de toutes les fables qu'on trouve écrites dans les légendes des Saints martyrs des années précédentes. Les notaires supplèrent aux procès véritables, qu'ils ne purent retrouver, des procès de leur invention ou de l'invention de tout autre, copiés sans examen.

Saint-Anthère souffrit le martyre dans la sixième persécution générale excitée par l'empereur Maximin, en l'an 236.

---

---

## FABIEN,

XIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 236 A 250.

---

MÉPRISANT, comme nous devons le faire, les décrétales apocryphes, et faisant tout aussi peu de cas des légendes des martyrs, toutes les fois qu'on veut y consacrer des invraisemblances, il ne nous reste rien à dire de Saint-Fabien, sinon qu'il mourut dans la septième persécution générale ordonnée par l'empereur Décius, en l'année 250.

---

## CORNÉLIUS,

XX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 250 A 252.

---

Premier schisme.

LES chrétiens de Rome pensèrent qu'il pouvait être utile de suspendre l'élection du successeur

de Saint-Fabien, jusqu'à ce que la persécution de Décius eut cessé, ou qu'au moins elle se fut adoucie. C'est pour cette raison que Saint-Cornélius ne fut nommé évêque de Rome que le 4 juin 251, après plus de quinze mois de vacance de siège.

C'est encore là une nouvelle preuve de l'esprit d'ambition qui dominait déjà le clergé romain; puisque, malgré le danger des persécutions, le Pontificat était déjà regardé comme un emploi digne d'envie. Novatien, prêtre de Rome, excita un parti pour se faire élire Souverain Pontife. L'élection ne lui fut pas favorable; mais, sous prétexte de différentes nullités, il chercha à invalider les suffrages donnés à Corneille, et à persuader que lui seul était légitime évêque de Rome. Il parvint à se faire consacrer, et fut le premier *Antipape* de l'Église universelle. Il forma un schisme, et y introduisit même une hérésie en refusant à l'Église le pouvoir de pardonner les péchés commis après le baptême, et en prétendant qu'un tel pouvoir n'appartenait qu'à Dieu: pour soutenir son hérésie et son schisme, il s'aida de l'appui de Novatus l'Africain.

Corneille fut banni. A son retour à Rome il fut mis à mort par l'ordre des empereurs Gallus et Volusien. Le Pontificat romain devait nécessairement offrir de puissans attraits et la possession de précieux avantages, pour que les candidats prisent tant de peines à obtenir une charge qui met-

tait à chaque instant leur vie en péril. Saint-Denis d'Alexandrie écrivit à Novatien pour le conjurer, au nom de son propre bien et de celui de l'Église, de se désister de ses prétentions ; mais celui-ci ne se rendit point à ses conseils. De son côté, Corneille écrivit aux Églises d'Alexandrie, d'Antioche, de Carthage et aux autres Églises les plus célèbres du monde chrétien, et leur rendit compte de ce qui était arrivé ; mais la considération du schisme que cette contestation allait produire, ne fut pas assez puissante pour le faire non plus renoncer. Qui pouvait donc leur faire ambitionner un destin si périlleux ? Le désir naturel à l'homme de posséder plus d'honneurs, plus de pouvoirs, plus de richesses. Le nombre des chrétiens s'était beaucoup accru. La constance et la gaiété avec laquelle les martyrs marchaient à la mort, étaient autant d'étincelles qui alimentaient sans fin les néophytes.

Déjà un assez grand nombre de personnages de haut rang et de vaste fortune s'étaient déclarés, les richesses abondantes qu'ils apportaient venaient au secours des chrétiens condamnés à la prison ou aux travaux publics. Ces offrandes étaient déposées entre les mains d'une personne désignée par le Souverain Pontife qui, après avoir reçu les informations et les avis du clergé, distribuait lui-même les aumônes aux veuves, orphelins, infirmes, pauvres et autres malheureux de la religion chrétienne. Cette distinction et celle d'être décoré, entre tous les évêques, du titre de Sou-

*verain Pontife*, étaient des motifs suffisans pour faire désirer ardemment cet emploi, au mépris des dangers qui y étaient attachés.

---

## LUCIUS I<sup>er</sup>,

XXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 252 A 253.

---

SAINTE-CORNÉILLE étant mort le 14 septembre de l'année 252, on lui choisit pour successeur Saint-Lucius I<sup>er</sup>, auquel sont attribuées quelques constitutions pontificales de la collection d'Isidore Mercator. Il eut peu de temps pour exercer son pouvoir, ayant été décapité en mars 253, cinq mois après son élection.

---

---

## SAINT - ÉTIENNE I<sup>er</sup>,

XXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 253 A 257.

---

LE Pape Saint-Étienne mourut martyr de la huitième persécution générale de 257, sous l'empereur Valérien. Dans d'autres circonstances il eut difficilement obtenu d'être canonisé. Sa conduite, à l'égard des évêques d'Espagne, à l'égard de Saint-Cyprien, évêque-primat d'Afrique, et de plus de soixante-dix évêques africains, à l'égard de Saint-Firmilien, évêque-primat de Césarée en Palestine, et envers beaucoup d'autres évêques d'Asie, fut aussi violente que despotique. Les évêques d'Espagne avaient condamné Basile, évêque d'Astorga, et Martial, évêque de Mérida, comme hérétiques libellatiques, et comme tels les avaient déposés de leur église. Ces derniers se rendirent à Rome, où ils firent au Pape une fausse relation de l'affaire. Celui-ci, pour faire ostentation de la supériorité de son pouvoir, les admit à la communion. Les évêques espagnols se formalisèrent d'une semblable usurpation, et encore plus de la légèreté avec laquelle il avait admis le témoignage de deux fugi-



tifs, sans vouloir entendre préalablement les nombreux prélats qui avaient pris connaissance de la cause. Ils consultèrent Saint-Cyprien, primate d'Afrique, qui leur dit qu'ils avaient raison, et qu'ils devaient tirer le Pape d'erreur.

Il ne procéda pas avec moins de violence avec les évêques d'Afrique et d'Asie; il les sépara tous de la communion de l'Eglise, parce qu'ils ne voulaient pas se soumettre à son opinion, dans la question de savoir si on devait ou non rebaptiser ceux qui embrassaient la religion catholique après avoir professé l'hérésie et avoir été baptisés comme hérétiques. Étienne prétendait que non, attendu que le baptême donné par les hérétiques devait être réputé pour valable. Les Africains et les Asiatiques soutenaient le contraire, se fondant sur ce que l'hérétique qui confère le baptême, n'ayant pas la foi, ne saurait avoir la véritable intention. Saint-Cyprien, dans une de ses lettres, annonçait qu'Étienne voulait se constituer évêque des évêques et inspirer de la terreur, qu'il n'y avait toutefois rien à craindre. Il lui opposait le bon exemple donné par Saint-Corneille, prédécesseur du même Étienne. Ce dernier avait adopté la même opinion qu'Étienne; mais il n'avait pas pour cela troublé la tranquillité de ceux qui professaient l'opinion contraire.

Il démontra qu'il n'y avait dans l'Eglise catholique qu'un seul *épiscopat*, dont les pouvoirs appartenaient à chacun des évêques; que chaque

évêque, dans son siège, était le successeur de l'un des onze apôtres égaux en pouvoir à Saint-Pierre, inférieurs seulement par la prééminence primaticale, attribut de celui qui préside et devient le centre de l'unité catholique; et que, par conséquent, le Pape Étienne s'était approprié plus de pouvoir qu'il n'en avait reçu de Jésus-Christ.

Les évêques de Palestine écrivirent une lettre beaucoup plus remarquable. Ils disaient entre autres choses :

• L'homme hardi produit des procès, et l'homme  
 • colère exagère les crimes. O! Étienne, combien  
 • de discordes as-tu préparées dans les Églises de  
 • l'univers! Ah! qu'il est énorme le péché dont tu  
 • t'es couvert, lorsque tu t'es séparé toi-même de  
 • la communion des autres Églises! C'est toi-même  
 • qui t'en es séparé. Ne cherches pas à te tromper;  
 • celui qui abandonne l'unité ecclésiastique, est  
 • bien en effet un schismatique. Lorsque tu penses  
 • que tous les autres chrétiens peuvent être privés  
 • de communiquer avec toi, c'est toi seul qui te  
 • prives de communiquer avec tous les autres. •  
 • Suivez la route pour laquelle vous avez été ap-  
 • pelés (dit Saint-Paul); marchez droit, humble-  
 • ment et doucement; vous supportant les uns les  
 • autres par la patience et par la charité, et fai-  
 • sant tout ce qui sera nécessaire pour conserver  
 • en paix l'unité de l'esprit. • « De quelle manière  
 • Étienne a-t-il accompli ces préceptes et suivi ces  
 • maximes du saint apôtre? O qu'il sait bien trouver

» les moyens de conserver avant tout la soumission  
 » et le respect ! Se peut-il qu'on ne connaisse pas une  
 » conduite plus humble et plus douce que celle de se  
 » séparer de la communion d'un si grand nombre  
 » d'évêques épars dans l'univers ? Y a-t-il une faute  
 » comparable à celle de rompre la paix par des  
 » manières différentes, tantôt contre des évêques  
 » de l'Orient (comme nous vous en supposons ins-  
 » truits), tantôt contre vous qui demeurez dans le  
 » Midi ? N'est-il pas vrai que vos légats trouvèrent  
 » dans Étienne une patience et une douceur sem-  
 » blables, qu'il ne voulut pas les admettre, même  
 » à des entretiens sur des sujets indifférens ? N'est-  
 » il pas vrai qu'il ordonna que personne ne leur  
 » parlât, ne les admis chez soi, même ne leur pro-  
 » curât de logement ? Sera-t-il possible de conserver  
 » l'unité corporelle ou spirituelle avec un homme  
 » qui n'a peut-être pas d'âme, ou qui n'en a qu'une  
 » volage et inconstante ? Néanmoins, Étienne ne  
 » rougit pas d'accorder sa protection à des hommes  
 » de cette trempe, contre les décisions de l'Église ;  
 » de rompre l'unité de communion entre les frères  
 » pour favoriser les hérétiques ; et de donner à  
 » Cyprien le sobriquet de *Pseudo-Christ*, et de  
 » *Pseudo-Apôtre* : et il est remarquable qu'il a fait  
 » tout cela après une mure délibération, pour que  
 » Cyprien entendît sans raison les sobriquets que  
 » lui-même méritait si bien. » Telle est la lettre  
 » que les évêques d'Orient écrivirent à ceux d'A-  
 » frique, lorsque ceux-ci souffraient la persécution

d'Étienne, à cause de la querelle sur le second baptême.

Saint-Augustin écrivit quelques temps après sur le même sujet; il déclara que, sur le fond de la dispute principale, il était du même avis que Saint-Étienne, mais qu'il différait de lui relativement à la conduite à tenir; que Saint-Cyprien n'en continua pas moins de baptiser les convertis jusqu'à son martyre, qui eut lieu pendant cette huitième persécution. Mais cette différence d'opinion ne devait mettre aucun obstacle à la vénération qu'il méritait, et qu'il obtint en sa qualité de martyr, parce qu'en effet, lorsqu'un concile général n'avait pas prononcé sur la question en litige, Saint-Cyprien pouvait persévérer dans son opinion sans blesser la foi, malgré la décision du Pape Étienne, malgré celle du concile particulier de Rome et des évêchés voisins par lesquels le Pape s'était fait appuyer.

Cette doctrine de Saint-Augustin, respectée par les hommes vraiment sages et vraiment pieux de tous les siècles, devait être parfaitement connue de ceux qui, depuis, voulurent persuader que le Pape, par une providence particulière du Saint-Esprit, était infallible, toutes les fois qu'il parlait *ex cathedra*, c'est-à-dire, toutes les fois que de lui-même ou d'un commun accord avec les cardinaux, il prononce, en sa qualité de Souverain-Pontife romain, sur un point de dogme, de morale ou de discipline universelle, et le propose comme tel

à la foi unique de l'Église catholique du monde chrétien. Saint-Augustin en savait plus sur ce point que les Romains modernes, et il affirme le contraire, non pas en fauteur d'une opinion nouvelle, mais annonçant simplement une vérité établie et reconnue de son temps. Saint-Cyprien et les autres évêques d'Afrique et d'Asie, dont la plupart souffrirent le martyre, n'auraient point persévéré dans leurs pratiques, et n'auraient point dédaigné les censures, s'ils eussent pensé que le Pape Étienne, par une faveur spéciale du Saint-Esprit, était infail-  
lible, lorsqu'il procédait de concert avec les évêques de son concile romain. Saint-Polycrate et les évêques d'Asie du siècle précédent n'auraient pas agi de la même manière au sujet de la décision prise par le Pape Victor, d'accord aussi avec son concile romain, dans la controverse sur la célébration de la Pâques. Il faut être bien aveuglé par l'esprit de parti pour soutenir l'infailibilité après un exemple aussi concluant. L'histoire nous présentera par la suite d'autres faits qui détruisent radicalement les prétentions intéressées des Romains modernes.

---

---

## SIXTE II,

XXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 257 A 258.

---

L'EMPEREUR Valérien défendit aux chrétiens, non-seulement de prêcher, mais même de se réunir dans les cimetières. Saint-Sixte viola cette loi ; il fut surpris dans le cimetière de Calixte, et condamné à la peine capitale. Il ne fit rien qui ait rapport à l'objet que nous avons en vue. Si nous insérons ici le nom de ce Pape et celui de beaucoup d'autres qui se trouvent dans le même cas, ce n'est que pour nous conformer à l'ordre chronologique, et ôter toute occasion de croire qu'une semblable omission est due à la crainte d'y rencontrer des faits contraires au dessein principal que nous nous sommes proposés dans le chapitre premier.

---

---

**DENIS,****XXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 258 A 269.**

---

Sous le pontificat de Saint-Denis il y eut des querelles, dont parle M. Prudhome dans ses *Crimes des Papes*, ouvrage composé en 1792; mais pour ne pas avoir consulté les sources originales, ou l'avoir fait avec trop de précipitation et d'irréflexion, cet auteur s'est exposé à d'étranges bévues. Il en est de même de son abrégiateur M. R...., qui fit paraître son ouvrage en 1800. Dans plusieurs articles précédens, je me suis beaucoup éloigné de ces deux écrivains; il en sera de même pour les articles qui suivront. Les exagérations et les déclamations irréligieuses sont toujours inconvenantes; les vérités énoncées avec simplicité, et accompagnées de quelques réflexions judicieuses, peuvent seules porter la conviction dans les âmes.

Paul de Samosate, évêque d'Antioche, s'était jeté dans l'hérésie de Sabelius, et, par suite, dans plusieurs autres. Les Evêques d'Asie et d'Orient assemblèrent différens conciles, le déposèrent de son évêché, et lui nommèrent un successeur. Ils

donnèrent avis de leur décision au pape Saint-Denis, pour que, selon ce qu'ils lui écrivirent, il eût à regarder Paul comme hérétique, et à communiquer avec son successeur Domnus. Cet événement prouverait qu'ils se regardaient comme investis d'une autorité suffisante, sans avoir besoin de s'entendre avec le pape. Cet événement, ainsi que plusieurs autres semblables, qui datent de la même époque, est tout-à-fait incompatible avec l'expédition supposée des décrétales avant le pontificat de Saint-Sixte. Réuni à ce qu'on sait déjà de Saint-Policrate et de Saint-Cyprien, il nous montre les limites de la suprématie romaine très-au-dessous des attributions que les Papes des siècles modernes prétendent nous faire envisager comme fondées sur des vérités presque dogmatiques, en dépit de tout ce qui résulte de la connaissance de l'histoire ecclésiastique.

---

## FÉLIX I<sup>er</sup>,

XXV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 269 A 274.

---

SAINT-FÉLIX souffrit le martyre, le 30 mai de l'année 274, pendant la neuvième persécution gé-



nérale suscitée par l'empereur Aurélien. Il reconnut pour valable la condamnation faite par les conciles d'Antioche des erreurs et de la personne de Paul de Samosate, et il envoya aux évêques de ce patriarcat sa profession de foi, pour leur montrer qu'il ne partageait pas les erreurs de Paul. Cette manière d'agir est fort différente sans doute, de la conduite indépendante et despotique tenue par les Papes postérieurs dans des circonstances analogues. Les Pères du concile d'Antioche s'adressèrent à l'empereur Aurélien, contre Paul qui refusait de reconnaître la validité de sa déposition. Bien qu'idolâtre, l'empereur Aurélien ordonna qu'on reconnût pour Evêque celui qui aurait été désigné par l'Evêque de Rome. Cette résolution se conçoit, de la part d'un païen, en temps de paix. Il était naturel qu'Aurélien accordât le droit de primauté à l'Evêque de sa cour. Si les Papes n'avaient d'autre autorité à faire valoir que celle-là, leur cause courrait grand risque d'être perdue.

---

---

## EUTICHIEU,

XXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 274 A 283.

---

Nous ne savons rien de particulier sur ce Pape, si ce n'est que ce fut de son temps que Manès commença à propager sa doctrine des deux principes. Cette hérésie, connue sous le nom de secte des manichéens, fut adoptée dans beaucoup de pays, et dura plusieurs siècles, altérée seulement par la modification et l'addition de quelques articles.

---

## CAÏUS,

XXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 283 A 296.

---

IL en est de même de Saint-Caius, parent de l'empereur Dioclétien, qui lui fit souffrir le martyre parce qu'il lui attribuait la résistance mise par

Sainte-Suzanne, sa cousine, à accepter pour époux son collègue Maximien Galérius, veuf de Valérie, fille du même Dioclétien. Jusqu'alors Caius avait eu ses libres entrées dans le palais impérial, et il était même particulièrement lié avec l'impératrice Serène, épouse de Dioclétien, secrètement convertie à la foi chrétienne.

---

## MARCELIN,

XXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 296 A 304.

---

LES empereurs Dioclétien et Maximien publièrent en 302 leurs édits de persécution générale contre les chrétiens, contre leurs temples et contre leurs livres ecclésiastiques. Le pape Marcelin s'intimida, apostasia, adora les idoles et abandonna les livres de la sainte écriture, pour qu'on les brûlât comme impies, conformément à l'édit des empereurs. On dit qu'il se repentit ensuite; qu'il confessa sa faute dans un concile assemblé à Sinuesse, et que les évêques le laissèrent continuer de remplir le siège papal, attendu que personne n'était juge compétent d'un Pape. Cette dernière assertion est un mensonge des Romains modernes; l'histoire nous fournit des preuves du contraire.

---

**IV<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**MARCELLUS,****XXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 308 A 310.**

---

Quoique le siège pontifical ait été laissé vacant en 304 par la mort du Pape Marcellin, on ne donna un successeur à ce dernier qu'en 308. La cause de ce retard n'est pas bien connue. Mais il paraît vraisemblable, malgré tous les efforts du cardinal Baronius et des autres Romains pour nier ce fait et démentir l'histoire, que ce retard se trouve lié à l'idolâtrie et à la pénitence de Marcellin.

Marcellus élu Pape, déploya une sévérité extrême contre ceux qui par faiblesse s'étaient rendus coupables du péché d'idolâtrie pendant la persécution. Les choses en vinrent au point que des séditions se déclarèrent, et que plusieurs en périrent victimes; preuve manifeste de l'esprit de parti qui poussait les fidèles à se vanter de leur constance

aux yeux de ceux qui avaient cédé. Ces troubles étaient peut-être dus à l'imprévoyance du Pape, qui ne voyait pas le danger de punir, quand les pécheurs étaient si nombreux. La discorde produisit pendant long-temps des conséquences funestes, et entre autres, des schismes et des hérésies. Ceux qui faisaient gloire de leur constance, flétrissaient du nom de *traîtres* les autres qui, par faiblesse et par peur, avaient, aux termes de l'édit, livré les saintes écritures aux officiers de l'empereur. Ils difamaient par l'épithète de *libellatistes*, ceux qui avaient échappé à la persécution, à la faveur d'un *libelle* ou lettre de sûreté, que le gouvernement impérial n'accordait qu'à ceux qui promettaient de suivre la religion de l'empire. Ces distinctions entre les Chrétiens *fidèles*, les Chrétiens *libellatistes* et les Chrétiens *traîtres*, nécessitèrent ensuite des conciles ecclésiastiques et des décrets impériaux pour arrêter le mal, ce qui ne se fit qu'après des luttes et des discordes violentes, dans lesquelles beaucoup de personnes succombèrent. Marcellus eut évité tout cela, si avec l'affection et la douceur dont la religion lui faisait un devoir, il les eut admis à la pénitence, sans montrer une sévérité inflexible contre ceux qui avouaient être tombés dans le péché par crainte des tortures. Tous ne pouvaient pas être des héros.

L'empereur Maxence condamna Marcellus à servir de palefrenier dans les écuries publiques. C'est

là ce qui lui valut l'honneur d'être placé au rang des martyrs.

---

## EUSÈBE,

XXX<sup>e</sup> PONTIFE. — DANS L'AN 310.

---

LE successeur de Saint-Marcellus n'occupa le siège papal que du 20 mai 310, jusqu'au 26 septembre de la même année. A peine son élection fut-elle vérifiée, qu'il fut banni en Sicile, où il mourut. Il doit à cet exil le titre de martyr. Je laisse aux critiques à décider s'il suffit d'avoir été banni ou condamné à servir de palefrenier pour mériter la palme du martyr.

---

## MELCHIADE,

XXXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 310 A 314.

---

APRÈS neuf mois de vacances, Melchiade fut élu le 2 janvier 311 et mourut le 10 janvier 314. Sous

son pontificat, Constantin, après avoir vaincu Maxence en Italie en 312, se convertit au christianisme. D'accord avec Licinius, cet empereur promulga un édit qui donnait la paix à l'église et défendait de persécuter les Chrétiens. L'année suivante, en 313, parut une ordonnance qui accordait aux églises et au clergé des privilèges particuliers. Cette nouveauté fournit aux Papes une occasion de manifester leur ambition, ainsi qu'on le verra dans la suite de cet ouvrage. Cela ne doit point étonner ceux qui connaissent bien les passions humaines, et ce désir naturel à chacun, de s'agrandir et d'ajouter à son autorité.

Melchiade donna un exemple de tolérance qu'on ne doit pas passer sous silence. Il forme un contraste frappant avec le fanatisme et l'imprudence de quelques-uns de ses successeurs, qui, pour ne pas l'avoir imité, firent périr des milliers et peut-être des millions d'hommes. D'après l'ordre de l'empereur Constantin, Melchiade convoqua un concile à Rome, en 313, pour prononcer dans l'affaire des Donatistes. Les Donatistes, eux-mêmes, avaient demandé qu'on nommât pour juges trois évêques français. Melchiade et dix-huit autres évêques acquittèrent Cécilianus, évêque de Carthage, de l'accusation intentée contre les évêques Donatistes. La question était de savoir quels étaient les véritables évêques de ceux ordonnés par Cécilianus, ou des Donatistes ordonnés par Manjorinus, qui se qualifiaient mutuellement de schismatiques.

Melchiade et le concile, décidèrent que ceux des deux partis seraient regardés comme légitimes évêques ; que chaque évêché serait régi par le plus ancien des évêques élus , de quelque parti qu'il fut d'ailleurs ; que le dernier élu recevrait en compensation le premier siège vacant ; et que le tout était ainsi réglé pour l'intérêt de la paix , sans considération pour la justice des prétentions d'aucun parti.

---

## SILVESTRE I<sup>er</sup>,

XXXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 314 A 335.

---

SAINT-SILVESTRE fut élu Pape, le 31 janvier 314, et mourut le 31 décembre 335.

L'empereur Constantin fit assembler à Arles un second concile pour l'affaire des Donatistes ; il convoqua lui-même les évêques africains, italiens, espagnols et français, et écrivit à Silvestre pour qu'il eût à s'y rendre s'il le pouvait. Silvestre ne put s'y rendre ; mais il envoya à sa place deux prêtres pour le représenter. La présidence fut confiée à Félix évêque d'Arles, Trente-trois évêques et beaucoup de prêtres délégués par les autres évê-



ques, confirmèrent en 514 la sentence du concile romain. Ils profitèrent aussi de l'occasion qui les rassemblait, pour régler quelques points de discipline. Félix écrivit au Pape une lettre qu'il est bon de connaître. On peut y voir combien les temps sont changés depuis que Félix, tout en reconnaissant parfaitement la suprématie romaine, qui ne diminuait rien du pouvoir des autres évêques, et bien moins encore du souverain auquel tous obéissaient, traitait cependant le Pape de *frère* et non pas de *très-saint Père*.

» Plût à Dieu, *Notre cher Frère*, (écrivait Félix à Saint-Silvestre) plût à Dieu que vous eussiez été présent à cette grande assemblée. La condamnation des Donatistes eut été plus sévère et notre joie plus grande; mais vous n'avez pu consentir à quitter les lieux où les Apôtres président, et où leur sang versé glorifie continuellement Dieu. Quant à nous, nous avons cru devoir profiter de notre réunion, pour régler d'autres points que celui pour lequel nous avons été convoqués. Soutenus par la présence de l'esprit saint et de ses anges, nous avons fait quelques réglemens sous leur inspiration. *Possédant la plus grande partie du gouvernement de l'église, c'est à vous qu'il appartient principalement, d'après une coutume antique, de les communiquer aux autres évêques.* »

Quelques expressions de cette lettre méritent notre attention. Félix y dit qu'il appartient au Pape

de *communiquer* les réglemens des conciles tenus par d'autres évêques, il ne dit pas *confirmer*, car en effet, Félix et les autres évêques croyaient bien avoir procédé en présence du Saint-Esprit et conformément à ses inspirations.

Il dit que le droit et l'obligation de *communiquer* appartiennent au Pape *d'après une coutume ancienne* et non pas du *droit divin*. Ce qui indiquerait que ces égards déferés à l'église de Rome sont dus à sa position dans les capitales de l'empire, dans un lieu honoré par le martyre de Saint-Pierre et de Saint-Paul, dont les corps représentaient continuellement la présidence exercée par ces grands Apôtres.

Il ajoute que ce droit vient aussi de ce qu'il possède la *plus grande partie du gouvernement de l'église*. Ce qui admet deux interprétations différentes et toutes deux vraies. L'expression de *la plus grande partie* peut en effet venir de ce que le patriarcat d'Occident était plus étendu que ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; l'épithète de *plus grand* peut encore s'entendre de ce que le patriarche d'Occident, évêque de Rome, chef-lieu de l'empire, avait obtenu dès le principe, comme il arrive aux prélats de cour, un rang plus élevé, et plus de considération et d'influence dans les affaires, que les trois autres patriarches.

Il ne dit pas cependant *tout* le gouvernement, mais seulement la *majeure partie*. Les autres évêques n'attachaient à la suprématie que l'idée du

pouvoir exécutif et d'une partie assez étendue du pouvoir législatif, tel que la faculté de proposer les lois ecclésiastiques, de voter pour leur établissement, de recueillir les suffrages, d'annoncer le résultat du scrutin, de promulguer la loi, d'en diriger l'exécution, et d'en expédier les ordres généraux. C'est là ce qu'on peut tirer des doctrines de Saint-Polycrate et de Saint-Cyprien, des opinions reçues depuis Saint-Augustin, des déclarations des Papes eux-mêmes, pendant les siècles quatrième, cinquième et sixième. Bien entendu que ce pouvoir n'embrasse que le gouvernement de l'église universelle et ses réglemens généraux, et non pas le régime intérieur et diocésaire de chaque église en particulier. Chaque évêque jouit relativement à son administration particulière, d'un pouvoir indépendant annoncé par Saint-Paul à l'évêque Timothée. « *Ayez soin, lui disait-il, de tout le troupeau dont l'Esprit-Saint vous a établi pasteur afin que vous gouverniez l'église de Dieu, acquise par Jésus-Christ au prix de son sang.* » Si le Saint-Esprit a conféré ce pouvoir aux évêques, le Pape ne peut se l'approprier ni en totalité ni en partie.

Le concile d'Arles ne suffit pas à la tranquillité des Donatistes ; ils voulurent et obtinrent que l'empereur lui-même revît toute l'affaire et donnât sa sentence définitive ; ce qui fut fait comme ils le prétendaient. Ainsi, à peine le souverain était-il Chrétien, qu'il eut à prononcer si une croyance

recte dans ses états était un schisme ou non. On n'eut jamais dû perdre de vue cette doctrine.

Sous le même Saint-Silvestre, se tint le concile général de Nicée, relativement à l'hérésie d'Arius et à d'autres points. Ce concile fut aussi ordonné, décrété et convoqué par Constantin. Osius, évêque de Cordoue, le présida d'après l'ordre du même empereur, attendu que Victor et Vincent, légats du Pape, n'étaient point évêques. Silvestre ne se réserva point de donner ou de refuser sa sanction aux actes du concile, mais ordonna à ses légats de se conformer aux décisions du concile.

On proposa dans ce concile une loi sur la continence à prescrire au clergé. Saint-Paphunce évêque octogénaire, s'y opposa avec vigueur, faisant valoir une vérité démontrée par les siècles suivans, après que le Pape Siricius eut converti en une obligation prescrite aux évêques, aux prêtres et aux diacres, une mesure qui n'était l'effet que de la dévotion d'un petit nombre. La continence du clergé n'a pas rendu les évêques et les prêtres plus chastes qu'ils ne le seraient s'ils se fussent mariés. On doit en excepter quelques cas particuliers, dans lesquels l'absence de femme et d'enfans isole les hommes de la société civile, et les attache à la corporation qu'ils ont adoptée, avec une force qui paraîtrait incroyable, si l'histoire ancienne et moderne et celle de notre temps n'en faisaient foi.

De-là le désir d'enrichir leur église et leur société ecclésiastique particulière, de préférence même à

leurs parens séculiers; de-là, la croyance qu'il est plus agréable à Dieu de faire l'aumône aux temples qu'aux pauvres. De-là, l'habitude d'interpréter toutes les lois d'une manière favorable au clergé, même en opposition à la société civile. De-là, l'usage de regarder comme saints, ceux qui étaient morts en faisant des donations aux églises, en fondant des messes ou tout autre avantage pour le culte, quoique d'ailleurs leurs mœurs fussent peu dignes d'estime. De-là, la réputation d'impie donnée à ceux qui s'élèvent contre le trop grand nombre de prêtres, contre leurs richesses peu convenables, contre leurs injustes privilèges. De-là, enfin une multitude d'effets funestes, qui tous cesseraient si les prêtres étaient mariés. Ils le sont dans l'église protestante, aussi n'entend-on jamais sur leur compte ces plaintes si fréquentes contre le clergé catholique. Alors les intérêts du clergé et du peuple seraient un seul et même intérêt; tous deux seraient d'accord avec le souverain, tandis que, par la raison contraire, le clergé cherche à gagner le souverain au détriment du peuple et au détriment de la société générale.

---

---

**MARC,****XXXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 335 A 336.**

---

**SAINT-MARC** ne fut Pape que huit mois et onze jours, depuis le 18 janvier 336, date de son élection, jusqu'au 7 octobre de la même année, jour de sa mort. La lettre qu'on lui attribue est apocryphe, ainsi que toutes les autres lettres antérieures à Siricius. Ainsi, on ne voit pas que ce Pape se soit élevé contre les dispositions du concile de Nicée. Les Papes des temps modernes ont voulu souvent citer cette lettre pour justifier leurs usurpations ; mais, lors même qu'il ne leur a plus été possible de s'autoriser d'un tel exemple, ils n'en ont pas moins poursuivi leurs projets ambitieux.

---

---

## JULES I<sup>er</sup>,

XXXIV<sup>es</sup> PONTIFE. — DE 356 A 352.

---

SAINT-JULES fut élu Pape le 6 février 357, et gouverna l'Église jusqu'au 12 avril 352, époque de sa mort. La vacance du siège avait duré quatre mois. Ce retard pouvait provenir de ce qu'on avait cru devoir consulter l'empereur Constantin. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette coutume fut citée ensuite, non pas comme une introduction nouvelle, mais comme un retour aux anciens usages. Jamais l'Église romaine n'avait eu plus d'intérêt qu'alors à plaire à Constantin, attendu qu'en dépit des décisions du concile de Nicée, la cause d'Arius était encore en discussion. Constantin même, d'après les suggestions d'Eusèbe, évêque de Nicomédie, et d'un autre Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, tous deux placés très-avant dans l'intimité de l'empereur, le favorisait encore beaucoup en 356 et 357.

Jules eut une grande dispute avec les Evêques d'Orient, pour avoir voulu soutenir le patriarche

Saint-Athanasie, déposé par eux au concile d'Antioche. Il écrivit différentes lettres, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes dignes d'une attention particulière, en ce qu'elles nous montrent combien les successeurs de Jules ont dépassé leurs pouvoirs. Il leur dit dans une de ces lettres, qu'ils ne devaient pas déposer le patriarche sans lui en écrire, ainsi qu'aux évêques d'Italie, et même à ceux d'Occident ; qu'ils devaient savoir que c'était une coutume antique usitée dans les affaires importantes, relative aux églises principales fondées par les apôtres, telle que l'église d'Alexandrie ; qu'ils devaient attendre de lui une réponse qu'il n'aurait pas faite de lui seul, mais d'accord avec un Concile d'Italie semblable au Concile assemblé pour écrire cette lettre, qu'ils étaient tous prêts à signer.

On voit, d'après cela, que Saint-Jules ne se croyait pas en droit de parler pour lui-même, et d'après son seul avis, mais seulement au nom de tous les Evêques d'Occident, représentés par les Evêques d'Italie comme plus à proximité, et cela uniquement en cas d'affaires graves relatives aux églises métropolitaines, telles que les trois patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, les primats de Césarée en Palestine, de Carthage en Afrique et autres semblables, qui ne relèvent d'aucun autre supérieur que du Pape. On peut conclure de-là qu'il n'en était pas de même relativement aux affaires des autres églises soumises à un métropolitain et aux affaires peu importantes



des premières. Quelle différence entre cette autorité et celle des Papes modernes qui se sont arrogé le droit de décider sur les intérêts les plus futiles des moindres chapelles.

Saint-Jules ne laissa pas toutefois de manifester l'esprit d'ambition introduit dans l'Eglise romaine depuis le temps de Saint-Victor. En effet, en concédant aux ennemis d'Athanase la célébration d'un concile demandé par ses députés, il s'explique de manière que ces derniers observèrent que le Concile, dont on promettait la convocation à Rome, serait purement ecclésiastique, sans l'assistance d'un comte au nom de l'empereur, sans les ordres de celui-ci, et sans un poste de la garde impériale à la porte. C'est ce qui fit qu'ils n'osèrent se réunir. Mais pourquoi les Conciles romains n'auraient-ils pas été soumis à ces réglemens? est-ce parce qu'ils se célébraient à Rome? Rome était une ville impériale, ainsi que les autres. Tout le monde sait aujourd'hui que la prétendue *donation de Constantin* est un acte faux. Les empereurs n'avaient pas moins de droit et moins d'autorité que quand le monarque n'était pas chrétien. Toute réunion nombreuse est sujette aux lois générales, et demande la permission spéciale du souverain, qui n'a coutume de l'accorder qu'avec les précautions nécessaires pour éviter les désordres communs aux grandes réunions. Une des précautions ordinaires est de désigner un magistrat qui préside l'assemblée au nom du souverain, et qui ait des troupes à

ses ordres en cas de nécessité. Il n'était pas juste que les Papes pensassent à convoquer de nombreuses assemblées par leur propre autorité et sans la connaissance et l'intervention des empereurs. Prétendre le contraire, c'eût été affecter une indépendance qui, avec le temps, produisit l'orgueil, les usurpations de pouvoir, et devint aux mains des Papes une arme funeste à des millions d'hommes, entraînés dans les guerres faites par suite des sentences de déposition prononcées par les souverains pontifes contre des rois et des empereurs, au grand détriment des nations que ces querelles détruisaient.

---

## LIBÉRIUS,

XXXV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 352 A 366.

---

LIBÉRIUS fut élu Pape le 22 mai 352, et mourut le 24 septembre 366. Il adopta la formule helvétique de profession de foi composée par les Ariens dans le conciliabule de Sirmius, et il écrivit aux évêques d'Orient pour leur dire : « Je sépare Athanase de notre communion si décidément, que je

» ne veux pas même recevoir ses lettres. Je vous  
 » assure que je suis en paix avec vous tous, et que  
 » j'approuve la profession de foi faite dans le con-  
 » cile de Sirmius. »

C'était là évidemment condamner les articles de foi arrêtés dans le concile général de Nicée. Aussi Saint-Hilaire, évêque de Poitiers, défenseur très-opiniâtre de la foi nicéenne, s'écrie-t-il, en parlant de cette déclaration : « C'est là une perfidie arrienne. Je t'anathématise, Libérius, toi, aussi bien que tes compagnons ; je t'anathématise une seconde et une troisième fois, Libérius le prévaricateur. » Il est vrai que Libérius mérite le reproche de lâcheté pour avoir fléchi devant l'empereur Constance, qui l'avait banni, parce qu'il s'était refusé à confirmer la formule de Sirmius et la condamnation d'Athanase ; mais il est certain que quatre ans après il revint de ses erreurs, et cassa le conciliabule arrien de Rimini. Il montre toutefois tant d'incertitude et de faiblesse dans sa conduite postérieure, qu'aujourd'hui encore les critiques sont embarrassés pour décider quelle était véritablement la foi de Libérius. Les Pontifes romains, désireux d'effacer le souvenir de l'existence d'un Pape hérétique, cherchèrent à faire prévaloir la décision prononcée par Libérius, relativement à l'affaire de Rimini, qui lui fait honneur, et l'élevèrent pour cela au rang des saints. Quelques savans se moquent d'une semblable canonisation, et, loin de voir un saint dans Libérius,

n'y voient qu'un homme sans caractère. La canonisation, en effet, n'est due qu'à ceux dont les vertus ont été héroïques, et dignes d'être proposées comme modèles à l'imitation des chrétiens. Lors même que le repentir de Libérius eût été réel, sa conduite méritait-elle un si grand honneur. Il y a loin de faire son salut éternel, à se rendre digne de la canonisation, comme héros de la religion.

Il est de fait que Libérius donna lieu à quantité d'assassinats et à d'autres crimes commis à l'envi par les partisans du concile de Nicée et leurs adversaires du concile de Sirmius, dont les persécutions réciproques troublèrent long-temps la paix publique. Si l'on n'eût pas donné aux opinions d'Arius plus d'importance qu'elles n'en méritaient, elles seraient tombées d'elles-mêmes avec de temps, sans l'effusion du sang humain qui eut lieu pendant les quatrième et cinquième siècles, par l'effet de sa condamnation.

---

---

## FÉLIX II,

XXXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 355 A 358,

Pendant la vie de Libérius.

---

LORSQUE l'empereur Constance eut banni Libérius, il ordonna au clergé et au peuple de Rome de se choisir un nouveau Pontife, et ils élurent, en l'an 355, le diacre Félix, qui gouverna l'Eglise jusqu'en l'an 358, époque à laquelle Libérius revint de son exil. Félix se retira alors dans un petit village de la campagne romaine, où il mourut le 22 novembre 365. Les circonstances font présumer que Félix fut partisan des Ariens, autrement l'empereur l'aurait banni, ainsi qu'il avait banni Libérius. Voici donc deux Papes hérétiques, et l'un immédiatement après l'autre. Déjà un autre Pape, Marcellin, avait été idolâtre. Cependant Félix est aussi placé dans le catalogue des saints canonisés. Il ne nous est pas facile de découvrir aujourd'hui par quelles vertus héroïques on méritait alors la canonisation. A la vue de ces deux canonisations, de celle de Marcellin et de plusieurs au-

tres qu'on verra par la suite, on ne doit pas s'étonner que tant de bons catholiques regardent les canonisations comme autant d'actes sujets ; ainsi que tous les autres actes des hommes, à l'examen d'une sévère critique.



## DAMAS I<sup>er</sup>,

XXXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 366 A 384.



### Second schisme.

L'ÉLECTION faite en faveur de la personne de Saint-Damas, produisit le second schisme. Ursicin, son Anti pape, soutenu par de nombreux partisans, se fit sacrer évêque de Rome. Le scandale en vint au point de causer une guerre civile entre les habitans de cette ville. Quelques milliers de personnes des deux partis y périrent. Dans l'enceinte même du temple de Sainte-Marie-Majeure, dont Ursicin s'empara, on trouva plus de cent trente personnes tuées par les assiégeans : qu'on nous dise ensuite que le Saint-Esprit assista à l'élection des Papes ; c'est pourtant ce que les Romains s'efforcent de persuader aux

ignorans et aux crédules, en nous parlant de vol de pigeons au-dessus de la tête de Saint-Fabien, de Saint-Grégoire-le-Grand, et de semblables événemens dus au hasard, et qu'ils savent citer à propos. Ammien Marcellin, historien idolâtre du temps de Saint-Damas, a rapporté la guerre civile et le schisme produit par l'élection de ce Pape. « Damas et Ursicin, dit-il, qui se disputaient le pontificat, avaient eu l'art perfide de diviser le peuple, de former des partis et de les pousser à se massacrer et à remplir les rues de sang et de carnage. Le préfet Viventius ne put arrêter leur fureur, et faillit même perdre la vie en se retirant dans les faubourgs. Damas et son parti foulèrent aux pieds les cadavres, pour faire une indigne parade de son triomphe. Quand je considère, ajoute l'historien, la splendeur de Rome, j'avoue que je conçois tous les efforts qu'on peut faire pour arriver à l'épiscopat. C'est un emploi dont le possesseur est certain d'être enrichi par les dames. Quand il sort, c'est sur un char magnifiquement orné. Sa table l'emporte de beaucoup sur celle des rois, en abondance et en délicatesse. Les évêques de Rome auraient pu jouir de la véritable félicité, si, méprisant les grandeurs de Rome, ils eussent imité la modération de quelques évêques des provinces qui se sont rendus recommandables au Dieu éternel et à ses purs adorateurs, par la frugalité de leur table, la pauvreté de leurs habillemens, la modestie de leurs regards toujours inclinés vers la terre. »

Saint-Jérôme, grand ami de Saint-Damas, raconte que Prétextat, sage idolâtre, alors préfet de Rome, avait coutume de dire à Damas, en plaisantant, ainsi qu'on le fait dans la société : « Faites que je sois évêque de Rome, et je me fais chrétien sur-le-champ. »

Il n'y a pas lieu de s'étonner, d'après cela, que les partisans d'Ursicin murmurassent contre Damas, et lui imputassent les crimes qui accompagnent communément une vie molle et sensuelle. Concordius, Calixte et d'autres du parti d'Ursicin l'accusèrent d'adultère et de concubinage avec une matrone romaine; et quoique cette accusation fût dénuée de fondement, il est cependant certain que Socrate, Sozomène, Théodoret et d'autres historiens contemporains racontent un grand nombre de scandales qui marquèrent le commencement du pontificat de Damas. Ce n'était point assez que les rues devinssent le théâtre des assassinats; les églises elles-mêmes en étaient remplies; et tout cela dans un temps où les évêques de Rome ne faisaient que commencer à s'affermir un peu dans le monde, seulement cinquante ans après que les souverains, renonçant à leurs persécutions, avaient cessé de poursuivre, et avaient commencé à protéger la religion chrétienne et leur premier évêque. Que pouvait-on attendre autre chose que ce qui est arrivé? Les Papes devaient vouloir et les Papes ont voulu être souverains, juges-souverains des souverains, et demi-dieux; enfin, arbitres des trônes



et distributeurs des empires, royaumes et couronnes. Tout cela devait arriver et est arrivé, non point une fois, mais cent fois, et cependant les empereurs, les rois et les autres souverains catholiques procèdent encore aujourd'hui comme si chaque jour ils devenaient d'autant plus aveugles, d'autant plus sourds, d'autant plus ignorans. Ils se laissent séduire par les paroles vaines, fausses et insignifiantes d'hommes qui, par intérêt, par ignorance, et souvent par malice, confondent à dessein le respect dû à la religion et à son chef, avec le respect excessif réclamé à tort par les passions particulières de ce chef. Ce sont de telles passions, en effet, qui lui ont inspiré et lui inspireront constamment l'idée d'augmenter son pouvoir, et, sous le titre de *père commun*, de demander aux empereurs et aux rois appelés leurs *filis*, tout ce qui convient aux intérêts particuliers de la cour de Rome, masqués sous le voile doré de la religion.

Constantin commit une grande faute à cet égard, non pas pour avoir fait sa donation supposée de la souveraineté de Rome, puisqu'il n'a rien fait et qu'on ne lui doit rien imputer de semblable, mais pour avoir, lors de la translation du siège de l'empire à Byzance, qu'il venait de faire rebâtir sous le nom de *Constantinople*, laissé Rome dépourvue de princes ou de familles puissantes, capables de tenir les Papes en respect. Cette raison, jointe aux immenses revenus que cet impolitique empe-

reur avait attachés aux églises (auparavant temples des dieux de Rome), mit les Papes en état de montrer une grandeur, une opulence et un pouvoir à l'ombre desquels se multiplient sans cesse les adulateurs dont les éloges empoisonnés se mettent aux gages des Pontifes, et enivrent le clergé du doux espoir d'arriver un jour à une chaire qu'entourne tant de gloire. C'est ainsi que commença le mal; c'est ainsi qu'il s'est accru; c'est ainsi qu'il continuera de croître, tant que les souverains ne diront pas au Pape : « Que Votre Sainteté se retranche de son autorité dans les mêmes limites que les douze premiers Papes, et nous garantissons, de tout le pouvoir que la royauté nous confère, qu'on vous respectera comme le vénérable père commun, et que jamais on ne vous tourmentera. Mais tant que Votre Sainteté confondra ses véritables droits divins avec les droits donnés ou tolérés par les hommes, que Votre Sainteté ne s'étonne pas de rencontrer des contradictions et des censures. »

En l'an 381, l'empereur Théodose II convoqua contre Macédonius le second concile général de l'église catholique. Le Pape Damas, de la même manière que les évêques de toutes les autres églises, fut tenu de s'y conformer. On détermina dans ce concile que l'évêque de Constantinople serait patriarche honoraire, et prendrait place immédiatement après l'évêque de Rome et au-dessus des évêques d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem,

attendu que Constantinople était déjà de même que Rome le séjour d'une ville impériale, et devait prendre son rang comme telle. C'est encore là une preuve que la suprématie romaine était due à ce que Rome était une capitale, de même qu'Alexandrie et Antioche l'étaient en seconde et en troisième place et aujourd'hui en quatrième. Si on eût eu égard à la dignité du fondateur, Antioche eût pris rang avant Alexandrie, puisque son église avait été fondée par Saint-Pierre.

---

## SIRICIUS,

XXXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 384 A 398.

---

Un mois après la mort de Saint-Damas, Saint-Siricius fut élu souverain pontife, avec l'approbation de l'empereur Valentinien II, dont le rescript porte : « C'est notre volonté que l'élection du pontife soit faite par le peuple romain, à qui une telle élection appartient d'après une coutume antique. » Si les empereurs et les rois eussent toujours conservé leurs droits sur ce point, on eût évité bien des abus dans les élections.

**Siricius est le premier Pape dont les décrétales, comprises dans la collection d'Isidor Mercator, soient authentiques.** Il convient de bien se pénétrer de ce fait, attendu que toutes celles qui sont supposées, contiennent des dispositions que les prédécesseurs de Siricius n'ont pas faites, et ne pouvaient faire sans outrepasser leurs pouvoirs, et, s'ils les eussent faites, les patriarches et les primats de la chrétienté s'y seraient opposés, ainsi qu'ils le firent souvent dans d'autres circonstances. Quant aux diverses usurpations sur la juridiction séculière qu'on leur attribue par ces décrétales apocryphes, il était d'une impossibilité physique que les Papes s'en rendissent coupables, attendu que les empereurs romains étaient les seuls à qui une telle puissance fût réservée.

Siricius fut aussi le premier qui défendit aux évêques, prêtres et diacres, le mariage légitime. Il ordonna que si un célibataire se mariait après avoir reçu un de ces trois grades, il serait séparé du ministère ecclésiastique. La plupart des critiques pensent que cette mesure fut très-impolitique, et que les résultats, ainsi que nous l'avons indiqué, en furent funestes à la société civile. Toutefois, il n'annula pas les mariages qu'ils avaient contractés; et récemment encore, par suite de la révolution française, on a vu les prêtres mariés reconnus comme tels lorsqu'ils sont rentrés dans l'état séculier.

On doit aussi, en partie à Siricius, d'avoir pro-

voqué la sévérité des lois impériales contre les hérétiques. Par les unes, on condamnait les Manichéens à être brûlés vifs ; par les autres, on instituait les châtimens les plus rigoureux et les enquêtes les plus sévères contre les Donatistes et différens sectaires. Si nous n'eussions pas été préparés à tant d'inconséquences par l'étude philosophique des passions humaines, nous ne pourrions voir sans étonnement les changemens fréquens d'opinion des Papes, évêques et prêtres catholiques durant un si court intervalle. Tant qu'ont duré les persécutions des empereurs romains contre tous ceux qui professaient le christianisme, on les a vus se plaindre amèrement de l'intolérance. Ils cherchaient à persuader dans leurs apologies que les empereurs ne devaient persécuter ni punir personne pour opinions religieuses, lors même que ces opinions étaient contraires à la religion dominante de l'empire, si les sectaires du nouveau culte se conduisaient en bons citoyens et en pacifiques observateurs des lois communes ; et ils appuyaient cette opinion de toute la force du droit naturel et du droit des gens. Voilà ce qui résulte d'une quantité d'autorités des trois premiers siècles, et du commencement du quatrième.

Mais aussitôt que les empereurs se firent chrétiens, la scène changea. Tous les Papes, et même un grand nombre d'évêques et de curés, manifestèrent la plus impitoyable intolérance, menaçant les idolâtres de leur vengeance, et ne parlant de

rien moins que de feu et de sang contre tous les chrétiens dissidens de l'église romaine. L'Écriture sainte devint pour les Papes un magasin général où l'on trouvait des remèdes pour tous les besoins. Ils avaient commencé par faire grand cas des textes qui apprennent la souffrance et la soumission patiente, aux maux que la providence impénétrable de la divinité leur envoyait. On les vit depuis ne citer que les exemples de sévérité déployée contre les ennemis de la vérité, et s'efforcer de persuader aux Empereurs que leur devoir était d'imiter les rois de Juda, qui châtiaient et exterminaient les idolâtres. Ils condamnèrent à l'oubli la douceur de Jésus-Christ, la doctrine évangélique, et tant d'autres modèles offerts à leur imitation. Ils donnaient force de lois ecclésiastiques aux allégories où l'on parlait de rigueur à déployer, et passaient sous silence celles qui enseignaient qu'à Dieu seul était réservé le châtiment des impies et l'extirpation de l'ivraie. Ils imaginèrent enfin la formidable inquisition contre les hérétiques, et firent publier par Théodose l'ordre de les dénoncer. Les millions d'hommes qui ont péri depuis pour cause d'opinions religieuses, sont autant de victimes qui attestent le changement du système romain. L'inquisition, variée sous différentes formes, durant les quinze siècles qui suivirent, doit son origine à ce changement de système; et, quoiqu'elle n'ait commencé qu'au treizième siècle à avoir un tribunal qui lui fût propre, il avait produit depuis Cons-

tantin des guerres, des massacres et des incendies, fruit amer du système ecclésiastique adopté à cette époque.

Il est tout-à-fait conséquent aux bases établies alors, pour l'honneur de la sainteté, de voir, aux quatrième et cinquième siècles, le nombre immense des Papes qui n'avaient ni souffert le martyre pour la foi, ni laissé à la postérité des témoignages de vertu héroïques, mais qui s'étaient attachés à montrer leur zèle à soutenir et augmenter, au grand bénéfice du Saint-Siège, ce qu'ils appelaient les droits de l'Eglise. Saint-Siricius est un de ceux qui furent canonisés; et sa conduite, soumise à l'examen d'une critique impartiale, non-seulement ne présente pas une longue suite de ces vertus héroïques fondées sur un esprit de charité bien entendue, principe nécessaire de toute canonisation, mais il manifeste, au contraire, ainsi que nous l'avons vu, une extrême roideur dans des choses peu conformes à la doctrine de l'Évangile. Son intention sans doute pouvait être bonne, mais cela ne suffit pas pour être canonisé.

---

---

## ANASTASE I<sup>er</sup>,

XXXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 398 A 402.

---

CE Pape a été aussi canonisé sans qu'on sache trop pourquoi. Son pontificat ne dura pas quatre ans, et tout ce que nous savons de remarquable sur son compte, c'est qu'il persévéra dans le zèle amer, qui plaisait tant aux Papes dans l'exercice de leur autorité. Rufin, un des hommes les plus sages de son temps, et le seul peut-être dont les connaissances le disputassent à celles de Saint-Jérôme, se vit en butte aux persécutions de ce saint Pape, et fut condamné à son instance, malgré qu'il protestât de la pureté de son catholicisme, et eût fait par écrit sa profession de foi. N'est-il pas odieux qu'on punisse comme hérétique, celui qui, de parole et par écrit, atteste l'orthodoxie de sa croyance dans l'ensemble des dogmes, et en particularisant chaque article de foi. Quelqu'un peut-il lire dans mon cœur mes sentimens secrets? Pourquoi me soupçonner d'hérésie, lorsque mes paroles et mes œuvres témoignent du contraire? Si mes écrits con-



tiennent des erreurs, et que, quand on m'en fournira la preuve, je ne me montre pas disposé à les avouer et à les corriger, alors je commencerai en effet à être coupable; mais je ne saurais l'être avant cette épreuve. Ce serait une grande injustice que de punir un innocent. Cela n'est cependant arrivé que trop fréquemment dans les discussions relatives à des articles de foi.

---

---

**V<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**INNOCENT I<sup>er</sup>,****XL<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 402 A 417.**

---

Nous allons parler d'un autre Pape, canonisé à cause de ce même zèle pour l'agrandissement de l'Eglise romaine. Il eut à soutenir de violens débats avec les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et avec le nouveau patriarche de Constantinople, successeur de Saint-Jean Chrysostôme, pour la sentence de déposition qui avait été publiée contre ce dernier dans les deux conciles de Chalcédoine. L'empereur d'Orient Arcadius favorisa les patriarches de son empire contre les usurpations d'Innocent, qui en était venu au point de connaître des causes les plus légères, comme par exemple de ce que Jean, patriarche de Jérusalem, avait souffert qu'on inquiétât dans leur vie d'anachorète les deux vierges Eustochie et Paula, dirigées par Saint-Jérôme. Le pape Innocent ne put voir patiemment Arcadius accorder sa protec-

tion aux patriarches, et bannir Saint-Jean Chrysostôme. Il eut même l'audace d'excommunier l'Empereur. Les souverains peuvent apprendre par un tel événement quel dommage ils se font à eux et à leurs sujets, en permettant aux Papes d'avoir un rang et des dignités autres que celles dont jouissaient Saint-Lin et ses onze successeurs immédiats. Un siècle ne s'était pas encore écoulé que les Papes, grâce à l'impolitique Constantin, jouaient déjà un rôle dans le monde, et moins de cent ans avaient suffi pour qu'un Pape osât lancer des excommunications contre un successeur de ce même Constantin ; tant avait eu de pouvoir un système suivi avec constance et uniformité.

Du temps des douze premiers Papes, les patriarches et les primats étaient si indépendans de Rome dans les affaires de dogme, qu'à peine communiquaient-ils avec elle. Peu à peu, les Papes se mêlèrent des affaires du gouvernement, et ils en vinrent au point qu'Innocent I<sup>er</sup> osa les menacer de l'excommunication s'ils ne se conformaient pas en tout point aux décisions de l'Église romaine. En bannissant Saint-Jean Chrysostôme, l'empereur Arcadius n'avait fait qu'user de la souveraineté temporelle ; sur l'exercice de laquelle la souveraineté spirituelle de Rome ne conférait aucun droit. Il résulta du zèle amer et pétulant d'Innocent, ce qui devait en résulter. L'empereur Arcadius s'exaspéra, et Saint-Jean Chrysostôme mourut dans son bannissement.

Une autre action du même Pape, donne lieu à

des réflexions d'une différente nature. L'auteur des *Voyages volontaires des Papes, depuis Innocent I<sup>er</sup> jusqu'à Pie VI*, imprimé en français à Vienne en Autriche, l'an 1782, par les libraires réunis, rapporte et prouve, sur l'autorité d'un historien contemporain, Zozyme, et sur d'autres témoignages, que, pendant le siège de Rome par Alaric, roi des Goths, en 410, le sénat romain, composé de sénateurs idolâtres, résolut de faire des sacrifices aux dieux tutélaires de Rome, et s'adressa au pontife chrétien comme au personnage le plus éminent en autorité, pour le prier de vouloir bien agréer ce sacrifice, puisque l'empereur Honorius demeurait à Ravenne. Innocent voyant le sénat et les habitans plongés dans l'affliction, répondit qu'il y consentait, à condition que ce serait en secret. Le sénat désirait donner au peuple un témoignage de son zèle. Croyant d'ailleurs que les Dieux lui sauraient peu de gré d'un sacrifice qui ne serait pas célébré avec toute la solennité possible, il suivit lui-même en pompe la cérémonie au Capitole, avec les prêtres de ses Dieux, et offrit le sacrifice au milieu du plus grand appareil. Cependant les rigueurs du siège n'en continuaient pas moins, et le sénat se vit forcé de capituler avec Alaric. Il nomma des députés pour aller à Ravenne obtenir de l'empereur Honorius son agrément à cette capitulation. L'empereur refusa d'y souscrire. Alaric entra dans Rome. La ville souffrit des calamités de toute espèce, et Innocent resta à Ravenne sans

vouloir retourner à Rome tant que la ville n'aurait pas repris sa tranquillité.

Une multitude de réflexions se présente déjà sur l'abandon qu'il fit de sa propre église dans un temps de calamités, que la présence du souverain pontife aurait peut-être pu alléger. Il y aurait encore beaucoup d'autres remarques à faire, mais la principale, celle qui se rapporte plus immédiatement à la présente histoire, c'est le consentement qu'il donna au sacrifice offert aux idoles par le sénat romain. L'unique raison peut-être, pour laquelle Salomon avait été accusé d'idolâtrie, était pour avoir approuvé l'idolâtrie de ses femmes. La conduite d'Innocent à cet égard est d'autant plus remarquable, qu'il poursuivait dans le même temps, avec une rigueur incroyable, Priscillien et d'autres, qui pourtant, à proprement parler, ne s'étaient pas rendus coupables d'idolâtrie, puisqu'ils professaient la religion chrétienne, et qu'ils ne différaient des autres chrétiens que par l'interprétation particulière qu'ils donnaient à quelques articles de foi.

Au souvenir d'un tel événement, je ne puis m'empêcher d'être étonné qu'Innocent soit placé au nombre des saints; non pas qu'il ne le fût point (car celui sera peut-être un mérite auprès de Dieu d'avoir cédé bénévolement, et pour l'amour de la paix, aux désirs du sénat et du peuple romain); mais parce que cette conduite répugne tout-à-fait aux principes adoptés dans les canonisations. Je suis certain que si Innocent n'eût pas été Pape, il

eût été impossible de le canoniser. Osius, évêque de Cordoue, avait bien moins d'obstacles contre lui, et son mérite était d'une bien autre nature que celui d'Innocent; cependant, on ne put obtenir la canonisation d'Osius. Je ne sais, de plus, si jamais Innocent fut canonisé par un décret formel, et j'en dois d'autant plus douter qu'il n'en reste aucun acte authentique. Il ne suffit pas qu'on le trouve cité avec le surnom de Saint : c'était là un usage introduit dans les siècles de barbarie par les Romains, qui exploitèrent l'ignorance générale à leur profit, et persuadèrent à tout le monde que la vertu et la vérité étaient le patrimoine perpétuel de l'Église romaine, dont les pontifes avaient presque tous été des saints, conséquence nécessaire, suivant eux, de l'affection particulière avec laquelle Dieu lui-même conduisait l'affaire importante des élections du souverain pontife, en leur envoyant le Saint-Esprit en personne pour diriger le jugement et la volonté des électeurs.

La multitude de schismes et d'autres crimes commis ensuite par les élus, fait assez connaître que c'est là une imposture. Mais on n'allait pas si loin aux siècles de barbarie : la crédulité des ignorans de ce temps avait donné aux Papes modernes des armes pour combattre les critiques qu'ils taxaient d'impiété. Si c'était là de l'impiété, eux-mêmes en seraient coupables les premiers, puisqu'ils ne croient pas aux choses que par intérêt ils voudraient faire croire aux autres.

---

## ZOZIME,

XLI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 417 A 418.

---

CE Pape, choisi le dimanche 18 mars 417 et mort le 26 décembre 418, laissa, durant son court pontificat d'un an neuf mois et quelques jours, de puissans témoignages du même esprit d'ambition et de despotisme dans le gouvernement universel de l'Église, que le Pape Victor avait commencé à manifester au second siècle, et qui, depuis lui, avait toujours été, comme nous l'avons vu, prenant de nouvelles forces.

Je laisse de côté tout ce qu'il fit contre Pélage, Céleste et plusieurs autres de son opinion, bien que je pusse fortement censurer sa conduite, si je me laissais entraîner par les déclamations de M. Prudhomme. Mais il n'en est pas de même de l'abus excessif d'autorité qu'il fit en nommant Patrocle évêque d'Arles, son vicaire pour les provinces ecclésiastiques et civiles de France, nommées alors l'une la province de Narbonne et deux, les provinces de Vienne et Dauphiné. Il lui confia le pouvoir de donner des *lettres formées*, c'est-à-

dire, testimoniales, à tous les membres du clergé qu'il lui plairait de choisir, afin qu'en vertu de ces lettres, ils fussent reçus à communion partout où il leur conviendrait de se présenter. Il l'autorise également à ordonner (c'est ce que nous appelons aujourd'hui *consacrer*), les évêques dans les trois provinces désignées; à connaître de toutes les causes ecclésiastiques qui s'offriraient à l'exception des *causes majeures* qu'il se réservait à lui-même; enfin, à nommer les juges qui devaient prononcer dans ces causes.

Un excès de cette nature produisit tous les mauvais effets qu'on en devait attendre. Les évêques métropolitains de ces provinces et même les évêques diocésains qui n'étaient pas métropolitains, se trouvaient lésés par chacun des articles du plein pouvoir donné au vicaire Pontifical. Ils ne purent supporter patiemment un tel empiétement. La paix de l'Église gallicane fut troublée, et il en résulta un certain schisme très-funeste; car, tandis que quelques évêques voulaient maintenir leurs droits, les autres consentaient à l'usurpation par respect pour le siège de Saint-Pierre, qui, déjà, commençait à être vu avec un respect superstitieux, c'est-à-dire, avec l'idée que la vénération qu'il devait inspirer consistait à laisser le Pontife romain faire, au nom de Saint-Pierre, tout ce qui lui conviendrait, sans autre responsabilité que celle du tribunal de Dieu.

Cette maxime, qui commença en France par



les motifs que je viens d'indiquer, est la source véritable de l'accroissement successif du despotisme papal. Si tous les évêques français avaient agi sur un plan uniforme de résistance aux usurpations du Pape Zozime, il y a des raisons de croire que ses successeurs auraient été plus modérés. Mais l'issue de cette entreprise ayant répondu aux désirs du Souverain Pontife, cela servit de fondement à de nouveaux projets; et cet événement servit désormais d'exemple pour attester et le droit des Papes et la soumission des évêques.

Zozime ne tarda pas en effet à se croire délié de l'obligation d'observer les canons, et s'imagina qu'il était supérieur aux lois ecclésiastiques. Abusant de la lettre d'une déclaration du concile, tenu à Sardes, il prit connaissance d'une affaire déjà terminée dans les conciles d'Afrique. Au grand scandale des évêques africains, le prêtre Appiarius, condamné par Urbain, évêque de Sicca, recourut à l'appui du Pape. Il était certain que toutes les affaires devaient être terminées dans la province même et que les divers évêques rassemblés par le Métropolitain, étaient les seuls et suprêmes juges. Zozime accepta le recours; il lui était fort agréable de voir ainsi les évêques et le clergé de tout le monde chrétien, persuadés que la chaire de Saint-Pierre était le trône d'un monarque ecclésiastique près duquel chacun pouvait venir demander justice, en cherchant à se soustraire à ses

---

juges naturels, et en éludant les lois de son pays. Les empereurs ne devaient pas tolérer cet abus, et souffrir que les vasseaux éludassent les lois de leur province. Il était contraire à toute bonne administration civile, de fournir l'occasion à des voyages longs et dispendieux qui appauvrissaient les familles. Mais les empereurs d'Occident, depuis Honorius et ses successeurs, étaient tombés dans une faiblesse extraordinaire, et contemplaient avec indolence les usurpations des Papes. Ces derniers profitèrent de l'occasion, et laissèrent à leurs successeurs l'héritage de leurs excès honorés du nom de vertueux zèle, avec l'avantage de pouvoir en appeler à leur pontificat pour prouver la possession de prérogatives qu'aucun des douze premiers Papes n'avait connues et n'avait pensé à s'approprier.

---

## BONIFACE I<sup>er</sup>;

XLII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 418 A 422.

---

Troisième schisme.

LA mort du Pape Zozime produisit un schisme dont l'histoire rentre, en grande partie, dans

celle que nous écrivons , puisqu'elle nous montre toute la force de l'intervention du souverain temporel , dont la décision y mit fin. L'empereur Honorius termina le schisme de sa propre autorité, en ordonnant qu'on regardât Boniface seul comme véritable pontife. Je ne fais aucun cas ici des déclamations de M. Prudhomme , fondées sur une narration peu sincère. L'histoire ecclésiastique de Fleury est plus fidelle, et les documens originaux qu'on y cite suffiraient seuls pour indiquer le degré d'usurpation où en étaient arrivés les Papes des siècles précédens , qui voulaient faire oublier la dépendance dans laquelle leurs prédécesseurs avaient vécu , et l'aveu fait par eux , en mille occasions , que le souverain temporel disposait d'une foule de prérogatives qu'ils voulurent faire rentrer ensuite dans la dépendance unique du pouvoir spirituel.

Zozime mourut le 26 décembre 418 , et le préfet de Rome Symmaque , bien qu'idolâtre , exhorte le peuple à laisser le clergé se choisir librement et tranquillement un nouveau Pape. Plusieurs évêques du voisinage de Rome se réunirent aussitôt pour célébrer l'élection. Le 27 , avant que les offices des funérailles fussent terminés , l'archidiaque de Rome , Eulalius , se rendit à l'église de Saint-Jean-de-Latran avec tous les diacres de la ville , quelques prêtres et une grande quantité d'hommes du peuple. Il ferma les portes du temple , et en sortit Pape. L'évêque d'Ostie à qui ap-

partenait, d'après un ancien usage, la prérogative de consacrer les Papes, lui donna la consécration le dimanche suivant, 29 du mois.

D'un autre côté, avant que la consécration eût été faite, immédiatement après les funérailles de Zozime, presque tous les prêtres de Rome, une grande partie du peuple et quelques évêques s'étaient déjà retirés dans l'église de Théodore, et avaient résolu d'élire Boniface, ancien prêtre de la ville. Ils députèrent trois prêtres pour aller à l'église de Latran, et signifier à ceux qui y étaient réunis de ne pas aller plus avant, sans communiquer ce qu'ils faisaient à la majeure partie du clergé de Rome, rassemblée dans le temple de Théodore. Les partisans d'*Eulalius* traitèrent mal les députés, et ne tinrent aucun compte de leurs prières. Nous venons de voir, en effet, qu'ils avaient procédé à la consécration.

Le préfet Symmaque fit comparaître, en sa présence, les principaux partisans de Boniface, le samedi 28 de ce mois, et leur signifia de ne rien faire qui fût contraire aux règles, car, autrement, il en punirait la violation. Ceux-ci, crurent ou feignirent de croire qu'ils ne manquaient pas aux règles en assemblant, ainsi qu'ils le firent, le dimanche 29 déjà cité, dans l'église de Saint-Marcellus, neuf évêques, soixante-dix prêtres et une grande multitude de peuple. Là, ils consacrerent solennellement Boniface ; tandis qu'à Latran, l'évêque d'Ostie en faisait autant d'Eula-

lius. Boniface fut conduit, en pompe et au bruit des applaudissemens, dans le temple de Saint-Pierre.

Le même jour, Symmaque écrivit à l'empereur Honorius, à Ravenne, pour lui donner acte du tout, et lui dire que, puisqu'il appartenait à sa majesté d'invalider l'une des deux élections et d'approuver l'autre, il attendait ses ordres à cet effet. Le 3 janvier 419, Honorius ordonna qu'on teint Eulalius pour légitime Pape, et que Boniface sortît de Rome. Le préfet Symmaque reçut cet ordre le 6 janvier au soir, jour de la grande solennité et de la procession en l'honneur de la fête de l'Épiphanie. Il fit signifier à Boniface le décret impérial, annonce certaine des séditions populaires, des morts horribles, des désordres et des malheurs de toute espèce qui en devaient résulter.

Les électeurs de Boniface écrivirent à l'empereur, et lui racontèrent l'affaire à leur manière, pour prouver que l'élection d'Eulalius était séditieuse, illégitime et contraire aux réglemens. Ils promettaient de comparaître tous devant Sa Majesté avec Boniface lui-même à leur tête, et demandaient qu'on exigeât la même soumission d'Eulalius et de ses partisans, afin que Sa Majesté pût prononcer avec connaissance de cause. Honorius approuva la justice de cette demande, et le 15 du même mois il écrivit à Symmaque qu'il eût à suspendre l'exécution de son rescrit du 3 janvier, et à ordonner aux deux partis de comparaître à Ra-

venne le 8 février, sous peine pour celui qui ne se présenterait pas, de perte totale de ses droits.

En même temps, l'Empereur ordonna à plusieurs évêques estimés d'Afrique, d'Italie et de France, de se rendre à Ravenne pour y former un concile et prononcer sur la question du schisme romain. Symmaque, sous la date du 25 janvier, écrivit à l'Empereur que, de son côté, il avait exécuté les ordres contenus dans sa lettre du 15. Les évêques réunis furent de tant d'avis différens, que l'Empereur se vit forcé de convoquer un autre concile plus nombreux que le premier pour le 1<sup>er</sup> mai, ordonnant qu'Achilles, évêque de Spolète, remplît provisoirement à Rome les fonctions de Pape, surtout pendant les fêtes de la Pâques du 30 mars 419. Eulalius et Boniface devaient toujours, en attendant, résider hors de la ville. C'est-là le sujet de la lettre qu'il écrivit au préfet en date du 15 du même mois de mars. Parmi les évêques nouvellement convoqués, les plus célèbres étaient Saint-Paulin, Saint-Augustin, Saint-Alipius, Saint-Evodius et Aurèle, primat d'Afrique.

Eulalius refusa d'obéir au décret impérial. Au mépris de ses ordres, il entra à Rome le 18 mars. Achilles, évêque de Spolète, arrive le 21 pour exécuter les ordres de l'Empereur. Les partisans qu'Eulalius avait parmi le peuple se soulevèrent et causèrent de grands troubles, que le préfet, malgré le secours des principaux citoyens, ne put

parvenir à étouffer sur le champ, parce qu'une multitude d'esclaves s'était présentée en armes sur la place de Vespasien, pour faire tête aux partisans d'Eulalius. Le préfet, supposant bien que les deux partis se préparaient à une guerre civile, écrivit à l'Empereur pour recevoir ses ordres positifs à l'occasion de la Pâques qui avait lieu le 30. L'Empereur lui répondit le 25 : « Eulalius étant entré à Rome malgré notre défense, il faut qu'il en sorte afin d'ôter tout prétexte à la sédition, et cela, sous peine de perdre sa dignité et peut-être sa liberté. En vain s'excuserait-il sur ce que le peuple l'y a forcé. Que tous ceux qui communiquent avec lui, prêtres ou laïques, soient punis à proportion de leurs fautes. L'évêque de Spolète sera chargé des saints offices pendant tout le temps de la Pâques. L'église de Saint-Jean-de-Latran lui sera exclusivement réservée. » Les officiers du préfet Symmaque furent chargés de l'exécution du décret, sous peine d'amendes considérables et même sous la responsabilité de leur vie.

Symmaque fit signifier ce décret à Eulalius ; mais ce dernier souleva le peuple, et refusa de sortir de Rome. Avec le secours de ses partisans il s'empara de l'église de Latran, y célébra le samedi saint, y baptisa solennellement et y remplit diverses fonctions comme s'il eut été véritablement Pape. Le préfet réunit ses hommes et rejeta Eulalius hors de l'église et de la ville. Achilles, évêque de Spolète, célébra toutes les fêtes de la

Pâques. L'Empereur bannit Eulalius, punit plusieurs des prêtres auteurs de la sédition, et déclara, le 3 avril, que Boniface serait considéré comme le vrai Pape. Le décret impérial arriva le 8 à Rome, et le peuple qui ne souhaitait plus que la tranquillité, applaudit à cette résolution. Eulalius s'étant soumis, fut nommé évêque de Népi. Ainsi se termina le schisme. Le concile convoqué pour le 1<sup>er</sup> mai, devenait inutile, et il ne se tint pas.

On peut tirer de ce fait une multitude de conséquences relatives à des points de droit et à la politique. On y apprend quel était véritablement le juge dans une affaire de schisme sur le Pontificat, on y voit que la prérogative du souverain était si bien reconnue, que l'absence de l'approbation impériale suffisait pour annuler une élection. Si cette coutume s'était toujours conservée, les histoires ne seraient pas remplies de tant de guerres scandaleuses qui ont désolé l'Europe, parce qu'il a plu aux Papes d'oublier ou d'affecter d'oublier un fait aussi décisif que la dispute entre Boniface et Eulalius, pour s'arroger des prérogatives supérieures aux prérogatives impériales.

Ce Pape est, je ne sais pourquoi, cité aussi au nombre des saints. La vérité est que son parti excita autant de troubles, et fit périr autant de monde que l'autre. S'il n'eut pas été possédé d'une extrême ambition de commander, on ne



l'eut pas élu, puisque déjà l'archidiaque Eulalius venait de l'être, bien ou mal; sans la désobéissance de ce dernier, aux ordres de l'Empereur, son droit l'eut certainement emporté. Aussi, se vit-on forcé de le relever de son bannissement et de lui accorder un évêché particulier. Ce sont là autant de circonstances qui diminuent beaucoup de la bonne opinion qu'on pourrait avoir des vertus héroïques de Boniface. Si, au lieu d'avoir été évêque de Rome, Boniface eut été évêque de Constantinople, il ne serait certes pas sur la liste des saints.

---

## CÉLESTIN I<sup>er</sup>,

XLIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 422 A 432.

---

DE son temps, en 431, se célébra le concile général d'Ephèse contre Nestorius, patriarche de Constantinople, et le Pape n'y prit pas plus de part qu'aucun autre évêque. Ce fut l'empereur Théodose II qui le convoqua, et fixa le lieu, le temps et l'objet. Il expédia lui-même les lettres aux patriarches, primats et métropolitains de

l'Orient, et au Pape, pour tous les évêques d'Occident. Saint-Célestin envoya des députés; mais le concile était déjà assemblé quand ils arrivèrent. Déjà, sous la présidence de Saint-Cyrille, patriarche d'Alexandrie, ils avaient tenu quelques sessions, prononcé et promulgué la condamnation de l'hérésie, ainsi que de l'hérésiarque et de ses sectaires. Dans la lettre lue en plein conseil, Célestin reconnaissait que les évêques tenaient leurs droits et leur pouvoir, d'institution divine. Loin de se plaindre qu'on eût commencé le concile sans attendre ses députés, il les chargeait au contraire, par les missives dont ils étaient porteurs, et qui furent lues pendant la session du concile, de se justifier de leur retard occasionné par leur éloignement du lieu du concile; il annonçait de plus qu'il approuvait tout ce qui aurait été décrété par le concile avant leur arrivée, si les décrets étaient conformes aux règles établies.

On peut faire les mêmes observations, quant à la compétence des Papes, sur les conciles généraux de Nicée, en 325, et de Constantinople, en 380. De telle sorte que personne ne peut refuser aux Empereurs le droit de commander à l'évêque de Rome et aux autres évêques chrétiens de son empire, de se réunir dans le lieu et au temps fixés, afin d'y discuter sur la foi et sur les autres questions ecclésiastiques. L'ignorance seule des siècles postérieurs et la subversion de l'empire romain ont pu donner lieu à l'introduction d'idées contrai-

res. La division de l'Europe en plusieurs royaumes ne se serait opposée en rien à la continuation de ce système, si les souverains eussent voulu continuer de leur côté à fixer le temps et le lieu. L'empereur d'Allemagne, Charles V, soutint contre le Pape ses droits à cet égard, et il devait le faire par considération pour les protestans. Il insista avec fermeté pour que le concile général ne se tint pas à Trente, mais dans quelque autre ville d'Allemagne où les protestans pussent se rendre sans avoir de prétexte pour alléguer, ainsi qu'ils l'avaient fait, leurs craintes de l'influence prépondérante de Rome. Il est certain que cette influence avait été portée à un excès bien au-delà de ce qu'il était convenable au bien de l'Église. Cette détermination n'avait nullement satisfait Jules III, qui, par cette raison, voulait transférer le concile à Bologne. Il est honteux pour Charles V, et injurieux à la cause du christianisme, qu'on ait confondu, comme on le fit au concile de Trente, les intérêts de la religion avec les intérêts du Pape; une telle conduite, due à la faiblesse des souverains et à la lutte d'intérêts profanes opposés entre eux, en fournissant aux hétérodoxes une occasion et un motif suffisant de s'opposer aux décisions du concile, qu'ils regardèrent comme non libres et servilement subordonnées à la volonté du Pontife, fit souffrir au catholicisme un dommage irréparable

---

---

## SIXTE III,

XLIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 432 A 440.

---

L'HISTORIEN Platina, dans son ouvrage intitulé : *Vies des Papes*, dit que Sixte III fut accusé par un nommé Bassus, dans un concile de cent cinquante évêques, qui l'acquitta, et condamna Bassus comme calomniateur. L'empereur Valentinien, ajoute-t-il, bannit ce dernier, et confisqua ses biens au profit de l'Église romaine. Le cardinal Baronius dit que l'accusateur était Anicius Bassus, ex-consul de Rome, et que le crime dont Sixte fût accusé, était d'avoir abusé d'une jeune fille qui avait consacré sa virginité au Seigneur. Ce procès fut présenté et examiné dans le concile romain tenu en 433. En supposant que l'accusation fût calomnieuse, cela suffirait-il pour faire canoniser Sixte? Sur quoi se fonde donc cette canonisation? Quelles sont les vertus héroïques qui la lui ont méritée?

---

---

## LÉON I<sup>er</sup>, LE GRAND,

XLV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 440 A 461.

---

CE saint pontife manifesta un grand zèle contre les hérétiques, et particulièrement contre les manichéens. Malheureusement ce zèle n'était pas conforme à l'esprit de douceur de Jésus-Christ; mais plutôt à la rigueur réprouvée dans l'Évangile par l'exemple de l'apostat Saint-Pierre envers les Samaritains, sur lesquels il voulait faire descendre le feu du ciel.

Il délivra Rome du sac et de l'incendie dont la menaçait Attila, roi des Huns; mais trois années après il ne put en obtenir autant de Genseric, roi des Vandales, qui saccagea la ville pendant quatorze jours. On dit qu'Attila se laissa fléchir parce qu'il avait cru voir aux côtés de Léon un guerrier céleste qui le menaçait de la colère de Dieu s'il se refusait à sa demande. Si cela était vrai, pourquoi n'en aurait-il pas été de même ensuite avec Genseric?

Saint-Léon fut fidèle à l'esprit héréditaire d'a-

grandissement qui lui avait été légué par ses prédécesseurs. Il chercha à s'immiscer dans toutes les affaires qui se présentaient en Orient et en Occident. Les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, les primats d'Éphèse, de Césarée, de Carthage, d'Illyrie, de Thrace, de Macédoine, des Gaules, des Espagnes, et beaucoup d'autres métropolitains de toutes les autres parties du monde chrétien, eurent avec lui des querelles sur leur juridiction, et Saint-Léon ne perdit aucune occasion de faire croire à tous qu'en sa qualité de successeur de Saint-Pierre, il avait droit à leur obéissance, aussi bien dans les causes de discipline universelle que dans les questions relatives à l'administration intérieure et particulière des provinces dans lesquelles cependant il n'aurait pas dû s'entremêler s'il eut voulu imiter les douze premiers Papes.

Cette conduite l'exposa à une très-grande mortification de la part du concile général de Chalcédoine, convoqué, en 451, par l'empereur Marcien. Les évêques assemblés y accordèrent au patriarche de Constantinople une juridiction primatiale sur les provinces d'Illyrie, de Thrace, et sur celle d'Éphèse. Ils s'exprimaient en ces termes :  
 « Les anciens pères ont accordé quelques privilèges au siège de l'ancienne Rome, parce qu'elle » était la résidence de la cour impériale. Excités » par le même motif, les cent cinquante évêques » de Constantinople, aimés de Dieu, ont concédé

» de semblables privilèges au Saint-Siège de la *nouvelle Rome*, pensant avec raison qu'une ville  
 » honorée de la résidence d'une cour, d'un sénat  
 » impérial et de privilèges égaux à ceux de l'an-  
 » cienne Rome, devait être exaltée et agrandie  
 » dans l'ordre ecclésiastique de manière que la se-  
 » conde Rome ne le cède en rang qu'à l'ancienne  
 » Rome. »

Ce canon est précieux à la fois par ce qu'il contient et parce qu'il laisse inférer. On y trouve, en effet, un témoignage éternel de la vérité reconnue par tous les critiques judicieux, mais défigurée par les Romains; c'est-à-dire que l'extension de la juridiction des Papes hors de l'Occident ne vient pas d'une concession directe de Jésus-Christ, ni d'une transmission de Saint-Pierre, mais de la volonté des évêques réunis à Nicée, Sardes et autres conciles, ou du consentement des autres, par égard pour Saint-Pierre et Saint-Paul, martyrisés à Rome. Voilà pourquoi Saint-Polycrate et les autres évêques d'Asie, Saint-Cyprien et les autres évêques d'Espagne, résistèrent aux usurpations commencées par le pape Victor, continuées par Saint-Étienne, et augmentées successivement par tous ceux qui vinrent après lui.

---

---

## HILAIRE,

XLVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 461 A 468.

---

HILAIRE fut élu pape le 10 novembre 461, et mourut le 21 février 468. C'était un homme d'un caractère intolérant; il le fit assez voir par l'obstination avec laquelle il s'opposa à la tolérance de toutes les sectes que l'empereur Anthemius voulait introduire à Rome; la faiblesse de ce souverain ne fit qu'encourager Hilaire. On peut réprover des doctrines, et tolérer cependant ceux qui professent ces doctrines. Il rentre dans l'autorité propre du Pape de juger des unes, il n'appartient qu'au souverain temporel de prononcer sur les hommes.

---



---

## SIMPLICIUS,

XLVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 468 A 483.

---

**SAINT-SIMPLICIUS** fut consacré Pape, le 25 février 468; il mourut le 27 du même mois 483. Son pontificat vit la fin de l'empire d'Occident et le commencement de la domination des nations septentrionales en Italie. Le dernier empereur, Romulus Augustule, étant mort en 475, Odoacre, roi des Erules, se mit en possession de la souveraineté territoriale. Ce dernier mourut en 493, époque où commença le règne des Ostrogoths. Théodoric, premier roi d'Italie, était très-ignorant, comparé même à ceux de sa nation, puisqu'il ne savait pas écrire; il était cependant doué de beaucoup de talens naturels, comme le témoigne sa conduite politique, supérieure à celle de beaucoup de princes modernes.

Ces nouveautés eurent une influence extraordinaire en faveur des maximes du pontificat romain, dont les possesseurs ne perdaient jamais de vue le projet de réunir à leur autorité ecclésiastique la domination de la ville de Rome où ils

---

régnaient déjà indirectement depuis que les empereurs d'Occident avaient abandonné Rome pour fixer la résidence de la cour impériale à Ravenne. L'élévation de la dignité papale, l'étendue des pouvoirs que les Papes s'étaient successivement appropriés depuis la conversion de l'empereur Constantin-le-Grand, la faiblesse et l'ignorance des successeurs de Théodose et la réunion de beaucoup d'autres circonstances, avaient donné aux souverains pontifes un très-grand ascendant sur les préfets de Rome et sur les empereurs eux-mêmes. Il ne leur manquait que la souveraineté temporelle pour régner en leur propre nom. Mais les rois Odoacre, Théodoric et leurs successeurs étaient hérétiques ariens, et cette diversité de religion devait inspirer aux Papes une politique bien différente, et produire dans leurs idées une grande variation. Ainsi nous verrons les Papes, pour mieux établir leur autorité à Rome, tantôt montrer de la préférence pour la domination des Goths, et tantôt pour celle de l'empereur d'Orient qui, avec le temps, s'était emparé d'une bonne partie de l'Italie. L'équilibre entre les deux puissances fut le prétexte à l'aide duquel les Papes les éloignèrent de Rome l'un et l'autre, et restèrent ainsi comme vice-souverains sans titre, mais avec l'espérance de l'avoir un jour.

Saint-Simplicius ne vit pas l'accomplissement de ce dessein, mais il le hâta en cherchant à se rendre agréable à Odoacre et à Théodoric à la fois.

Le Pape poursuivait avec animosité ses débats en Orient au sujet des élections et des limites à poser au pouvoir des patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, de manière qu'il en résulta, entre ces différentes églises, un schisme qui dura jusqu'au pontificat d'Hormisdas. Je ne sais rien des canonisations des papes Simplicius, de son prédécesseur Hilaire et des autres Pontifes. Si je les appelle *Saints*, c'est qu'ils sont connus sous ce nom dans les ouvrages imprimés; mais je fais l'humble aveu de mon ignorance. Dans les historiens ecclésiastiques qui font autorité, je n'ai jamais rien lu sur les vertus héroïques d'Hilaire et de Simplicius, qui soit propre à servir de fondement à toutes ces canonisations. Il serait possible qu'il en fut de leur canonisation comme du martyre faussement allégué de leurs prédécesseurs, et que les unes ne soient pas plus vraies que les autres.



## FÉLIX,

XLVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 483 A 492.



CE Pape fut élu le 2 mars 483, et mourut le 24 février 492. Son élection fut faite en présence et

sous l'autorité de Basilius, préfet de Rome, commissionné à cet effet par le roi Odoacre, appelé *Barbare*, parce qu'il n'était pas Romain, mais qui, bien loin d'avoir rien de barbare dans ses mœurs, était au contraire tolérant et modéré. Il professait l'arianisme, et cependant, loin de persécuter ceux qui suivaient la religion catholique, il les protégea, leur confia les premières charges de l'état, et veilla à ce que l'élection du souverain pontife se fit conformément aux règles établies. Les Papes devraient se proposer un tel modèle, et ne pas croire se disculper, en alléguant la vérité de la religion catholique, puisque les ariens et ceux qui professaient un autre culte en croyaient autant du leur.

Félix assembla à Rome un concile contre Acacius, patriarche de Constantinople, qui y fut déposé et excommunié pour avoir favorisé ceux qui prétendaient détruire l'autorité du concile de Chalcédoine. Il est bien remarquable de voir les pontifes romains réduits à la nécessité de se faire les apologistes de ce même concile, où l'on avait déclaré que le privilège du siège romain n'était qu'une concession volontaire des autres évêques.

La déposition d'Acacius consolida le schisme d'Orient commencé pendant le pontificat de Simplicius. L'empereur Zénon se refusa à la révocation de l'édit de profession de foi, connu sous le nom de zénotique, malgré tout ce que lui dit Félix, des obligations du souverain temporel qui devait

obéir à l'église catholique et au siège de Saint-Pierre, et ne pas prétendre leur imposer des lois. C'était pour la première fois qu'un pontife romain osait faire une telle proposition à un empereur. Il est bon cependant d'en rappeler la date. L'empire d'Occident avait cessé d'exister, et la domination d'Odoacre faisait qu'on n'avait plus à Rome aucun égard pour l'empereur d'Orient. Combien de choses plus graves n'eut-on pas pu se permettre. Cependant on ne voit pas que Félix ait en rien cherché à irriter l'empereur. Il est constant, au contraire, que tous les Romains, sans exception même du Pape, faisaient de leur mieux pour se conserver sa bienveillance. En examinant de près cette manière de se conduire si différente envers l'arien Odoacre et le catholique Zénon, on pénètre bien avant dans la politique des Papes.

Je ne connais rien non plus des vertus héroïques, qui ont pu mériter à Félix une canonisation.

---

---

## GÉLASE I<sup>er</sup>,

XLIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 492 A 496.

---

**SAINT-GÉLASE** fut élu le premier mars 492, et mourut le 19 novembre 496.

Il eut de grandes contestations avec les Orientaux et particulièrement avec l'empereur Anastase I<sup>er</sup> et avec le patriarche Euphénus, successeur d'Acacius. Il soutint avec une obstination extraordinaire et tout l'entêtement du préjugé, les prérogatives de son siège, en refusant de reconnaître celles de Constantinople. Il savait bien tous les obstacles que lui opposaient les décisions du concile de Chalcédoine. Aussi prétendait-il que ces décisions n'étaient de nulle valeur, attendu que le pape Léon et ses successeurs ne les avaient pas sanctionnées de leur consentement, parce qu'elles étaient contraires à la coutume ancienne. Ses lettres contiennent des expressions très-fortes en faveur du pouvoir des papes sur toutes les églises du monde, et de l'indépendance de l'Église de Rome, dont les prélats ne pouvaient, suivant lui, être jugés par personne. Saint-Gélase paraissait ne

plus se souvenir de ce qui était arrivé pendant les deux premiers siècles; car il est impossible d'aller plus loin que lui dans les motifs qu'il allègue en faveur des vues ambitieuses de la curie romaine sur les affaires ecclésiastiques. Cependant, il est de fait que les pontifes ses successeurs ont encore été beaucoup plus loin : car, suivant les prétentions de Gélase et les préceptes sur lesquels il les appuyait, tout le pouvoir des papes dans les affaires des autres églises, se réduisait aux questions de religion et de morale, à celles de discipline universelle, aux intérêts des évêques en particulier, et au droit d'appel, laissé à ceux qu'avaient condamnés les patriarches, les primats, les métropolitains indépendans et les conciles provinciaux. Mais, quant à tout ce qui concerne les dispenses de mariage, les irrégularités, les excommunications, les censures, l'administration du sacrement de l'ordre, la nomination de personnes aux offices à bénéfices ecclésiastiques, le gouvernement des paroisses et tous les détails du régime intérieur des diocèses, Saint-Gélase reconnaissait que tout cela était de la compétence des seuls évêques.

Après de tels empiètemens, il est peut-être convenable de rappeler ici quelques vérités, afin de mieux faire voir combien les successeurs de Gélase ont encore été au-delà.

Dans son livre sur l'anathème, Saint-Gélase a traité de la distinction qui existait entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir séculier, et a établi des

principes arbitraires et dénués de toute espèce de fondement ; il disait cependant : « que Dieu connaissant la faiblesse humaine , et voulant sauver les siens par l'humilité , avait séparé de telle manière le pouvoir ecclésiastique du pouvoir séculier , que les empereurs chrétiens avaient besoin des pontifes pour la vie éternelle , et que les pontifes obéissaient dans les choses temporelles aux ordonnances des empereurs : *les serviteurs de Dieu ne se mêleront point des choses séculières* , et les souverains , des choses divines. Ainsi , chacun des deux ordres conserve ses limites , et chacune des deux professions dirige les actions qui rentrent dans son attribution. »

Si les papes Zacharie , Grégoire VII , et leurs successeurs eussent approuvé cette doctrine de Saint-Gélase , ils n'eussent pas accepté la souveraineté temporelle de Rome , ou stipulé pour obtenir celle d'autres districts , sachant bien qu'ils ne devaient pas se mêler des affaires temporelles. Quatre siècles et demi auparavant , l'apôtre Saint-Paul le leur avait déjà défendu. « Aucun de ceux , » disait-il , *qui se sont consacrés au service divin , ne doit s'embarasser du soin des affaires temporelles.* »

---



---

## ANASTASE II,

L<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 496 A 498.

---

SAINTE-ANASTASE II fut élu pape le 24 novembre 496, et mourut le 17 du même mois, 498.

Il écrivit à l'empereur Anastase I<sup>er</sup>, pour lui persuader de renoncer à l'édit *hénotique* de son prédécesseur Zénon, de professer publiquement la doctrine du concile de Chalcédoine contre Eutychès, de se séparer de la communion du patriarche Macédonius, successeur d'Acacius et d'Euphémus, de donner son adhésion entière aux décisions de l'Église romaine, afin de cimenter ainsi la réconciliation des Églises d'Orient et de Rome; mais le pape mourut avant de recevoir une réponse, et, malgré le témoignage de Platine et d'autres écrivains, ne se vit pas dans la position d'excommunier l'empereur.

---

---

## SYMMAQUE,

LI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 498 A 514.

---

### Quatrième schisme.

LE même jour furent élus à la fois deux pontifes romains, Symmaque, archidiaque, et Laurence archiprêtre. Cette double élection amena le tumulte, la guerre civile, les homicides et toutes les horreurs qui en résultent communément. On ne put arrêter le mal, ni le diminuer qu'en s'adressant à Théodoric, roi des Ostrogoths, dont la cour se tenait à Ravenne. Ce roi était arien; cependant on se soumit à recevoir pour pontife celui des deux concurrents qu'il désignerait. Théodoric, informé que Symmaque avait été le premier élu, et qu'il l'avait été par un plus grand nombre de prêtres romains, le désigna pour pontife. Les partisans de Laurence accusèrent Symmaque d'un grand nombre de crimes, prièrent le roi de prononcer sur la validité de leur accusation, et de nommer, en attendant, un évêque de Rome *par interim* sous le titre de *visiteur*. Théodoric nomma l'évê-

que d'Altine, et convoqua un concile des évêques d'Italie pour prononcer dans cette cause. Les prélats acquittèrent Symmaque, disant qu'ils ne l'acquittaient qu'à l'égard des jugemens humains, attendu qu'étant inférieurs au pape, ils pensaient qu'un tel jugement devait être réservé à Dieu seul. Le même Symmaque avoue que, dans le cas où le pasteur se tromperait en matière de foi, et ferait tort à ses ouailles, mais dans ce cas seul, il pouvait être mis en jugement par elles. L'empereur Anastase l'accusa d'être manichéen, et un autre d'être adultère. Les deux imputations se trouvèrent calomnieuses.

Les écrits de Symmaque et sa conduite dans la querelle du schisme lui font beaucoup d'honneur. On ne peut lui reprocher que la dureté avec laquelle il traita l'empereur Anastase, qu'il refusa d'admettre à sa communion, parce que cet empereur avait refusé son consentement à la condamnation de la mémoire d'Acacius, et parce qu'il communiquait avec les hérétiques eutychéens. Cette conduite de Symmaque était d'autant plus blâmable, que le pape et son clergé étaient en même temps en communication très-intime avec le roi Théodoric, hérétique arien. Mais ce qui est digne surtout d'attention dans cette histoire, c'est que les Romains reconnaissaient dans le roi le pouvoir légitime de décider quel devait être le véritable pape, d'après les mêmes principes sur lesquels avait été établi le jugement rendu par l'empereur

**Honorius, en 418, dans le troisième schisme suscit  par  ulalius contre Boniface. On ne s' tait pas arr t    ce que Th odorice  tait h r tique; on n'avait vu en lui que le souverain de Rome. L'exp rience fit voir l'utilit  de cet appel. Les schismes avaient  t  termin s en moins de temps et avec moins des calamit s ordinaires dans les guerres civiles, que quand la d cision des schismes fut confi e   la d cision des seuls  v ques.**

**Ceux qui affirment que le Saint-Esprit assiste aux  lections des papes, et dirige la volont  des  lecteurs, devaient, avant de s'avancer aussi loin dans leurs id es fanatiques, r fl chir plus m rement sur tout ce qui s'oppose   l'intervention de l'esprit saint, les homicides, les guerres civiles et les inimiti s qui furent la cons quence des schismes; car on ne peut attribuer de si funestes r sultats   l'influence de l'action de Dieu.**

---

---

**VI<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**HORMISDAS,****LII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 514 A 523.**

---

CE souverain pontife fut élu le 16 juillet 514, et mourut le 6 août 523. Son élection fut célébrée en présence du fameux Cassiodore, consul de Rome, secrétaire du roi Théodoric, par lequel il avait été autorisé à intervenir dans l'élection, afin de pacifier et d'éviter les dangers d'un autre schisme. Mes lecteurs peuvent remarquer en combien de cas différens le souverain temporel intervint aux élections des papes, ou confirma celles qui avaient été faites sans l'assistance du magistrat. Tous ces exemples, répétés depuis la conversion de Constantin-le-Grand, sont autant de témoignages qui s'élèvent contre les usurpations de Grégoire VII et de ses successeurs, dont l'orgueil ambitieux refusait d'accorder aux empereurs d'Allemagne, succes-

seurs de Charlemagne, un droit légitimement acquis, et passant audacieusement d'une extrémité à l'autre, osait s'attribuer le droit d'intervenir à l'élection, à la confirmation et au couronnement des rois et empereurs, qu'ils ont même déposés quelquefois.

Le pape Hormisdas obtint, après un schisme de trente-cinq ans, en 518, la réconciliation de l'église de Constantinople. Les écrivains qui sont toujours prêts à envisager l'histoire du côté le plus favorable aux papes, admirent la fermeté déployée par les souverains pontifes Félix III, Gélase I<sup>er</sup>, Anastase II, Symmaque et Hormisdas, contre les empereurs Zénon, Anastase I<sup>er</sup> et Justin I<sup>er</sup>, aussi bien que contre les patriarches de Constantinople Acacius, Frabitus, Euphémus, Macédonius, Timothée et Jean II. Celui qui lit avec un œil philosophique et impartial l'histoire de ce schisme, ne peut qu'être scandalisé de la dureté des papes et de leur fougueuse ambition. Partout on les voit prétendre à une obéissance universelle, sans vouloir jamais rien céder, même dans l'intérêt de l'Eglise et de la charité chrétienne, tout en parlant toujours de leur amour pour la religion et de leur zèle pour la conserver pure.

Le schisme commença l'an 484, par suite de l'excommunication lancée par le pape Félix III contre le patriarche Acacius, accusé d'avoir eu des rapports avec quelques évêques hérétiques eutychéens, ennemis du concile général de Chalcédoine. L'em-

pereur, le patriarche et plusieurs évêques méprisèrent cette excommunication, et en fondèrent la nullité sur ce qu'Acacius était véritablement catholique, et que ses rapports avec les ennemis du concile étaient tout-à-fait étrangers aux affaires religieuses, et ne s'étendaient qu'à des intérêts civils. Le pape s'offensa, anathématisa le patriarche, le déclara déposé de son siège, et s'expliqua sur l'empereur en termes très-injurieux. Acacius mourut : on lui nomma des successeurs ; le pape ordonna qu'on effaçât des diptiques ou catalogues des évêques morts, le nom d'Acacius ; on refusa de lui obéir. Plusieurs fois, et particulièrement à chaque fois qu'un nouveau pape succédait à Félix, on tentait d'amener une réconciliation, sans jamais pouvoir l'établir, uniquement par la résistance opposée par les papes, qui refusaient tout accommodement, tant qu'on n'aurait pas effacé des diptiques le nom d'un homme excommunié par le successeur de Saint-Pierre. L'empereur Justin et le patriarche Jean II consentirent enfin à tout ce que demandait le pape Hormisdas, afin de satisfaire aux desirs des chrétiens d'Orient qui étaient fort mécontents du schisme et en versaient la faute sur les empereurs et les patriarches.

N'était-ce point une obstination coupable dans les papes que de se refuser à une réconciliation par d'aussi misérables motifs ? De quelle importance était-il d'effacer le nom d'Acacius ? Les papes voulaient par là faire triompher la puissance ro-

maine; car, du reste, les papes avouaient qu'Acacius était bon catholique; qu'il avait condamné la doctrine des eutychéens, et défendu la doctrine du concile de Chalcédoine. On avait fondé son excommunication sur ses liaisons avec les hérétiques, mais le véritable motif en était dans la mauvaise disposition des papes contre les patriarches de Constantinople. Depuis l'élevation honorifique de ce dernier au concile général de l'an 384, tous les papes avaient été leurs rivaux, prévoyant déjà le grand pouvoir que la cour d'Orient opposerait au leur, et présument bien que les évêques de Rome déclinaient peu à peu, même dans l'Occident, dont les empereurs avaient fixé leur séjour à Ravenne. Le concile de Chalcédoine, en 451, confirma ces soupçons en élevant au rang de patriarchat à juridiction un évêché qui n'était que patriarchat honoraire, et en éternisant le souvenir de la véritable origine de l'extension donnée aux pouvoirs du primat romain. Les pontifes ne purent souffrir ni l'un ni l'autre. Saint-Léon-le-Grand ne comptait pas au nombre de ses vertus celle de se conformer aux nouveautés de son temps. Si un si grand saint a donné tant de preuves de son ambition excessive pour l'agrandissement de son siège, et de sa jalousie contre le siège de Constantinople, ses successeurs pouvaient encore mieux manifester de tels sentimens.

Il serait inutile de chercher d'autres motifs so-



**lides de la dureté des papes contre Acacius et ses successeurs.**

Le pape Hormisdas se mit en opposition à lui-même par cette conduite, puisqu'il avait des liaisons avec le roi Théodoric, hérétique arien, et avec tous les hérétiques qu'il lui plaisait de connaître. Même dans l'affaire de cette reconciliation avec l'empereur et le patriarche de Constantinople, il crut devoir prendre l'avis de Théodoric, et fit à cet effet le voyage de Rome à Ravenne. Il reçut aussi de Théodoric l'offrande de quelques dons pour l'église de Saint-Pierre de Rome, bien que cela fût expressément défendu par les canons. Recevoir les offrandes des hérétiques, c'est en effet communiquer avec eux dans les choses divines, et jamais Acacius ni les eutychéens n'en étaient venus à cette extrémité, tant la passion nous aveugle dans ce qui se rapporte immédiatement à nos intérêts!

---

---

**JEAN I<sup>er</sup>,****LIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 523 A 526.**

---

CE pontife fut envoyé à Constantinople comme ambassadeur extraordinaire du roi Théodoric, près de l'empereur Justin, pour le prier de ne plus persécuter les Ariens, et de leur rendre les églises dont il les avait dépouillés, protestant que, de son côté, il en agirait de même à l'égard des catholiques d'Italie. Justin cessa la persécution, mais ne rendit pas les églises. Le pape, de retour à Ravenne, fut mis en prison, et y mourut de maladie peu de temps après. Les Romains placent Jean I<sup>er</sup> au nombre des saints martyrs. Il serait bien difficile de prouver qu'il le fut. La cause de son emprisonnement était purement politique; il était accusé de prévarication dans son ambassade. Ce qu'il y a de vrai, c'est que s'il eût agi avec sincérité, il aurait contraint Justin à restituer les églises.

Si l'on veut avoir un nouveau témoignage de la constance avec laquelle les papes soutenaient leur

systeme, on peut le trouver dans la conduite de Jean I<sup>er</sup> avec Epiphanius, patriarche de Constantinople. Celui-ci offrit au pape son église patriarcale pour y célébrer l'office divin, s'il le trouvait bon. Le pontife romain ne voulut accepter que sous la condition d'avoir un siège distingué au-dessus de celui d'Epiphanius. Bien qu'une telle demande fût contraire aux canons qui assurent à chaque évêque le premier rang dans sa propre église, Jean répondait à cela qu'il était l'évêque de toutes les églises du monde chrétien, et qu'ainsi chaque église lui appartenait en propre. On voit déjà l'esprit dominant des papes.

---

## FÉLIX IV,

LIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 526 A 530.

---

Ce pape fut élu par le roi Théodoric le 24 juillet 526, à la grande joie du sénat romain qui le reconnut pour souverain pontife. Le roi mourut le 30 août, et Félix n'en fut pas moins consacré Pape vers la fin de septembre. Il bâtit l'église de Saint-

Côme et Saint-Damien, et restaura celle de Saturnin.

Voici donc un pape élu par un roi hérétique, souverain du pays, ainsi que l'avaient été les anciens Césars. Aucun chrétien de cette époque ou de temps rapprochés ne songea à révoquer en doute la légitimité de cette élection. Dans le cinquième siècle, le pape et ses courtisans mettaient toute leur ambition à élever d'une manière stable le patriarcat romain au-dessus du patriarcat de Constantinople : seule dignité ecclésiastique qui leur donnât des inquiétudes sur la protection immédiate des empereurs d'Orient. Ils souffraient le reste avec patience, parce qu'ils sentaient bien que c'était pour le moment une affaire d'une bien moindre importance. Le clergé romain fut très-piqué qu'on ne s'en fût pas remis à lui pour l'élection du pontife, mais il accepta pour le bien de la paix, et ne voulut pas se jeter dans des disputes aussi dangereuses qu'inutiles.

---

---

## BONIFACE II;

LV° PONTIFE. — DE 530 A 532.

---

### Cinquième schisme.

FÉLIX IV étant mort le 18 septembre 530, Boniface II, son successeur, fut consacré le 13 octobre par une partie du clergé romain; mais le même jour une autre partie du même clergé fit consacrer *Dioscore* souverain pontife. Ce qui occasionna le 5° schisme, qui ne dura que peu de temps, grâce à la mort de Dioscore, le 16 octobre.

Le roi Théodoric était mort le 30 août 526, et son petit-fils Amalaric, jeune enfant de 13 ans, lui succéda sous la tutelle d'Amalasonte, fille unique légitime de Théodoric. La minorité du roi et la faiblesse d'un gouvernement dirigé par une femme, excitèrent le clergé romain à revendiquer son droit d'élection; mais en même temps, l'esprit d'ambition qui dominait leurs âmes fit assez voir que la raison n'était pas leur seul guide, Persuadera-t-on aujourd'hui aux protestans et à qui que ce soit, que les élections des papes étaient dues

à l'influence du Saint-Esprit, lorsqu'on y voit évidemment dominer l'esprit de domination. Les schismes fréquens qui ont troublé le repos de la chrétienté ne sont-ils pas des garans de cette vérité?

Le même pape Boniface II en donne une preuve éclatante, puisqu'il porte son ressentiment jusqu'à persécuter son rival au-delà du tombeau, en flétrissant, sans que la nécessité le réclamât, la mémoire de Dioscore, du nom de schismatique. Il força le clergé romain à reconnaître comme juste et à insérer cette déclaration dans les archives de Rome. Pour donner une preuve encore plus manifeste de la violence de son caractère, il convoqua aussitôt un concile formé des évêques-suffragans et du clergé diocésain, et fit en sorte qu'en leur qualité d'électeurs du souverain pontife, ils lui cédassent leurs droits, et l'autorisassent à choisir son successeur. Il les obligea en conséquence à signer qu'ils reconnaissent pour pape, après lui, Vigile, alors diacre de l'église romaine. Craignant, depuis, les funestes conséquences de son attentat, il convoqua un nouveau concile, et révoqua les dispositions de l'autre, qu'il déclara nulles comme étant contraires aux canons; il s'avoua même coupable de lèse-majesté.

Cette confession découvre tout le mystère. Son élection et celle de Dioscore s'étaient faites sans la permission du souverain temporel, et sans qu'on réclamât sa confirmation. Amalante, régente du

royaume au nom de son fils Amalaric, aura sans doute manifesté son ressentiment, accru de beaucoup à la vue des infractions continuelles faites aux droits de la couronne, et elle aura menacé Boniface de son courroux, d'où il sera résulté l'empressement de celui-ci à obéir à ses craintes et à défaire ce qu'il avait fait.

D'autre part, le peu de fermeté des évêques-suffragans et du clergé de Rome mérite la plus grande attention. Quel respect veut-on que nous ayons pour les conciles particuliers de Rome qu'on nous cite souvent sur des sujets de controverse? Les deux conciles de Boniface II, les divers conciles du pape Symmaque, rapportés en leur lieu, et tant d'autres, ne méritent pas le nom de conciles; mais bien de résolutions pontificales arbitraires et despotiques, qu'un maître fait approuver par ses valets contre leur gré et par la crainte seule d'en courir son indignation. Si la plus grande partie des évêques espagnols, français et allemands, et tous les évêques italiens, pendant le concile de Trente, cédèrent enfin à la volonté des papes contre leurs intérêts propres et ceux de l'église, et détruisirent le respect dû aux conciles généraux, que peut-on penser des conciles particuliers tenus à Rome? Les protestans se contentaient autrefois de désirer que les conciles se tinssent en Allemagne; moi, je voudrais que ce fût en Orient. Là, du moins, le pape n'aurait plus d'influence sur les décisions des évêques.

---

**JEAN II,****LVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 552 A 555.**

---

L'ÉLECTION de ce souverain pontife, terminée le 21 janvier 553, après une vacance de trois mois, laissa de grands soupçons de simonie. Il est certain que les candidats, parmi lesquels pouvait se trouver celui qui fût élu, cherchèrent à obtenir les suffrages, en promettant de bien les payer en cas de réussite. L'avocat de l'église eut recours au roi hérétique Amalaric, auquel il fit un rapport sur l'affaire et lui demanda d'annuler toute aliénation faite des biens ecclésiastiques. Il est triste pour un catholique romain de voir qu'on ait été forcé de recourir à un semblable appui; ce qui est plus triste encore, c'est de voir un hérétique promulguer des lois pour la repression de ces abus.

Ce sont là encore autant de témoignages qui montrent bien que ces élections n'étaient pas l'œuvre du Saint-Esprit, puisque le roi, considérant les disputes qui avaient coutume de se présenter sur la valeur ou la nullité de l'élection dont il était constitué juge, arrêta un tarif des



sommes qu'il permettait de donner à ses officiers pour terminer toute dispute et expédier le mandat de confirmation royale. Il fixa trois mille sous d'or pour la confirmation du pape, deux mille pour celle des archevêques, et quinze cents pour celle des évêques. Cette ordonnance fut affichée sous les portiques de l'église de Saint-Remi. Peut-il exister une preuve plus forte du droit qu'ont les rois de confirmer l'élection des pontifes et des évêques.

---

## AGAPITE,

LVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 535 A 536.

---

SAINT-AGAPITE, archidiacre de Rome, fils du prêtre Gordien, fut élu le 3 juin 535, et mourut le 22 avril 536 à Constantinople, où il était allé sur l'ordre du roi hérétique Théodat, successeur d'Amalaric. Il n'obtint rien de ce que Théodat l'avait chargé de réclamer pour éviter la conquête de l'Italie, préméditée par Justinien; mais il obtint ce qui était plus important à ses idées pontificales; il y célébra un concile, déposa Antoine du patriarcat impérial comme hérétique eutychéen,

et fut reconnu pour chef de tous les patriarches. Il écrivit delà au patriarche de Jérusalem, lui reprochant de ne lui avoir pas donné avis des erreurs d'Antoine et de sa translation de l'évêché de Trébisonde à celui de Constantinople, si contraire aux canons. Malgré tous les progrès qu'avaient faits déjà les papes dans l'agrandissement de leur autorité ecclésiastique, nous voyons cependant qu'ils étaient encore soumis à la puissance temporelle, et qu'ils lui obéissaient si bien que, toutes les fois qu'on le leur ordonnait, ils entreprenaient des voyages aussi longs que fatigans. Quelle différence de ces temps aux temps qui suivirent. Non-seulement ils ont fini par envoyer eux-mêmes des ambassadeurs, mais par se croire maîtres des empires et des royaumes, par détrôner les empereurs et les rois, et par donner ces dignités à d'autres sous les conditions que les nouveaux possesseurs s'avoueraient tributaires du siège de Rome.

---

---

## SILVÉRIUS,

LVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 536 A 538.

---

**SAINT-SILVÉRIUS**, sous-diacre de Rome et fils légitime du pape Hormisdas, fut élu par le roi hérétique Théodat, et consacré souverain pontife le 18 juin 536.

Vigile, ce diacre de la même église que le pape Boniface II, par ses intrigues et ses trames iniques, avait fait élire pour son successeur au concile de 532, se trouva extrêmement piqué de n'avoir point été élu pontife ainsi qu'il l'espérait. L'empereur Justinien était déjà maître d'une grande partie de l'Italie. Son épouse Théodora avait sur son esprit un pouvoir despotique. Vigile promit à l'impératrice que, si elle le faisait élire pape, il se montrerait facile à ses vœux, rendrait à Antoine le patriarcat de Constantinople, condamnerait le concile de Chalcédoine, entretiendrait des communications avec les évêques eutychéens favorisés par elle, et ferait présent à cette souveraine de 700 onces d'or. L'impératrice lui promit le sou-

verain pontificat, et elle écrivit au général Bélisaire à cet effet. Voyant le siège papal déjà occupé par Silvérius, Vigile offrit à Bélisaire deux cents onces d'or, s'il pouvait, de quelque manière que ce fût, lui assurer le pontificat. Le 10 décembre, Bélisaire s'empare de Rome, qui se rendit d'après les conseils de Silvérius. Vigile redoubla d'intrigue, à un tel point qu'il supposa des lettres d'après lesquelles il paraissait que Silvérius avait donné à Vitigès, roi des Goths, des avis contraires aux intérêts de l'armée impériale. Ce motif suffit à Bélisaire pour qu'il s'emparât de Silvérius, le reléguât à Patara, en Lycie, et fît élire Vigile pour pape, le 22 novembre 537. Silvérius écrivit à l'empereur. Celui-ci, ignorant toute l'affaire, ordonna qu'on lui laissât la liberté de retourner dans son église. Cependant Bélisaire réclama les deux cents onces d'or. Vigile déclara ne pouvoir les payer si Silvérius revenait. Le général exila donc ce malheureux pontife dans l'île de Palmarie. Pélagé, diacre de Rome et légat du Siège pontifical à Constantinople, était intervenu dans toute cette affaire pour complaire à l'impératrice Théodora. Vigile paya les deux cents onces d'or sur les biens de l'église de Rome, et Silvérius mourut de faim dans son île, le 20 juillet 538. Osera-t-on dire que l'influence du Saint-Esprit présida à toutes ces intrigues? Silvérius s'empare du pontificat sans élection canonique, sur l'ordre seul d'un hérétique. Vigile dut son exaltation à un mauvais catholique.

Cette conduite était sans doute inique ; mais je ne vois pas là ce qui lui valut d'être canonisé comme martyr ; car sa persécution ne venait point de la haine portée à la foi catholique , mais uniquement des vues ambitieuses de Théodora , de Bélisaire , de Vigile et de Pélage.

---

## VIGILE,

LIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 538 A 555.

---

L'INTRIGANT Vigile, pape intrus et parvenu à l'aide de l'expulsion de Silvérius, informé de la mort de Silvérius, conçut le projet de faire légitimer son élection. Il renonça donc au pontificat, bien convaincu que Bélisaire le ferait réélire, comme cela arriva en effet.

Il se crut obligé de remplir envers l'impératrice Théodora les promesses qu'il lui avait faites, et il écrivit des lettres de communication à Théodose, patriarche d'Alexandrie, à Antoine, patriarche de Constantinople, et à Séverus, patriarche d'Antioche, tous trois déposés comme hérétiques eutychéens. Dans ces lettres, il anathématisait le con-

cile de Chalcedoine, ainsi que l'épître dogmatique du pape Saint-Léon-le-Grand; il assurait les trois patriarches qu'il croyait et professait la même doctrine qu'eux, et les pria de retarder jusqu'à un moment plus favorable la publication du contenu de ses lettres. Voici donc un pape hérétique, du moins quant à l'extérieur, à en juger par le contenu de ses lettres; mais si on en veut juger par sa conduite, on se formera aisément une idée de ce qu'il était intérieurement, et on trouvera en lui moins un hérétique eutychéen qu'un athée.

Cependant, en 540, il écrivit à l'empereur Justinien comme vrai catholique, confirma le concile de Chalcedoine et l'épître de Saint-Léon, anathématisa les trois patriarches et les autres évêques de son parti, et satisfit ainsi aux plaintes et aux soupçons de Justinien, mécontent de ce qu'il ne lui avait pas fait part de son élection, et de ce qu'il n'avait pas répondu à la lettre du patriarche Mena.

L'empereur fit ensuite condamner les œuvres d'Yves le Persan, archevêque d'Edesse, de Théodore de Mapsueste et de Théodore de Circès, désignés sous le nom des *trois chapitres*, parce que Théodore de Cappadoce, évêque de Césarée, avait trompé l'empereur en lui persuadant que ce livre contenait des erreurs favorables aux hérésies attribuées à Origène, à Nestorius et à d'autres. Cette condamnation diminuait l'autorité du concile de Chalcedoine, qui avait cité avec éloge ces lettres et

leurs auteurs, en les opposant à Eutychès et à d'autres. De là résultèrent divers scandales et de nouveaux schismes. Au moment où toute l'Europe était divisée d'opinions ; que les uns approuvaient, les autres condamnaient les trois chapitres, Justinien manda à Constantinople le pape Vigile. Celui-ci entra dans cette ville le 27 janvier 547, et suspendit aussitôt pour trois mois le patriarche Mena qui avait obéi au décret de l'empereur, relatif aux *trois chapitres*. Justinien le menaça de sa colère. Vigile convoqua quelques évêques en concile ; on tint quelques sessions, et on se sépara sans rien résoudre. Il remit les actes à l'empereur, et prétendit l'avoir fait pour qu'on n'eût point à les voir à Rome. Il condamna enfin les *trois chapitres* pour complaire à l'empereur, en insérant toutefois la clause : « sans préjudice de l'autorité du concile de Chalcédoine. » Les évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie regardèrent le pape comme hérétique, se séparèrent de sa communion, et l'excommunièrent sur-le-champ dans un concile d'Afrique. Vigile proposa un concile général. Justinien le convoqua. Les évêques d'Afrique et beaucoup d'autres refusèrent d'y concourir. Théodore de Césarée en Cappadoce et ses adhérens insistaient pour qu'on exclut de la condamnation des *trois chapitres* la clause relative au concile de Chalcédoine. L'empereur l'effaça. Vigile se réfugia dans l'église de Saint-Pierre du palais d'Hormisdas ; le préteur de Constantinople saccagea ce palais avec ses troupes, en l'an

555. Tout ce que put faire Vigile fut de s'évader, de se cacher dans le palais de Placidia, de sortir de la ville pendant la nuit, en se laissant glisser par la muraille, et de se réfugier dans l'église de Sainte-Euphémie de Constantinople. Justinien le fit revenir à la cour. Il assembla un concile; mais Vigile refusa d'y assister, et il écrivit qu'il adoptait une partie des décisions du concile et rejetait l'autre. Il céda enfin entièrement, avoua qu'il avait manqué à la charité en se séparant de la communion de ses frères, et déclara qu'après un plus mûr examen il condamnait les trois chapitres et les auteurs, complices et défenseurs de cet ouvrage, et se réconciliait entièrement avec ceux qui l'avaient censuré et condamné. L'auteur critique des *Voyages des Papes* remarque avec raison que les vacillations de Vigile, dans la doctrine des trois chapitres et sa condamnation, suivie d'une approbation partielle, suivie à son tour d'une condamnation totale, montrent assez que les papes peuvent errer sur des points de dogme.

Le concile dont nous parlons est connu, comme le cinquième concile général, sous le nom de second concile de Constantinople. Il n'était composé que de cent soixante-dix évêques. Il ne fut admis que long-temps après par l'église universelle, et ne fut reçu en Occident que quand le souvenir des *trois chapitres* eût été effacé de la mémoire. Encore n'est-il pas bien constant que les Églises d'Es-



pagne et de France aient jamais fait un acte spécial de conformité à la doctrine de ce concile.

Malgré toute sa condescendance, Vigile ne put obtenir de Justinien la permission de retourner à Rome. Cet empereur fit même dire aux Romains, par le général Narsès, son vice-roi d'Italie, que s'ils n'étaient pas satisfaits de Vigile, ils pouvaient en choisir un autre. Il leur désignait à cet effet le diacre Pélage, ainsi que nous l'avons vu, légat du Saint-Siège à Constantinople. Les Romains déclarèrent qu'ils ne songeaient pas à se choisir un autre pape tant que Vigile existerait, mais qu'après sa mort ils se conformeraient aux désirs de l'empereur, et choisiraient Pélage pour son successeur. Ce trait prouve toute l'autorité du souverain de Rome sur l'élection du souverain pontife et la corruption avec laquelle se faisaient les élections.

La promesse des Romains fut comme l'arrêt de mort de Vigile. Il partit pour la Sicile avec la permission de Justinien, et il y mourut le 10 janvier 555. Saint-Pierre Damiens, cardinal au onzième siècle, parle de Vigile comme d'un homme impie et odieux. Ce jugement sur un saint romain se trouve en effet solidement confirmé par la conduite hérétique, immorale et inique de ce pape. Aussi, même tout en connaissant le dessein de Baronius de louer tous les papes, et dans tous les cas, on ne peut cependant s'empêcher d'être étonné des éloges qu'il a donnés à Vigile dans ses Annales.

---

## PÉLAGE I<sup>er</sup>,

LX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 555 A 560.

---

PÉLAGE I<sup>er</sup>, archidiacre de Rome, légat du Saint-Siège à la cour de Constantinople, fils d'un Jean, vicaire du préfet du prétoire, fut peut-être aussi ambitieux et aussi inique que son prédécesseur; mais il sut mieux dissimuler ses vices, parce qu'il avait plus de talent. Il contribua activement, de concert avec l'impie Vigile, à provoquer l'ordre exprès d'exil et de mort donné par l'impératrice contre le pape Silvérius. Depuis, et pendant la vie de Vigile, il chercha à se faire nommer à sa place, et le fit enfin tuer pour pouvoir lui succéder. Il ne put trouver de trois mois un seul évêque qui voulût le consacrer pape. Le peuple de Rome et toute l'Italie fuyaient toute espèce de communication avec lui. Le vice-roi Narsès trancha ces difficultés par la protection dont il le couvrit. Pélage monta en chaire tenant en main le crucifix et l'Évangile, et jura qu'il était innocent du meurtre de Vigile. Cette action commença à réconcilier les

esprits à sa nomination, et à lui attirer le respect.

Les Églises d'Afrique, d'Espagne, de France, de Milan, avec ses provinces, d'Aquilée avec la sienne, d'Illyrie, et plusieurs autres Églises d'Europe et d'Asie, refusaient de reconnaître le second concile de Constantinople. Pélage essaya de vaincre leurs refus en les assurant que ce concile n'avait rien décidé de contraire à la doctrine du concile de Chalcédoine et de l'épître dogmatique du pape Saint-Léon. Toutes les Églises avaient des doutes sur la catholicité de Pélage, et celui-ci ne put dissiper leurs soupçons qu'en leur envoyant sa profession de foi, et en leur promettant de leur en envoyer une autre plus détaillée s'ils n'étaient pas satisfaits de la première. Il affirmait entre autres choses, qu'il reconnaissait les quatre premiers conciles généraux comme autant de lois sacrées pour lui et ses successeurs sur les points de dogme et d'administration; il déclarait vénérer comme saints, Yves, archevêque d'Edesse, et Théodoret, évêque de Cire, dont les ouvrages avaient été censurés par le second concile de Constantinople. Il avouait que tout ce qui avait été fait pendant la vie de l'impératrice Théodora pouvait être présumé contraire à la foi catholique. Il se soumit enfin, avec la perfidie la plus hypocrite, à toutes les humiliations qui pouvaient aider à le faire reconnaître pape légitime en Occident.

Dès qu'il fut reconnu, il laissa voir sous le masque

de la religion toute la cruauté de son âme. Il fut le premier pape qui engagea par écrit l'empereur et son vice-roi Narès à déployer toutes les forces de leur pouvoir temporel pour persécuter et punir des peines les plus sévères, ceux auxquels il donnait le nom de schismatiques, parce qu'ils refusaient de recevoir comme un concile œcuménique l'assemblée de cent soixante-dix évêques d'Orient à Constantinople. Il est vrai qu'il ne demanda pas la peine de mort, mais seulement le bannissement, la réclusion et la confiscation des biens; par-là, toutefois, il ouvrit la porte aux atroces châtimens introduits ensuite.

Il est bon de se rappeler aussi une clause contenue dans la lettre que cet homme vicieux écrivit à Childebert, roi de France, qui lui avait fait demander sa profession de foi par son ambassadeur Rufin. « Pour éviter, dit-il, les soupçons scandaleux entretenus sur notre foi, nous devons faire une déclaration des sentimens que nous professons. Nous envoyons donc cette déclaration aux rois auxquels l'Écriture sainte nous fait un devoir de montrer notre respect et notre soumission. » Ce langage est bien différent de celui qu'ont tenu les papes depuis le onzième siècle.

Pélage mourut le 1<sup>er</sup> mars 560.

---

---

## JEAN III,

LXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 560 A 573.

---

CE pontife fut consacré le 18 juillet 560, et mourut le 23 juillet 573. Les quatre mois de vacances viennent en partie de la nécessité où l'on était de consulter l'empereur de Constantinople sur l'élection, et d'attendre sa confirmation.

Pendant ce pontificat, les rois lombards s'emparèrent de l'Italie, à l'exception de l'exarchat de Ravenne, composé du territoire de cinq villes entre lesquelles se trouvait Rome. Les pontifes étaient soumis à l'exarque, et ne jouaient pas dans le monde un rôle très-important, faute d'affaires ecclésiastiques qui leur permissent de déployer leur ambition, particulièrement à l'égard des évêques d'Occident, qui relevaient de leur patriarchat.

---

---

**BÉNOÏT I<sup>er</sup>,**

LXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 573 A 578.

---

LE siège pontifical resta vacant pendant dix mois et vingt-un jours. Benoît fut consacré pape le 3 juin 574. La difficulté des communications avec l'empereur de Constantinople, à cause des troubles apportés en Italie par l'invasion des Lombards, fut la cause de ce long retard. C'est encore là une preuve de plus de la nécessité où l'on était de faire approuver par Sa Majesté impériale l'élection du pape.

Benoît mourut le 30 juillet 578, sans laisser après lui le souvenir d'aucun événement relatif à mon objet.

---

---

## PÉLAGE II,

LXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 578 A 590.

---

LES guerres continuelles avec les Lombards, qui désolaient l'Italie, empêchèrent les Romains de compter, même après quatre mois de vacances du Saint-Siège, sur la confirmation de l'empereur, de l'élection de Pélage. Il fut donc consacré le 30 novembre 578. Il mourut le 8 février 590.

Il ne paraît pas qu'il ait rien fait de relatif à l'objet dont nous nous occupons ici, si ce n'est d'avoir efficacement contribué à réunir Eutychius, patriarche d'Aquilée, les Églises d'Istrie, et les autres de son patriarcat, à l'Église de Rome, dont elles étaient séparées par suite de la condamnation des trois chapitres faits en l'an 553 dans le concile de Constantinople, qu'elles refusaient de reconnaître. Pélage II donna en cette circonstance un exemple de modération digne d'être imité par ses successeurs. Il prit le terme moyen, que la raison et la prudence lui dictaient. Au lieu d'excommunier le patriarche d'Aquilée et les autres évêques, il chercha à les ramener par une première, une seconde

et une troisième lettre. Il avoua qu'ils avaient eu de justes motifs pour se conduire comme ils s'étaient conduits, avant que les faits fussent bien connus, puisqu'en effet les Latins n'avaient pas bien compris l'intention du concile de Constantinople. Eutychius et ses amis répondaient qu'ils ne pouvaient rien adopter de contraire à ce qui avait été décidé en Chalcédoine. Pélage répondit par une maxime qui mérite d'être conservée dans la mémoire des hommes. Il leur disait que les conciles généraux étaient obligatoires pour tout ce qui concernait les dogmes; mais qu'*il n'y avait aucun inconvénient à s'éloigner de leurs décisions dans les objets qui ne sont point de dogme*. Il fallait des circonstances aussi critiques pour faire sortir de la plume d'un pape une telle proposition : car, dans toute autre circonstance, les papes ont toujours répété qu'on devait un crédit implicite à tout ce qui avait été décidé dans les conciles œcuméniques.

---



---

## GREGOIRE - LE - GRAND,

LXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 590 A 604.

---

**SAINTE-GRÉGOIRE-LE-GRAND**, ex-préteur de Rome, depuis moine, était fils du sénateur Gordien et de Sainte-Silvie, et petit-fils d'un fils légitime du pape Félix III. Il fut consacré pape le 3 septembre 590, avec l'approbation de l'empereur Maurice, auquel Grégoire avait écrit pour le prier de ne pas confirmer son élection. Il était uni d'amitié avec l'empereur Maurice depuis un voyage qu'il avait fait à Constantinople comme légat du pape Pélage II. Il mourut le 12 mars 604, laissant derrière lui d'assez fortes preuves de son zèle ardent, désigné sous le nom de vertu, pour l'agrandissement du siège pontifical, et de l'intolérance avec laquelle il considérait tout ce qui lui semblait contraire aux prérogatives.

Jean *le jeûneur*, patriarche de Constantinople, s'appropriait le titre d'*évêque œcuménique*, équivalent à *universel*. Saint-Grégoire en fut très-irrité parce que, selon l'opinion de ce saint, aucun évêque ne pouvait se revêtir de ce titre, et que vou-

loir le faire, c'était se transformer en *antechrist*. N'ayant pu obtenir de Jean de renoncer à ce titre fraîchement usurpé, il écrivait à l'empereur Maurice, dont il était le compère spirituel, ayant tenu sur les fonts de baptême un de ses fils. Il était si violemment irrité de cette conduite, qu'il prit, par une extrémité contraire, le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, qui a jusqu'ici été réservé aux papes.

Depuis lors Grégoire perdit toute l'affection qu'il avait eue pour l'empereur; il en vint au point de rendre impossible de le justifier de la lettre qu'il écrivit depuis à Phocas. Cet usurpateur avait commis les actions les plus atroces pour se rendre maître du trône impérial. Il avait fait arracher les yeux en sa présence à tous les fils de Maurice, parmi lesquels se trouvait le filleul de Grégoire, et les avait fait tuer ensuite. Aussitôt après, il avait fait exécuter les mêmes cruautés contre l'impératrice Constantina et ses trois filles : ce furent là les degrés sanglans sur lesquels il s'éleva au trône. Grégoire lui écrivit en ces termes pour le féliciter sur son élévation.

« Bénissons Dieu qui change le temps et les royaumes; qui envoie les princes aux hommes, tantôt comme des ministres de sa justice afin de les punir, tantôt comme des exécuteurs de ses miséricordes afin de les consoler. Nous voyons donc, *avec le plus grand plaisir*, que ta *piété* soit arrivée au trône de l'empire. Que les cieux et la

terre s'en réjouissent; que l'Univers entier fasse retentir son plaisir et implore pour toi les bénédictions divines (1).

Le plus vil adulateur n'en pourrait jamais dire autant s'il parlait surtout à un tyran, à un usurpateur, à un assassin, digne de tous les châtimens de la justice humaine.

---

(1) Saint-Grégoire-le-Grand, *Ep.* 36.

---

---

**VII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**SABINIANUS,****LXV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 604 A 606.**

---

APRÈS la mort de Saint-Grégoire-le-Grand, le siège vaqua 6 mois. Le 13 septembre 604, Sabianus fut choisi pour son successeur. Il mourut le 22 février 606. Pendant son court pontificat il se montra en diverses circonstances, avare, dur et sans charité. Il y eut de son temps à Rome une grande famine, et il vendit au peuple les blés de l'Église que ses prédécesseurs, dans des cas semblables, avaient coutume de distribuer gratuitement. Les pauvres, réunis en troupes, poussaient de grands cris devant son palais, demandant un aumône de pain ou de blé; mais le pape n'en changea pas pour cela de conduite. Regardant le souvenir qu'avait laissé Saint-Grégoire comme un outrage fait à lui-même, il eut l'insolence d'attribuer la conduite

de ce pape à l'hypocrisie et au désir de se faire passer pour saint. Il chercha ainsi à noircir sa mémoire, et alla jusqu'à faire brûler ses œuvres avec ignominie. Saint-Grégoire l'avait envoyé en ambassade à Rome auprès de Maurice; mais, n'ayant point été satisfait du résultat de l'ambassade, il avait fait revenir Sabianus à Rome. C'était là l'origine de son mécontentement.

---

## BONIFACE III,

LXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 606 A 607.

---

Il y eut une vacance d'un an passé, au milieu des intrigues de tous ceux qui, dans la cour de Phocas, aspiraient à la tiare. Le 19 février 607, Boniface fut consacré, et il mourut le 10 novembre de la même année. Ce peu de temps lui suffit pour obtenir de l'empereur que le patriarche de Constantinople cesserait de prendre le titre d'évêque œcuménique, bien que Saint-Grégoire-le-Grand n'eût pu l'obtenir. Phocas, en cédant au pape, n'obéissait point à une conviction de sa raison; son seul but était de mortifier Cyriaque,

patriarche de sa cour, qui avait donné asile dans son temple à l'impératrice, veuve de Maurice, et à ses trois filles. Malgré toutes les menaces de Phocas, ce prélat avait refusé de les lui livrer avant d'avoir reçu de lui le serment de conserver la mère et les filles. Le tyran fit le serment demandé, obtint ses victimes et ne craignit pas de se parjurer; mais il en conserva une haine éternelle pour Cyriaque. Boniface, alors archidiacre de Rome, se trouvait à Constantinople en qualité de nonce de Saint-Grégoire. Ce saint et tous les Romains s'étaient déclarés contre Maurice, qui avait voulu retenir l'orgueil et comprimer les plans ambitieux de ce siège. Conformément aux vues de cette politique, Boniface, loin de rien faire pour sauver la vie des quatre princesses innocentes, favorisa au contraire le parti du tyran. Le pape Sabinianus étant mort, il fit valoir la faveur qu'il avait à Constantinople pour obtenir les voix des électeurs et pour éteindre le titre d'évêque œcuménique, usurpé par les patriarches de Constantinople. L'historien grec Cedrenus écrivait au douzième siècle que Boniface était ivrogne, brutal, glouton, inhumain, féroce et sanguinaire. Cet éloge est bref, mais complet. Heureusement qu'on ne voit plus aujourd'hui de semblables monstres occuper le siège pontifical. Prétendra-t-on dire qu'une élection semblable avait été inspirée par l'Esprit-Saint?

Dans un concile romain composé de soixante-

douze évêques et de beaucoup de prêtres et de diacres, Boniface établit que celui qui réunirait les voix du peuple et du clergé serait regardé comme pontife, si l'empereur confirmait ce choix. Quelques auteurs ajoutent que ce fut après sa victoire sur le patriarche de Constantinople, qu'il reçut de celui-ci le titre d'évêque universel. Saint-Grégoire-le-Grand avait dit que l'Église serait mal gouvernée si un seul homme prétendait se faire évêque de toutes les églises et il lui avait prophétiquement départi d'avance le nom d'antechrist. C'est-là la raison pour laquelle les potentats ont donné le nom d'antechrist à tous les papes, depuis Boniface III.

---

## BONIFACE IV,

LXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 607 A 615.

---

APRÈS une vacance de neuf mois, Boniface, fils du médecin Jean, fut consacré pape, le 25 août 608. Il mourut le 7 mai 615. On doit attribuer les longues vacances du pontificat aux intrigues faites par les prétendants près la cour de Constantinople

et des exarques de Ravenne dont l'influence était plus rapprochée. Ceux qui lisent avec attention l'histoire entière des papes, peuvent observer que l'élection était plus souvent faite par les diacres et archidiaques de Rome que par les prêtres et archiprêtres. On doit se rappeler que tous les biens et toutes les richesses de l'Église étaient administrés par les diacres. Les pieux bénédictins de Saint-Maur, dans leur excellent ouvrage sur l'art de vérifier les dates, ont montré que ce maniement de fonds leur fournissait les moyens de se concilier les voix. Cette conjecture est très-bien fondée, mais elle détruit l'opinion romaine sur la part prise par l'Esprit-Saint dans les élections.

Le cardinal de Fleury dit que l'Église honore la mémoire de Boniface IV le 25 mai. Quelques autres écrivains lui donnent aussi le nom de *Saint*. Je ne connais rien de sa canonisation, ni même des vertus qui auraient pu la lui mériter, car la seule action remarquable que l'histoire rapporte de lui, fut qu'il changea le temple payen *du Panthéon* en l'église de *Notre-Dame-de-la-Rotonde*. On dit aussi qu'il fit un monastère de sa propre maison : aucune de ces deux actions ne saurait être héroïque, puisqu'il y avait déjà un très-grand nombre d'églises et de monastères.

---



---

## DEUDEDIT,

LXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 615 A 618.

---

DEUDEDIT, fils du sous-diacre Étienne, fut élu pape le 13 novembre 615 et mourut le 3 décembre 618. On dit qu'il donna de grandes marques de charité auxquelles il doit sa canonisation. Je n'ai rien trouvé nulle part ni de la canonisation, ni des mérites.

---

## BONIFACE V,

LXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 618 A 625.

---

BONIFACE fut consacré le 23 décembre 619, après une année de vacance. Il mourut le 22 octobre 625.

Informé de la bonne disposition d'Eboïn, roi de Northumberland en Angleterre, à se convertir à la religion chrétienne, sur les instances de la reine Edelbourg son épouse, il écrivit à cette reine pour la persuader de persévérer dans son zèle, et, afin de l'animer davantage, il lui envoya, comme une marque d'affection de la part de l'apôtre Saint-Pierre, une chemise brodée en or et un manteau pour le roi, et un miroir d'argent avec un peigne d'ivoire garni en or pour elle-même. Je regarderais le pape Boniface v comme un des hommes les plus polis du septième siècle et comme un des plus habiles dans l'art de persuader, si je ne voyais pas, dans cette affaire, un abus de la politique romaine qui, quand cela pouvait être utile à ses intérêts, mêlait le sacré au profane. Cette manière d'offrir des parures de la part de l'apôtre Saint-Pierre, n'est pas exempte du danger ordinaire de la superstition, et ne me paraît pas conforme à la simplicité des douze premiers papes, qui n'attribuèrent jamais à Saint-Pierre des discours qu'il n'avait point tenus. Annoncer aussi que les rois étaient sous la protection spéciale du Saint, c'est encore là un de ces abus représentés comme très-avantageux, comme si la protection générale que Dieu étend sur eux ne suffisait pas. Combien de fois, depuis, les papes, par une transition facile, n'ont-ils pas regardé comme appartenant à eux ou au Saint-Siège, les royaumes

qu'ils avaient placés ainsi sous la protection de Saint-Pierre.

---

## HONORIUS I<sup>er</sup>,

LXX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 625 A 638.

---

HONORIUS, fils du consul Petronius de Campanie, fut élu pape le 27 octobre 625, et mourut le 12 du même mois 638,

Ce souverain pontife fut consulté comme chef de l'église catholique par Sergius, patriarche de Constantinople, sur la question de savoir s'il y avait en Jésus-Christ une seule volonté, selon qu'il le croyait lui-même, ou bien deux volontés, ainsi que le prétendait Sophronius, patriarche de Jérusalem. Honorius parlant *ex cathedra*, c'est-à-dire en sa qualité de chef de l'Église, répondit qu'il n'y avait pas en Jésus-Christ deux volontés, mais une seule. Saint-Sophronius lui écrivit, cherchant à le convaincre que Jésus étant à la fois parfaitement homme et parfaitement Dieu, il fallait nécessairement qu'il eût une volonté comme homme et une

volonté comme Dieu, et il lui signalait les actes particuliers à la volonté divine, et ceux de la volonté humaine, résultant tous deux de l'Évangile. Le pape Honorius n'en défendit pas moins de dire que Jésus-Christ eut deux volontés, et il évita la difficulté de la question en disant que le divin verbe incarné avait fait et voulu tout ce qui était bon et parfait. La réponse d'Honorius ne satisfait pas Saint-Sophronius et les autres catholiques; ils craignaient de rentrer dans les hérésies de Sabélius et des autres, qui confondaient les personnes de la très-sainte trinité, leur nature et leurs propriétés, avec d'autant plus de fondement, qu'on avait déjà commencé à dire qu'il y avait en Jésus-Christ une seule volonté, ce qui avait mis dans la nécessité de combattre cette erreur. Si, en effet, la volonté unique était divine, il s'en suivait que Jésus-Christ n'avait pas été parfait et n'avait pas eu la volonté de souffrir et de mourir pour notre rédemption; et, si elle était humaine, il en résultait qu'il n'avait pas de volonté en sa qualité de Dieu, et qu'il était, par conséquent, inférieur au père, ainsi que l'avancait Arius. Les partisans de Sergius citèrent l'épître décrétale du pape Honorius comme autorité en leur faveur. Aussi le souverain pontif Jean IV, qui condamna la nouvelle hérésie en 641, voulant laver l'Église romaine de la tache de posséder un pape hérétique, écrivit que son prédécesseur Honorius n'avait pas prétendu nier que Jésus-Christ, outre une volonté

humaine, possédât une volonté divine; mais seulement qu'il y eût dans Jésus-Christ, comme dans les autres hommes, deux volontés contraires, l'une encline au bien, l'autre au mal; et que Jésus-Christ ne possédât que la seconde. Ce fut sous le même prétexte que le moine Saint-Maxime, martyr, dans une discussion avec Pirrus, patriarche de Constantinople, hérétique monotelite, voulait lui persuader que le pape Honorius n'avait pas été de son avis. Mais, en dépit de ces deux apologies, Honorius fut expressément condamné comme hérétique, l'an 681, au sixième concile général, qui était le troisième de Constantinople. Il fut, en conséquence, anathématisé, et son nom fut effacé des diptiques. Le pape Saint-Léon II approuva les décisions du concile et les anathèmes fulminés contre son prédécesseur; il les communiqua même à l'Église d'Espagne assemblée en ce moment en concile à Tolède, aussi bien qu'à toutes les Églises d'Occident. Il renouvela la condamnation d'Honorius, le qualifia de traître à la doctrine de Saint-Pierre et des apôtres. Les mêmes anathèmes furent renouvelés au septième concile général, second de Nicée, en l'an 787.

Les Romains modernes ont essayé de déguiser cette vérité à cause des conséquences qu'elle produit contre la prétendue prérogative d'infailibilité des papes; mais il n'y a pas de littérateur impartial qui se laisse séduire par d'aussi vaines assertions, tout-à-fait opposées aux faits qui résultent

des lettres pontificales des sixième et septième conciles généraux et des historiens ecclésiastiques.

---

## SÉVÉRINUS,

LXXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 638 A 640.

---

SÉVÉRINUS fut consacré pape le 28 mai 640, après une vacance d'un an, sept mois et dix-sept jours; il mourut le 1<sup>er</sup> août de la même année, après un pontificat de deux mois et quatre jours. Ce délai paraît devoir être attribué à la résistance opposée par l'empereur Honorius à la confirmation de cette élection par suite des disputes relatives à la somme qu'il réclamait comme droit de chancellerie. Pendant ce temps, Isaac, exarque de Ravenne, Maurice, gouverneur de Rome, et les troupes qui leur étaient soumises, saccagèrent le palais pontifical *Placidia*. De grands désastres en furent la suite, et plusieurs prêtres furent bannis de Rome à ce sujet.

---

---

## JEAN IV,

LXXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 640 A 642.

---

JEAN fut consacré le 24 décembre 640 et mourut le 22 octobre 642. Tout ce qu'on sait de particulier sur lui, c'est qu'il condamna l'*hectesis* de l'empereur Héraclius, c'est-à-dire, l'édit promulgué qui imposait silence aux deux partis qui se persécutaient mutuellement sur la question de la double volonté, et qui prescrivait de regarder le divin verbe incarné comme ayant fait tout ce qui était convenable, sans s'occuper de la manière dont il l'avait fait. Cet édit même affirmait que Jésus-Christ n'avait qu'une seule volonté toujours bonne, et ne possédait pas la volonté contraire qui produit les coupables désirs et les mauvaises inclinations. Jean IV condamna donc les deux lettres adressées par son prédécesseur Honorius I<sup>er</sup>, à Sergius, patriarche de Constantinople, parce qu'elles contenaient la même doctrine que l'*hectesis* d'Héraclius, dont ce même Sergius était le véritable auteur.

---

---

## THÉODORE I<sup>er</sup>,

LXXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 642 A 649.

---

CE pontife, né à Jérusalem et fils d'un évêque, fut consacré le 8 décembre 642, et mourut le 3 mai 649.

Il condamna divers hérétiques monotélites et entre autres, Pirrus, patriarche de Constantinople, qui, après s'être rendu à Rome pour abjurer son erreur entre les mains de ce pape lui-même, était retombé dans la même hérésie. Ce qu'il y eut de particulier dans ce dernier événement, c'est que Théodore se fit apporter du vin consacré dans un calice, pour signer la condamnation de Pirrus. Étrange caprice, que de faire servir d'encre le sang du saint sacrifice de la messe. On déférerait aujourd'hui comme hérétique, au tribunal de l'inquisition, tout prêtre accusé de suivre un pareil exemple. M. Prudhomme déclame avec fureur contre un tel attentat, et il a raison; mais on ne peut le justifier aussi bien des autres reproches qu'il fait à Théodore. C'est ce qui lui est souvent arrivé dans ce qu'il a écrit sur les papes dont j'ai



parlé jusqu'ici. Ami de la vérité, je me vois donc souvent obligé de la chercher dans Fleury et dans les autres écrivains véridiques qui ne sèment dans leurs écrits ni le venin, ni le mensonge, ne citent jamais à faux les auteurs dont il se servent, et n'altèrent pas les narrations : ce sont là des vices dans lesquels tombe toujours M. Prudhomme. Aussi, personne ne doit faire cas de son histoire, sous peine d'être démenti à chaque pas par les auteurs cités eux-mêmes. Je suis convaincu que c'est un écrivain de mauvaise foi et indigne de l'estime de tout homme instruit. Il en est de même de M. R..... qui a fait l'abrégé de cette histoire ; il n'a fait que supprimer les déclamations furibondes, et a laissé subsister dans leur état primitif les mensonges historiques et les calomnies contre les papes. Il n'est pas nécessaire de mentir pour faire connaître à fond l'ambition qui a dominé à Rome, et les autres vices qui en sont l'accompagnement et la suite ordinaire. Pour la bien connaître, il suffit de la vérité toute nue, tirée des sources les plus estimées de l'histoire ecclésiastique.

---

---

## MARTIN I<sup>er</sup>,

LXXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 649 A 655.

---

SAINT-MARTIN fut consacré pape le 5 juillet 649, et mourut le 16 septembre 655 ; mais la consécration se fit avant l'arrivée de l'ordre de confirmation de l'empereur Constance, ce qui fit que ce souverain regarda Martin comme un intrus. Cette opinion n'était pas sans fondement, puisque ce droit des empereurs avait été consolidé par une possession de trois cents ans. Dès l'origine du Christianisme, le peuple romain avait eu une part active aux élections des papes, et ce droit avait été placé ensuite au nombre des prérogatives de la couronne, depuis que, sans titre et sans justice, le clergé de Rome avait donné l'exclusion au peuple. La raison était, à cet égard, du côté du souverain, car, la dignité papale étant une dignité si élevée, le souverain du territoire devait nécessairement avoir un droit puissant d'intervention dans ce choix important, afin d'éviter qu'il tombât sur un ennemi de l'état capable de susciter des révoltes. Tel est le principe sur lequel est fondé le droit

dont jouissent encore aujourd'hui les Cours catholiques dans les vacances du Saint-Siège de prononcer l'exclusion d'un ou de plusieurs cardinaux, c'est-à-dire, d'empêcher tel ou tel cardinal d'être élu pape en remplacement de celui auquel on cherche un successeur.

Les Romains s'étaient affranchis de cette obligation, par la raison que Constance avait promulgué certain édit connu dans l'histoire sous le nom de *type*, et par lequel il imposait silence aux deux partis qui étaient en controverse sur la double volonté de Jésus-Christ, et ordonnait d'attribuer toutes ses opérations au verbe incarné et à ses deux natures réunies, sans autre explication. Les Romains virent dans le *type*, ainsi qu'ils avaient vu dans l'*hectesis* de l'empereur Héraclius, une erreur des *monotelites*. Ils craignaient donc qu'il se refusât à confirmer l'élection de Martin avant qu'on eut approuvé son édit impérial et qu'on s'y fut soumis. Mais cette excuse ne saurait être valable, attendu qu'il leur restait du temps pour procéder selon le résultat de la délibération de l'empereur. Le pape et son clergé ne pensèrent pas ainsi. Sa Sainteté, au contraire, convoqua à Rome un concile dans lequel on condamna comme hérétique l'édit du *type*, celui de l'*hectesis*, tous les écrits dans lesquels on défendait la volonté unique de Jésus-Christ et les évêques et autres personnes qui avaient adopté cette opinion.

Informé de cette mesure, l'empereur Constance

fit saisir le pape Saint-Martin, et le fit conduire à l'île de Naxos; une année après, il fut amené à Constantinople, et renvoyé de-là dans le Chersonèse Tauride. Pendant tout cet exil, il souffrit beaucoup de mauvais traitemens. Fatigué de la vie, à l'exemple de l'apôtre Saint-Paul, il demanda enfin à Dieu de mettre un terme à ses longues souffrances. Il mourut le 16 septembre 655, jour où l'Église le vénère comme saint martyr.

Le clergé romain, requis par l'empereur d'élire un autre pape, en remplacement de Martin qu'il venait d'exiler, différa cette élection aussi longtemps qu'il put trouver des excuses pour ne le pas faire. Mais ces excuses s'usèrent, et un ordre impérial étant venu y mettre fin, il nomma le 8 septembre 654, Eugène, archiprêtre de Rome qui, déjà, depuis juin 653, gouvernait l'Église en qualité de vicaire-général, conjointement avec l'archidiacre et le chef des notaires. Les Romains se résolurent à cette élection par la crainte de voir Constance leur donner un pape hérétique monotélite plus ferme qu'Honorius. Saint-Martin, informé de cet événement, reconnut le nouvel élu comme véritable pontife : dans une de ses lettres, il adresse même une prière à Dieu en faveur de son successeur actuel.

L'Église le vénère comme martyr. Je n'aurais pas besoin d'autre preuve de sa sainteté, que l'approbation qu'il donna à la nomination d'un successeur sans qu'il y eût pris part : une telle con-

duite indique un grand esprit de charité et un zèle éclairé qui voulait éviter toute occasion de schisme. Je ne puis cependant approuver sa conduite précédente. Martin devait prévoir que l'insulte qu'il fit à l'Empereur en condamnant son *type*, sans faire précéder cette condamnation d'aucune admonestation ni d'aucun avertissement plus doux, tel que le respect dû à son souverain en réclamait, était un acte de despotisme peu conforme à la modération de la doctrine évangélique.

---

## EUGÈNE I<sup>er</sup>,

LXXV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 654 A 657.

---

EUGÈNE élu, ainsi que nous venons de le voir, le 7 septembre 654, pendant la vie de Saint-Martin, sans que ce dernier en eût connaissance et eût renoncé à son titre, ne fut point soumis à une nouvelle élection après la mort de ce Saint, ainsi que cela s'était pratiqué avec le pape Vigile, après la mort de Silverius. Cette différence fut due au consentement de Saint-Martin. Eugène envoya des

---

députés à Constantinople pour traiter avec l'empereur et avec le patriarche, relativement à la condamnation du *type* et de ses auteurs. Les députés s'avilirent en cédant au pouvoir de Constance. On a voulu tirer de grandes conséquences de ce que le moine Saint-Maxime, dont la réputation était très-populaire à Constantinople, avait communiqué avec l'empereur et avec le patriarche. « De quelle Église êtes-vous, lui demanda le patriarche le 17 mai 655 ? Vous voyez assemblées ici les Églises de Bysance, de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et des provinces qui en dépendent. Réunissez-vous donc à l'Église universelle, autrement il vous en arriverait mal. — Dieu, dit Saint-Maxime, a déclaré que l'Église catholique s'appuyait sur la profession de foi orthodoxe qui mérita des éloges de Saint-Pierre... » Anastase, disciple de Saint-Maxime, écrivant aux moines de Caller en Sardaigne, sur la déférence des légats du pape Eugène pour l'empereur et sur le danger dans lequel se trouvait la foi catholique, ajoutait : « Nous vous prions de venir au secours de la foi catholique, et, si vous ne pouvez le faire, il vous faut partir sur-le-champ pour Rome ; vous réunir là aux hommes formés dans la foi, et soutenir, à notre exemple, la vérité avec courage sans s'écarter des voies qui nous sont tracées par les conciles et par les pères. »

Eugène mourut le 1<sup>er</sup> juin 657. Les écrivains lui donnent le titre de Saint, sans qu'on sache pour-

quoi. Son acceptation du pontificat pendant la vie de Saint-Martin ne fut pas une vertu héroïque. La lettre du Saint, exilé en Chersonèse, annonce qu'Eugène ne lui envoyait ni pain, ni bled, et encore moins, sans doute, de l'argent. Le choix de ses légats ne donne pas une haute opinion de sa prudence ou de son zèle. Saint-Maxime se souciait peu que le pape et ses légats se soumissent à l'empereur. Tout contribue à nous faire faire peu de cas de la *canonisation volontaire*. On ne doit pas mettre sur la même ligne la réponse de Saint-Maxime qui détruit la prétendue infailibilité du pape, en supposant que ce privilège divin n'est fondé que sur la *profession de foi catholique qui mérita des éloges à Saint-Pierre*.

---

## VITALIEN,

LXXVI° PONTIFE. — DE 657 A 672.

---

VITALIEN fut élu le 30 juillet 657 et mourut le 27 janvier 672. Quelques écrivains lui donnent aussi le titre de Saint, mais je n'en puis trouver la raison dans l'histoire ecclésiastique. Dans l'année

666, il donna des preuves d'un naturel colère, en excommuniant l'archevêque de Ravenne, uniquement parce qu'il disait que pour gouverner son diocèse il n'avait pas besoin des ordres du pape. L'archevêque était si bien convaincu de la justice de son opinion, que, regardant comme un attentat le décret de censure pontificale, il excommunia lui-même Vitalien. Bien que cette conduite de l'archevêque fut blamable, elle sert du moins à prouver combien les opinions du septième siècle différaient de celles qui sont énoncées dans les décrétales, puisqu'on croyait alors qu'un archevêque pouvait excommunier un pape qui aurait commis des attentats. A cette époque, l'empereur Constance fit un voyage à Rome, et quoique le pape Saint-Martin et le concile romain assemblé en 650 l'eussent excommunié comme hérétique monotélite, le pape Vitalien n'en alla pas moins le recevoir à la tête du clergé, à six mille de Rome, communia avec lui dans toutes les principales églises, reçut ses offrandes pendant le saint sacrifice, et pratiqua enfin tous les actes d'union possibles avec un catholique. Cette conduite contraste beaucoup avec celle de ceux de ses prédécesseurs qui avaient flétri la mémoire d'Acacius, patriarche de Constantinople, uniquement parce qu'il avait communié avec plusieurs personnes regardées à Rome comme hérétiques, sans aucune condamnation spéciale.

---



---

## DIEUDONNÉ,

LXXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 672 A 676.

---

IL fut élu pape le 22 avril 672, et mourut le 26 juin 676.

Nous n'avons rien à rapporter de lui, relativement à notre objet.

---

## DOMNUS I<sup>er</sup>,

LXXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 676 A 678.

---

ÉLU le 2 novembre 676, il exerça le pontificat jusqu'au 11 avril 678, et obtint de l'empereur Constantin III, la révocation du décret de son prédécesseur Constance qui avait déclaré l'archevêque de Ravenne indépendant de Rome; cette

révocation mit fin au schisme commencé du temps du pape Eugène.

---

## AGATHON,

LXXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 678 A 682.

---

CE pape fut élu le 26 juin 679, et mourut le 10 janvier 682.

L'empereur Constantin III convoqua et présida le septième concile général, troisième de Constantinople, en 680 et 681. Les légats du pape y assistèrent : on y condamna l'hérésie des monotélites, et on frappa d'anathème les hommes morts ou vivans qui l'avaient soutenue. On renouvela contre le pape Honorius, ainsi que contre Porrus de Constantinople et les autres, l'anathème lancé auparavant contre eux, et renfermé dans les suffrages des pères présens au concile, dans l'adresse du concile adressée à l'empereur, dans l'épître synodale au souverain pontife Agathon, et dans les lettres synodiques aux églises patriarcales de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, aussi bien qu'aux primats d'Éphèse, de Césarée,

de Carthage, d'Arles et autres. Agathon confirma les actes approuvés par ses légats, de sorte qu'on ne peut point élever de doutes sur la condamnation du pape Honorius comme hérétique monotélite. Il n'est pas douteux non plus qu'il promulgua son hérésie en sa qualité de chef de l'Eglise, puisque c'était à ce titre qu'il avait répondu à la consultation du patriarche Sergius.

Nous voyons par un moyen indirect que les papes se reconnaissaient encore sujets de l'empereur, puisqu'Agathon écrivait à Constantin : « Conformément à vos ordres, nous avons, ainsi que nous y sommes obligés, envoyé pour nos légats auprès de Votre Majesté, etc. »

Il en est de même du droit de régale, par lequel toute élection d'un pape, faite sans le consentement de l'empereur, était réputée nulle; puisque les députés d'Agathon prétendaient qu'on rendit à l'Eglise romaine la somme payée d'après la coutume à la chancellerie pour prix de la confirmation. L'empereur y consentit, sous la condition expresse qu'on ne manquerait jamais à la coutume antique de faire passer à Sa Majesté l'acte d'élection, et que l'élu ne fût pas consacré pape avant la confirmation de l'empereur. Nous avons déjà dit sur quoi cet usage antique était fondé.

Le même Agathon alla jusqu'à avancer, dans une de ses décrétales, que les constitutions promulguées par le pontife romain devaient être acceptées comme si elles étaient dictées *par la voix*

*divine de Saint-Pierre.* Ne faut-il pas avoir un orgueil bien impudent, pour faire une semblable comparaison? Cela est d'autant plus remarquable, qu'il venait de condamner lui-même la constitution du pape Honorius, relative aux monotélites. Ce qui rend cette conduite plus choquante encore, c'est qu'il avait eu la hardiesse d'écrire à l'empereur Constantin III que l'Eglise romaine n'était jamais tombée dans l'erreur, et ne s'était dans aucun cas écartée de la vérité. Il voulait sans doute parler du clergé et non de son chef.

---

## LEON II,

LXXX° PONTIFE. — DE 682 A 685.

---

SAINT-LÉON fut élu pape le 16 avril 682, et consacré le 17 août de la même année. Il mourut le 5 juillet 685.

Il reçut de l'empereur Constantin III une lettre écrite à Agathon, dans laquelle il était question d'un légat à envoyer à Constantinople à résidence, afin que toutes les affaires de religion et de discipline ecclésiastique fussent traitées dans un conseil composé de l'empereur, du patriarche de Constan-

tinople et du légat pontifical. Saint-Léon, sur la demande de l'empereur, envoya un représentant sous le titre d'*apocrisaire*, c'est-à-dire muni de pouvoirs exprimés dans l'*apoca*, ou lettre de commission. Ces pouvoirs se réduisaient à entendre les propositions, à les communiquer au pape, et attendre sa réponse pour voter définitivement dans le conseil. Léon prit cette précaution, afin de mieux conserver sa suprématie contre les efforts continuels faits par les patriarches de Constantinople pour sortir de la dépendance papale. Les pontifes avaient bien prévu tous ces efforts du moment où la cour avait été transférée à Byzance : aussi, avaient-ils toujours eu le soin de faire endurer plus de vexations à l'évêque de Constantinople qu'à ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Ce fut du même principe que naquirent les jalousies qu'ils eurent continuellement contre l'archevêque de Ravenne, résidence autrefois des empereurs d'Occident, et successivement, depuis, des rois hérules, des rois goths, et enfin des exarques, vice-rois absolus au nom de l'empereur d'Orient.

Il approuva le sixième concile général, et toutes les condamnations qui s'y trouvaient prononcées.

« De plus, écrivait-il, nous condamnons le pape Honorius, qui, au lieu de purifier cette Eglise apostolique par la doctrine des apôtres, a projeté de détruire la foi à l'aide d'une infâme trahison. »  
 Je ne sais comment ceux qui ont prétendu soutenir

l'infaillibilité du pape, peuvent s'arranger de ce passage.

Quelques auteurs disent que Léon obtint de l'empereur Constantin, pour le pape, le privilège d'être consacré sans attendre la confirmation impériale, après l'élection faite par le clergé et le peuple de Rome.

---

## BENOIT II,

LXXXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 683 A 685.

---

CONSACRÉ le 26 juin 684, après une vacance de onze mois et vingt-deux jours, Benoît mourut le 7 mai 685, sans avoir joui du pontificat plus de dix mois et douze jours.

---

---

**JEAN V,****LXXXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 685 A 686.**

---

**JEAN fut consacré pape le 23 juillet 685, et mourut le 1<sup>er</sup> août 686.**

**Pendant ce court intervalle de temps, il déposséda l'archevêque de Caller de la prérogative qu'il possédait d'ordonner tous les évêques de l'île de Sardaigne, alléguant pour raison que cette possession s'était fondée sans titre. Cette transaction fit paraître dans tout son jour l'ambition romaine de commander partout. Puisque les conciles avaient déclaré que les archevêques métropolitains ordonnaient les évêques de leur province ecclésiastique, l'archevêque de Caller ne devait pas être inférieur en attribution à ceux auxquels il était égal en dignités.**

**Il n'y a aucune preuve qu'on l'ait orné de la couronne impériale, ainsi que l'avance M. Prudhomme.**

---

---

**CONON,****LXXXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 686 A 687**

---

**Sixième schisme.**

APRÈS la mort de Jean V, l'armée s'empara de l'église de Saint-Jean-de-Latran, s'arrogea le droit d'élire le pape, et nomma en conséquence Théodore, prêtre romain. Cependant, le clergé voyant les portes du temple fermées, se réunit dans son parvis et choisit l'archiprêtre Pierre. Le peuple, de son côté, se voyant négligé par le clergé et par l'armée, s'assembla sur la place publique et donna ses suffrages à Conon, prêtre âgé, respecté par ses vertus. Ainsi commença le sixième schisme, mais le clergé, prévoyant les malheurs qui allaient en advenir, et désirant les prévenir, considéra son élection comme incomplète, et approuva celle du peuple. Les chefs de l'armée virent bien à leur tour que la leur serait méprisée, et, après quelques contestations, reconnurent aussi Conon. L'exarque de Ravenne, informé de l'affaire, accorda en son nom la confirmation impériale à l'élection de Co-



non , qui fut consacré , en conséquence , le 23 octobre 686 ; mais il ne jouit pas long-temps de la tiare , car il mourut le 21 septembre 687.

---

## SERGIUS I<sup>er</sup>,

LXXXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 687 A 701.

---

### Septième schisme.

A peine le sixième schisme était-il terminé, que commença le septième. Quelques électeurs annoncèrent pour souverain pontife l'archidiacre Paschal, et d'autres l'archiprêtre Théodore. La majorité du peuple et du clergé choisit le prêtre Sergius. Après beaucoup d'événemens particuliers, Théodore et Paschal se soumirent à Sergius, et le reconnurent pape. Paschal fut, depuis, déposé de l'archidiaconat, comme nécromancien et comme coupable de plusieurs autres délits. Il offrit cent livres d'or à l'exarque de Ravenne, s'il faisait déposer Sergius et lui faisait obtenir à lui-même le pontificat. L'exarque, Jean Platys, se rendit à Rome, et, voyant que tout le peuple et toute

l'armée étaient disposés en faveur de Sergius, il craignit de mettre le projet à exécution. L'avidité lui suggéra l'idée de demander cent livres d'or à Sergius pour ne pas être déposé. Sergius fit tout au monde pour se délivrer de cette exaction, mais finit par la payer. Qu'on juge donc si l'Esprit-Saint étendit son influence sur cette élection, et sur celle de Conon, qui précède.

En 691, on tint à Constantinople le concile *in Trullo* nommé *quini-sexte*, parce que c'est un résumé des cinquième et sixième conciles. Les légats du pape y assistèrent; mais ce dernier refusa de signer les actes, parce qu'un des canons de ce concile permettait aux prêtres, diacres et sous-diacres d'exercer les ordres sans se séparer des femmes avec lesquelles ils étaient légitimement mariés avant d'entrer dans les ordres. Il y aurait eu dans l'Eglise latine moins de prêtres scandaleux et moins de mariages troublés, si Sergius avait donné l'ordre contraire à toutes les Eglises de l'Occident.

---

---

**VIII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**JEAN VI,****LXXXV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 701 A 705.**

---

LE pape Jean fut consacré le 28 octobre 701, après une vacance de cinquante jours. Il mourut le 9 janvier 705.

Malgré ce qu'en a écrit M. Prudhomme, on ne trouve sous son pontificat aucune usurpation d'autorité : il ne fit que préparer les usurpations de ses successeurs. L'empire d'Orient était réduit à un état complet de nullité ; il avait perdu l'Afrique, une grande partie de l'Italie, et beaucoup de provinces en Europe occupées par les Sarrazins, les Bulgares et les Lombards. Les soldats de la garnison de Rome étaient des gardes nationaux qui ne connaissaient ni n'aimaient le service de l'empereur. Les papes de la fin du sixième siècle leur avaient donné un certain air d'indépendance ma-

nifesté par leurs tentatives , deux fois recommencées , pour s'emparer de l'élection papale. Sous le pontificat de Jean VI , ils se révoltèrent contre Théophilacte , exarque de Ravenne , qui aurait incontestablement péri , si le pape ne les eût contenus.

Ce fut à cette époque que Rome se vit menacée par Gisulphe , duc de Bénévent , feudataire du roi des Lombards. Jean VI délivra Rome en interposant sa dignité respectée , et en faisant de grands présents. Il n'y avait pas alors à Rome de magistrat civil ou militaire d'une autorité suffisante pour contenir les papes dans les limites des affaires ecclésiastiques. Jean VI , par ce service , consolida dans les mains de son successeur tout le pouvoir administratif de Rome. Aucun titre , sans doute , ne légitimait cette autorité , mais le respect des magistrats et du commun des habitans y suppléait assez. Nous ne tarderons pas beaucoup , d'ailleurs , à voir les papes triompher de cette difficulté.

---

---

## JEAN VII,

LXXXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 705 A 707.

---

CONSACRÉ pape le 1<sup>er</sup> mars 705, il mourut le 17 octobre 707. Il reçut de l'empereur Justinien II et sanctionna sans aucune réserve, le concile *in Trullo*. Cet acte est d'autant plus remarquable, que, sur le refus qu'avaient fait successivement de l'approuver, Sergius I<sup>er</sup> et Jean VI, Justinien l'avait envoyé à Jean VII, en lui laissant la liberté de corriger tout ce qu'il croirait devoir corriger. Justinien remonta alors sur le trône pour la seconde fois. Il se vengea d'une manière barbare de ceux qu'il regardait comme coupables d'avoir contribué à sa première destitution. Le pape regarda la proposition impériale comme un piège qui lui était tendu, et la crainte de perdre la vie le priva en effet de la liberté de faire des corrections. Le concile *in Trullo* admit et reconnut, comme de véritables canons apostoliques, quelques décisions qui ne l'étaient pas et ne pouvaient pas l'être, parce qu'elles contenaient des hérésies et d'autres erreurs contraires à tout ce que l'Église romaine a

toujours cru. D'où il suit que Jean VII, qui approuva sans corrections tous les actes du concile, se rendit coupable lui-même des hérésies contenues dans ces prétendus canons apostoliques. L'approbation d'un concile se donna *ex cathedra*, parce que l'empereur la réclamait du pape comme chef de l'Église, puisqu'il avait déjà la sanction et la signature des patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et des deux cents onze autres évêques qui avaient assisté au concile. Par la même raison, une semblable approbation est incompatible avec l'infaillibilité du pape, comme le sont aussi les décrets des huit prédécesseurs de Jean VII, dans la vie desquels nous avons eu occasion de faire de semblables observations.

Quelques auteurs disent qu'Aribert, roi des Lombards, préférant tenir son royaume des papes plutôt que d'en faire hommage à l'empereur d'Orient, fit don à cet effet au souverain pontife de la suzeraineté de tout le territoire appelé les Alpes-Côtes, qui s'étend depuis Turin jusqu'à Genève et jusqu'à la France. Jean VII ne posséda pas alors cette suzeraineté; mais il vint un temps où ses successeurs essayèrent de citer cette donation en leur faveur, pour autoriser l'extention de leurs domaines temporels.

---

---

## SISINIUS,

LXXXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 707 A 708.

---

SISINIUS fut consacré le 18 janvier 708, après une vacance de trois mois, et mourut de mort subite le 17 février de la même année; son court pontificat ne fut ainsi que de vingt jours. Le schisme dont parle M. Prudhomme n'est pas avéré. Mais il est bien certain que, durant ce court intervalle de temps, il projeta de relever les murs de Rome: ce nouveau témoignage d'autorité séculière indique assez combien le pouvoir papal, sans titre, et par la volonté du peuple qui ne paraissait soumis à l'empereur que pour la forme, allait croissant de jour en jour.

---

---

## CONSTANTIN,

LXXXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 708 A 715.

---

Il fut consacré pape le 25 mars 708, et mourut le 9 avril 715, après un pontificat de sept ans et quinze jours.

L'empereur Justinien le fit venir à Constantinople pour traiter de la réunion des Églises Grecque et Latine. La faiblesse de Jean VII n'avait pu amener cette réunion, et tous les évêques Latins continuaient de refuser de reconnaître la légitimité du concile de Constantinople *in Trullo*, malgré l'approbation qui avait été donnée à ce concile par le pape lui-même. Constantin fit un voyage en Orient en octobre 710, et revint à Rome en octobre 711. Là, il fit reconnaître le concile (celui de 692) et l'approuva en tout ce qui n'était contraire ni à la foi, ni à la discipline, ni à la morale, ni aux droits du siège de Saint-Pierre. Cette dernière réserve ne s'étendait qu'aux églises du patriarcat d'Occident; celles d'Orient continuaient d'être autorisées à suivre les canons de *Trulle*.



Toute la discipline de l'Église Grecque est, en effet, fondée sur ce concile. L'empereur fit de grandes politesses au pape Constantin, et essaya par divers moyens de capter sa bienveillance. Sachant que les Romains suivaient uniquement la politique pontificale, il voulait gagner celui-ci pour que les papes embrassassent le parti de l'empire contre le roi de Lombardie qu'il craignait voir maître de Rome. Les pontifes doivent leur autorité temporelle au désir qu'avait chacun des monarques de les attirer dans ses intérêts.

---

## GRÉGOIRE II,

LXXXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 715 A 731.

---

GRÉGOIRE fut consacré le 19 mai 715, et mourut le 10 février 731.

L'empereur de Constantinople perdait, de jour en jour, et ses provinces et son pouvoir, le peuple était si loin de servir de bonne foi les empereurs, qu'il se souleva en 726, destitua Basile, duc de Rome, et confia le gouvernement au pape Grégoire II. Il est facile de reconnaître que c'était

là une intrigue ourdie par le clergé. Ce pape est placé au nombre des Saints. L'Église offre des hommages à sa mémoire, le 13 février. Je ne puis en donner aucune raison. L'apôtre Saint-Paul disait qu'aucun de ceux qui s'étaient consacrés au ministère divin, ne devait se mêler des affaires du monde. Quelques pontifes romains des premiers temps en avaient dit autant. Cependant, Grégoire accepta le gouvernement de Rome, et cela non pas de la main de l'empereur, mais du peuple parjure à la foi promise à ses maîtres. La suite des événemens postérieurs fait voir que c'était là le but des papes, depuis que l'empire avait commencé à tomber en ruines. Nous avons vu que depuis Jean VI, les papes avaient, sans être revêtus d'aucun titre, exercé ce pouvoir. Grégoire II prit le titre de gouverneur et, depuis ce temps, ses successeurs n'ont rien perdu de son pouvoir. Depuis Grégoire II, Rome fut une véritable république théocratique, jusqu'à ce que Zacharie la soumit à sa domination ecclésiastique. J'avoue que je ne comprends pas pour quelles vertus héroïques Grégoire II fut canonisé.

---

---

## GRÉGOIRE III,

XC<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 731 A 741.

---

IL fut consacré pape le 18 mars 731, et mourut le 28 novembre 741.

Anastase le bibliothécaire et d'autres écrivains, le comptent au nombre des Saints. Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* assurent qu'il y a beaucoup à dire contre sa sainteté. J'ajouterai que je ne crois pas qu'il le fût, et que loin d'avoir mérité la canonisation, sa conduite me semble avoir mérité le contraire. Intrigant, ambitieux, perfide, il se mêla de tous les intérêts politiques de l'Europe, il insulta audacieusement son souverain sous un faux prétexte de religion; il fit servir à des objets politiques des armes purement spirituelles; capable enfin de tout, sa conduite publique fut totalement opposée à celle de Saint-Pierre et des douze premiers apôtres qu'on avait, dès long-temps, cessé de prendre pour modèles dans l'exercice du pontificat.

Non-seulement il excommunia l'empereur Léon son souverain, comme hérétique iconoclaste, il

l'insulta même en plusieurs lettres, le traitant de barbare, indigne de régner, et lui disant assez clairement qu'il ne devait plus compter sur Rome, ni sur l'Italie.

Il eut avec Luitprand, roi des Lombards, une conduite double et perfide. Il chercha à le rendre son ami pour qu'il ne s'emparât pas de Rome, et pour qu'il lui cédât divers lieux de sa province, et bientôt après, il recueillit les ducs rebelles de Spolète et de Bénévent, et s'unit à eux contre son bienfaiteur. Ce dernier voulut se venger et châtier une telle perfidie. Grégoire, se sentant le moins fort, envoie successivement trois ambassadeurs à Charles Martel, duc de France, pour réclamer son secours contre Luitprand. On ne peut lire ces lettres sans voir évidemment en Saint-Grégoire un rebelle contre l'empereur de Constantinople, un intrigant qui mêle la fraude et le mensonge à la vérité pour détourner Charles de son alliance avec le roi des Lombards, et un ambitieux hypocrite qui, sous l'apparence d'offrir l'Italie et l'empire, laisse voir son désir qu'on offre à Saint-Pierre la souveraineté des provinces limitrophes de Rome, comme si Saint-Pierre eut jamais désiré la souveraineté temporelle à laquelle aspirait Grégoire et obtenue par son successeur immédiat. Qu'on lise enfin l'histoire ecclésiastique ainsi que les lettres de Grégoire à l'empereur Léon et au duc Charles; qu'on observe ensuite sa conduite avec le roi d'Italie et le duc de Spolète, et je crois que

tout homme impartial reconnaîtra aisément que ce pape ne peut être placé au nombre des Saints à moins qu'on ne veuille canoniser, à la fois, l'ambition, la perfidie et le crime.

---

## ZACHARIE,

XCI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 741 A 752.

---

CE souverain pontife fut consacré le 30 octobre 741, après une vacance seulement de trois jours, et mourut le 14 mars 752.

Il ne fut pas moins ambitieux que son prédécesseur, mais il usa de moyens plus doux, parce que sans doute il était plus artificieux. En 742, il alla trouver le roi Luitprand et parvint à persuader à ce prince de lui céder, à titre de possessions du patrimoine de Saint-Pierre, les provinces de Narni, d'Osimo, d'Ancône et d'autres villes, ce qui valut au pontife d'être reçu à Rome en triomphe, comme l'étaient autrefois les empereurs. En 743, il fit un second voyage et détermina Luitprand à céder à l'empereur de Constantinople une partie de l'exarchat de Ravenne qu'il venait

de conquérir. En 743, il fit un troisième voyage pour faire ratifier ces concessions par Racchise, successeur de Luitprand, et il y réussit. Il prêcha avec tant de force sur le mépris des grandeurs du monde, que Racchise abdiqua le sceptre et se fit moine. Le pape le fit tonsurer. Il devait être assez extraordinaire d'entendre prêcher sur le mépris des grandeurs, un homme qui se tourmentait pour acquérir la souveraineté des provinces qui environnent Rome. Peu de temps après, il autorisa Pépin, duc de France, fils de Charles Martel, à prendre le titre de roi de France, et dégagea les Français de leur serment de fidélité au roi Childéric III qui fut détrôné et renfermé dans un monastère, afin d'être mis hors d'état de réclamer ses droits. Qui donc put donner à Zacharie un pouvoir légitime pour une telle transaction ? Jésus-Christ ? non, certes ; car il disait au contraire que son royaume n'était pas de ce monde, et il se reconnut sujet de l'empereur. Saint-Pierre ? tout aussi peu : sa doctrine était totalement opposée, il enseignait la soumission au souverain même capricieux et méchant. Avait-il trouvé ce pouvoir dans les décrets des conciles, dans les écrits des saints pères de l'Église ? Encore moins. Tous enseignaient ce qu'avait enseigné Saint-Pierre. Quel était donc l'origine d'une opinion si aventurée ? L'état des affaires publiques. L'esprit d'ambition dominait sur le siège de Saint-Pierre depuis le commencement du troisième siècle, époque à laquelle il y

avait été introduit par Saint-Victor. On n'aspirait alors à commander que dans les affaires ecclésiastiques de tout le monde chrétien. Cette entreprise se suivit avec une constance admirable par des victoires partielles sur les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et sur les primats et métropolitains d'Éphèse, de Thrace, d'Illyrie, d'Afrique, des Gaules, des Espagnes, d'Aquilon, de Sardaigne, de Sicile, de Ravenne, de Milan et d'autres prélats. La plus grande difficulté venait de Constantinople. Le pape Agathon la surmonta à la fin du septième siècle, et l'ambition romaine ne reconnut plus de limites. Elle eut, dès-lors, pour objet, l'indépendance des provinces pontificales et de leurs districts, et chercha à faire prévaloir le respect du souverain pontife sur celui dû au souverain. Le pape Jean VI l'avait déjà obtenu. Aussitôt après on commença à désirer le titre qui devait convertir en obligation ce qui ne venait que du respect. Des moyens séditieux l'acquirent à Grégoire II. On aspirait à ce que le pouvoir administratif fût un pouvoir seigneurial : Grégoire II y parvint. La souveraineté manquait encore : Grégoire III s'en empara, quoiqu'aucun acte n'en fasse mention. Le désir d'augmenter son territoire était un désir naturel ; Zacharie l'exécuta. Il fallait légitimer des usurpations, Charlemagne ne devait pas tarder à le vérifier. L'Esprit-Saint aurait en vain cherché à reconnaître en ces pontifes les successeurs de Saint-Pierre ; il n'y aurait trouvé

que ceux des Césars. Leur ambition ne s'arrêta pas là, l'histoire nous offrira ensuite des entreprises si audacieuses, que le pape Zacharie lui-même eut douté qu'on pût aller aussi loin; nous les verrons peu à peu.

## ÉTIENNE II,

XCII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 752 A 757.

A la mort de Zacharie, Etienne, prêtre romain, fut élu pape, et prit immédiatement possession de la chaire pontificale, parce qu'on n'attendait la confirmation d'aucun souverain. Mais trois jours après, sans qu'il eût encore été consacré, il se trouva malade en se levant et mourut presque subitement. C'est par cette raison qu'il n'est pas placé au nombre des souverains pontifes. Immédiatement après sa mort, eut lieu une seconde élection dans laquelle l'archidiacre de Rome, nommé aussi *Étienne*, fut élu le 26 mars 752. Ce dernier mourut le 25 avril 757.

Cet article serait trop long si je voulais y raconter en détail toutes les intrigues mises en usage



par le pape Étienne, pour usurper la souveraineté de Ravenne et tout l'exarchat, sans parler de différentes villes de Toscane, du territoire de Bologne et d'autres provinces limitrophes de Rome. Astolphe, roi des Lombards, s'en était rendu maître par le droit de la guerre, après en avoir dépouillé l'empereur de Constantinople. Étienne se rendit en France, couronna Pépin roi, donna les titres de patrices de Rome à ses deux fils Charles et Carloman, et défendit aux français, sous peine de la grande excommunication, de reconnaître jamais pour roi de France aucun prince qui ne serait pas de la famille de Pépin. Ce dernier lui promit de faire la guerre au roi des Lombards, jusqu'à ce qu'il l'eût forcé à se dessaisir des provinces et des villes ci-dessus mentionnées, qu'il offrit, avec le duché de Rome, en don à Saint-Pierre, pour que les papes les possédassent en son nom. Astolphe mit le siège devant Rome, et Étienne envoya réclamer l'appui de Pépin, auquel il écrivit une lettre ainsi conçue, qu'il donnait comme venant de l'apôtre Saint-Pierre :

« Saint-Pierre, dit l'apôtre, au nom et par l'ordre de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant. . . . .  
 » Je vous conjure par le Dieu vivant de ne pas permettre que ma ville de Rome et mon peuple  
 » soient maltraités plus long-temps par les Lombards, autrement craignez que vos corps et vos  
 » âmes ne soient tourmentés par le feu éternel.  
 » Veillez à ce que les brebis du troupeau que Dieu

» m'a confié ne soient pas dispersées. Ainsi, vous  
 » obéirez à Dieu qui pourrait vous détruire vous-  
 » même et disperser votre peuple comme il a fait de  
 » celui d'Israël. Si vous m'obéissez promptement,  
 » vous recevrez une grande récompense dans cette  
 » vie ; vous triompherez de tous vos ennemis ; vous  
 » aurez une longue vie, vous jouirez des biens de  
 » la terre, et par suite, sans doute, de la vie  
 » éternelle. Dans le cas contraire, sachez que par  
 » l'autorité de la Sainte-Trinité et la grâce de mon  
 » vicaire, vous serez privé du royaume de Dieu et  
 » de la vie éternelle. » Il écrivit aussi aux ducs et  
 aux pairs de France une lettre non moins élo-  
 quente. « Je vous conjure de venir immédiate-  
 » ment délivrer la ville de Rome du pouvoir des  
 » Lombards. Accourez aussi rapidement qu'il vous  
 » sera possible avant qu'on ait épuisé cette source  
 » d'eau vive dans laquelle vous avez été régénérés  
 » et conservés. Ne quittez pas les armes avant le  
 » triomphe, sous peine d'être exclus du royaume  
 » de Dieu et livrés au diable et à ses satellites. » Le  
 roi Pépin se rendit aux vœux du pape et réalisant  
 ses promesses, il obligea Astolphe à se dessaisir de  
 l'exarchat de Ravenne et des autres provinces, et il  
 en mit le pape en possession. L'empereur Con-  
 stantin IV réclama devant Pépin, et fit valoir ses  
 droits. Pépin répondit qu'il ne pouvait manquer à  
 ce qu'il avait promis à Saint-Pierre. Il est bon de  
 savoir qu'Étienne avait entrepris son voyage en  
 France en qualité d'ambassadeur de Constantin,

pour prier Pépin, au nom de Sa Majesté impériale, de se hâter de faire restituer l'exarchat à l'empire. Le résultat prouve avec quelle bonne foi Étienne se conduisit dans cette ambassade.

Ses lettres montrent, dans tout son jour, l'ambition fanatique dont il était dominé et qui allait jusqu'à faire tenir par ce pape à Saint-Pierre un langage que ce saint ne pouvait manquer de désapprouver du haut de sa demeure céleste. Telle est la légitimité du titre par lequel les papes commencèrent à être maîtres de ce qui s'appelle *l'État pontifical*.

Après une conduite qui suffirait seule pour donner de lui une idée peu favorable, il ne lui manquait plus que d'encourir le reproche d'hérésie : c'est ce qu'il fit en décidant *ex-cathedrà*, en sa qualité de souverain pontife, une question qui se rapportait de loin à un sacrement. On le consulta de France pour savoir s'il fallait ou non recommencer le baptême fait avec du vin en absence d'eau ; Étienne répondit : « Si l'enfant est en danger de mort, et que le curé ne puisse se procurer de l'eau, il n'est pas coupable, et *l'enfant doit être réputé baptisé* ; mais si le curé pouvait obtenir de l'eau, il doit être excommunié et puni des peines de l'église pour avoir manqué à ce qui était prévu par les canons. » Il résulte de là, qu'Étienne a déclaré valide le baptême fait avec du vin au lieu d'eau, ce qui est une hérésie. Admirable témoignage de l'infaillibilité papale.

---

**PAUL I<sup>er</sup>,****XCIH<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 757 A 767.**

---

**PAUL**, diacre de Rome, frère du pape Étienne II, fut consacré souverain pontife le 29 mai 757, et mourut le 28 juin 767. Pendant un mois et cinq jours que dura la vacance, la discorde régna dans toute sa fureur parmi les électeurs. Les uns voulaient nommer *Théophilacte*, archidiacre, chef de ce même Paul. Cependant il ne résulta de là aucun schisme, attendu que les partisans de l'archidiacre consentirent à l'élection faite par le plus grand nombre.

La situation des papes devenus de fait, sans l'être encore de droit, souverains temporels, augmentait le désordre de la conduite publique des pontifes. Leur principale occupation devint désormais la conservation et l'augmentation des états pontificaux, appelés perfidement *patrimoine de Saint-Pierre*, comme si ce saint eut pu approuver dans le ciel ce qu'il avait condamné pendant sa vie mortelle. Paul I<sup>er</sup> monta donc sur le siège papal, avec l'embarras d'avoir à soutenir les usur-

pations contre les prétentions de l'empereur de Constantinople, seigneur légitime, et du roi légitime, dernier possesseur par le droit de la guerre. Pour réussir, il chercha à se concilier la faveur du roi de France Pépin, qu'il combla de flatteries, sachant bien que ce monarque était le seul qui pût lui être véritablement utile. Avant sa consécration, il lui écrivit, lui promettant en son nom et au nom du peuple romain, amitié et fidélité jusqu'à la dernière goutte de son sang, et lui demandant de continuer à protéger Saint-Pierre. Dans plusieurs autres lettres, il traita l'empereur de Constantinople et le roi de Lombardie, tous deux catholiques, pis que s'ils eussent été des idolâtres, ennemis de la religion catholique. Ainsi, ses prédécesseurs avaient flatté, servi et loué les rois goths, hérétiques ariens. Paul ne cessa d'exhorter Pépin à leur faire la guerre à tous deux, pour que Saint-Pierre pût jouir en paix de ses nouveaux états.

---

---

**ETIENNE III,****XCIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 767 A 772.**

---

**Huitième schisme.**

A la mort de Paul, on vit à Rome un huitième anti-pape. Il y aurait eu un schisme terrible, si les Romains, menacés de tomber au pouvoir de l'empereur leur ancien souverain, et du roi de Lombardie leur ennemi le plus voisin, n'eussent cédé au parti protégé par la France. Voici quelle était l'origine de ce schisme. A peine Paul était-il mort, que le duc Toton de Toscane, sujet du roi de Lombardie, fit placer par la force des armes, sur le trône pontifical, son frère Constantin, quoiqu'il fût alors éloigné. Il le fit consacrer par l'évêque de Préneste, et Constantin exerça le pontificat plus d'un an.

Un attentat en produit ordinairement un autre. Valdiperto, un prêtre, excita une sédition à Rome, le 31 juillet 768, et fit choisir pour pape le prêtre Philippe, qui fut consacré dans Saint-Jean-de-Latran. Un autre prêtre, nommé Christophe, plus

indigné encore de ce second attentat que du premier, forma un parti puissant, s'adjoignit beaucoup d'évêques, de prêtres et d'habitans de Rome, et fit élire pape un prêtre nommé Etienne, Sicilien d'origine, mais résidant à Rome. Je ne puis trouver d'expressions assez fortes pour peindre les cruautés et les homicides qui résultèrent de l'existence des trois papes, et continuèrent jusqu'à ce qu'Etienne l'eût emporté, quelque temps après.

Je me contenterai d'observer en passant, que de telles élections, au lieu d'être l'œuvre du Saint-Esprit, doivent bien plutôt être attribuées à l'esprit diabolique de l'ambition. Et on viendra nous dire que ce sont des *saints pères*, que ceux dont le refus de renonciation donne lieu à de pareils scandales. La stupidité la plus grossière pourrait seule ajouter foi à de semblables mensonges.

Instruit que Charlemagne avait l'intention de se marier avec Grisela, fille de Désiré, roi des Lombards, le pape Etienne lui écrivit pour l'en dissuader. Parmi les grandes sottises contenues dans ces lettres, la moindre n'est pas sans doute celle qu'il lui disait sur la famille des rois lombards. Il la peignait, non-seulement comme indigne de s'allier avec un des monarques français, mais à peine digne d'être comptée parmi la race animale, attendu que les femmes étaient toutes laides, sales, lépreuses, et flétries de tous les vices que la nature peut réunir sur une seule personne. Le roi Charlemagne vit bien que le but de toutes ces in-

vectives était d'éviter que le roi de France, devenu l'allié de Désiré par son mariage avec la fille de celui-ci, ne lui facilitât les moyens de se remettre en possession de l'exarchat de Ravenne, et il n'en fit pas moins son mariage en dépit des officieux avis du pape. Le saint-père n'avait pas tardé à apprendre à confondre ses intérêts politiques avec les matières religieuses. Les auteurs de l'art de vérifier les dates (quoique ce soit des moines bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, disposés, comme ils le sont, à interpréter tout d'une manière favorable à la vertu et à la piété des papes), ont dit cependant qu'Etienne avait été un des hommes les plus imprudens qui aient jamais occupé le siège de Saint-Pierre.

---

## ADRIEN I<sup>er</sup>,

XCV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 772 A 795.

---

ADRIEN, diacre, fils de Théodule, duc de Rome et consul impérial, fut élu pape le 9 février 772, et mourut le 25 décembre 795.

Il flatta Charlemagne avec plus de bassesse qu'eût



jamais pu le faire le plus impudent des courtisans. Il savait bien que Charles pouvait à son gré le dépouiller du patrimoine de Saint-Pierre, ou y ajouter, ainsi qu'il le fit en effet. Charles confirma et augmenta la donation faite par Pépin, en disposant d'une partie considérable de l'Italie en faveur des papes, avec aussi peu de difficulté que si elle lui eût appartenu. Le territoire qui passa de cette manière sous la domination du pape, comprenait tout l'exarchat de Ravenne, avec la Pentapole, comprise entre la mer Adriatique et les Apennins, depuis l'embouchure de l'Adige jusqu'à Ancône. Il embrassait la partie de la Toscane située entre l'embouchure du Cecina jusqu'à la Murta, remontait de là jusqu'à la source du Tibre, et renfermait tout le duché de Pérouse le long de la rive droite du Tibre. Charles lui donna depuis le territoire et les villes d'Aquino, de Teano, et plusieurs autres, auxquelles il força le duc de Bénévent de renoncer.

Ce pape donna des preuves évidentes de son ambition pour l'agrandissement temporel du siège de Saint-Pierre, dans les lettres qu'il écrivit à Charlemagne au sujet des livres carolins et du concile de Francfort contre le culte des images, et dont les décisions avaient été adoptées par cet empereur. Mais, craignant de lui déplaire, bien loin de le traiter, lui et les évêques présents à ce concile, comme des hérétiques iconoclastes, il le flatta, au contraire, chercha à lui montrer la vérité et à

le tirer de son erreur avec tant de modération, qu'on ne pourrait le louer assez, si l'on ne découvrait sur-le-champ la source impure de ces vertus si insolites, si inusitées depuis long-temps à la cour de Rome. Adrien ménageait Charles, et croyait obtenir davantage de lui par cette modération. Sans le besoin qu'il en avait, il l'aurait sans doute traité avec la même iniquité que ses prédécesseurs, dans des cas semblables, avaient traité les empereurs de Constantinople, dont ils n'attendaient rien. Bien qu'Adrien n'approuvât pas l'hérésie condamnée au second concile général de Nicée, cependant, pour plaire à Charles, il transigea au sujet du dernier article des livres carolins. Cet article déclarait, non pas que le culte des images serait défendu, mais que chacun serait libre de les adorer ou de ne pas les adorer, sans que personne fût forcé à cette adoration. Il est aisé de voir que cette permission était incompatible avec la définition dogmatique du concile de Nicée. Adrien écrivit toutefois à Charles : « Cet article est bien différent des précédens ; aussi y reconnaissons-nous votre ouvrage. Nous y voyons que vous suivez entièrement la doctrine de Saint-Grégoire, qui disait que les images étaient utiles pour l'instruction, mais qu'on ne devait ses adorations qu'à Dieu. »

N'est-ce pas là un sacrifice des dogmes religieux fait à l'ambition de conserver une souveraineté temporelle.

Adrien, ayant ce temps, avait eu une grande

part aux iniquités commises par Charlemagne contre les fils de son frère Carloman. Désiré, roi de Lombardie, beau-père de Charles, avait reçu à sa cour la veuve de Carloman, et s'était engagé à faire passer sur leur tête la couronne de leur père. Charles s'en empara, sacrifia ses neveux, détrôna et fit conduire près de Lyon son beau-père Désiré, éteignit le royaume de Lombardie, et se rendit maître de toute l'Italie. Adrien l'aida dans ces diverses transactions, par des moyens honteux. C'est par son assistance que furent sacrifiés la veuve et les fils de Carloman. Peu de papes se sont souillés, comme Adrien, d'autant d'actions déshonorantes et de crimes moraux et politiques, pour satisfaire leur ambition.

---

## LÉON III,

XCVI° PONTIFE. — DE 795 A 816.

---

LÉON, prêtre de Rome, fut élu pape le 26 décembre 795, consacré le 27, et il mourut le 11 juin 816.

Il ne flatta pas moins Charlemagne qu'Adrien

ne l'avait flatté avant lui. Il serait possible qu'il eût été de mauvaises mœurs, et qu'il eût tenté d'acquérir le pontificat par des moyens illicites. Paschal et Campulo, neveux du dernier pontife, l'accusèrent devant Charlemagne de crimes très-graves, en 799. L'empereur ordonna qu'on déférât cette accusation devant un concile. Paschal et Campulo virent que Charles s'était déclaré le protecteur de Léon, et n'eurent pas le courage de comparaître. Le pape jura en plein concile que l'accusation intentée contre lui était fautive, et fut déclaré innocent. Cela n'a rien d'extraordinaire, mais cela sert beaucoup à l'histoire, en montrant qu'on peut accuser un pape, et que Léon fut obligé de faire serment de son innocence devant un concile. Dieu seul peut savoir si les crimes dont on l'accusait étaient vrais ou faux : ce qu'il y a de certain, c'est que ses sujets étaient loin de lui être attachés, et qu'ils essayèrent en différentes fois de l'assassiner; ce qu'il y a de certain aussi, c'est que Charlemagne lui fit dire par son ambassadeur Angilbert, de veiller sur ses mœurs : un tel conseil, donné par un envoyé au souverain pontife, donne lieu de penser que ses mœurs, en effet, n'étaient pas très-pures. Léon flatta Charles si ouvertement, que ce souverain s'étant rendu à la messe de minuit de Noël, dans l'église de Saint-Pierre, le pape lui posa sur la tête, comme par une inspiration subite, une couronne impériale. Il avait disposé, pour le moment, un certain nombre de personnes secrète-

ment placées à cet effet, pour proclamer Charles empereur d'Occident et souverain de Rome et de l'Italie, au grand préjudice des empereurs de Constantinople, qui régnaient dans ce dernier état. On ne doit cependant pas oublier de remarquer en passant que Léon eut pour Charles la même vénération que les anciens papes avaient eue pour Constantin et ses successeurs. Il se déclara vassal et sujet de Charles, et reconnut que le pouvoir souverain dont il jouissait à Rome et dans les autres états du patrimoine de Saint-Pierre, dépendait de la *surezaineté*, c'est-à-dire de la souveraineté suprême des nouveaux empereurs d'Occident. On ne doit pas tant s'étonner de cet excès d'humilité du pape Léon : tout était dû à son esprit d'ambition. C'est par là qu'il consolidait la possession nouvellement usurpée des provinces acquises contre toute justice, sans aucun autre titre qu'une cession faite par un homme qui n'avait ni le droit, ni le pouvoir de donner ce qui ne lui appartenait pas. Par suite de ses intrigues, il alla, en 804, chercher l'empereur, pour qu'il s'emparât de Venise, dont il désirait le voir maître, craignant que si l'empereur de Constantinople conservait cet état en Italie, il ne songeât par la suite à reconquérir l'exarchat de Ravenne et les autres états pontificaux.

Charlemagne étant mort en 814, il y eut en 815 une nouvelle conjuration contre le pape. Adrien ayant puni les conjurés de la peine capitale, l'em-

pereur Louis-le-Pieux le blâma d'une telle rigueur, qu'il jugeait inconvenante dans un souverain pontife. Léon tomba malade. Pendant ce moment, les peuples donnèrent de nouveaux témoignages de mécontentement, brûlèrent les nombreuses maisons de campagne qu'il avait fait bâtir pour enrichir les églises; ils avaient même formé le projet de marcher sur Rome pour s'emparer de force des richesses dont il les avait dépouillés. L'arrivée de Bernard, roi d'Italie, neveu de Charlemagne, à la tête d'une nombreuse armée, put seul les arrêter. A force d'offrandes et d'exactions, Adrien parvint à réunir tant d'or et d'argent, que les offrandes seules se montèrent, d'après les inventaires, à huit cents livres d'or et vingt-un mille d'argent. Il fit paver en or la chapelle dite de la *Confession de Saint-Pierre*, en employant à cela quatre cent cinquante-trois livres d'or, et fit poser à l'entrée une balustrade d'argent du poids de quinze cents livres. Si l'on réunit ces inutiles embellissemens et les autres dépenses exorbitantes qu'il fit dans les églises de Rome, avec la haine générale de ses vassaux, il sera facile d'en conclure que la charité envers les pauvres ne fut pas sa vertu favorite. Adrien est cependant canonisé et mis dans le martyrologe romain par un décret des cardinaux de la congrégation des *rits*, l'an 1673. On le vénère comme saint, le 11 juin. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'en voyant des canonisations d'hommes tels qu'Adrien, Grégoire VII et plusieurs

autres papes, les protestans refusent leur approbation aux canonisations romaines? Ce pape faisait sans doute consister la sainteté à dire beaucoup de messes, puisqu'il en disait sept et quelquefois neuf par jour. Quel renversement d'idées ne remarque-t-on pas entre le neuvième siècle, dans lequel nous commençons à entrer, et les deux premiers siècles du christianisme! Qu'il y a peu de ressemblance entre ces derniers papes et Saint-Pierre, ou même ses douze premiers successeurs!

---

---

## IX<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

### ETIENNE IV,

XCVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 816 A 817.

---

ÉTIENNE, noble et diacre romain, fut consacré pape le 22 juin 816, et mourut le 24 janvier 817.

Durant son court pontificat, il montra combien déjà l'esprit d'ambition était enraciné dans le clergé romain, et avec quelle hypocrisie on savait le cacher. L'élection pontificale ayant suivi immédiatement la mort de Léon III, Étienne se fit consacrer sans attendre la confirmation impériale. Une telle conduite, si l'empereur s'en fût trouvé offensé, aurait pu amener la perte de toutes les provinces romaines. Pour échapper à ce danger, Étienne fit sur-le-champ prêter au clergé et au peuple de Rome serment de fidélité à Louis I<sup>er</sup>, le Pieux, et en fit passer l'acte au prince, par des



envoyés extraordinaires, se justifiant de s'être fait consacrer sans attendre son approbation, et lui remettant une couronne impériale en or. Il partit bientôt lui-même pour le consacrer empereur et roi, à Reims, et lui porta une seconde couronne d'or pour servir au couronnement de l'impératrice. Ce voyage ne lui fut pas inutile, car l'histoire raconte qu'il obtint de Louis tout ce qu'il désirait, et il est aisé de croire qu'il ne désirait pas peu. On ne connaît pas exactement l'objet de ses demandes. Il est vraisemblable, cependant, que ce fût la confirmation des donations de Charlemagne, et la promesse de défendre ses états, au cas où l'empereur de Constantinople aurait l'intention de les revendiquer : c'est à cela, en effet, que se bornaient les principales inquiétudes des papes.

C'est là un véritable scandale, sans doute, mais on pourrait encore passer par là-dessus, si les successeurs de Léon III et d'Étienne IV s'étaient contentés du sort de ces papes; car enfin, ces derniers reconnaissaient la souveraineté directe des empereurs, et leurs adulations même prouvaient leur soumission. Des temps viendront où ce pouvoir, dont Léon et Étienne étaient décorés, leur semblera trop étroit, et où ils affecteront une souveraineté et un pouvoir universel sur tous les empereurs, les rois, et les autres souverains.

---

---

## PASCHAL I<sup>er</sup>,

XCVIII<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 817 A 824.

---

PASCHAL, né à Rome, fut consacré pape le 25 janvier 817, et mourut le 11 mai 824. Il n'attendit pas non plus la confirmation impériale. Louis I<sup>er</sup> s'en offensa. Paschal chercha à le satisfaire par des discours subtils. Il connaissait la faiblesse de ce souverain; il savait que, fidèle aux promesses faites au pape, son prédécesseur, Louis lui avait fait expédier le titre de confirmation de toutes les donations faites par Charlemagne. En l'an 823, Lothaire, fils aîné de Louis, et déjà associé par son père à l'empire, se rendit à Rome, par son ordre, pour y administrer la justice, à l'occasion de quelques émeutes qui venaient d'avoir lieu. Théodore, nomenclateur de l'Église romaine, et Léon, son gendre, se distinguèrent entre tous les Romains, par leur zèle en faveur de Lothaire. Au retour de ce premier en France, tous deux furent assassinés dans le palais de Latran. Leurs parens dénoncèrent devant Louis, le pape

Paschal, comme auteur de cet assassinat. L'empereur s'emporta d'abord, mais à peine Paschal eut-il nié avec serment en présence des commissaires impériaux, que, selon son habitude, il se tint pour satisfait. Il demanda toutefois qu'on lui livrât les assassins. Le pape, qui les protégeait, s'y refusa, et, se voyant libre, alla jusqu'à affirmer que Théodore et Léon méritaient la peine de mort, pour s'être rendus coupables du crime de lèse-majesté, et qu'ainsi leur mort ne devait pas être regardée comme un assassinat, mais bien comme une exécution judiciaire, dénuée des formes prescrites. Tout homme, s'il n'est point membre de ce clergé, qui soutient en toute occasion la curie romaine, doit être scandalisé de cette doctrine, à-la-fois despotique, immorale, fausse, et ennemie de l'ordre public. Une telle conduite de la part de Paschal est la confirmation la plus certaine du bruit public qui lui attribuait l'assassinat. Ce qui ajoute encore à la vraisemblance, c'est que les assassins étaient, à ce qu'on assure, membres du clergé. Comment, d'ailleurs, Théodore et son gendre Léon auraient-ils été coupables du crime de lèse-majesté? Paschal n'en donna jamais la preuve. Il serait possible qu'ils eussent parlé contre le danger des doctrines pontificales de mêler la domination séculière avec l'office pacifique de pasteur spirituel. Ce raisonnement passait déjà pour une rébellion en faveur de l'empire.

Paschal est vénéré comme saint, le 14 mai. A quel

hazard peut-on devoir la canonisation de tels hommes? Où trouvera-t-on, dans Paschal, des vertus héroïques capables de contrebalancer les violens soupçons d'extrême ambition, de perfide assassinat et de parjure?

---

## EUGÈNE II;

XCIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 824 A 827.

---

### Neuvième schisme.

EUGÈNE, archiprêtre de Sainte-Sabine de Rome, fut élu pape le 5 juin 824, et mourut le 17 août 827. Son élection fut loin d'être tranquille. On ne considérait plus alors le pontificat comme un emploi épiscopal, dans le sens que lui donnait Saint-Paul, mais comme une dignité royale, égale, si elle n'était supérieure, à celle des autres souverains temporels, au nombre desquels les papes se comptaient, sans préjudice de la dépendance où ils se trouvaient encore de l'empereur. Un certain *Zizime* fut élu pontife romain par un autre parti, ce qui produisit le neuvième schisme. Il

aurait sans doute duré long-temps, et amené la guerre civile, si l'empereur Louis n'eut interposé son autorité. L'empereur Lothaire, son fils, se rendit encore une fois à Rome, et en arrêta les progrès. On doit observer que les Romains en général, et les propriétaires résidans dans les états pontificaux en particulier, se plaignaient que les papes donnassent leur sanction aux usurpations de terres par lesquelles les juges pontificaux enrichissaient les églises aux dépens des habitans. Cette circonstance n'avait pas été sans influence sur le schisme. L'empereur Lothaire, pour remédier à ce mal, ordonna la restitution des terres usurpées. Le pape Eugène concourut avec lui dans cette mesure, donna le même ordre, et tous deux, d'accord avec les grands de France et de Rome, établirent une loi organique, pour éviter, à l'avenir, cet abus ainsi que d'autres semblables. A l'égard de l'élection du pape, l'acte renfermait ce qui suit :

» Personne, homme libre ou serf, ne pourra  
 » s'opposer à l'élection du pape. Elle appartiendra  
 » de droit aux Romains conformément à la con-  
 » cession faite par les anciens pères. Les ducs, les  
 » grands et le peuple de Rome prêteront serment de  
 » fidélité à l'empereur sous cette forme : Je promets  
 » d'être fidèle aux empereurs Louis et Lothaire  
 » sans blesser la foi que j'ai promise à l'empereur.  
 » Je promets aussi de ne point consentir que qui  
 » que ce soit devienne souverain pontife, s'il n'a

• reçu l'élection canonique, et que le nouvel élu  
 • soit consacré sans avoir préalablement prêté par  
 • écrit, en présence du commissaire impérial, le ser-  
 • ment de fidélité semblable à celui qui a été prêté  
 • et signé par le pape Eugène. »

Ce serment prescrit de faire part à l'empereur de l'élection papale et d'attendre sa commission, ainsi que la nomination du commissaire qui doit recevoir le serment, avant qu'on puisse procéder à la consécration. Si les papes eussent continué de suivre cette loi organique, consentie par tous ceux qui avaient part à l'élection, on n'aurait pas vu tant de guerres et de meurtres qu'on en a vu depuis le neuvième siècle, et si tous les papes eussent été aussi modérés qu'Eugène II, il n'y aurait jamais eu entre les empereurs et les pontifes de ces guerres scandaleuses telles qu'on en vit dans le douzième, le treizième et dans une partie du quatorzième siècle. Il serait possible que cette modération même ait été une raison pour le priver de la canonisation. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'Eugène la méritait beaucoup mieux qu'un grand nombre de ceux qui furent inscrits à cette époque sur le catalogue des Saints. La modération n'est pas la vertu qui mérita des papes ou cardinaux, membres de la congrégation des *rits*, la canonisation de ceux qui ont occupé le siège de Saint-Pierre.

---

---

**VALENTIN,****C<sup>o</sup> PONTIFE. — EN 827.**

---

**VALENTIN**, archidiacre de Rome, fut élu pape immédiatement après la mort d'Eugène II. Consacré le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre 827, il mourut le 10 octobre de la même année sans rien laisser qui puisse servir à notre histoire. Il y a cependant des raisons de croire en sa bonté, attendu que le pape Eugène II, son prédécesseur, avait eu pour lui l'affection d'un père et qu'il est certain qu'Eugène était un homme vertueux, et par conséquent juste et modéré.

---

---

## GRÉGOIRE IV,

CI<sup>e</sup> PONTIFÉ. — DE 827 A 844.

---

GRÉGOIRE, prêtre de Rome, fut élu pape, peu de temps après la mort de Valentin; mais il ne fut consacré que le 5 janvier 828, parce qu'on attendait la confirmation impériale. Il fut cependant couronné, car les Romains qui cherchaient les moyens de persuader que l'approbation des empereurs n'était rien autre chose qu'une cérémonie, s'imaginèrent de le mettre aussitôt en possession du palais pontifical, et des églises de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean-de-Latran.

Grégoire fit beaucoup de difficultés pour accepter le pontificat, de telle manière qu'on fut obligé de l'enlever de force de l'église de Saint-Cosme et de Saint-Damien où il se trouvait par hasard. Mais, en dépit de cette apparence de résistance, sa conduite ultérieure fournit de puissantes raisons de croire qu'il avait aussi une grande ambition quoiqu'il sut la dissimuler, sachant bien que la résistance même qu'il opposait, ne serait qu'en-



flammer davantage. Le rétablissement de la ville d'Ostie avec ses murailles et ses châteaux forts, sous le nouveau nom de *Grégoriopolis*, en serait une preuve suffisante. Cette entreprise est bien loin de mériter notre censure. Plut à Dieu que les papes eussent soutenu les artisans par de semblables travaux ! Seulement la petite ambition de perpétuer le souvenir de son nom en le donnant à cette ville, indique des idées peu identiques avec celles auxquelles devait être attribuée sa résistance à l'occupation de la papauté.

Malgré le serment de fidélité qu'il avait prêté à l'empereur à Louis-le-Pieux, le pape Grégoire se joignit à Lothaire dans sa rébellion contre son père, à laquelle avaient pris part les deux autres enfans que Louis avait eus d'un premier mariage ; il l'accompagna même dans le voyage qu'il fit en France à la tête d'une armée pour détrôner son père. La plus grande partie des évêques français suivait le souverain légitime. Ayant appris que Grégoire avait formé le projet de les excommunier, ils lui écrivirent une lettre très-vigoureuse ; ils lui disaient, entre autres choses, qu'ils ne dépendaient en rien du pape, quant à ce qui concernait les affaires intérieures et particulières de l'église Gallicane, et que, si Grégoire les excommunierait, ce serait lui seul qui se trouverait en effet excommunié, parce que ce serait eux qui se sépareraient de la communion d'un homme qui agirait au mépris des canons. Le pape fit écrire un mé-

moire par un des siens pour soutenir l'opinion contraire. Le même Grégoire écrivit aux évêques. Il élevait au plus haut degré la dignité papale, lui attribuait un pouvoir très-supérieur au pouvoir séculier, et soutenait, en conséquence, qu'ils étaient obligés d'obéir à ses ordres, au mépris de ceux de l'empereur. Les fils rebelles parvinrent avec l'aide du pape à l'horrible action de détrôner leur père, de le soumettre à une pénitence publique, et de le reléguer dans un monastère où il resta renfermé quelque temps, jusqu'à ce que la discorde qui s'était mise entre ses fils, le fit remonter sur le trône impérial. Le pape fut accusé de parjure. Il joua, depuis, un rôle si indigne dans les conférences de réconciliation qui eurent lieu à son sujet, que l'endroit où se tinrent les conférences entre Bâle et Strasbourg, a gardé le nom de *Champ du Mensonge*.

---

---

## SERGIUS II,

CII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 844 A 847.

---

SELON l'opinion la plus commune, Sergius, archiprêtre de Rome, fut consacré pape le 27 janvier 844, mais il n'y a rien de certain là-dessus, par les raisons qu'on verra expliquées plus tard en parlant de la papesse Jeanne. Sa consécration eut lieu sans qu'on eût attendu la confirmation impériale imposée par le traité conclu sous le pontificat précédent. Lothaire se tint pour offensé. Il envoya à Rome son fils Louis à la tête d'une armée. Le pape et les Romains firent mille bassesses et mille adulations honteuses pour se faire pardonner le passé. Ils s'excusèrent sur le danger dont ils avaient été menacés par les intrigues du diacre *Jean* qui, soutenu par le bas peuple, s'était fait proclamer pape, et s'était emparé de l'église et du palais de Latran. Louis convoqua un concile composé d'évêques, de ducs, et de comtes italiens et français, et on convint que si le pape et les Romains reconnaissaient l'empereur Lothaire pour

souverain de Rome et lui jurèrent fidélité ainsi qu'ils l'avaient fait à Charlemagne et à Louis I<sup>er</sup>, l'élection serait confirmée. Le serment fut prêté sur les deux points, et le pape fut reconnu.



## LÉON IV,

CHII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 847 A 854.



LÉON, prêtre, cardinal des quatre Saints, couronné, fut élu pape immédiatement après la mort de Sergius II. Les Sarrazins menaçaient les états pontificaux d'une invasion, et on crut utile d'avoir sur-le-champ une personne intéressée à les défendre; mais il ne fut consacré que le 12 avril 847 à cause du délai nécessaire pour l'arrivée de la confirmation impériale du souverain de Rome. Les Romains n'attendirent même pas que cette confirmation fut arrivée, mais ils protestèrent que leur intention n'avait point été d'attenter à la fidélité due à l'empereur, et se justifièrent sur la nécessité de contenir les Sarrazins qui entouraient la ville. Les Sarrazins entrèrent cependant et se retirèrent chargés de richesses dont une partie avait été enlevée à l'Église de Saint-Pierre.

Le pape bâtit une ville pour résister à de semblables attaques. Il en fit la dédicace le 27 juin 852, jour auquel on vénère Saint-Léon, et il la fit nommer Léonine afin de satisfaire son ambition, sous prétexte d'un hommage rendu au Saint. Il construisit, depuis, à douze milles de *Centum-Cella*, une ville à laquelle il donna le nom de Léopolis. La dédicace en fut faite le 15 octobre de la huitième année de son pontificat, qui doit correspondre à l'an 854, à en croire du moins l'opinion commune sur laquelle il y a beaucoup de doutes, selon ce que nous verrons dans l'article suivant. Avec le temps, les habitans revinrent à l'ancienne situation, et sa ville reçut le nom qu'elle porte encore aujourd'hui de *Civita Vecchia*.

Il se forma, quelque temps après, une certaine conjuration pour détacher Rome du pouvoir des empereurs d'Occident et rester sous la domination des empereurs d'Orient. Ces derniers résidant beaucoup plus loin des papes et séparés d'eux par la mer, les Romains espéraient vivre plus libres et plus indépendans. Daniel, commandant en chef de l'armée romaine, partit de Rome pour aller à Pavie révéler à l'empereur Louis II, que Gratien, gouverneur de Rome, lui avait communiqué ce projet et lui avait demandé des secours. L'empereur se rendit à Rome, et Daniel, en sa présence et en celle de Gratien, renouvela son accusation d'infidélité; mais n'ayant pu la prouver, il fut déclaré calomniateur. Toutefois, quelques écrivains

tiennent la conspiration pour certaine et ajoutent que le pape Léon IV y était entré par dépit de ce que ni Louis, ni Lothaire son père, n'avaient envoyé les secours militaires contre les Sarrasins, dans les temps de besoin. Ce soupçon a d'autant plus de vraisemblance, que Léon IV, dans sa conduite avec les Mahométans et la construction des deux places d'armes de *Léonina* et *Leopolis*, manifesta un esprit plus militaire qu'ecclésiastique.



JEAN ANGLICAN,  
OU LA PAPESSE JEANNE,

DE 854 A 855.



L'ESPRIT d'ambition qui régnait à la cour de Rome ne pouvait manquer de gagner ceux qui voyaient à quel haut degré d'honneur, de pouvoir et de richesse s'étaient élevés les papes. Pendant le pontificat de Léon IV, il se trouvait à Rome, entre autres étrangers qui avaient fixé leur séjour dans la ville pontificale, déjà le centre des intrigues et de la fortune, une femme nommée Gil-

berte, suivant quelques personnes, et native de Mayence. Elle avait reçu de la nature un génie actif, entreprenant, audacieux et capable de tout. Elle n'hésita donc pas à abandonner, dès l'âge de pudicité, la maison de ses parens, et à se revêtir d'habits d'homme pour voyager en étudiant sous le nom de *Jean*, qu'elle s'était donné; elle se rendit à Athènes où florissaient alors les sciences et particulièrement la philosophie de ce temps, la jurisprudence et la théologie. Elle s'adonna d'abord à la grammaire latine et grecque. Maîtresse de ces deux langues; elle étudia la théologie et, après avoir fait des progrès extraordinaires dans la rhétorique et les arts libéraux, elle se rendit à Rome où, par ses connaissances littéraires, très-supérieures à celles des Romains, elle s'acquit une grande réputation près des principaux personnages. Là, aussi bien qu'à Athènes, elle se donna pour originaire d'Angleterre. Quelqu'un lui proposa de se faire prêtre, lui promettant un sort agréable, et *Jean l'anglican*, nom par lequel on la distingue des autres Jean, eut le caprice d'accéder à la proposition.

Le pape Léon IV étant mort le 17 juillet 854, le prétendu Jean fut élu pape, et sans attendre la confirmation impériale, il fut consacré comme un véritable pontife, à l'âge de 38 ans ou à peu près, vers la fin de septembre de la même année 854. Si nous nous en tenons à quelques historiens du moyen âge, son pontificat dura deux ans, cinq

mois et cinq jours. Platina, dans sa vie des papes, en fixe la durée à un an, un mois et quatre jours. Je suis d'avis qu'il ne régna pas même une année entière, mais seulement cinq mois et cinq jours, et je pense que les deux ans furent ajoutés par quelques-uns de ceux qui copiaient les histoires pour les défigurer; on trouve, d'ailleurs, plusieurs exemples de cette falsification dans les codes antérieurs à l'invention de l'imprimerie. Mais lors même que l'on voudrait soutenir l'opinion commune des deux ans cinq mois et cinq jours, il n'en résulterait pas, pour cela, que ce pontificat est fabuleux, ainsi que l'ont écrit Baro-nius, Labbe et Blondel; il faudrait alors supputer le compte des Pontificats de Grégoire IV, Ser-gius II, Léon IV, Jean VIII, Benoît III, Nicolas I<sup>er</sup> et Adrien II, ainsi que le fit, avec beaucoup de fondement, l'auteur français de l'histoire de la papesse Jeanne tirée de la dissertation latine de Spanheim, dont la deuxième édition parut en 1758.

Quand on vint lui annoncer son élection, elle était enceinte de trois mois. Cette raison, sans parler des obligations de sa conscience, aurait dû l'en-gager à renoncer à la dignité pontificale; mais l'esprit d'ambition lui suggéra la possibilité de ca-cher, avec le secours de son amant, et sa grossesse et son accouchement. Mais cet événement se dé-couvrit d'une manière horrible, au mois de mars 855. En se rendant à Saint-Jean-de-Latran, elle



se sentit attaquée de douleurs très-vives, dans la rue, entre le colysée de Néron, et le temple de Saint-Clément. Elle chercha à résister et à feindre, mais ses efforts même lui furent funestes. Elle accoucha dans la rue, et mourut sur la place même.

Le scandale avait été si grand, qu'il était impossible d'en dissimuler l'infamie. On eut donc recours au moyen extrême de faire effacer partout le nom du pape Jean VIII, et d'en nier même l'existence. Comme on ne pouvait empêcher le bruit de s'en répandre dans toute la chrétienté, les Romains crurent se laver, en donnant au monde un témoignage authentique qu'ils n'avaient pas élu ce pape, parce qu'ils avaient soupçonné la vérité. Il firent ériger, à cet effet, un monument d'infamie. On fit la statue d'une femme, prête à mourir de désespoir et de rage dans les douleurs de l'enfantement, et on la plaça sur le lieu de l'accouchement, où elle resta jusqu'au pontificat de Pie V, qui fit détruire le monument, et jeter la statue à la rivière.

Cet événement extraordinaire donna lieu à une certaine disposition, que la décence réprouverait si la nécessité n'y autorisait. On crut indispensable, toutes les fois qu'il y aurait une élection pontificale, d'acquérir les preuves physiques du sexe du prétendant. Pour obtenir ces preuves, sans violer la pudeur publique, on construisit un grand et magnifique siège pontifical en marbre. Placé

dans un endroit élevé, il avait toute l'apparence d'un trône, préparé pour celui qui devait présider la congrégation. Mais ce siège était creusé en forme de chaise percée, de manière qu'un homme pouvait passer sous le trône, et toucher les parties sexuelles de l'élu. Un commissaire, chargé de donner à ce dernier les renseignemens nécessaires, veillait à ce qu'il prit la position convenable. Aussitôt que le sexe était connu, le commissaire s'écriait : *Papam virum habemus*, notre pape est un homme. On le proclamait ensuite, on lui rendait hommage, et on attendait la confirmation impériale, pour le consacrer souverain pontife. Cette coutume se conserva pendant quelques siècles. Ce siège subsistait encore à la fin du seizième siècle, sous le nom de *stercoraria*, c'est du moins ce qu'affirme Platine, dans sa Vie de la papesse Jeanne, dédiée au pape Sixte IV. Il savait le déplaisir qu'avaient commencé à manifester les Romains, sur un évènement qui ne fait pas beaucoup d'honneur aux électeurs de l'année 854; aussi, ne voulut-il pas se faire garant de la vérité de l'histoire; il assure seulement que tout le monde le croyait ainsi. Personne, en effet, ne songea à la révoquer en doute, jusqu'à ce que les protestants du seizième siècle eussent tiré parti de ce fait, pour en argumenter contre la succession véritable, légitime et non-interrompue des pontifes romains qui occupèrent le siège de Saint-Pierre. Je regardé comme nuls tous ces argumens, par lesquels ils

La

voulaient prouver au-delà de ce qu'ils pouvaient faire. Mais les catholiques du même siècle conçurent un autre dessein, et crurent plus convenable de nier tout-à-fait le fait, et de le traiter de fable. En conséquence, presque tous les écrivains catholiques romains ont poursuivi ce nouveau système, de manière qu'ils le regardent aujourd'hui comme une vérité, démontrée sans appel au tribunal de la critique. Je crois, malgré leur décision, que la religion n'est pour rien dans cette querelle, qui n'intéresse que l'histoire. Les témoignages en sont d'ailleurs si irrécusables, que ce serait faire insulte à la religion catholique romaine que de le nier, par crainte de diminuer la foi qui est affermie sur des fondemens indestructibles.

Anastase le bibliothécaire, auteur d'une Vie des papes, et contemporain de Jean, place l'élection du pape femelle, entre Léon IV et Benoît III, époque à laquelle il écrivait lui-même. Sa narration ne se trouve pas dans la collection que les jésuites ont publiée des ouvrages de cet écrivain. Ils l'ont supprimée par égard pour la cour de Rome. *Masquardo Frehero*, un des plus grands littérateurs du seizième siècle, les accuse devant la république littéraire européenne du crime de falsification, pour avoir imprimé deux exemplaires complets, pour les personnes qui leur avaient confié le manuscrit. Il fit voir que la relation de l'existence du pape femelle se trouvait dans le manuscrit de la bibliothèque royale de Paris, et

dans les deux manuscrits d'Heidelberg, envoyés à Mayence aux jésuites, pour l'impression. Tous ceux qui voulaient s'assurer de la vérité, pouvaient aisément consulter les manuscrits. Le fameux Bouclère répéta, depuis, le même reproche dans son histoire. Les jésuites eux-mêmes contribuèrent à éveiller le soupçon, en mettant en marge des exemplaires mutilés, la note suivante, à la Vie de Benoît III, son successeur. *Il résulte clairement de là, que le successeur immédiat de Léon IV ne fut pape femelle, Jean VIII, mais bien Benoît III.* C'est bien ici qu'on peut appliquer la maxime de Tacite, que *quand le crime est manifeste, il ne faut plus prendre conseil que de l'audace.* C'est ainsi que celui qui vient de faire un vol, crie : *au voleur, au voleur*, pour qu'on ne le soupçonne pas.

Marianus, historien écossais, dévoué à la cour de Rome, au commencement du onzième siècle, raconte l'élection de la papesse, non pas comme une chose nouvelle, mais comme reçue de plusieurs autres écrivains, qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. Sigebert, moine du monastère de Gemblours, vers la fin du onzième siècle, prétend que la papesse Jeanne était originaire d'Angleterre. Othon, évêque de Frisingue, en 1138, et Godefroy de Viterbe, en 1186, rapportent son histoire. Ranulphe le moine, dans son *Polychronicon* de 1340, dit s'être décidé à ne pas conserver le nom de la papesse parmi ceux des papes. Thé-

doric de Nien, dans son livre des Droits et Privilèges de l'empire, de l'année 1406, rapporte l'érection de la statue. Il est suivi par Lasconicos Chalcordilas, historien grec de 1462; par Sabellius et beaucoup d'autres. Saint-Antonin de Florence, à la même époque, le rapporte aussi. Guillaume Brevin, en 1470, y ajoute la relation de la chaise percée, dont parle Platina. Onuphre Panvinius, dans ses Notes sur ce dernier, rapporte que la substance du même fait avait été consignée dans les ouvrages de Pandolphe de Pise, écrivain antérieur au onzième siècle, bien que lui-même déclare n'y point ajouter foi.

Les critiques romains modernes et leurs sectateurs qui nient cet événement, réduisent les argumens aux objections suivantes : 1° plusieurs écrivains du moyen âge supposent que Benoît III fut nommé pape, immédiatement après la mort de Léon IV. Mais cet argument est bien faible, quand on connaît la résolution prise de ne pas parler du pontificat de la papesse, et d'élire comme après une vacance; 2° Léon, disent-ils, mourut en 855; mais cela n'est pas constant, et il y a une grande incertitude chronologique dans les écrivains du moyen âge. Les uns disent qu'il mourut en 855; d'autres, en 854; d'autres, en 855. En supposant même vraie l'opinion commune, qui fixe en 855 la mort de Léon; il y a divers historiens qui ne mettent qu'en 856 l'élévation de Benoît III au pontificat, et laissent un espace de temps vide

pour la papesse ; 3<sup>o</sup> quelque variété qu'il y ait entre nous, ajoutent-ils, on ne pourra jamais trouver deux ans, cinq mois et cinq jours pour la papesse. Mais j'ai déjà dit qu'il n'est pas nécessaire de deux ans ; je regarde ces deux années comme une addition du copiste, et cela tranche la difficulté. Car si un exemplaire mal copié a servi d'original aux autres écrivains, il importe peu pour la vérité matérielle du fait, que tous aient copié ensuite cette erreur. Spanheim, d'ailleurs, prouve que tous n'en avaient pas été coupables. Ce qu'il y a d'essentiel à savoir, c'est qu'il y a eu un pape femelle ; qu'il ait régné peu de temps ou long-temps, peu importe. L'existence de la statue et du siège, unie à la relation de presque tous les historiens, durant sept siècles, ainsi que le témoigne Platina, dans une histoire dédiée à un pape, donnent une force irrésistible à l'établissement de ce fait ; lorsqu'il existerait entre ces auteurs un dissentiment relativement à l'époque précise. Enfin, Cognard, avocat de Normandie, fit imprimer, en 1565, à Saumur, contre Blondel, un Traité, dans lequel il réfute complètement les argumens de ce dernier. Nous devons regarder comme très-certaine l'existence de la papesse Jeanne ; mais circonscrire dans une époque plus courte, le temps de son pontificat. Ceux qui désireront plus d'instruction sur cette question, la trouveront traitée avec la critique la plus exacte et la plus judicieuse, dans l'*Histoire de la papesse Jeanne*, publiée en

français, en deux volumes in-12. Sans compter les témoignages des contemporains, Anastase et Ranulphe le moine, à cause des doutes qu'ils émettent, l'auteur a réuni le témoignage d'un écrivain du onzième siècle; de trois du douzième; de trois du treizième: et de quatre-vingt-trois du quatorzième et du quinzième.

---

## BENOIT III,

CIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 855 A 858.

---

Dixième schisme.

Si l'existence de la papesse Jeanne fournit une preuve évidente que ce n'est point l'Esprit-Saint, mais plutôt l'esprit d'ambition qui dirige les élections pontificales, la fréquence et la multitude des schismes en est une autre preuve d'un genre différent, puisque tous ont produit des meurtres, des désordres, des parjures, des faux témoignages, et beaucoup d'autres péchés ou crimes. Nous allons le voir de nouveau dans l'élection de Benoit III. Un certain Anastase, prêtre déposé par le pape

**Léon IV, dans un concile romain de l'année 853, ayant réuni un parti suffisant pour se faire élire pape dans le tumulte, et à l'aide de beaucoup de violence, engagea à le soutenir plusieurs nobles romains, ainsi que l'ambassadeur même de Louis II, et forma le dixième schisme de l'église romaine. Les mois d'avril, mai, juin, juillet, s'écoulèrent au milieu de ces troubles. Enfin, Anastase ayant été vaincu, Benoît l'emporta, et l'empereur ayant envoyé sa confirmation, la consécration eut lieu en septembre 855. Les historiens ecclésiastiques de ce temps croient dire beaucoup en répétant, à la plupart des élections papales, que l'un ne voulait pas accepter, qu'il s'était caché, qu'il refusa sous prétexte qu'il n'était pas digne, et beaucoup d'autres choses semblables. Mais toutes ces assertions sont nées de l'adulation. Leur but était de plaire aux papes, et de fortifier la croyance et un mensonge, auxquels les papes étaient intéressés. Ces ouvrages ne disent pas, bien qu'on le voye assez par les faits, que tous, ou presque tous les papes étaient dévorés d'une extrême ambition, au grand dommage de la religion catholique et au préjudice immédiat des souverains temporels, des nations qu'ils gouvernaient, et des évêques placés par l'Esprit-Saint, et non par le pape ou par Saint-Pierre, comme pasteurs du troupeau chrétien.**

**Ce qu'il y a de plus certain, c'est que Benoît enrichit sa famille, particulièrement Grégoire et Etienne, ses frères, tous deux fils, ainsi que lui,**



de Théophilacte , nomenclateur de Rome ; Constantin et Constantine ses neveux , fils de Grégoire , et qu'il maria sa nièce au sénateur Georges. Tous ces derniers unis à Formoso , évêque de Porto , formèrent ensuite , ainsi que nous le verrons , une conjuration contre Jean VIII. Benoît est le patriarche du népotisme papal.

---

## NICOLAS I<sup>er</sup>,

CV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 858 A 867.

---

NICOLAS , diacre de Rome , fut consacré pape le 24 avril 858 , en présence , et avec l'autorisation de l'empereur Louis II. On prétend qu'il se cacha pour ne point accepter le pontificat , et qu'il y fut entraîné par force. J'ai déjà déclaré que ces prétendus refus si multipliés , ne me semblaient mériter aucun crédit , et étaient démentis par la conduite postérieure de ces papes , qui avait prouvé leur ambition illimitée , leur orgueil insupportable , et leur désir constant de tenir sous leurs pieds tous les autres hommes.

L'empereur Louis III , qui se piquait plutôt

d'être un zélé catholique soumis au successeur de Saint-Pierre, que le souverain de l'empire d'Occident, accompagna Nicolas à pied, tenant, pendant plus d'une portée de flèche, la bride de son cheval. On a coutume de citer ce trait, comme un acte d'humilité de Louis le bègue ; moi je n'y vois qu'une bassesse indigne d'un empereur qui traite avec un vassal, et capable d'ajouter un nouvel aliment à l'orgueil du pontife. Cet orgueil fut assez prouvé, dans la suite, par sa conduite avec le même Louis, avec son frère l'empereur et roi, Charles le chauve, avec son neveu Lothaire, roi de Lorraine, avec les reines Tiedbergue et Valdrade leurs épouses, avec Michel, empereur de Constantinople, avec Hincmar, archevêque de Rheims, primat de France, avec Gonthaire, archevêque de Cologne, Teugalde, archevêque de Trèves, primat de la Belgique, Haganon, évêque de Pergame, Rolade, évêque de Soissons, Jean, archevêque de Ravenne, et plusieurs autres personnages.

Il les traita tous avec un orgueil despotique. Il donnait ses ordres aux rois et aux empereurs, comme à ses esclaves, avec des expressions plus dures, plus sévères, plus audacieuses, et plus imprudentes, que jamais aucun des papes ses prédécesseurs, n'aurait osé le faire, même dans les occasions où ils manifestèrent l'orgueil le plus effréné, et le désir le plus ardent de soutenir leur supériorité.

Nicolas ne se contenta pas de ce qu'on appelât à lui des décisions de l'évêque métropolitain, conformément à l'interprétation injustement donnée au concile de Sardes, sur le consentement de ceux qui n'étaient point obligés à y souscrire; il étendit cet appel aux décisions des membres du clergé et des laïques de la plus basse classe, s'autorisant, à cet égard, des fausses décrétales antésiriciennes, et alléguant qu'il importait peu que ces décrétales se trouvassent comprises ou non comprises dans les collections des canons, conciles, et lettres pontificales; qu'il devait en être de ces lois comme des ordonnances des empereurs non comprises dans les codes, et auxquelles on obéissait dès qu'on avait connaissance de leur contenu. Il ne serait pas facile de comprendre en peu de mots les attentats produits par l'ambition, l'orgueil et le despotisme du pape Nicolas, à en juger seulement par ses lettres. Quiconque les lira dans la collection qui en a été faite, ou dans les extraits qu'on en a donnés dans l'histoire ecclésiastique, se convaincra aisément de cette vérité. Un seul trait peut toute fois le faire apprécier. Dans le 71<sup>e</sup> canon du titre 96 de la collection des canons, vulgairement appelée le *décret de Gratien*, se trouve certain fragment de la lettre écrite par Nicolas à l'empereur d'Orient Michel III. On y lit la phrase suivante : • Il est • prouvé jusqu'à l'évidence que le pontife ne peut • être ni absous, ni condamné par le pouvoir sé-

» culier. Le pieux empereur Constantin ne lui don-  
 » nait-il pas le nom de Dieu? et qui oserait préten-  
 » dre que Dieu peut être jugé par les hommes?»

Il n'est pas nécessaire d'en savoir bien long pour conclure que si Nicolas croyait ce qu'il écrivait, c'était un hérétique, et dans son sens le plus étendu, un impie blasphémateur de la divinité, et que, s'il ne le croyait pas, il ne présentait qu'une preuve insuffisante de ce qu'il avançait. Quel ton, si on le compare seulement avec celui que prenaient ses prédécesseurs des quatrième, cinquième et sixième siècles?

On ne doit pas trouver étonnant que Gonthaire, archevêque de Cologne, lui ait écrit à Rome, en son nom et au nom de Teugalde, archevêque de Trèves, les propositions suivantes qui devaient sans doute l'irriter personnellement. « Écoutez, pape  
 » Nicolas; nos collègues nous ont envoyés pour  
 » vous consulter sur les résolutions que nous avons  
 » prises dans notre concile, et nous ont chargés de  
 » vous faire part des autorités et des motifs qui  
 » leur ont servi de règle. Notre but était de con-  
 » naître votre opinion et de vous supplier hum-  
 » blement de nous éclairer, bien décidés à suivre  
 » la doctrine que vous nous démontreriez être la  
 » meilleure; mais voici déjà trois semaines que  
 » nous attendons votre réponse, et vous ne nous en  
 » avez donné aucune cathégorique. Vous vous êtes  
 » contenté de nous dire en public que, d'après  
 » l'exposé de notre mémoire, nous vous paraissions

» excusables. Vous nous avez enfin ordonné de  
 » comparaître en votre présence ; nous l'avons fait  
 » sans crainte, et au même instant les portes se  
 » sont fermées sur nous, et nous nous sommes vus  
 » entourés d'une troupe de prêtres et de laïques.  
 » De-là, sans convocation de concile, sans examen  
 » canonique, sans accusateur, sans témoins, sans  
 » nous convaincre par des raisons claires, sans re-  
 » cevoir nos aveux, sans l'appui et même à l'insçu  
 » des autres métropolitains, ou de nos évêques sul-  
 » fragans; vous avez prétendu nous condamner à  
 » votre gré, d'après les seules inspirations de *vo-  
 »* *fureur tyrannique*. Mais nous, nous ne nous  
 » soumettons pas à *vo-  
 »* *sentence maudite*, si  
 » éloignée de la charité d'un père ou d'un frère :  
 » nous la regardons comme un discours injurieux,  
 » nous vous répudions vous même de notre com-  
 » munion comme un homme qui entretient des  
 » liaisons avec les excommuniés, nous nous con-  
 » tentons de la communion de nos frères, rejetée  
 » par vous, quand *vo-  
 »* *hauteur et vo-  
 »* *gance vous en rendaient indigne*. Vous vous  
 » êtes condamné vous même, quand vous avez lancé  
 » l'anathème contre ceux qui ne se soumettaient  
 » pas aux préceptes dits apostoliques, car vous  
 » avez été le premier à les briser, lorsque vous avez  
 » cherché à anéantir, autant qu'il était en vous, les  
 » lois divines et les sacrés canons, et à vous éloi-  
 » gner du chemin suivi par les papes vos prédéces-  
 » seurs. »

Je ne nierai pas qu'il y ait dans ce fragment des expressions vraiment outrageantes, et je n'approuverai jamais le manque de respect à un supérieur; mais on s'expose à l'insulte quand on agit comme le fit Nicolas. Il excommunia l'empereur Michel, Lothaire, roi de Lorraine, avec son épouse la reine Valdrade, ainsi que plusieurs évêques et archevêques; il menaça des mêmes foudres l'empereur d'Occident, Charles-le-Chauve, en même temps roi de France; il se montra enfin téméraire, imprudent et tout opposé au portrait que font de lui les historiens ecclésiastiques, pour flatter Rome qu'ils craignent. Les faits seuls qu'ils rapportent dans leurs propres histoires suffiraient pour leur prouver qu'ils sont ou de mauvais logiciens ou de lâches adulateurs.

Nicolas mourut enfin le 15 novembre 867. C'est le dernier des papes dont Anastase le bibliothécaire écrivit la vie; c'est le premier qui, d'après ce que rapporte cet auteur, ait porté une couronne sur sa mitre ou tiare. Cette circonstance ne laisse pas que de prouver encore combien, à chaque règne, l'ambition pontificale faisait de nouveaux progrès.

---

**ADRIEN II,****CVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 867 A 872.**

---

**ADRIEN**, prêtre titulaire de Saint-Marc de Rome, fut élu pape, à l'âge de 76 ans, peu après la mort de son prédécesseur, et fut consacré le 14 décembre 867, en présence des envoyés de l'empereur. Les maximes ambitieuses de Rome poursuivaient leurs progrès et devenaient chaque jour plus exigeantes selon les circonstances. Le vieil Adrien suivit les traces de son prédécesseur. Il traita avec iniquité le roi Charles-le-Chauve, Hincmar, archevêque de Rheims, et tous ceux qui ne voulaient pas adhérer aveuglement à ses propositions. Il protégeait en même temps, sans examen, les hommes les plus pervers de son temps, tels qu'étaient Carloman, fils rebelle du roi Charles, et Hincmar, évêque de Laon, neveu et ennemi de l'autre Hincmar. Il fit tout son possible pour que la couronne de Lorraine ne passât pas à Charles à la mort du roi Lothaire, mais bien à Louis, frère du défunt. Il écrivit à cet effet plusieurs lettres à Charles

lui-même, aux évêques, archevêques et autres personnages influens. Voyant que tout était inutile, il menaça le roi de l'excommunier, et ordonna aussitôt à Hincmar, archevêque de Rheims, et à d'autres évêques de se retirer de la communion de Charles. Hincmar, dans la réponse qu'il lui fit, chercha à lui prouver par les autorités et par les doctrines reçues, qu'il excédait ses pouvoirs, qu'il allait au-delà des limites fixées par les canons, en usant de moyens de persuasion tout-à-fait contraires à la paix et à la charité, et qui d'ailleurs n'avaient jamais été employés auparavant par les papes, auxquels il n'appartenait pas de se mêler des affaires temporelles du royaume. Il lui disait qu'il n'avait pas le droit de se séparer de la communion de son souverain, et lui citait en exemple les saints papes et les saints évêques qui avaient des liaisons avec des rois payens et hérétiques, et n'auraient pas voulu, à plus forte raison, se dérober à l'autorité d'un roi si catholique.

Ce monarque eut encore d'autres contestations avec Adrien. Ce dernier, dans une autre lettre, se plaignit de ce que Sa Majesté ne se montrait pas docile à ses corrections. L'empereur, entre autres choses lui répondit : « Dans vos lettres précédentes, vous me donnez les noms de parjure, de tyran, de perfide dissipateur des biens de l'église, sans toutefois chercher à me convaincre de ce dont vous m'accusez. Dans votre dernière, vous me reprochez d'être un calomniateur, ce qui est un



» crime selon l'écriture. Voudriez-vous donc que,  
» dans des circonstances semblables à celles où nous  
» nous trouvons, je reçusse de bon gré vos correc-  
» tions? Ne serait-ce pas me reconnaître coupable et  
» me rendre indigne non-seulement des fonctions  
» de souverain, mais de la communion de l'église?  
» Écrivez ce qui sied à votre ministère et au mien,  
» et nous l'écouterons avec plaisir. Vos lettres con-  
» tiennent les clauses suivantes : *Nous voulons et*  
» *ordonnons d'après notre autorité apostolique*  
» *que Hincmar de Laon se rende à Rome et se*  
» *présente devant nous, sous la garantie de*  
» *votre pouvoir*. Nous désirerions vivement savoir  
» où l'auteur de cette lettre peut avoir lu qu'un  
» roi obligé de punir les vicieux et de sévir contre  
» les délits, doit envoyer à Rome le délinquant puni  
» provisoirement selon toutes les règles; surtout  
» quand il appert qu'avant sa déposition, le délin-  
» quant a été convaincu dans trois conciles d'avoir  
» troublé l'ordre public, et qu'après sa déposition  
» il a persévéré dans sa désobéissance. Nous sommes  
» forcés de vous écrire que nous autres rois de  
» France, nés de famille royale, nous n'avons pas  
» joué jusqu'ici le rôle de lieutenans d'évêques,  
» mais de souverains de notre pays; car (ainsi que  
» le disent Saint-Léon et le concile romain), c'est  
» des empereurs et des rois établis par Dieu pour  
» commander sur la terre, qu'est venue aux évêques  
» la permission de régler les affaires conformément  
» aux ordonnances souveraines. Relisez les registres

» de vos prédécesseurs, et vous verrez qu'ils n'ont  
 » pas écrit aux nôtres comme vous osez nous écrire;  
 » ne songez donc plus à nous écrire une seconde  
 » fois avec des ordres ou des menaces d'excommu-  
 » nication contraires à l'écriture et aux canons,  
 » puisque, suivant ce que dit Saint-Léon, le privi-  
 » lège de Saint-Pierre subsistera tant que subsistera  
 » sa justice. D'où il suit que si l'on manque à l'unè,  
 » on détruit l'autre. Je vous supplie enfin de ne  
 » plus envoyer ni à moi ni aux évêques de mon  
 » royaume aucune lettre semblable à vos précé-  
 » dentes. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons les  
 » respecter. »

Les évêques répondaient au pape sur le même  
 ton. Adrien apprit alors une maxime que ses suc-  
 cesseurs n'ont jamais oubliée, c'est de fléchir pen-  
 dant un temps pour mieux réussir plus tard, quand  
 l'occasion s'en présente, sans crainte ni honte de  
 tomber dans des contradictions; il écrivit pour  
 lui donner satisfaction, une lettre pleine des flat-  
 teries les plus viles. Il s'excusait de la dureté de  
 ses premières lettres, et ajoutait pour sa propre  
 infamie : • Nous avons déjà appris de plusieurs  
 » personnes vertueuses, et en particulier de mon  
 » frère Actard, que vous êtes le protecteur le plus  
 » zélé et le plus religieux des Eglises, de telle ma-  
 » nière qu'il n'y a pas dans tout le royaume un  
 » seul temple ou un seul monastère que vous n'ayez  
 » enrichi. Nous savons aussi que votre désir est de  
 » traiter de la même manière l'Eglise de Saint-

» Pierre, et de la défendre contre tous ses ennemis.  
» Prenez cette lettre et ne la communiquez qu'à  
» vos plus intimes confidens, et je vous promets  
» que si vous et moi nous survivons à l'empereur,  
» lors même qu'on m'offrirait des charges d'or, je  
» ne reconnaîtrai que vous pour empereur romain.  
» Dès aujourd'hui le clergé, le peuple et la noblesse  
» de Rome vous désirent pour chef, pour roi, pour  
» patrice, pour empereur et pour défenseur de  
» l'Église. »

Adrien mourut peu de temps après avoir écrit cette lettre en novembre 872, et laissa après lui un nom déshonoré par les deux extrêmes opposés, l'orgueil dans le succès, la bassesse dans le revers et l'intrigue dans tous les temps; mais cette conduite ne fut que trop imitée depuis par ses successeurs. Je ne dirai rien du mauvais exemple qu'il donna aussi en absolvant l'empereur Louis d'une promesse faite au duc de Bénévent dont il était le prisonnier, afin de l'engager à le remettre en liberté.

---

---

## JEAN VIII,

CVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 872 A 882.

---

JEAN, archidiacre de Rome, fut couronné le 14 décembre 871, et mourut le 15 décembre 882. Il fut le VIII<sup>e</sup> et non pas le IX<sup>e</sup> de ce nom, tel qu'il aurait du être nommé, si au lieu de rayer *Jean l'Anglican* du catalogue des papes, et au lieu de défendre de le compter, ou l'eût regardé comme un véritable pape.

Jean VIII suivit les maximes de ses deux derniers devanciers, et augmenta encore, s'il est possible, les abus de la papauté en proportion de l'ignorance générale de l'Europe, d'une part, et du consentement donné de l'autre à l'extension progressive des idées romaines, qui offraient les moyens de recevoir sans examen le mensonge comme vérité, et même de traiter cette dernière comme une erreur et un crime. On ne peut lire les dix années du pontificat de Jean VIII, sans remarquer une chaîne d'abus criminels, et un désordre dans les idées religieuses dû au désir d'augmenter la do-

mination temporelle et les richesses du pape. Rome était déjà le centre où venait aboutir, après plusieurs détours, tout l'argent du monde, partie pour la consécration usurpée des évêchés et archevêchés; partie pour les continuelles demandes ecclésiastiques que les fausses décrétales avaient centuplées, en les représentant comme aussi antiques que le christianisme; une autre provenant des donations des princes qui, en opposition aux véritables intérêts de leur dignité suprême, accouraient aux papes en certains cas, et alimentaient le serpent dont le venin devait détruire leur propre souveraineté; une autre pour des commutations de pénitences personnelles et pécuniaires au bénéfice de Saint-Pierre le *Romain*, invention des papes semblables à ceux que nous avons cités dans le neuvième siècle; et une autre partie enfin pour les offrandes des pèlerins dont la feinte vertu s'appuyait sur Rome, au moyen des bijoux d'or et d'argent, des pierres précieuses et d'une quantité immense d'argent qu'ils laissaient dans leurs visites aux stations romaines.

L'ambition et l'avarice rendirent Jean VIII menteur, perfide, faible, arrogant, orgueilleux, bas, impie, cruel, hérétique; il plia à ses passions les paroles de l'écriture, et fut tout, selon que les circonstances le voulaient. Je me contenterai d'en citer quelques traits.

En l'an 875, il reprocha aux évêques de France de ne s'être pas armés, eux et leurs sujets, pour

s'opposer à l'entrée de Louis le germanique dans les états de son frère Charles-le-Chauve , lorsque lui, Jean l'avait désapprouvé et s'était offert pour médiateur. Il leur cita à cet effet le témoignage de Saint-Paul qui disait : *Ne combattons point contre la chair et le sang , mais bien contre les princes et les puissances*. Tout le monde sait que dans cette phrase, Paul voulait parler des princes et des puissances des ténèbres, c'est-à-dire des démons.

Il promit à Carloman, roi de Bavière, de le faire empereur de Rome à la première vacance qu'on s'attendait à voir très-prochaine, sous la condition qu'il se soumettrait à ce qu'il lui plairait de demander. Carloman consentit, mais il mourût sans que le pape pût accomplir sa promesse. Pendant la vacance précédente, il avait intrigué pour que le clergé, la noblesse et le peuple de Rome proclamassent empereur Charles-le-Chauve. Jean le couronna lui-même, et donna naissance à l'opinion que les empereurs d'Occident recevaient la couronne impériale de la main des papes, comme si, en effet, les pontifes pouvaient faire don de cette dignité.

Il excommunia Sergius, duc de Naples, parce qu'il avait envoyé traiter de la paix avec les Sarrasins qui avaient envahi ses états, et combla d'éloges le cruel Athanase, archevêque de Naples, pour la barbare et inhumaine conspiration qu'il forma contre le duc Sergius, son propre frère, auquel il fit arracher les yeux sous le prétexte de

le punir de s'être confédéré avec les Sarrazins. Le pape donnait des éloges à cette conduite atroce, parce qu'il craignait que les Sarrazins ne marchassent sur Rome, et qu'il voulait les arrêter par la guerre qu'ils auraient à soutenir contre Naples. Il eut même l'ordre d'attribuer à une inspiration divine cette horrible conduite; le méchant archevêque Athanase envoya à Rome quelques prisonniers Sarrazins, et le pape, de sang froid, fit trancher la tête à plusieurs. Cependant Athanase fit la paix peu de temps après avec les Sarrazins, et le pape se vit forcé d'en faire autant.

Après la mort de Saint-Ignace, patriarche de Constantinople, il rétablit Photius sur son siège, afin de faire sa cour à l'empereur Basile, dont il voulait obtenir le secours contre les Sarrazins. Il transgressa tout ce qui avait été ordonné dans le concile et dans les canons, et cela, pour un schismatique excommunié et condamné en divers conciles, pour un sectaire de l'hérésie de ceux qui niaient que l'Esprit-Saint procédât du Père et du Fils, lorsqu'il savait de plus, que les signatures des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem étaient fausses et supposées. Il écrivit au même Photius une lettre dans laquelle il soutient l'erreur orientale sur l'origine de l'Esprit-Saint et transige sur le point principal, tout-à-fait en faveur de Photius, auquel il dit: « Nous savons » quelle mauvaise idée on vous a donnée de notre » Église et de nous, et peut-être avec quelque ap-

» parence de raison. Mais, avant d'avoir votre ré-  
 » ponse, je crois devoir vous dire au juste ce qui  
 » en est. Vous savez que votre commissaire m'ayant  
 » consulté sur le symbole, il a vu que nous le con-  
 » servions tel que nous l'avions reçu, sans y rien  
 » ajouter, mais sans y retrancher non plus le mot  
 » *filioque*; quiconque se permettrait de le faire,  
 » mériterait notre indignation. Aussi, déclarons-  
 » nous maintenant, afin de vous donner des ga-  
 » ranties relativement à cet article qui a causé tant  
 » de scandale dans l'Église, que, non seulement,  
 » telle n'est point notre manière de penser, mais  
 » que nous regarderons comme des transgresseurs  
 » de la parole de Dieu et des corrupteurs de la  
 » doctrine de Jésus-Christ, des apôtres et des pè-  
 » res qui nous ont donné le symbole, ceux qui ont  
 » eu l'insolence d'employer les premiers cette ex-  
 » pression, et nous les plaçons à côté de Judas  
 » comme défracteurs des membres de Jésus-Christ.  
 » Mais j'ai lieu de croire que savant comme vous  
 » l'êtes, vous devez savoir combien il est difficile  
 » d'amener les autres évêques à cette manière de  
 » penser et de changer un style d'une telle impor-  
 » tance, quand il a été consolidé par l'habitude de  
 » tant d'années. D'après ce motif, nous croyons  
 » qu'on ne doit ordonner à personne de supprimer  
 » du symbole la parole qui y a été ajoutée, et qu'il  
 » convient plutôt d'user de douceur et de prudence  
 » en exhortant peu-à-peu les autres à renoncer à  
 » leurs blasphèmes. Ainsi donc, ceux qui nous ac-



» cussent de complicité dans de pareils sentiments  
» ne disent pas la vérité. Tout ce qu'ils doivent  
» dire, c'est qu'ici même, à Rome, il y a des gens  
» qui emploient cette formule. Vous devez donc  
» travailler d'accord avec nous pour attirer, par la  
» douceur, ceux qui se sont éloignés du chemin  
» de la vérité.» D'après cette lettre, il paraît évi-  
dent que Jean regardait comme une erreur et  
comme un blasphème l'addition de *filioque*, intro-  
duite dans le symbole, approuvée et déclarée dog-  
matique par les conciles œcuméniques et particu-  
liers; tant l'esprit d'ambition le dominait.

Le pape fut, toutefois, très-malheureux parce  
que sa fausse politique l'exposait à de continuel-  
s dangers dont il se tira rarement bien. On dit  
même qu'il perdit la vie par les mains des parens  
du pape Benoît III, unis dans une conjuration  
avec Formose, évêque de Porto, pour l'intérêt de  
Martin, dont nous allons parler, et pour plusieurs  
autres motifs.

---

---

## MARTIN II,

CVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 882 A 884.

---

MARTIN fut consacré pape vers la fin de décembre 882, et mourut en mai 884. Platina dit, sur de bons fondemens tirés des écrivains anciens, qu'il acquit le pontificat par de mauvais moyens. D'autres auteurs indiquent ces moyens, et disent qu'il eut part à la mort de Jean, avant le terme fixé par la nature, et qu'il gagna, par de l'argent et des promesses, les suffrages des électeurs. Le temps et les événemens postérieurs fortifient assez cette croyance, particulièrement si l'on tourne les yeux vers cette foule de papes vomis de l'enfer et capables d'anéantir la foi catholique, si la foi dépendait des personnes qui occupent le siège de Saint-Pierre. Tous, en effet, ou presque tous, ont donné des preuves d'un athéisme pratique, et ont laissé de fortes raisons de croire qu'ils en professaient intérieurement la théorie

---

---

## ADRIEN III,

CIX<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 884 A 885.

---

AGAPITHE fut élu pape vers la fin de mai 884, et, quoiqu'il y eut déjà eu un souverain pontife de son nom, il prit, sans que nous en puissions assigner la raison, celui d'Adrien. Il mourut en septembre 885. On lui attribue deux décrets qui prouvent cet esprit d'ambition et d'orgueil naturel aux papes, au lieu de cet esprit d'humilité dont leurs adulateurs les louent. Le premier de ces décrets porte qu'à l'avenir on n'aurait plus besoin de la confirmation impériale pour l'élection d'un pontife, attendu que l'élection libre du clergé, de la noblesse et du peuple de Rome doivent suffire. Le second déclare qu'à la première vacance, la couronne impériale d'Occident sera annexée au royaume d'Italie, ce qui n'eut pas lieu.

---

---

## ÉTIENNE V,

CX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 885 A 891.

---

ÉTIENNE, prêtre titulaire des quatre Saints couronnés, fut élu pape vers la fin de septembre 885, et mourut le 7 août 891. Il ne demanda point la confirmation impériale. L'empereur Charles III, dit le Gros, s'en plaignit. Étienne lui envoya la preuve qu'il avait été consacré d'après le vote unanime de trente évêques, de tous les prêtres, de tous les diacres titulaires ou cardinaux, du clergé inférieur et des magistrats de la ville agissant au nom du peuple. Charles se désista de ses plaintes. En 887 il fut dépouillé de l'empire. Guidon, duc de Spolète, et Béranger, roi d'Italie, y aspirèrent. Guidon l'emporta par le secours du pape Étienne. Ce pontife, dont les vertus sont représentées avec les couleurs les plus agréables, manifesta bien l'esprit d'ambition inhérent à sa place, en promulguant le quatrième *canon de la distinction dix-neuf du décret de Gratien*, dans lequel il disait : « Attendu que l'Église Romaine est le miroir et

» l'exemple de toutes les autres, celles-ci sont obligées d'observer pour toujours et sans aucune excuse, ses réglemens et ses ordonnances. » Si par l'Église Romaine on doit entendre ses chefs postérieurs aux deux premiers siècles du christianisme, *ce miroir et cet exemple* seraient un miroir et un exemple d'orgueil et d'ambition.

Étienne se mêla aussi aux affaires temporelles de France par l'expédition de certaine bulle dans laquelle il excommuniait tous ceux qui, sans être de la famille royale de Charlemagne, usurperaient la couronne de France; mais les Français ne tinrent aucun compte de la bulle; ils élurent, pour roi, Eudes, fils de Robert-le-Fort, et abandonnèrent Charles-le-Simple, qui ne régna qu'après la mort d'Eudes.

---

## FORMOSE;

CXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 891 A 896.

---

FORMOSE, évêque de Porto, fut élu pape le 19 septembre 891 et mourut, à ce qu'on croit, à peu près vers le 15 avril 896. Il fallait qu'il fût très-

vieux, puisque déjà en 866 le pape Nicolas I<sup>er</sup> l'avait envoyé en qualité de nonce à la cour du roi des Bulgares. Jean VIII l'avait excommunié, et l'avait privé de son évêché, comme coupable d'avoir trempé dans une conspiration contre sa personne et contre celle de l'empereur. Martin II l'avait absout et réintégré dans son évêché. De là, il passa à celui de Rome. C'est lui qui donna le premier l'exemple d'une semblable translation, qui fut l'occasion et le prétexte, si ce ne fut même le motif, des scandales et des désordres que nous verrons ensuite dans les portraits de ses successeurs. En 892, il couronna empereur Lambert, duc de Spolette. Les intérêts de la domination civile produisirent, entre eux deux, de violentes querelles, et en 896 il donna un rival à Lambert, en couronnant Arnolphe, fils naturel de Carloman, roi de Bavière. Il sut si bien tirer parti des circonstances que, quand le peuple romain lui jura fidélité en qualité d'empereur, il fit ajouter dans l'acte la clause, *sans préjudice de la fidélité promise au pape Formose*. Après la mort de ce dernier, d'horribles événemens se succédèrent relativement à sa mémoire et à son cadavre. Nous en dirons quelques mots plus loin.

---

---

**BONIFACE VI,****CXII° PONTIFE. — EN 896.**

---

**BONIFACE**, prêtre de Rome, fils d'Adrien, fut élu pape par une faction, par des moyens illégitimes. Sa conduite était si opposée à celle qu'on devait attendre d'un pontife, qu'il avait été dans sa jeunesse déposé du sous-diaconat. La faveur le fit rentrer dans le clergé et l'éleva jusqu'à la prêtrise. Quelques auteurs disent qu'il fut aussi déposé de cet ordre où ses talens pour l'intrigue l'avaient fait monter. Il ne régna que quinze jours. Plusieurs écrivains rapportent qu'il fut immolé par une autre faction contraire à la sienne. Le concile de Ravenne, tenu l'an 304, avait déterminé qu'on ne le compterait pas parmi les papes, parce que son élection avait été nulle, injuste et scandaleuse. L'opinion commune l'a emporté, et on l'a compté comme pape, parce qu'il n'est pas constant qu'il y ait eu de schisme. Le cardinal Baronius dit être honteux de reconnaître, parmi les successeurs de Saint-Pierre, Boniface et pres-

que tous ceux qui vont le suivre pendant plus d'un siècle.

---

## ÉTIENNE VI,

CXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 896 A 897.

---

DEPUIS le dixième schisme, produit par Anastase et le pape Benoît III, Rome avait continué d'être divisée en deux factions, toutes les deux puissantes et acharnées à l'envi l'une de l'autre. L'une était composée des parens du pape Benoît, et l'autre des protecteurs et parens de l'antipape Anastase. La première eut le dessus dans les élections de Nicolas I<sup>er</sup> et d'Adrien II; la dernière dans celle de Jean VIII. Il est vraisemblable qu'Anastase était mort au commencement des troubles, puisqu'on ne voit plus reparaître son nom dans les querelles qui suivirent. Le parti de Benoît III ne put supporter avec indifférence l'ascendant que venait de prendre le parti contraire, et quand il se crut assez puissant, il assassina Jean VIII et élut Martin II; ce dernier mourut de mort violente. Je ne sais à quelle faction appartenaient les



papes Adrien III et Etienne V, mais nous allons voir que le même parti qui avait vaincu dans l'élection de Benoît III et de Martin II, aussi bien que dans celle du pape Formose, fut vaincu dans celles de Boniface VI et d'Etienne VI.

Ce barbare, indigne d'être compté, je ne dis pas parmi les pontifes, mais parmi les hommes, convoqua un concile de prêtres et d'évêques de sa faction. Il fit exhumer le cadavre du pape Formose et le fit apporter dans la salle du conseil; il l'interrogea, lui disant : Pourquoi, évêque de Porto, as-tu abandonné ton diocèse et as-tu usurpé dans ton ambition celui de Rome? Il répéta trois fois cette demande, et le cadavre ne répondant pas, il condamna à une infamie perpétuelle le nom de Formose, il déclara nuls tous les actes de son pontificat, il consacra de nouveau les évêques, prêtres et diacres consacrés par celui-ci; fit couper au cadavre les trois doigts avec lesquels il avait donné la bénédiction papale, et lui fit trancher la tête qu'il ordonna de jeter dans le Tibre. La faction contraire ne pouvant supporter une si horrible conduite, forma peu de temps après une conjuration contre Etienne, qui fut jeté en prison; chargé de chaînes, et étouffé enfin par la main du bourreau. Son exécration pontificat dura depuis le 20 août 896 jusqu'au mois de juin 897.

---

---

## ROMAIN,

CXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 897.

---

PEU après la mort du pape Etienne VI, par la main du bourreau, la faction de Benoît III triompha dans l'élection de Romain. Ce dernier déclara nulles et criminelles les mesures prises par son prédécesseur immédiat, et rétablit la réputation et la bonne mémoire de Formose. Il mourut bientôt après et n'occupa le siège pontifical que quatre mois.

---

## THÉODORE II,

CXV<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 898

---

LA même faction de Benoît III parvint aussi à faire nommer Théodore. La consécration de ce

pape se fit en présence des députés de l'empereur Lambert. Il réhabilita tous les évêques, prêtres et diacres déposés par Etienne VI. Quelques pêcheurs ayant retrouvé les morceaux du cadavre du pape Formose, il les fit enterrer en grande solennité. Tout cela fut exécuté pendant les vingt jours qu'il survécut à sa consécration.

---

## JEAN IX,

CXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 898 A 900.

---

L'ÉLECTION que la mort de Théodore laissait à faire, présentait tout le germe d'un schisme. Le parti d'Anastase avait réuni un grand nombre de suffrages en faveur du prêtre *Sergius*, issu d'une famille noble, très-consideré et appuyé de toute l'influence d'Adalbert, marquis de Toscane. La faction de Benoît III l'emporta cependant et proclama souverain pontife Jean IX, diacre, moine de l'ordre de Saint-Benoît, homme aussi prudent que le réclamait l'état des choses. *Sergius*, banni de Rome, se retira en Toscane où il resta sept ans. Jean consacré en juillet 898, mourut le 30 novem-

bre 900 et ne se départit jamais de la bonté qu'il avait montrée dans l'origine. Il y eut à cette époque un concile à Rome, relativement aux affaires de Formose. Entre autres résolutions, on mentionna celle de condamner les décisions du pape Etienne VI. Plusieurs évêques qui se trouvaient présents et avaient signé, demandèrent excuse et assurèrent qu'ils y avaient été forcés. On convoqua aussitôt un second concile à Ravenne, auquel assista l'empereur Lambert. Mais il est bon de rappeler ici le ton employé dans le premier concile par ce pape si prudent et si bien digne de servir de modèle.

« La sainte Eglise romaine a beaucoup souffert par la mort violente des papes, qui se sont fait consacrer sans en avoir informé l'empereur, ou sans attendre, malgré les canons, l'arrivée des commissaires impériaux, qui auraient pu arrêter les progrès du désordre. Pour empêcher à l'avenir de pareils malheurs, nous voulons que dorénavant le pape soit élu dans une assemblée des évêques et de tout le clergé, sur une demande du sénat et du peuple, et consacré ensuite solennellement en présence des commissaires impériaux, sans que personne ose demander de nouveaux sermens. Ainsi on mettra fin au scandale, et on cessera de violer la justice du souverain. »

Si cette disposition eût toujours été observée, on n'aurait point achevé de couper les derniers freins de la subordination due par les papes aux empereurs. Mais il y eut bien peu de papes aussi bons

que Jean IX. *Sergius*, son compétiteur, qui parvint même ensuite à être pape, chercha à introduire l'opinion contraire dans une épitaphe; mais personne n'ajouta foi à ses calomnies.

Jean, digne par ses œuvres d'être canonisé, ne le fut pas, bien qu'il fut bien supérieur à certains papes canonisés, qui n'avaient pas la dixième partie de ses vertus.

---

---

**X<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**BENOIT IV,**

CXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 900 A 903.

---

Nous allons entrer dans le dixième siècle, que les uns appellent le siècle de *fer*, d'autres *d'argile*, et qu'on doit plutôt appeler le siècle de scorie ou de bourbe; siècle dans lequel Baronio, quoique romain et cardinal, reconnaît tant de crimes dans ceux qui ont possédé le trône pontifical, qu'il ne trouve de consolation qu'en disant que la foi n'y a pas souffert de préjudice notable : mais n'en est-ce pas un que l'effet subséquent de faire mépriser ce trône à cause des vices de ceux qui l'ont occupé? Certes il n'est pas facile de faire croire à l'intervention du Saint-Esprit dans les élections pontificales, à la vue des exemples que nous avons déjà indiqués, et de ceux que nous remarquerons dans le dixième siècle; car plusieurs parvinrent au su-

prême sacerdoce plutôt par les ruses du diable que par l'inspiration du Saint-Esprit.

Benoît IV fut élu pape par la faction de Benoît III, dont il était peut-être parent, puisqu'il était fils de Mumulo, citoyen romain de famille noble. Il paraît avoir été bon et charitable, et il occupa le Saint-Siège depuis l'an 900 jusqu'au commencement d'octobre 903.

---

## LÉON V,

CXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 903.

---

Nous ne savons pas par quelle faction Léon d'Ardée fut élevé à la dignité pontificale, et sacré le 28 octobre 903. Mais il est certain qu'il occupa le trône tout au plus jusqu'à la fin de novembre, puisque Christophe, son successeur, le lui ravit, s'empara de sa personne, et l'enferma dans une étroite prison, où il mourut le 6 décembre.

---

---

## CRISTOPHE,

CXIX<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 903 A 904.

---

CHRISTOPHE, fils d'un habitant de Rome nommé Léon, usurpa le pontificat à la fin de novembre 903, par les moyens violens que nous avons indiqués; mais il jouit peu de temps du fruit de son injustice, car Sergius l'en dépouilla en juin 904, par les mêmes voies dont il s'était servi. Christophe fut renfermé dans un monastère, d'où Sergius le retira pour le mettre dans une prison, où, chargé de chaînes, il acheva sa vie criminelle.

---



---

## SERGIUS III,

CXX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 904 A 911.

---

SERGIUS, compétiteur de Jean IX, et réfugié en Toscane depuis 898, revint à Rome pour chasser Christophe. La faveur des marquis de Toscane le fit monter au trône pontifical, en commettant les mêmes crimes que son prédécesseur. Il y ajouta celui de vivre en concubinage avec Marocia, épouse d'Adalbert, marquis de Toscane, fille de Théodora l'aînée, et sœur de Théodora la jeune. Théodora l'aînée fut une femme de beaucoup de talent, mais impudique, et elle contribua au concubinage de sa fille Marocia, par ambition de commander despotiquement à Rome, où elle commanda réellement. Sergius eut de Marocia un fils nommé *Jean*, qui devint pape par la protection de ses parens. Cependant il passa pour fils d'Albéric, duc de Spolète, mari de Marocia, quoiqu'il ne le fût pas encore à cette époque.

Sergius, ennemi déclaré de Formose, et partisan actif d'Étienne VI, annulla le concile Romain

de Jean IX et les décrets des papes Romain et Théodore, ses prédécesseurs. Il fit, en conséquence, transporter avec de grands honneurs le cadavre d'Étienne VI, en réhabilitant sa mémoire, et renouvelant ses décrets contre celle de Formose. Il mit une épitaphe honorable sur le tombeau d'Étienne, et infâmante pour Jean IX, qu'il qualifia d'intrus et de schismatique. Sergius mourut en août de l'année 911.

---

## ANASTASE III,

CXXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 911 A 913.

---

Nous ne savons rien de certain sur ce pape, sinon qu'il fut élu en août 911 et mourut en octobre 913.

---

---

## LANDONIO,

CXXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 913 A 914.

---

IL en est de même de Landonio, devenu pape le 16 octobre 913, et mort le 26 avril 914.

---

## JEAN X,

CXXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 914 A 928.

---

IL semble que l'histoire se lassait de ne pas nous présenter des exemples scandaleux. Jean, prêtre de Ravenne, résida long-temps à Rome, et forma des liaisons criminelles et deshonnêtes avec Théodora la jeune, sœur de Marocia. Élu évêque de Bologne, et avant d'être sacré, il fut nommé archevêque de

Ravenne par le pape Landonio qui le sacra. Ce dernier étant mort, Théodora obtint par ses intrigues et toutes sortes de moyens, que son amant fut élu souverain pontife. Cette femme gouverna l'Église pendant la vie de Jean, comme Marocia l'avait fait sous le pontificat de Sergius. ✓

Le pape Jean X partit en 915 pour faire la guerre aux Sarrazins avec une armée commandée par Albéric, marquis de Toscane. La méchante Marocia, jalouse de sa sœur Théodora, et de ce que Pierre, frère de Jean X, avait plus de pouvoir à Rome qu'elle et son mari Guide, duc de Spolète, eut l'iniquité de lui persuader de persécuter mortellement les deux frères. Les soldats de Guide s'introduisirent dans le palais de Latran, massacrèrent Pierre et s'emparèrent de la personne du pape qu'ils conduisirent à une prison affreuse, où ils lui ôtèrent la vie à la fin de mai 928. Quelques uns disent que Jean X, en 926, avait fait assassiner Albéric duc de Spolète, premier mari de Marocia.

---

---

## LÉON VI,

CXXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 928 A 929.

---

LÉON fut pape depuis la fin de 928, jusqu'au 3 février 929. Nous manquons de notices originales. Les circonstances font présumer que son pontificat commença par la force de la faction de Marocia; et sa courte durée fonde le soupçon, dans de tels temps, que sa mort ne fut pas naturelle.

---

## ÉTIENNE VII,

CXXV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 929 A 931.

---

IL en est de même d'Étienne VII, qui gouverna depuis le commencement de février 929, jusqu'au 12 mars 931.

---

## JÉAN XI,

CXXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 931 A 936.

---

JÉAN fut le fils sacrilège du pape Sergius III et de la célèbre Marocia, quoique les auteurs de l'art de vérifier les dates prétendent sans fondement valable, qu'il était fils légitime d'Albéric, duc de Spolète, et de Marocia. Jean fut élu pape à cause de la puissance de sa mère et du marquis Guide son beau-père. Il n'avait que vingt-cinq ans, et se laissa gouverner par sa mère. Guide mourut peu de temps après, et Marocia, cette femme singulière, eut l'art de persuader à Hugues, roi d'Italie, frère utérin de Guide, de l'épouser, en lui promettant de le faire reconnaître roi de Rome, ce qui s'effectua. Mais alors Hugues, croyant son autorité assez affermie, traita mal plusieurs personnages distingués, et même son beau-fils Albéric, qui dans la suite devint prince romain : celui-ci était fils de la même Marocia et d'Albéric, duc de Spolète et Patrice de Rome, son premier mari. Albéric irrité enflamme l'esprit des Romains, et se mettant à leur tête, il cerne et assiège le château Saint-

À n Ange où était le roi Hugues avec la reine Marocia et le pape Jean, et devient prince de Rome. Les papes ayant perdu ainsi la souveraineté, il se forma une république, dont Albéric conserva durant sa vie le suprême pouvoir, et même à sa mort le transmit à son fils Octavien, qui réunit sur sa tête le souverain pontificat. Le roi réussit à s'échapper par les murailles, mais le pape Jean XI resta prisonnier et mourut en prison dans l'année 936.

---

## LÉON VII,

CXXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 936 A 939.

---

LÉON, élevé au trône pontifical par la protection d'Albéric, en janvier 936, travailla beaucoup à le réconcilier avec son beau-père Hugues, roi d'Italie, et mourut avant leur réconciliation, le 18 juillet 939, sans laisser une aussi mauvaise réputation que ceux qui l'avaient précédé dans ce siècle.

---

---

## ÉTIENNE VIII,

CXXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 939 A 942.

---

ÉTIENNE, selon les uns, fut originaire de Rome, et allemand selon Martin de Pologne : je regarde le premier comme plus vraisemblable. Il continua, comme son prédécesseur, à travailler à la réconciliation d'Albéric, prince de Rome, avec Hugues, roi d'Italie, qui se faisaient une guerre cruelle et prolongée. Il prit parti dans les révolutions de France en faveur de Louis IV, dit d'Outre-Mer, contre Hugues-le-Grand, fils du roi Robert et père du roi Hugues Capet; et il excommunia ceux qui étaient rebelles à Louis. Martin de Pologne ajoute que les Romains coupèrent le nez au pape Étienne, et lui firent tant de blessures à la figure, qu'il n'osa pas se faire voir en public pendant son pontificat qui dura depuis le 19 juillet 939, jusqu'au commencement de novembre 942.

---



---

## MARTIN III,

CXXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 942 A 946.

---

ÉLU le 11 novembre 942, il mourut vers le 25 janvier 946, avec la réputation d'un bon pontife, charitable et pacifique, ce qu'on peut considérer comme un miracle dans ces temps-là.

---

## AGAPITE II,

CXXX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 946 A 955.

---

IL fut sacré le 8 mars 946, et mourut à la fin de l'année 955. Ami de la paix et pur dans ses mœurs, on ne trouve dans l'histoire aucune raison de lui imputer la faute des événemens indiqués par Prudhomme.

---

---

**JEAN XII,****CXXXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 956 A 964.**

---

**ALBERIC**, marquis de Toscane, mourut en 954, et son fils *Octavien* lui succéda, non-seulement dans ses états héréditaires, mais aussi dans ses dignités et dans son pouvoir de prince et de patrice de Rome, chef de la république. Le souverain pontife *Agapite* étant mort, quand *Octavien* n'était âgé que de dix-huit ans, ses confidens lui conseillèrent de se faire élire pape, et le jeune ambitieux suivit ce conseil. Il fut sacré souverain pontife en janvier 956, parce que les évêques de la province n'osèrent pas s'y refuser, malgré la nullité notoire de l'élection, soit par défaut de liberté des électeurs, soit surtout parce que l'élu n'avait pas trente ans, qui est l'âge désigné par les conciles pour occuper un siège épiscopal, et n'y ayant personne qui eût le droit de dispenser de ce défaut. Il changea son nom en celui de Jean XII; exemple qui, dans la suite, fut imité par beaucoup d'autres.

Le jeune pape avait l'esprit militaire plutôt qu'ec-

clésiastique, et il en donna des preuves, en commandant lui-même ses armées dans les différentes occasions. Sa vie manifestait aussi la licence militaire, se livrant aux plaisirs des sens avec scandale, sans frein et sans modération, car il convertit le palais pontifical en un sérail qui renfermait un grand nombre de concubines. Une d'elles surtout le dominait avec un tel despotisme, qu'elle prenait part aux affaires ecclésiastiques, et disposait de tout à son gré. De-là vient que quelques écrivains, qui rejettent l'existence de la papesse Jeanne, en ont pris occasion de dire que cette fable a pris son origine de l'empire d'une femme sur le pape Jean, et de la faiblesse et de l'assujettissement de celui-ci à ses volontés : mais cela est incertain.

Se trouvant opprimé par Bérenger, roi d'Italie, second du nom, il appela à son secours Othon, roi de Germanie, en lui offrant de le couronner empereur d'Occident, dont le titre s'était éteint en 923, par la mort de Berenger I<sup>er</sup>, ayeul du roi actuel d'Italie. Othon se rendit à Rome et Jean le couronna : le clergé, le peuple et le pape lui-même lui jurèrent obéissance et fidélité en se reconnaissant pour ses vassaux. On célébra un concile, où Othon confirma à l'Église romaine la souveraineté de Rome et des autres états pontificaux. Le pape, le clergé et le peuple s'obligèrent à ne point élire de souverain pontife, sans l'intervention de l'autorité impériale, et Jean déclara que le royau-

me d'Italie serait uni pour toujours à la dignité d'empereur romain.

Après le départ d'Othon, quelques Romains s'adressèrent à lui pour se plaindre des scandales insupportables et de la faiblesse du pape. Othon répondit que Jean XII était très-jeune, et qu'on devait espérer qu'il rentrerait en lui-même, et qu'il lui écrirait à ce sujet. Le pontife, loin de se corriger, oubliant la fidélité promise à l'empereur, fit une alliance avec Adalbert, roi d'Italie, contre Othon. Ce qui le détermina, fut l'avis de quelques Romains qui se voyaient avec peine assujettis aux Allemands ; de-là naquirent les célèbres factions des Guelfes et des Gibelins, qui durèrent plusieurs siècles, et dont les dénominations servirent à désigner les partisans des papes et des empereurs. Othon revint à Rome plein de ressentiment, et assembla un concile de plusieurs évêques d'Italie, qui déposèrent Jean XII, et élurent pour souverain pontife, le 22 novembre 963, Léon VIII, premier archiviste de Rome. Othon exigea le serment du clergé et du peuple, de reconnaître le nouveau pape et de lui obéir. Jean prit la fuite aussitôt qu'il sut l'arrivée d'Othon ; mais il revint à Rome dès que l'empereur se fut retiré, et le peuple le reçut avec acclamation, malgré le désordre de sa vie, par haine contre la domination Allemande. Jean fit mourir plusieurs cardinaux et d'autres personnages principaux du parti contraire Il assembla ensuite un concile de seize évêques, le

26 février 964, par lequel il fit déclarer nul tout ce qui avait été fait, ainsi que les traités avec Othon; mais il jouit peu de temps de son triomphe, car un mari, las de souffrir, l'ayant surpris en flagrant délit, lui ôta la vie le 14 mai.

---

## LÉON VIII,

CXXXII° PONTIFE. — DE 963 A 965.

---

Onzième schisme.

LÉON VIII s'était retiré de Rome lorsque Jean XII revint occuper le siège pontifical. L'empereur Othon, informé de sa mort, retourna à Rome accompagné du pape qui avait été sacré. Dans cet intervalle, les Romains avaient élu Benoît V, diacre de l'église de Rome, pour successeur de Jean, sans s'embarrasser des promesses faites à l'empereur. Celui-ci, très-offensé de cette conduite, fit reconnaître de nouveau Léon VIII pour seul souverain pontife, et emmena avec lui Benoît qui vécut tranquille en Allemagne, sans exciter de schisme dans l'Église, ni prétendre à aucun droit contre l'or-

---

dination de Léon. Celui-ci publia une bulle pour renouveler les dispositions du concile romain, tenu par son prédécesseur Jean XII, où il est défendu de sacrer les papes sans le consentement de l'empereur. Il conserva son pontificat jusqu'à sa mort, arrivée à la fin de mars ou au commencement d'avril 965.

Mes lecteurs pourront examiner si c'est le Saint-Esprit qui dirige les élections des papes, ou plutôt si ce n'est pas l'esprit d'ambition, comme dans toutes les affaires humaines.

---

## JEAN XIII,

CXXXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 965 A 972.

---

A la mort de Léon VIII, on procéda à l'élection pontificale, conformément au concile de Jean XII et à la bulle de Léon, en présence des députés de l'empereur Othon. Jean XIII, évêque de Narni, fut élu, et sacré le 1<sup>er</sup> octobre 965; mais, peu de temps après, il fut chassé de Rome, par les grands qui ne pouvaient supporter sa fierté. L'empereur, informé des troubles, y vint lui-même. Les seigneurs, crai-

gnant les effets de sa colère et voulant l'éviter, invitèrent le pape à revenir. Malgré cela ils ne purent s'exempter de la peine capitale. Le comte Roderic était mort, mais on déterra son corps pour l'écarteler ; les consuls furent bannis ; les tribuns et quelques barons pendus et d'autres décapités ; le préfet Pierre fut promené sur un âne, le visage tourné vers la queue et fouetté ensuite ; beaucoup d'autres furent bannis, et enfin il n'y eut de pardon pour personne. Mais ce qui est digne de remarque, c'est qu'un prêtre, qui se nomme le vicaire de Jésus-Christ, au lieu d'intercéder pour ceux qui l'avaient offensé, excitait au contraire l'empereur à les punir sévèrement. Ce souverain mourut bientôt, et Jean XIII mit la couronne sur le front d'Othon II, son fils et son successeur. Quel parallèle entre Jésus-Christ crucifié, demandant au père éternel le pardon de ses ennemis, et rejetant sur leur ignorance le crime de déicide, et Jean XIII, son vicaire, respirant la vengeance et faisant couler par torrens le sang de ceux qui l'avaient offensé.

---

---

## BENOIT VI,

CXXXIV<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 972 A 973.

---

Les notices originales des papes du temps que nous parcourons, sont aussi obscures que les lumières littéraires du dixième siècle. Il ne faut donc pas s'étonner de la diversité des opinions à l'égard de l'ordre successif de Benoît VI, Domno II et Benoît VII. Je suis l'ordre qu'ont suivi Platina, Fleuri et les auteurs de l'art de vérifier les dates, de préférence à celui de Prudhomme.

Benoît VI, né à Rome, fils d'Hildebrand, fut élu pape à la fin de 972 ; mais, peu de temps après, le sénateur patrice Crescence, fils sacrilège du pape Jean X et de Théodora, sœur de la reine Marocia, irrité de la conduite de Benoît, le prit à main armée et l'enferma dans un cachot fétide et obscur, où il lui donna la mort : les uns disent qu'il le fit mourir de faim, d'autres qu'il le fit étrangler, et d'autres qu'il fut empoisonné. N'y ayant plus de souverain pontife, soit qu'il fut mort, comme le pense le critique Pagi, soit qu'il ne le



fut pas, comme le croit l'abbé Fleuri, on procéda à la nomination d'un autre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on élut Franconio, diacre de Rome, fils de Ferrucio. Le nouveau pape prit le nom de Boniface VII, et commença à exercer son pontificat avec le secours de Crescence. Il ne put se maintenir plus d'un mois, parce que le peuple le détestait et le menaçait. Il déroba les trésors et les bijoux de l'église de Saint-Pierre, et partit pour Constantinople.

Le choix de son asile, les circonstances de son élection et le sort de son prédécesseur, donnent lieu de croire que Crescence et Boniface tramaient une intrigue contre l'empereur Othon II, en faveur de l'empereur d'Orient, pour la souveraineté de Rome.

---

## DOMNO II,

CXXXV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 973 A 974.

---

Après l'expulsion de Boniface VII, que l'on regarde comme antipape schismatique, et la mort

de Benoît VI, connue ou supposée, Domno II fut élu.

L'histoire ne présente aucun événement relatif à mon objet, sinon que Domno mourut le 25 décembre 974.

---

## BENOÎT VII,

CXXXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 974 A 983.

---

Benoît VII, né à Rome de la famille des marquis de Toscane, neveu du patrice Albéric, et évêque de Sutri, fut mis sur le trône pontifical, d'après le refus de Saint-Mayolo, abbé de Cluny, à qui l'empereur Othon et l'impératrice Adélaïde firent de vives instances pour qu'il se décidât à accepter, s'il était élu. Les empereurs agissaient ainsi, parce qu'ils regardaient comme une chose nécessaire de placer sur la chaise de Saint-Pierre des hommes saints, capables d'arrêter le désordre extrême de Rome et la contagion de la mauvaise morale, qui se répandait par les exemples pervers de la capitale du christianisme. Si l'Empereur pensait ce qu'il disait, il eut grand

tort de croire qu'il n'eût pas trouvé en Italie des sujets dignes de l'élection canonique.

Le savant Muratori cite cinq actes, dont les dates forment le compte des années du pontificat de Benoit VII, à partir de 972. M. de Saint-Marc dit par cette raison, que Benoit VII était la même personne que Benoit VI, de qui il assure que, quoiqu'on l'eût cru mort dans la prison, il ne l'était pas, et qu'il en sortit libre, par la faveur de l'empereur. Le moine Gerbert, que nous verrons bientôt pape sous le nom de Silvestre II, parle de ces papes comme si c'était le même individu avec le nom de Benoit, exilé et non pas mort. Les affaires du siège pontifical étaient alors dirigées par l'esprit infernal, au lieu de l'être par le Saint-Esprit qui paraissait sommeiller comme les dieux d'Achab. Nous pouvons donc dire seulement que Benoît VII, considéré comme une personne distincte de Benoît VI, mourut le dix juillet 985, selon le cardinal Baronio.

---

---

**JEAN XIV,****CXXXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 985 A 984.**

---

**PIERRE**, évêque de Pavie, chancelier de l'empereur Othon II, fut élu pape au mois de novembre 985, par la faveur de ce prince et pour mettre fin aux désordres, mais il ne put y parvenir. Il avait de très-bonnes qualités, et son humilité le porta à changer son nom contre celui de Jean, en disant qu'aucun pape ne devait s'appeler Pierre, parce que personne ne pourrait être digne de se compter pour le second, en se comparant au premier. Mais dans le mois de mars 984, il était déjà chassé du siège pontifical et prisonnier au château Saint-Ange, par la faction de Boniface VII, qui lui ôta la vie, en le faisant mourir de faim, selon les uns, et, selon d'autres, par le moyen du poison.

---

---

## BONIFACE VII,

CXXXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 984 A 985.

---

LES auteurs critiques de l'art de vérifier les dates ne mettent pas Boniface VII au nombre des papes, et le regardent comme un antipape usurpateur. Mais cela ne suffit pas pour l'exclure, tandis qu'on en compte tant d'autres qui n'ont pas plus et peut-être moins de droits de s'intituler légitimes. Si les anciens ne l'eussent pas compté, on n'aurait pas pu donner le nom de Boniface VIII à ce célèbre Boniface qui eut tant de disputes avec le roi de France Philippe-le-Bel. Outre cela, nous ignorons si Benoît VI était déjà réellement mort, quand on élut Boniface, selon ce qu'en dit le critique Pagi. En tel cas, il aurait plus de droit que les papes Domno II, Benoît VII et Jean XIV. Le courage qu'il eut de revenir de Constantinople, aussitôt qu'il apprit la mort de Benoît VII, aide à penser qu'il se croyait des droits juridiques; le patrice Crescence le protégea comme auparavant, et Boniface fut reconnu en qualité de souverain pontife.

Sa conduite fut égale à son ambition ; et son orgueil fut porté à un tel point que ses partisans mêmes ne purent le supporter. Abandonné par eux, il périt d'une mort désastreuse en mars 985. Son cadavre fut traîné par les rues de Rome. Nud, mis en pièces à coup de lances, il fut laissé dans la place publique devant le cheval de Constantin, jusqu'à ce que quelques prêtres recueillirent ses débris et leur donnèrent la sépulture.

---

## JEAN XV,

CXXXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 985

---

A la mort de Boniface VII, on élut pape, Jean, né à Rome, fils de Robert, citoyen distingué. Il fut quatre mois sans être sacré, et mourut dans la même année. On ne sait pas bien pourquoi sa consécration fut retardée si long-temps. Cette circonstance fait que quelques écrivains ne l'ont pas inscrit sur le catalogue des papes ; mais il est certain que les anciens le comptent, car sans cela on ne pourrait nommer Jean XXII le pape qui prit cette dénomination dans le quatorzième siècle.

---

**JEAN XVI,****CXL<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 985 A 995.**

---

**JEAN**, né à Rome, fils du prêtre Léon, fut élu pape après la mort de Jean XV, et sacré le 25 avril 986. Le sénateur et patrice Crescence, qui jouissait d'une autorité presque souveraine, l'exila de Rome et le força de se réfugier en Lombardie; mais, ayant été informé de l'approche de l'empereur Othon III, il en craignit les suites, fit chercher Jean, et l'invita à revenir, à quoi ce dernier consentit. Ce pape est le premier qui ait canonisé solennellement les morts qui avaient joui pendant leur vie de la réputation de Saints. Le 5 février 993, il canonisa Saint-Udalric, évêque d'Ausbourg. Précédemment, l'opinion populaire avait suffi pour que les évêques morts en odeur de sainteté, fussent regardés comme saints; mais souvent l'intérêt et la vanité achetèrent, par des intrigues et de l'argent, les suffrages de ceux qui faisaient naître l'opinion, en racontant des miracles prétendus et des vertus qui étaient imaginaires. C'est pour

cela que la canonisation populaire et diocésaine des anciens temps mérite peu de cas , lorsqu'en examinant l'histoire avec impartialité et une saine critique, on y découvre des choses tout opposées à la croyance des vertus héroïques de certains personnages. L'invention romaine des canonisations solennelles a produit un bien mêlé de quelques inconvéniens.

On forme à Rome des procès très-dispendieux qui attirent à la cour pontificale de grosses sommes d'argent des autres nations. S'il n'y a pas une partie qui poursuive la cause , elle reste en suspens, et celui qui a peu de richesse est forcé de l'abandonner. Voilà pourquoi depuis le treizième siècle jusqu'à nos jours , presque tous les béatifiés et les canonisés appartiennent à des instituts réguliers.

Les corporations de moines sont presque les seules qui puissent supporter ces frais si énormes.

L'argent influe , non-seulement sur la suite du cours des causes, mais aussi sur la substance de la décision définitive , cependant par des voies indirectes. Il facilite les moyens de trouver des témoins et des témoignages ; il fait pencher l'indécision des rapporteurs, et dispose favorablement l'esprit du fiscal et des juges de la congrégation des rits.

Plût-à-Dieu que cela ne fut pas une vérité aussi certaine ! on aurait plus de foi aux canonisations, et les protestans n'auraient pas des armes pour déclamer contre elles. D'un autre côté , ce mal pro-



duit un bien , en diminuant le nombre des canonisations,

Nous ignorons comment elles se faisaient du temps du pape Jean XVI , mais nous savons par le témoignage de Saint-Abbon , abbé , qui résidait alors à Rome , que ce pape était avare , et qu'il vendait , à prix d'argent , toutes les dépêches pontificales. Il ne serait donc pas téméraire de présumer qu'il inventa les canonisations solennelles pour multiplier les richesses de son trésor. Du temps de ce pape , il y avait à Rome quarante monastères de l'ordre de Saint-Benoît , vingt de religieuses , et soixante églises de chanoines.

Que l'on me dise si cent-vingt communautés , qui ne s'occupaient ni de l'agriculture , ni des arts , vivaient aux dépens de Rome , ou plutôt de toute la chrétienté , qui n'avait eu besoin , du temps des douze premiers papes , d'entretenir à Rome que sept prêtres.

O fatal renversement des idées !

---

---

---

## GRÉGOIRE V,

EXLI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 996 A 999.

---

Treizième schisme.

L'empereur Othon III ayant appris la mort de Jean XVI, fit élire, pour successeur, Bruno son neveu, fils de Liutgarde sa cousine germaine, malgré qu'il ne fût âgé que de vingt-quatre ans. L'élection s'effectua le 3 mai 996. Mais l'année suivante, l'empereur s'étant enfoncé dans le nord de l'Europe, le patrice Crescence renouvela ses anciennes entreprises, sachant bien que les Romains supportaient avec peine la domination des Allemands.

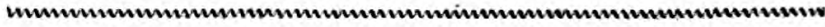
Il exila de Rome le pape Grégoire, et fit élire à sa place *Filagate*, évêque de Plaisance en Italie, qui avait été parrain de Grégoire V et de l'empereur son oncle lors de leur baptême, ainsi que l'exposa l'abbé Saint-Nil devant tous les deux, quand il fut implorer leur clémence. Crescence informé qu'Othon marchait vers Rome avec une grande ar-

mée, prépara des provisions de guerre et des vivres dans le château Saint-Ange, qui s'appelait alors la forteresse de Crescence, comme on l'avait appelé autrefois la forteresse d'Adrien, parce que cet empereur l'avait fait construire. A l'approche d'Othon, *Filagate*, nommé Jean XVII, et Crescence s'y réfugièrent, mais envain; l'empereur se rendit maître de leurs personnes.

L'antipape prit la fuite: des soldats le trouvèrent; après mille traitemens indignes, ils lui coupèrent le nez et la langue, lui arrachèrent les yeux, et le conduisirent en cet état dans une prison obscure et fétide, tout cela par l'ordre de Grégoire V, qui craignait que l'empereur ne consentit à lui pardonner. L'abbé Saint-Nil, informé de ces événemens, et de l'emprisonnement de Crescence, vint à Rome dans le seul dessein de solliciter en faveur des coupables, et surtout de l'antipape, qui était son compatriote. Il alléguait la circonstance qu'il les avait tenus tous les deux sur les fonts baptismaux, et ils lui promirent le pardon de la peine capitale. On dit même que l'empereur fut attendri au point de ne pouvoir retenir ses larmes, en écoutant l'exhortation du saint, dont la charité imitait l'exemple de Jésus-Christ. Mais le perfide et vindicatif Grégoire fit ensuite attacher l'antipape sur un âne, le visage tourné vers la queue, et, après l'avoir fait fouetter dans les rues de Rome, il le fit mettre dans un cachot, où on lui coupa les pieds et les

mains avant de lui ôter la vie. Crescence rendit la forteresse par capitulation, sous la condition d'obtenir sa liberté; mais cette condition ne fut pas exécutée; à peine fut-il sorti du château, qu'on lui coupa la tête, et on le suspendit par les pieds. Tout cela n'empêcha pas l'empereur de prendre Stéphanie, sa veuve, pour sa maitresse. Elle y consentit alors, et dissimula son ressentiment, jusqu'à ce qu'elle put trouver l'occasion de se venger: elle y parvint en empoisonnant l'empereur, qui en mourut le 21 janvier 1002. Je ne puis comprendre comment les historiens prodiguent tant d'éloges au jeune empereur Othon III, à la vue de semblables perfidies. L'abbé Saint-Nil fit dire au pape Grégoire V que, puisqu'il avait manqué à la miséricorde promise, il craignît la colère de Dieu qui tomberait sur lui: et Grégoire mourut le 4 février 999, la même année de l'évènement.

---



## SYLVESTRE II,

CXLII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 999 A 1003.

---

L'EMPEREUR Othon III avait été élève du célèbre français Gerbert, natif d'Auvergne, qui avait été instruit dans les mathématiques par les maures de Cordoue, et qui, après avoir été professeur à Reims, les avait enseignées à l'empereur, et à Robert II, roi de France. Les Français, ses compatriotes, le traitèrent de magicien, ainsi qu'on en accusait, dans ce temps barbare, presque tous ceux qui savaient un peu de physique, de mathématiques, et d'astronomie. Gerbert, d'abord moine bénédictin à Aurillac, ensuite à Bobio en Lombardie, fut depuis archevêque de Reims par la protection de Robert, et déposé de ce siège par Jean XVI, en 995; il fut ensuite nommé à l'archevêché de Ravenne, par la protection d'Othon, en 998. Cet empereur completa son ouvrage, de manière qu'il fut élu pontife romain, et intronisé le 3 avril 999. Gerbert prit le nom de Sylvestre II, et fut aussi ambitieux que tous ses prédécesseurs; mais, du moins,

---

il se conduisit de manière à ne jamais irriter les souverains, envers qui il fut toujours attentif et modéré. Le cardinal Baronio le traite de flatteur, mais en cela, il donne lui-même une preuve certaine d'adulation envers les papes.

Sylvestre savait parfaitement quel mépris on avait alors pour le siège pontifical, du moins quant aux personnes qui y étaient assises; car lui-même étant archevêque de Reims, dit dans un concile tenu en l'année 990 :

» Vénérables pères, que pensez-vous de celui  
 » que vous voyez assis sur le Saint-Siège de Rome,  
 » resplendissant d'or et de pourpre? S'il manque  
 » de charité, et s'il n'a que la science qui énor-  
 » gueillit; ce sera l'ante-christ, assis dans le temple  
 » de Dieu, voulant figurer être Dieu. Et s'il manque  
 » également de charité et de science, ce sera une  
 » statue placée dans le temple comme une idole,  
 » que vous consulteriez en vain, car on n'obtient  
 » pas de réponse d'un marbre..... O déplorable  
 » Rome! tu donnas à nos ancêtres les lumières les  
 » plus éclatantes, et maintenant tu n'as plus que  
 » d'horribles ténèbres, qui seront célèbres dans le  
 » siècle futur..... Que nous reste-t-il à voir? Nous  
 » avons vu Jean Octavien conspirer, au milieu de  
 » mille prostituées, contre le même Othon qu'il  
 » avait proclamé empereur. Il est renversé, et Léon-  
 » le-Néophite lui succède. Othon s'éloigne de Rome,  
 » et Octavien y rentre; il chasse Léon, coupe les  
 » doigts, les mains et le nez au diacre Jean, et,

»après avoir ôté la vie à beaucoup de personnages  
 »distingués, il périt bientôt lui-même. Les Ro-  
 »mains mettent à sa place Benoît-le-Grammairien.  
 »Peu de temps après, Léon-le-Néophite l'attaque  
 »avec son César, l'assiège, le prend, le dépose, et  
 »l'envoi en Allemagne dans un exil perpétuel. L'em-  
 »pereur Othon meurt; un autre du même nom lui  
 »succède; mais à Rome on lui donne pour succes-  
 »seur un monstre affreux. Tel fut *Matifacio*, sur-  
 »passant tous les mortels en iniquités, souillé du  
 »sang du dernier pape. Il fut aussi obligé de fuir,  
 » et un concile nombreux le déposa. Sera-t-il pos-  
 »sible de supporter encore qu'une si grande quan-  
 »tité de prêtres de Dieu, dignes par leur vie et  
 »leur mérite d'éclairer l'univers, doivent se sou-  
 »mettre à de tels monstres, ignominie du genre  
 »humain, dénués de toute connaissance des sciences  
 »divines et humaines?»

Sylvestre parvint au suprême sacerdoce avec ses  
 lumières, et se conduisit bien jusqu'à sa mort,  
 arrivée le 11 mai de l'année 1003. Quelques-uns  
 ont soupçonné que Stéphanie, veuve du patrice  
 Crescence, l'avait empoisonné, ainsi qu'elle avait  
 empoisonné l'empereur. Mais il n'y a ni preuves,  
 ni motifs qui puissent le faire présumer, car Syl-  
 vestre ne participa en aucune manière au malheur  
 de son mari.

---

---

**XI<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**JEAN XVII,****CXLIH<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 1003.**

---

ÉLU le 9 juin 1003, et sacré le 13 du même mois, il mourut le 31 octobre de la même année. Quelques-uns disent qu'il fut très-adonné à la débauche, et qu'un mari offensé l'empoisonna. D'autres ajoutent qu'il fut aussi voleur.

---



---

**JEAN XVIII,****CXLIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1003 A 1009.**

---

IL s'appelait *Fasano*, né à Rome, fils du prêtre Orso et de Stéphanie, et cardinal du titre de Saint-Pierre. Il fut sacré le 26 décembre 1003, et prit le nom de Jean. A la fin de l'an 1009, il abdiqua le pontificat, et se fit moine dans le monastère de Saint-Paul de Rome, où il mourut le 18 juillet. On dit qu'il avait contribué à la mort de son prédécesseur, et qu'il périt de la peine du talion, en mourant aussi par le poison.

---

---

**SERGIUS IV,**

CXLV° PONTIFE. — DE 1009 A 1012

---

Il était évêque d'Albano, sous le nom de *Pierre Os-porci*, ce qui signifie *bouche de porc*; ayant été élu pape du 17 au 24 août 1009, il le fut jusqu'à sa mort, arrivée le 18 août 1012. Il fut charitable, pacifique, zélé pour le bien public, et modéré dans l'usage des droits de sa dignité.

---

---

## BENOIT VIII,

CXLVI<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 1012 A 1024.

---

Quatorzième schisme.

JEAN, évêque de Porto, né à Toscanelle, fils de Grégoire, fut élu pape le 18 juillet 1012, par les démarches et la protection du marquis de Toscanelle, son parent, dont la famille, dès le neuvième siècle, avait de l'influence dans les élections pontificales. S'il en est ainsi, c'était un malheur, car la plupart des papes de leur façon furent très-méchans. Il prit le nom de Benoît VIII, et peu de temps après, un certain *Grégoire* se fit un parti assez fort pour persuader que l'élection de Benoît était nulle et simoniaque, et qu'on en fit une nouvelle, où le même Grégoire fut en effet élu. Après avoir pris l'aveu du peuple, Benoît fut chassé de la ville, et il y eut schisme, puisque, en 1013, Grégoire fut sacré souverain pontife, et en exerça les fonctions. L'empereur Saint-Henri, second du nom parmi les rois d'Allemagne, qui ne portaient

alors que ce titre, reçut favorablement Benoît, et réussit à le rétablir dans sa dignité. Dès-lors ce pape manifesta un esprit plus militaire qu'ecclésiastique; car il commanda lui-même ses armées contre les Sarrazins, qui de Naples faisaient des incursions sur les états de l'Église. Dans une bataille, il fit prisonnière la reine mahométane, et il eut la cruauté de lui faire trancher la tête. En 1020, il fit un second voyage en Allemagne, auprès de l'empereur Saint-Henri, pour solliciter des secours contre l'empereur de Constantinople, dont il craignait que les armées ne vinssent inquiéter les états pontificaux, par suite de ce qu'il avait favorisé les Normands contre les Grecs. Enfin, il donna des preuves qu'il était plus propre à occuper le trône des Césars, que le siège de Saint-Pierre, qui ne pensa jamais qu'à gouverner une barque de pêcheurs. L'esprit d'avarice se manifesta en même temps que celui d'ambition, en consacrant l'église cathédrale de Bamberg, moyennant un tribut annuel de cent marcs d'argent et un cheval blanc harnaché, sans autre motif que de la rendre immédiatement subordonnée au Saint-Siège, ce qui ne pouvait être sans porter préjudice au métropolitain, à qui, suivant les canons, elle devait être directement subordonnée de droit. Le pape Benoît mourut à la fin de juillet 1024.

---

---

**JEAN XIX,****CXLVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1024 A 1033.**

---

AVANT de changer de nom, Jean XIX s'appelait *Roman*, frère du défunt Benoît VIII. Il était laïque au moment de la vacance du Saint-Siège, et, par les intrigues d'Alberic, marquis de Toscanelle, ainsi que par l'achat infâme des suffrages à prix d'argent, il se trouva en un même jour, laïque et souverain pontife, en août 1024. Son avarice n'eut point de bornes : les empereurs et les patriarches de Constantinople, informés de ce qui se passait, crurent enfin avoir trouvé le moment de faire consentir les pontifes romains à accorder au patriarche de Constantinople le titre de patriarche écuménique de l'Orient : et Jean XIX y consentit. Le seul obstacle qui empêcha l'expédition des bulles nécessaires à cet effet, fut que le secret de cette négociation transpira, et les évêques italiens intriguèrent pour s'y opposer. On faisait sonner bien haut, dans cette occasion, le zèle pour les droits de l'Église romaine. Pour moi, je n'y

découvre que la cupidité des deux partis : c'était par ce motif que Jean y consentait, parce qu'il devait recevoir les sommes convenues par le traité; et la même cause influait sur la répugnance que montraient les Romains, parce qu'ils prévoyaient que l'expédition des bulles pour l'Orient cesserait.

Le peuple se souleva contre le pape, le jour de Saint-Pierre, 29 juin 1033, et tenta de le tuer. Il abandonna ensuite cette résolution, et se contenta de le chasser de la ville. L'empereur Conrad accourut à Rome avec une armée, et réintégra Jean sur son siège; ce pape mourut le 8 novembre 1033.

---

## BENOIT IX,

CXLVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1055 ET AU-DELA.

---

Quinzième schisme.

LA famille des marquis de Toscanelle, descendans d'Alberic, duc de Camérino et de Spolette, patrice de Rome, et de la célèbre reine Marocia, paraissait destinée à régner sur le trône pontifical par des moyens criminels, selon ce que nous avons vu dès la fin du neuvième siècle; mais depuis l'ignominie, dont Grégoire V tenta de couvrir cette famille dans la personne du sénateur et patrice Crescence, Alberic affermit davantage l'opinion des Romains en sa faveur pour l'élection des papes. Nous avons déjà vu Benoît VIII et Jean XIX, membres de sa famille, et nous allons en voir un troisième exemple dans Benoît IX, fils du marquis Alberic, et neveu des deux papes que nous venons de citer, et avec un scandale encore plus grand, puisqu'on effectua son élection, en 1055, lorsque *Theofilato* (c'était son nom avant d'être pape), n'é-

tait âgé que de dix ans environ. Les auteurs de l'art de vérifier les dates nient ce fait ; mais il est affirmé par Radulphe Graber, moine contemporain, partisan déclaré du Saint-Siège : *Puer ferme decennis*, dit-il. En l'année 1038, où il avait tout au plus dix-sept ans, déjà ses mœurs étaient si scandaleuses, que les Romains le chassèrent de la ville. Remis sur son siège dans la même année, par l'empereur Conrad II, bien loin de changer de conduite, ses vices augmentèrent avec son âge. Les assassinats, les adultères publics, les vols même déshonoraient le siège de Saint-Pierre, en déshonorant celui qui y était assis. Les Romains le chassèrent de la ville en 1044, le pape n'ayant encore que vingt-quatre ans, et ils élurent à sa place Jean, évêque de Sabine, qui fut antipape sous le nom de Sylvestre III. Environ trois mois après, Benoît retourna à Rome, soutenu par la puissante protection de son parent, le marquis de Toscanelle ; ce qui, au milieu de tant de maux, produisit, du moins, l'avantage de terminer le schisme ; car Sylvestre III consentit heureusement à redevenir évêque de Sabine, comme auparavant. Mais Benoît ne changea pas pour cela de mœurs, et voyant qu'il était aussi méprisé du clergé que du peuple, il chercha à vendre son pontificat à *Jean Gratien*, archi-prêtre de Rome, moyennant une somme considérable d'argent. Il réalisa son projet, et fit sa renonciation dans la même année 1044. Celui avec qui il traita, prit le nom de Grégoire VI, qui re-



nonça lui-même à la papauté, en 1046, et *Clément II* lui succéda. Ce dernier mourut le 9 octobre 1047 : dans cette circonstance, Benoît IX, las de rester tranquille, vint s'asseoir pour la quatrième fois sur le trône pontifical, par le moyen de la puissance et de la force de ses parens ; et l'on peut s'étonner, à cet égard, de la patience du clergé et du peuple qui consentirent à le souffrir. Cette fois il resta sur le trône un peu plus de huit mois, après quoi il se retira pour toujours. Quelques-uns prétendent que ce fut par suite des exhortations de Saint-Barthélemi, abbé du monastère du Grutaferrea.

Dans ce temps, les Polonais lui demandèrent un roi. Benoît le leur accorda comme une faveur, et en rendant le royaume feudataire du Saint-Siège. Le système d'ambition et d'avarice ne s'est jamais démenti à Rome, depuis le commencement du troisième siècle.

Les maximes se trouvaient établies parmi le clergé romain, et elles se sont transmises de la bouche des anciens au cœur des modernes.

---

---

## GRÉGOIRE VI,

CXLIX° PONTIFE. — DE 1044 A 1046.

---

Nous avons vu que Jean Gratien, archi-prêtre de Rome, dénommé Grégoire VI, avait acheté de Benoît IX, sa renonciation et ses démarches pour la succession du Saint-Siège. Grégoire VI poursuivit beaucoup les voleurs, ainsi que les usurpateurs des biens de l'Église romaine; au reste, selon les écrivains de ce temps, il paraît qu'il n'y avait parmi tous les ecclésiastiques de Rome, aucun prêtre de mœurs plus pures. L'empereur Henri III, qui n'était alors que roi d'Allemagne et d'Italie, se crut obligé de porter ses regards sur les affaires de l'Église. Il voyait à la fois trois papes, Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI, occupant dans la ville les trois palais de Latran, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Majeure, et exerçant le pontificat, chacun dans son Église, sur leurs partisans respectifs. Il fit assembler un concile à Sutri, où il invita Grégoire à se rendre, vu qu'il était le seul qui exerçât le pontificat en 1046. Grégoire y assista, et le con-

cile ayant reconnu le crime de simonie, l'invita à donner volontairement sa démission, afin d'éviter la honte de la déposition. Grégoire y consentit, se dépouilla de ses habits pontificaux, et se retira du concile, qui déclara le siège vacant, sans faire aucun cas de Benoît IX, ni de Sylvestre III.

---

## CLÉMENT II,

CL<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1046 A 1047.

---

SUDGER, né en Saxe, évêque de Bamberg, fut élu souverain pontife, en 1046, d'une voix unanime par le concile de Sutri, sur la proposition de l'empereur. Il fut intronisé sur le trône pontifical, le jour de Noël de la même année, sous le nom de Clément II, et alors même il couronna empereur Henri, ainsi que son épouse Inès. Ce souverain fit un nouveau traité avec les Romains, à qui Sa Majesté donna une grande somme d'argent, en récompense de ce qu'ils s'obligèrent à ne point élire de pape, lors de la première vacance, avant d'avoir reçu sa permission. Clément II accompagna

l'empereur dans son voyage, et mourut en Saxe, le 9 octobre 1047, sans avoir rien fait de mémorable pendant son pontificat. Plusieurs disent qu'il mourut empoisonné. Il est certain que les Italiens étaient mécontents d'avoir un pape Saxon. Il y en a aussi qui attribuent le crime à Gérard Brasure, ami de Benoît IX et du célèbre Hildebrand, dont nous aurons occasion de nous occuper sous le nom de Grégoire VII.

---

## DAMAS II,

CL<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1047 A 1048.

---

A PEINE on apprit en Italie la mort de Clément II, que les Romains demandèrent à l'empereur la permission et le consentement pour élire Halinard, archevêque de Lyon en France, personnage d'une vertu éminente, et très-connu de l'empereur, qui l'aimait beaucoup. Henri y donna son adhésion, mais non pas Halinard, qui bien réellement refusa son élévation au trône pontifical. Alors l'empereur choisit Papon, évêque de Brixen, qui changea son

nom en celui de Damas II ; mais il ne pût exercer son pontificat aussitôt son élection , parce que Benoît IX s'était intronisé , pour la quatrième fois , après la mort de Clément II. Enfin , Damas fut bien reçu à Rome le même jour , 17 juillet 1048 , que Benoît se retira pour toujours. La mort empêcha de connaître le caractère de ce pape ; car il mourut le 8 du mois d'août suivant. Benoît vivait encore à cette époque , et ne témoigna aucun désir d'occuper le Saint-Siège : ainsi on regarda le quinzième schisme comme fini. Je ne donne aucune croyance à ceux qui disent que Damas mourut empoisonné de la part de Benoît. S'il est certain qu'on lui ait donné du poison , le soupçon doit plutôt en retomber sur ceux qui avaient conçu l'espoir de lui succéder. Il ne manque pas non plus d'écrivains , qui disent qu'Hildebrand fut l'auteur de l'empoisonnement , comme il avait été complice de celui de Clément II. Mais les ennemis d'Hildebrand (plus tard Grégoire VII) lui ont imputé tant de crimes , qu'il faut la critique la plus impartiale pour découvrir la vérité.

---

---

## LÉON IX,

CLII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1048 A 1054.

---

L'EMPEREUR Henri III avait pensé qu'on ne pourrait éviter les désordres de Rome, qu'en investissant les empereurs du droit de nommer la personne en faveur de laquelle le clergé et le peuple romain présenteraient, revêtu de toutes les formes, un acte d'élection canonique et d'ordination épiscopale, ou d'intronisation de celui à qui déjà cette ordination aurait été conférée. Voilà le motif pour lequel il nomma les deux derniers papes, Clément II et Damas II : et par une conséquence du même système, et vu la vacance du Saint-Siège par la mort de Damas, il nomma pape l'évêque de Tubla, Bruno, qui était parent de l'empereur, et allemand de naissance, comme les deux papes ses prédécesseurs immédiats. Vers la fin de l'année 1048, Bruno entreprit le voyage de Rome, et passa par le fameux monastère de Cluny, en Bourgogne.

Hildebrand, l'un des moines de cette maison, s'a-

perçut que Bruno affectait, en marchant, un air de souverain, et qu'il portait déjà les marques de la papauté. Il lui représenta que les honneurs qu'il se faisait rendre avant d'être élu pape, pourraient offenser les Romains et les porter à lui refuser leurs voix. Bruno sentit la force de cet avis ; il l'agréa ; il amena à Rome celui qui le lui avait donné, le fit cardinal, et lui confia le gouvernement de l'église du monastère de Saint-Paul. Cet Hildebrand est le même que nous verrons ensuite pape, sous le nom de Grégoire VII. Bruno aussi changea de nom, et prit celui de Léon IX.

Ce souverain pontife est canonisé et vénéré comme Saint. Je n'ai pas l'intention de m'opposer aux décisions sages et judicieuses de la congrégation des cardinaux chargés de cette affaire ; mais le caractère de Léon IX est loin de présenter cette vertu qu'il faut porter jusqu'à l'héroïsme pour être canonisé ; il nous montre, au contraire, un homme ambitieux, violent, peu réfléchi et plus guerrier que prêtre. Presque tout son pontificat se passa en voyages ; ils n'avaient d'autres motifs que sa volonté ; il n'en fit pas un qui eût rapport aux affaires spirituelles ; tous, au contraire, eurent pour but des intérêts temporels, les prérogatives pontificales, mal acquises et toujours usurpées. Il abusa monstrueusement de l'excommunication contre Godefroy, duc de Lorraine, et contre Baudouin comte de Flandres, parce qu'ils faisaient la guerre à l'empereur Henri III. Il se livra aux mè-

mes excès dans des affaires qui ne valaient pas la peine d'être défendues verbalement en justice, et qui méritaient encore moins qu'on se servit des armes dont les premiers papes ne firent usage que contre les hérétiques, après deux admonestations. C'est lui qui, en gardant la possession de son évêché de Tubla, nous a donné le mauvais exemple de la pluralité des bénéfices. Il remplit les fonctions de capitaine général d'une armée conquérante dirigée contre les Normands, qu'il peignait comme des tigres et des léopards, dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur de Constantinople. Ils le firent leur prisonnier, et ils se conduirent à son égard comme les hommes qui avaient le plus mérité de la religion chrétienne. Ils le traitèrent avec ce respect et cette bienveillance dont, certainement, n'était pas digne celui qui les insultait sans raison et sans titre. Il porta la tiare jusqu'au 19 avril 1054, époque de sa mort. Dans les cinq ans, à peu près, que durèrent ses fonctions pontificales, à peine résida-t-il trente jours de suite dans son église. L'état du clergé romain appelait la présence de son pasteur, afin que, par son exemple et par ses prédications il réformât les mœurs, qui, comme nous l'avons vu, étaient si corrompues. Je veux bien croire que celles de Léon étaient pures ; mais la sainteté des prélats ne consiste pas dans cette seule vertu. On nous parle de quelques miracles, mais il n'y en a aucun qui soit bien prouvé ; et quelques-uns sont si ridi-



cules, qu'on ne peut, sans honte, penser que la toute puissance de Dieu ait voulu, malgré toute absence de motif, intervertir l'ordre de la nature.



## VICTOR II,

CLIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1054 A 1057.



LES Romains envoyèrent le sous-diacre Hildebrand, cardinal, avec le titre de légat, à l'empereur Henri III, pour le prier de leur accorder pour souverain pontife, son parent et ancien ministre Gebehard, évêque de Eicsthad. Henri accueillit leur demande, et Gebehard fut élu par le concile de Mayence, dans le mois de mars 1055. Il partit ensuite pour Rome, où il fut intronisé le 15 avril comme son prédécesseur. Il resta toujours en possession de son évêché. Il était impossible que tous les Italiens fussent contents de voir la tiare sur la tête des Allemands. Lambert, écrivain contemporain, raconte qu'un sous-diacre chercha à empoisonner Victor; qu'il mit du poison dans le vin qui était dans le calice; que le pape, malgré ses efforts, ne put pas le lever après l'avoir

consacré; que connaissant que cet événement présentait quelque chose de mystérieux, il se mit à genoux sur les marches de l'autel, et qu'avec beaucoup de ferveur il pria Dieu de lui faire la grâce de lui en découvrir la cause; que le sous-diacre fut, à l'instant, obsédé par le démon, de manière que tous les assistans s'en aperçurent; que le pape pria de nouveau, et invita tout le monde à prier pour la délivrance du sous-diacre, et qu'il fit enfermer le calice et le vin consacré dans le tabernacle d'un autre autel. Fleuri ajoute que Lambert est un écrivain d'un grand poids; mais le fut-il encore plus, je ne croirai pas à ce miracle tel qu'on le raconte. Le pape eût, sans doute, quelque motif de crainte, et il feignit alors l'impossibilité de lever le calice. Il persécuta beaucoup les simoniaques; voilà la seule chose remarquable qui appartienne à notre sujet. Il mourut en Toscane, à son retour d'Allemagne, le 28 juillet 1057.

---

---

## ETIENNE IX,

CLIV<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 1057 A 1058.

---

LORSQUE le pape Victor II mourut, l'empereur Henri III n'était déjà plus. Ses royaumes d'Allemagne et d'Italie avaient passé à son fils Henri IV. Ce prince, qui n'avait alors que six ans, ne fut couronné empereur que quelque temps après : Les Romains profitèrent de ces circonstances, pour élire, par eux-mêmes, un souverain pontife. Ils élurent, le 2 du mois d'août 1057, Frédéric de Lorraine, cardinal du titre de Saint-Crisogone, et frère de Godefroi, duc de Lorraine. Il prit le nom d'Étienne IX, et mourut le 29 août 1058. Dans ce court espace de temps, il s'était déjà montré ambitieux et guerrier, caractère totalement contraire à l'état monastique dans lequel il avoit vécu auparavant au Mont-Cassin, où il avait été abbé. La mort, qui le surprit à Florence, arrêta les progrès des préparatifs, qu'à peine élu pape, il avait commencés, afin que son frère se rendît maître de l'Italie, au préjudice du jeune roi Henri IV qui était à la

veille d'être nommé empereur ; il avait conçu le projet de réunir les forces du Saint-Siège à celles du duc pour chasser les Normands qui étaient déjà maîtres d'une partie du territoire adjudgé à l'Église Romaine par les donations impériales. Cet homme voulut encore commander après sa mort. Il réunit, dans l'église, les évêques, le clergé, et le peuple de Rome : il leur intima, si Sa Sainteté mourait pendant l'absence du sous-diacre Hildebrand, alors résidant à Constantinople en qualité de légat chargé des affaires de l'état, auprès de l'impératrice mère, de ne pas élire un nouveau pape jusqu'au retour d'Hildebrand à Rome ; de prendre son avis, et de le suivre. Cet ordre produisit le schisme que nous allons bientôt voir naître. On trouve encore des écrivains qui disent qu'il s'opéra des miracles sur le tombeau d'Étienne IX.

---

---

**NICOLAS II,****CLV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1058 A 1061.**

---

**Seizième schisme.**

**APEINE** eut-on connaissance à Rome qu'Étienne IX venait de terminer sa carrière à Florence, qu'on choisit, pour pape, Jean, évêque de Veletri, qui prit le nom de Benoît X. Grégoire, comte de Toscanilla, fils d'Alberic, et Gérard de Galera, firent ce choix dans une réunion, qui eut lieu pendant la nuit, des principaux personnages de Rome et d'un nombre considérable de gens du peuple, en armes. Pierre Damien et plusieurs autres cardinaux protestèrent contre ce choix et lancèrent des anathèmes contre les électeurs qui devaient, disaient-ils, exécuter l'ordre du pape Étienne IX. Pierre d'Amiens devait faire l'intronisation, comme évêque d'Ostie : à lui seul appartenait la prérogative d'ordonner les papes. Mais s'étant refusé à remplir ces fonctions de son ministère, les Romains prirent l'archiprêtre d'Ostie, et le forcèrent à placer la

tiare sur la tête du nouvel élu. Benoît X n'en était pas indigne, comme nous pouvons en juger par la réponse que fit Étienne IX, avant d'être pape, à celui qui lui demandait quel était le sujet qui lui paraissait le plus digne d'être élu ; en effet, Jean, évêque de Veletri, fut un des cinq qu'Étienne désigna. Il fut couronné le dimanche de la Passion, 5 avril 1058. Il donna le pallium à Estigand, archevêque de Cantorbéri en Angleterre, et il exerça les fonctions pontificales, chaque fois que les circonstances lui en présentèrent l'occasion.

Après tous ces événemens, Hildebrand revint de Constantinople ; il apprit, en Toscane, tout ce qui s'était passé à Rome ; il s'arrêta à Florence, écrivit ce qu'il jugea convenable ; les Romains lui envoyèrent des pouvoirs illimités pour qu'il put agir comme il le croirait utile. Il se rendit à Sienne et là il choisit, de lui-même, pour souverain pontife, Gérard, évêque de Florence et lorrain d'origine ; Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane, fournit des secours pour favoriser le succès de cette élection ; et l'élu prit le nom de Nicolas II. Les Romains qui étaient entrés dans ce parti écrivirent au roi Henri IV ; ils lui firent la promesse qu'ils lui seraient fidèles comme ils le furent à son père ; et ils lui dirent que ce motif leur avait fait suspendre jusqu'alors l'élection d'un souverain pontife. Ils lui demandèrent des commissaires de son choix, afin qu'instruits de tout ce qui se passait, ils empêchassent qu'une élection faite contre

les règles, prévalût sur celle qui aurait pour elle la légitimité.

Le roi approuva l'élection de Gérard, et ordonna au duc Godefroi de le conduire à Rome. Cet ordre ayant été exécuté, Benoît X renonça à tous ses droits, et le schisme cessa : mais s'il n'eût pas voulu céder, je ne sais pas pourquoi son élection eut été nulle.

Nicolas II célébra un concile dans son palais de Latran, l'an 1059, avec cent treize évêques : d'accord avec eux, il y promulgua une loi qui fixait le mode à suivre dans les élections de papes, afin d'éviter l'événement qui venait d'avoir lieu. Cette loi portait que le Saint-Siège étant vacant, les évêques cardinaux, avant toutes autres personnes, se réuniraient, et procéderaient à l'élection ; qu'ils appelleraient ensuite les clercs cardinaux, puis le reste du clergé, et enfin le peuple pour qu'il donnât son consentement : sera élu pape, celui des individus de l'Église romaine qui en sera jugé digne ; si nul de ses membres ne présente cette condition, on le choisira dans une autre Église. « Sauf l'honneur dû à notre bien-aimé fils Henri » qui maintenant est roi, et qui, si Dieu le veut, » comme nous le lui avons accordé, sera empereur. » On rendra le même honneur à ses successeurs auxquels le Saint-Siège aurait accordé personnellement le même droit. » S'il y a des obstacles qui empêchent de faire, à Rome, une élection libre, pure et gratuite, les évêques, les cardinaux, le reste

du clergé et les laïques catholiques pourront choisir le lieu qui leur paraîtra le plus convenable. Si, pour cause de guerre ou de tout autre empêchement, l'élu ne peut pas être intronisé à Rome, il procédera, nonobstant cela, en véritable pontife. Tout individu élu non-conformément à cette loi sera anathématisé et déposé, ainsi que tous ses complices, comme antechrist, usurpateur et destructeur de la chrétienté, sans que, sur ce point, audience lui soit accordée.

La clause de ce décret où l'on feint que le droit de l'empereur est seulement personnel, et une grâce accordée par le pape, mérite une attention particulière. L'abus que l'on fit de l'enfance d'Henri IV est bien notoire, puisque nous avons vu que, depuis Constantin, tous les empereurs jouirent du droit d'approuver ou de rejeter les élections pontificales avant la consécration de l'élu. L'esprit d'ambition et le désir d'indépendance se montrent au grand jour dans Nicolas II, ainsi que dans ses prédécesseurs.

En 1059 il réunit un autre concile dans la ville d'Amalfi, pour prendre un parti dans les affaires des Normands; il fit des conventions avec Richard et Robert de Normandie : il confirma Richard dans la principauté de Capoue, et Robert dans les duchés d'Apulie, de Calabre, et dans ses droits à la Sicile. Robert promit de payer au Saint-Siège, dans le temps de pâques, une contribution de douze deniers, monnaie de Pavie, pour chaque



paire de bœufs. Outre cela , Robert et Richard se reconnurent vassaux du Saint-Siège , et lui jurèrent fidélité. Voilà l'origine du royaume de Naples, et la cause des progrès extraordinaires de l'ambition des papes qui, tirant vanité de la souveraineté directe de ce royaume , ont causé dans le moyen âge et dans les siècles modernes , plus de guerres et fait répandre plus de sang que les rois. Ils ont prouvé ainsi que leur esprit était plus occupé des affaires de la domination temporelle que des intérêts de la religion et des soins du gouvernement ecclésiastique. Que Saint-Pierre serait loin de vouloir reconnaître pour son successeur ce Nicolas II et ceux qui l'ont suivi, lorsqu'il les verrait désoler la chrétienté par des calamités et par des guerres , pour satisfaire des passions humaines d'un prétendu équilibre politique qui n'est d'aucun intérêt pour le successeur de l'apôtre ! Nicolas mourut le 22 juillet 1061.

---

---

## ALEXANDRE II,

CLVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1061 A 1073.

---

Dix-septième schisme.

LE 30 septembre 1061 , fut consacré sous le nom d'Alexandre II , Anselme Badages , milanais , évêque de Lucques. Il imita le mauvais exemple de ses prédécesseurs , en conservant , durant sa vie , la jouissance de son évêché. On n'avait point demandé au roi Henri IV , la confirmation de l'acte qui constatait sa nomination. On ne fit aucun cas de ce que le pape Nicolas avait stipulé dans le concile qu'il avait tenu ; bien que les expressions de son décret qui en émanait eussent été rédigées avec intention , de manière qu'on eut l'air d'y avoir satisfait par la seule notification de l'élection à l'empereur , et sans qu'on fut tenu d'attendre sa confirmation.

L'impératrice , veuve Inès , qui , en sa qualité de tutrice , gouvernait l'empire , se sentit vivement offensée de cet acte de mépris. Elle ordonna qu'il

fût fait une nouvelle élection de pape à la diète de Bâle. Cadaloo, évêque de Parme, fut élu le 28 octobre, et prit le nom d'Honoré II. Il fut condamné comme antipape par les évêques Italiens et Allemands, le 27 octobre 1062, en concile de Osbor; mais Honoré II, entouré de sa cour et de ses partisans, continua de remplir ses fonctions pontificales. Je ne pense pas que l'élection d'Alexandre II fut nulle; mais alors la loi fut violée autant, et même plus qu'elle ne le fut lorsqu'en 1059, on élut Benoit X. Pourquoi l'élection de celui-ci fut-elle déclarée nulle, et valable celle d'Alexandre? parce qu'ainsi l'exigeaient les intérêts de Rome. Cadaloo qui mourut l'an 1064, procéda toujours comme véritable pape, sous le nom d'Honoré II, traitant d'antechrist et d'excommunié, le pape Alexandre II, et l'insultant même dans Rome où il avait des partisans. En même temps Alexandre excommuniait l'empereur Henri, comme protecteur de Cadaloo.

Le génie du cardinal Hildebrand, qui disposait de tout à Rome depuis Léon X, était la cause de ce désordre et de plusieurs autres sujets de trouble qui agitèrent ce pontificat. Saint Pierre d'Amiens fit à ce sujet un distique très-piquant, que voici :

Papam rite colo, sed te prostratus adoro,  
Tu facis hunc dominum, te facit ille deum.

Je rends au pape le tribut de vénération que je

dois ; mais prosterné à tes pieds , je t'adore. Tu fais le pape seigneur , lui te fait Dieu.

On nous parle aussi de miracles faits par Alexandre II ; quant à moi je ne crois point à ceux d'un homme qui , à chaque instant et pour des motifs quelconques , lançait les foudres de l'excommunication , à ceux d'un homme qui , à peine parvenu au suprême degré du sacerdoce , viola les lois et les droits de son souverain , usurpa la souveraineté de la Calabre , de Capoue , de la Sicile et de l'Apulie , pour la donner à ceux que son prédécesseur disait être pires que des tigres et des bêtes féroces ; et qui enfin se jeta dans mille affaires temporelles et peu dignes du successeur de Saint-Pierre.

---

---

## GRÉGOIRE VII,

CLVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1073 A 1086.

---

Dix-huitième schisme.

LE moment est arrivé de faire le portrait d'un pape que je peindrais, s'il n'eut été canonisé et mis au rang des saints, avec des couleurs qui le représenteraient comme le plus grand des monstres que l'ambition ait pu former. Je dirais qu'il fut la source, le principe et la cause de mille guerres et de mille morts par le système qu'il adopta, qu'il consolida, qu'il consacra, et dont il voulut qu'on suivît désormais l'exemple dans l'exercice du pouvoir pontifical, je pourrais dire enfin qu'il paraît impossible qu'un seul homme ait été capable de causer autant de maux qu'en causa Gregoire VII. Les Églises catholiques d'Allemagne, de France et de plusieurs autres états ne voulurent pas admettre la bulle de canonisation; elles ne reconnaissent point ce pontife pour saint, ni ne le vénèrent comme tel. Des considérations politiques portèrent l'Eglise d'Espagne à se conformer à la décision du

Saint-Siège; mais les hommes de lettres qui savent donner aux choses la couleur qui leur convient, disent que quand-même les raisons manqueraient pour reconnaître dans la canonisation des saints, le jugement des hommes, celles que nous offre la canonisation de Grégoire VII suffiraient. On s'y abstient de déclarer que les âmes jouissent du ciel; les plus grands pécheurs sont sauvés s'ils meurent avec une contrition sincère de leurs péchés. La controverse tombe seulement sur la question de savoir si la conduite et la vie de cet homme furent vertueuses jusqu'à ce degré d'héroïsme qui les rend dignes d'être proposées pour modèles au peuple chrétien. Pour ce qui concerne le culte à rendre à Grégoire, comme saint, il est confondu avec tous les autres qui, le 1<sup>er</sup> novembre, sont offerts à notre vénération; sans qu'il soit nécessaire de connaître leur nom, ni aucune circonstance de leur vie, ainsi qu'on en use à l'égard de ceux qu'on parvient à faire canoniser à force de sollicitations. Je ne puis m'empêcher de citer avec éloge la décision que prit la congrégation des moines de l'ordre de Saint-Benoît des Pays-Bas, vers le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle; ils décrétèrent que toutes les causes pendantes, relativement à la canonisation de moines, seraient suspendues: d'abord parce que le nombre de ceux de leur ordre qui avaient été canonisés, était déjà considérable, et parce que l'expérience leur démontrait que la dévotion que l'on avait aux anciens saints

diminuait à mesure que celle qu'on accordait aux nouveaux, devenait une dévotion à la mode.

Hildebrand naquit à Sienne, en Toscane, il fut moine de l'ordre de Saint-Benoît, à Sainte-Marie du Mont Aventin, à Rome, et ensuite à Cluni en Bourgogne. C'est de là que Léon IX le fit venir pour le mettre à la tête de l'abbaye de Saint-Paul, avec le titre de cardinal. Nicolas II le fit ensuite archidiaque de Rome. Pendant ces deux pontificats, et ceux de Victor II, d'Étienne IX et d'Alexandre II, il commanda avec plus d'autorité que ces cinq papes qui s'en déféraient entièrement à son sentiment. On lit dans l'office ecclésiastique de sa fête, le verset d'un psaume qu'il écrivit, dit-on, par hasard étant encore enfant, *dominabitur à mari usque ad mare : Il dominera d'une mer jusqu'à l'autre ; c'est-à-dire, il dominera sur tout le monde chrétien*. Je regarde cela comme une fable, composée après coup, pour lui donner une certaine odeur de prophétie ; mais cette seule anecdote, envisagée sous un autre point de vue, devait nuire à sa canonisation. Le système qui donnerait à un souverain pontife la domination sur les hommes, se trouve réprouvé, dans l'évangile, par Jésus-Christ, et s'oppose diamétralement à celui de Saint-Pierre et des douze premiers papes qui, étant plus près de la source des traditions originales de Jésus et de ses apôtres, connaissaient mieux que les modernes le véritable esprit du christianisme et du sacerdoce.

Pendant les 25 années qui précédèrent son élection, il commanda plus en pontife qu'en cardinal : Saint-Pierre Damien, son collègue, fit bien connaître par son distique latin que Hildebrand était le dieu d'Alexandre II. Les légations et l'élection de Nicolas II, lorsque Benoît X était déjà sur le trône pontifical, seront un éternel témoignage que la résistance que Grégoire écrivit avoir opposée à ceux qui travaillaient à son élection, n'était que feinte : sa conduite postérieure confirma cette vérité. Je ne soutiendrai pas avec ses ennemis, qu'à l'âge de plus de soixante ans, il ait vécu en concubinage avec la comtesse Matilde qui en avait trente, ni qu'il ait donné du poison au pape Alexandre pour rendre la chaire vacante, ni qu'il ait acheté à prix d'argent le suffrage des électeurs, quoique ses ennemis lui aient prouvé tout cela, soit par témoins, soit par des lettres qui, maintenant que l'intérêt des parties a cessé, méritent peu de confiance ; mais tous les papes et tous les cardinaux présents et futurs auraient beau se réunir pour faire l'apologie de ce successeur de Saint-Pierre, il résulterait toujours de l'examen attentif de sa vie, que Hildebrand Grégoire fut ambitieux, despote, orgueilleux, arrogant, inflexible, vindicatif, imprudent, injuste ; qu'il méprisa les maximes évangéliques qui font de l'humilité et du désintéressement une vertu ; qu'il fut un appréciateur avare des grandeurs humaines pour son Église et pour sa dignité, et qu'enfin il fit périr un plus grand nombre



d'hommes que les autres papes des siècles IX et X, qu'il citait lui-même comme mauvais.

Voyons quelques traits de sa conduite. Il fut élu pape le 22 avril 1073; il n'en donna aucun avis à l'empereur Henri IV. Ce souverain s'en plaignit, et Grégoire chercha à lui persuader qu'il n'avait pris aucune part à son élection; il fit plus, il écrivit à quelques personnages pour les engager à porter l'empereur à ne pas l'approuver. Quel événement pour Hildebrand, si le résultat eut été conforme à ce qu'il avait fait semblant de désirer! Cependant Henri IV confirma son élection, et Grégoire VII fut consacré le 30 juin. Aussitôt qu'il crut son pouvoir bien établi, il se conduisit mal envers l'empereur. Il méditait le projet de dépouiller les souverains laïques du droit d'investiture des évêchés et des abbayes, droit qu'ils possédaient depuis très-long-temps, soit sous ce nom, soit sous un autre: ils l'exerçaient par le moyen de l'anneau et du bâton ou de quelques autres signes qui sont le symbole de la puissance, et qui ne sont pas si opposés à l'esprit de l'Église, que les papes, ne consultant que leurs intérêts, ont cherché à le persuader. La réponse de l'empereur fut bien simple; il dit qu'il n'avait usurpé aucun droit, et qu'il ne devait pas nuire à ses successeurs, en se laissant dépouiller de celui que lui avaient transmis ses ancêtres. Grégoire, irrité, regarde dès-lors comme ses ennemis tous les rois chrétiens; il leur impute le crime de simonie dans la provision de dignités et

de bénéfices ecclésiastiques, parce qu'ils faisaient usage des investitures. Il les menaça non-seulement de l'excommunication et de publier qu'ils avaient été anathématisés comme ennemis de l'Église, mais de délier leurs vassaux du serment de fidélité.

Cet attentat n'était pas si inoui que le disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, mais il l'était quant à la manière et aux circonstances. Les écrits publiés sur la vie des papes antérieurs, établissent que le pape Innocent I<sup>er</sup> excommunia l'empereur Arcadius; Martin I<sup>er</sup>, l'empereur Constant II; Grégoire III, l'empereur Léon; Adrien II, l'empereur Charles II, dit le Chauve; Alexandre II, l'empereur Henri IV; Jean VIII, Sergius, duc de Naples, parce qu'il fit la paix avec les Sarrazins; Étienne VII, Hugues *le grand*, duc de France, parce qu'il faisait la guerre au roi Louis IV, dit d'Outre-Mer, contre lequel il s'était révolté; qu'Étienne II excommunia tout ceux qui oseraient s'opposer à l'établissement de la nouvelle dinastie de Pépin, roi de France; Étienne V, tous ceux qui favorisaient l'établissement de la nouvelle dinastie des Capets. Zacharie délia les Français du serment de fidélité envers leur roi Childéric III, et ordonna qu'ils jurassent d'être fidèles au nouveau roi Pépin. Mais qu'est-ce que tout cela, comparé à l'action de porter les nations, par leur propre mouvement, à la révolte contre leurs souverains, et d'employer le prétexte de la religion pour exciter des tumultes, des guerres civiles, des incendies,

des homicides, des vols, des sacrilèges, des adultères, des violences, la misère publique, le dépeuplement des pays, et ce nombre considérable d'actions criminelles, d'horreurs et de maux qui épouvantèrent l'Allemagne, l'Italie et presque toute l'Europe. L'invention de cet épouvantable attentat était réservée à Grégoire VII. L'extirpation de la simonie en était le prétexte, et le but réel celui de la faire exercer exclusivement par les Romains. La simonie ne cessa point; elle changea de théâtre. Les péchés ne furent pas moins nombreux, mais les personnes des pécheurs ne furent plus les mêmes. On ne nomma plus aux investitures, mais la partie essentielle était dans les provisions pontificales. Si l'on cherche la cause première des péchés et des guerres qui désolèrent les siècles suivants, on la trouvera dans les principes que Grégoire VII établit; ils donnent au pape le droit de disposer indirectement des royaumes, en excommuniant les rois, en dégageant les vassaux du serment de fidélité, et en offrant le royaume à d'autres catholiques, sous la condition qu'ils se confesseront redevables de leur droit de souveraineté, au souverain pontife.

Grégoire VII fomenta le soulèvement des Saxons, et donna lieu à celui des Allemands et des Italiens. Il fit nommer empereur, Rodolphe de Souabe, beau-frère de Henri. Il est impossible de rien imaginer qu'il n'ait tenté pour perdre celui-ci. On ne sera pas surpris que ce monarque ait cherché à lui

rendre la pareille, en créant le schisme qu'on dut prévoir par l'élection de l'antipape Guilbert, qui prit le nom de Clément III. Il était facile aussi de calculer les maux qui en furent la suite. Rien n'est comparable à l'orgueilleuse témérité que Grégoire montra lorsqu'il fut question de la réconciliation avec l'empereur. Ni Sergius, ni aucun des papes barbares des neuvième et dixième siècles, n'auraient imaginé une conduite aussi arrogante et aussi contraire à l'esprit de l'Évangile et à tout ce que nous offrent les vies des anciens papes. L'empereur arrive à Canosa, et on le garde pendant trois jours dans le fossé de la citadelle, entre deux murailles, nu pieds, sans autre vêtemens qu'une tunique d'une laine grossière, sans suite, et sans aucune marque distinctive de dignité. On exige ensuite de lui qu'il confesse publiquement, dans une diète impériale, que, dans tout ce qu'il a fait, il a agi sans raison, et qu'il est indigne de régner. Henri accepta non-seulement des conditions aussi humiliantes, mais il fut encore obligé d'en admettre de plus dures. Grégoire l'absout de l'excommunication, lui donne le corps de notre seigneur Jésus-Christ pendant la messe, et nonobstant cela, quelques jours après, il écrit aux Allemands qu'il avait soulevés contre leur souverain, de ne pas le reconnaître pour roi, puisqu'il ne lui avait pas rendu l'Empire ni la dignité royale.

Il eut recours à tous les mensonges inventés par lui ou par ses adulateurs pour persuader, soit par

des lettres, soit par l'entremise de ses légats, que le droit de nommer ou de confirmer presque tous les souverains, ou d'approuver le droit héréditaire des nouveaux possesseurs, appartenait à l'Église Romaine qui devait recevoir d'eux des tributs de reconnaissance, et serment de vasselage et de fidélité. C'est ainsi qu'il le déclara à l'Empire de Constantinople, aux royaumes d'Espagne, de France, et à plusieurs autres États. On ne peut lire sans scandale ses lettres qui n'offrent qu'un tissu de mensonges sans nombre, sur cette affaire. Si les canonisations n'inspiraient quelque respect aux catholiques, nous ne pourrions donner au pape Grégoire VII d'autre titre que celui d'imposteur. Quant à l'Espagne, il ne se borna pas à déclarer qu'il avait des droits sur le royaume, mais il fit don au comte Rouci, chevalier français, de tout le territoire dont il ferait la conquête sur les Maures, à condition qu'il se reconnaîtrait feudataire du Saint-Siège. Rien de tout cela n'eut lieu. Avec de semblables mensonges, il parvint à introduire dans les royaumes de Castille et d'Aragon, la liturgie alors en usage à Rome, à la place de celle qui avait été conservée dans toute sa pureté depuis les premiers siècles. Le Père Henri Florez composa sur cette affaire un excellent ouvrage ayant pour titre *l'Espagne sacrée*. Il fit voir que la liturgie gothique d'Espagne était la liturgie primitive de Rome, et que la différence qu'on y remarquait du temps de Grégoire VII, consistait dans les changemens opérés.

par les Romains et non par les Espagnols dans les temps intermédiaires.

L'abus de la puissance spirituelle et son mélange avec la politique mondaine furent notoires dans la conduite de Grégoire VII envers les normands, souverains de l'Angleterre et des Deux-Sicules. Aujourd'hui il lance contre eux les foudres de l'excommunication, il les traite de tyrans, d'antechrist et d'ennemis de l'Église; le lendemain il les absout, il les flatte, il les loue, il exagère leur bonté parce qu'ils se soumettent à faire la guerre à Henri IV. Les conjurés d'Allemagne lui reprochèrent avec raison de les avoir abandonnés après les avoir jetés dans le précipice. Grégoire voulait qu'on lui déférât l'élection du roi, et que le premier serment de celui-ci fut celui de vasselage et de fidélité au Saint-Siège; il se conduisit envers les rois de France et leurs évêques avec duplicité et suivant les occurrences. Il écrivit en faveur du pouvoir qu'il usurpait de détrôner les rois, et l'on ne voit dans ses écrits qu'un abus de la sainte écriture, des pères de l'Église, et le soin qu'il prend de cacher tout ce que l'histoire ecclésiastique offre de contraire à ses projets, comme l'a dit le cardinal de Fleuri.

Enfin, je suppose que tout ce qu'on a dit contre lui, relativement à la sensualité, à la simonie, aux homicides, et à tant d'autres vices grossiers, ne soit que des calomnies; il demeurera encore démontré que l'on ne vit peut-être jamais un homme

plus ambitieux, plus téméraire, plus arrogant, plus intrigant, ni plus méchant; d'autant plus pernicieux, qu'il sanctifiait ses passions, en les cachant sous le voile hypocrite de la religion et du respect qu'inspirait le Saint-Siège. Il mourut à Salerne, le 25 mai 1085, exilé de Rome, à cause, suivant ses dernières paroles, de son amour pour la justice. S'il le pensait ainsi, sa bonne foi aura sauvé son âme; mais elle ne commandera pas à l'opinion; il faut à celle-ci d'autres titres que des canonisations.

---

## VICTOR III,

CLVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1085 A 1087.

---

Suite du dix-huitième schisme.

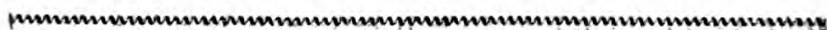
DÉSIRÉ, abbé du monastère de Mont-Cassin, et cardinal romain, fut élu pape le 24 mai 1086, une année après la mort de son prédécesseur. Il refusa la tiare, à-peu-près pendant une autre année, c'est pourquoi il ne fut consacré que le 9 mai 1087, sous le nom de Victor III, et mourut le 16 sep-

tembre de la même année. Dans les quatre mois de son pontificat, il confirma l'excommunication lancée par Grégoire VII contre l'antipape et l'empereur; mais Clément III, non-seulement était reconnu pour véritable pape, par le parti de Henri IV, en Allemagne et en Lombardie, mais par une grande partie du peuple de Rome, où il faisait sa résidence, protégé par le préfet Cencius, qui gouvernait la ville au nom de l'empereur : ainsi Victor III n'était maître que de Saint-Pierre et de la ville située sur l'autre rive du Tibre, et tout au plus eut-il quelquefois l'île de ce fleuve. Un tel état de chose devait faire naître dans Rome des factions sanguinaires, et y produire les guerres civiles. Les partisans de Victor étaient soutenus par les armes de la comtesse Matilde, par celles de Roger de Sicile et des princes ses adhérens. Il est difficile de dire en peu de mots les malheurs que ce schisme causa en Italie, en Saxe, et dans tout le reste de l'Allemagne.

On fut en proie à tant de maux, parce que les papes s'étaient mis dans un état contraire à celui de Saint-Pierre. Si on ne leur eût pas accordé une puissance temporelle, un moment eut suffi pour éteindre le schisme, comme Théodoric, roi d'Italie, fit cesser celui de Symmaque, et comme cela arriva dans d'autres circonstances, que nous avons déjà fait connaître. La position dans laquelle Victor se trouvait ne l'empêcha pas d'envoyer une escadre en Afrique, avec des troupes de débarque-



ment pour châtier les Sarrazins , et pour faire la conquête des peuples qui habitaient les côtes de la mer. On peut considérer cette expédition comme l'avant-coureur des croisades, que nous verrons commencer sous le pontificat suivant. On dit que Victor mourut empoisonné. Il est constant que les cardinaux Richard, abbé de Marseille, qui avait été légat en Espagne, et Hugues, archevêque de Lyon, l'un des trois que Grégoire VII jugeait convenable de nommer, ambitionnaient le pontificat.



## URBAIN II,

CLIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1087 A 1099.



Suite du dix-huitième schisme.

OTHON, évêque d'Ostie, était l'un des trois que Grégoire proposa pour lui succéder. Il fut, en effet, élu immédiatement après la mort de Victor III, le 12 mars 1088. Il était Français, fils de Euchère, seigneur de Lageri, près de Reims: il avait été premier chanoine de cette dernière ville, ensuite

moine de Cluny, et postérieurement abbé du Mont-Cassin. Il ne tarda pas à être nommé évêque et cardinal, et enfin pape. Avant sa promotion au pontificat, il était d'avis qu'on ne devait point célébrer d'élection papale sans le consentement de l'empereur, souverain de Rome, ni consacrer, ni introniser l'élu avant l'approbation impériale de l'acte de l'élection. Etant encore abbé du Mont-Cassin, il s'était montré le défenseur de cette opinion, dans ses débats avec le pape Victor III; mais, devenu pape, il changea de manière de penser. Il regarda l'honneur de l'indépendance comme une chose sacrée; et ce qu'il regardait avant comme une justice, ne lui parut plus mériter son attention. Il suivit le même système de Grégoire VII : dès-lors il ne prit aucun moyen de faire cesser le schisme qu'entretenaient Clément III et Henri IV; mais il s'acharna à les persécuter, eux et les évêques de leur parti, et avec tant de fureur qu'on ne pouvait reconnaître dans sa conduite le caractère du vicaire de Jésus-Christ, qui cherche la brebis égarée pour la ramener au bercail; mais c'était un prince temporel, un roi des Gentils, qui ne respire que la vengeance et la mort.

Il fit le voyage de France, et dans un concile de Clermont, il exhorta les Français à former une armée, à l'envoyer dans la Palestine pour en faire la conquête, et pour délivrer du joug des Mahométans, les habitans de Jérusalem, de Bethléem, de Nazareth et de plusieurs autres lieux, qui furent

le théâtre où s'opérèrent de grands mystères , et que notre rédempteur Jésus-Christ consacra par sa présence. Les préjugés du siècle firent adopter ce projet dont l'issue fut ce qu'elle devait être ; car ce pays retomba enfin sous le pouvoir des Orientaux ; la population fut inutilement diminuée en Europe par des émigrations de trois cent mille hommes , dans une occasion ; de quatre cent mille dans une autre , etc. ; enfin , le nombre des personnes qui périrent dans les croisades se monta à cinq au six millions. Ces croisades produisirent le débordement de mœurs qu'on ne trouve que dans la soldatesque, ces idées chevaleresques sur le prétendu honneur , que l'on attache au duel et à d'autres préjugés dangereux ; elles donnèrent naissance à ces corporations de chevalerie, connues sous les titres distinctifs de chevaliers du Temple , de Saint-Jean , du Sépulcre , et sous plusieurs autres qui fournirent, en Europe , l'idée de la création de l'ordre de Calatrava , de Saint-Jacques , d'Alcantara , etc. , qui , en augmentant le nombre de célibataires , multipliaient les causes de la diminution de la population ; elles firent connaître , et elles nous apportèrent l'institut des hermites du Mont-Carmel , qui fut imité de suite par les Augustins , et peu de temps après par les Trinitaires et par l'ordre de la Merci : ceux-ci furent suivis , comme cela était facile à prévoir , des Dominicains et des Franciscains , source inépuisable d'instituts de mendiants , qui n'a cessé de produire , jusques

à nos jours, des corporations régulières, de manière que si nous comparons le nombre des célibataires ecclésiastiques d'aujourd'hui, à celui qui existait à l'époque du concile général de Nicée, quand déjà la religion chrétienne était dominante en Asie, en Afrique et en Europe, on trouvera le rapport de mille à un. Nous devons joindre à tout cela la réunion immense de biens-fonds et domaines dans les corporations ecclésiastiques, au préjudice des habitans d'un pays réduits à la condition de colons, qui gémissent sous le poids de la misère, ou sous celui de la servitude. Voilà une partie des funestes résultats que produisirent successivement les croisades, par une lutte d'idées, liées entre elles, suivant le développement que chacune d'elles présentait.

Urbain II mourut à Rome, le 29 juillet 1099



# PORTRAIT POLITIQUE

DES

# PAPES,

CONSIDÉRÉS COMME PRINCES TEMPORELS ET COMME  
CHEFS DE L'ÉGLISE,

Depuis l'établissement du Saint-Siège à Rome, jusqu'en 1822;

PAR JUAN-ANTONIO LLORENTÉ,

ANCIEN SECRÉTAIRE DE L'INQUISITION, AUTEUR DE L'HISTOIRE CRITIQUE DE  
L'INQUISITION EN ESPAGNE.

TOME II.



PARIS,

CHEZ BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE,

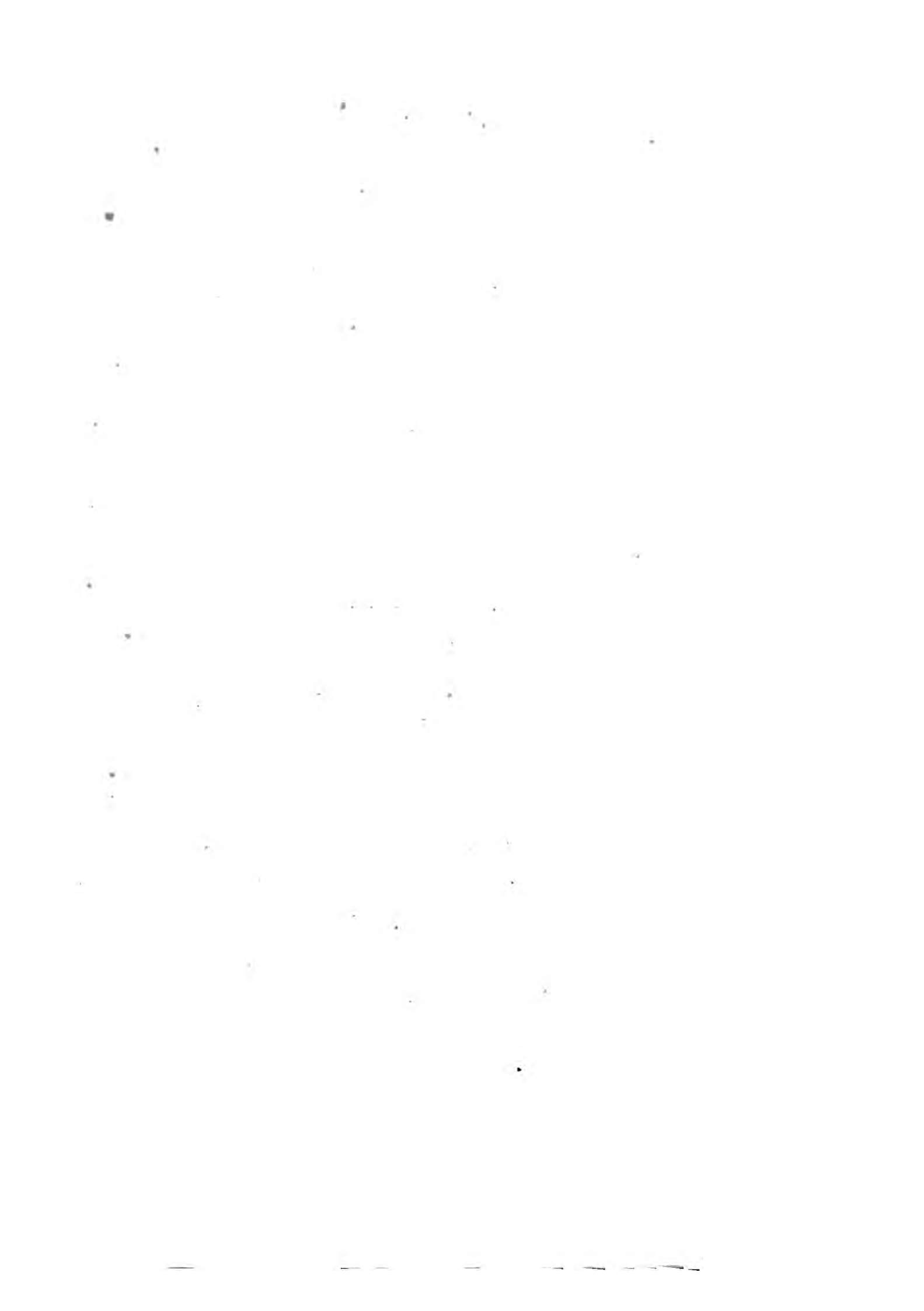
QUAI DES AUGUSTINS, N° 57.

A ROUEN,

CHEZ BÉCHET JEUNE, LIBRAIRE, RUE GRAND-PONT, N° 75,

au Salon littéraire.

1822.



# PORTRAIT POLITIQUE DES PAPES.

---

## PASCHAL II,

CLX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1099 A 1118.

---

Fin du dix-huitième schisme.

**R**AINIER, cardinal prêtre du titre de Saint-Clément, fut élu pape le 3 août 1099, quinze jours après la mort d'Urbain II. Il prit le nom de Paschal II. Il eut le chagrin de voir la continuation du schisme qui avait commencé sous Grégoire VII, et enfin le plaisir de le voir cesser. L'antipape Clément III mourut l'an 1106. Ses partisans choisirent immédiatement un autre pape nommé Albert; mais ceux de Paschal parvinrent à s'emparer de lui le jour même de son élection, et l'enfermèrent à Saint-Laurent; les premiers lui donnèrent pour successeur un certain Théodoric, qui n'exerça les fonctions pontificales qu'environ quatre mois : il



fut surpris aussi par ses ennemis, qui l'enfermèrent dans le monastère de Cuba. Les partisans du premier antipape élirent ensuite un nommé Maginulfe qui passait pour prophète dans l'esprit de quelques-uns, et que d'autres regardaient comme un devin superstitieux. Celui-ci fut exilé et mourut dans la misère; on ne lui donna point de successeur, parce qu'après la mort de Henri IV, chaque jour on voyait diminuer le nombre des dissidens qui, comme schismatiques, avaient été frappés d'excommunication : cette diminution avait même commencé dès que Henri V, son fils, eut usurpé le royaume d'Allemagne, par le soulèvement du peuple, pour opérer, disait-il, l'extinction du schisme. Ce même Henri IV se soumit à Paschal qui n'eut pas pour lui les égards qu'il méritait, car il écrivit partout pour qu'on lui fit la guerre. Le clergé de Liège se couvrit d'une gloire éternelle en lui répondant entre autres choses, « Le » pape Hildebrand fut l'auteur du schisme, parce » qu'il fut le premier pape qui attaqua le diadème » avec le glaive du sacerdoce..... Si l'empereur est » hérétique, nous en sommes très-fâchés; nous ne » dirons rien pour le défendre; mais nous ajou- » tons que, quand il le serait, nous obéirions à ses » ordres, persuadés que nos péchés sont la cause » de ce malheur; qu'il ne nous est pas permis de » prendre les armes contre lui, et que nous devons » nous borner à prier Dieu pour sa conversion. Les » rois que Saint-Paul nous ordonne de servir n'é-

» taient pas chrétiens. Priez, nous dit-il, pour les  
 » mauvais princes si vous voulez une vie tranquille.  
 » Cette conduite serait vraiment apostolique, puis  
 » qu'elle serait l'imitation de celle de l'apôtre : mais,  
 » pour nos péchés, le successeur des apôtres, le  
 » pape, loin de demander à Dieu la conversion du  
 » roi, qu'il appelle hérétique, excite les peuples à  
 » la guerre contre lui, et met des obstacles à la  
 » tranquillité. D'où le souverain pontife aurait-il  
 » donc reçu le pouvoir de faire usage de l'épée  
 » temporelle et du glaive spirituel? Le pape Gré-  
 » goire I<sup>er</sup> dit que s'il eut voulu faire mourir les  
 » Lombards, leurs rois et leurs ducs eussent péri;  
 » mais qu'il ne voulait pas être la cause de la mort  
 » d'un seul homme, parce qu'il craignait Dieu.  
 » Les papes qui lui succédèrent imitèrent cet  
 » exemple; ils se contentèrent du glaive spirituel  
 » jusqu'à ce que le dernier pape Hildebrand, Gré-  
 » goire, s'armât militairement contre l'empereur,  
 » et donnât à ses successeurs l'exemple de faire la  
 » guerre.

» Le défenseur de l'Église de Liège dit en voyant la  
 » lettre du pape Paschal II au comte de Flandres, au-  
 » quel il ordonne de faire la guerre à l'empereur, *pour*  
 » *la rémission de ses péchés*: j'ai particulièrement  
 » médité la sainte écriture et tous ceux qui l'ont  
 » interprétée, et je n'ai pas trouvé un seul exemple  
 » d'un semblable commandement. Hildebrand est  
 » le seul qui, ayant enterré dans l'oubli les saints  
 » canons, ait ordonné à la comtesse Matilde de

» faire la guerre à l'empereur Henri , pour obtenir  
 » de Dieu la rémission des péchés de ce prince.  
 » Nous savons que nul ne peut être condamné ou  
 » absous sans examen ; cette règle a été suivie jus-  
 » qu'à ce jour par l'Église romaine. D'où vient donc  
 » cette maxime nouvelle qui accorde aux pécheurs  
 » l'absolution sans confession ni pénitence, et qui  
 » laissant leurs fautes impunies, leur laisse la liber-  
 » té d'en commettre de nouvelles? Oh quelle porte  
 » l'on ouvre à la malice des hommes! »

Paschal II força l'empereur Henri IV à abdiquer  
 en faveur de son fils; il ne leva cependant pas les  
 censures qu'il avait lancées contre lui et contre les  
 évêques qui lui restaient fidèles, et qui furent privés  
 de leurs mitres. L'empereur mourut le 7 août  
 1106 : l'évêque de Liège l'enterra dans son église :  
 la fureur du pape et de ses légats passa les bornes  
 de l'humanité, puisque, sans égard à plusieurs  
 soumissions que, dans les dernières années de sa  
 vie, Henri fit à l'Église romaine et à son pontife  
 Paschal, ils ne se contentèrent pas de le faire exhumer,  
 mais Paschal II ordonna que le cadavre, que  
 son fils Henri V avait transporté à Spire, fût privé  
 de la sépulture ecclésiastique pendant cinq ans.  
 Henri V ayant fait le voyage de Rome, pour se faire  
 couronner empereur, soutint qu'il devait être cou-  
 ronné sans perdre aucun des droits en vertu des-  
 quels Charlemagne, son fils Louis le *Pieux* et  
 tous ses successeurs l'avaient été. Il se passa des  
 choses scandaleuses; mais enfin le pape y consen-

tit, et dit pendant la messe, en divisant l'hostie : «Ainsi que cette partie du corps de Jésus-Christ est séparée de l'autre, qu'ainsi soit séparé du royaume du même Jésus-Christ celui qui violera les conventions qui ont été consenties. » Tout cela se réduisait, quant à l'empereur, à la restitution à l'Église romaine, des villages et lieux qui seraient en son pouvoir; et quant au pape, à laisser le droit d'investiture dans l'état où il avait été depuis Charlemagne, et à ordonner aux évêques la restitution des seigneuries des villages qu'ils avaient usurpées. Le pape était peu libre alors, parce qu'il était entouré des troupes de l'empereur; mais il ratifia le traité à une époque où il jouissait de toute sa liberté : cependant, par l'instigation des cardinaux, il le viola, et déclara dans une bulle qu'on le lui avait arraché par la violence; il menaça l'empereur, s'il ne renonçait aux investitures, de l'excommunier, de le déclarer déchu du droit de régner; et de porter, par ses exhortations, les princes et les évêques à lui faire la guerre, et à le dépouiller de son royaume. Il mourut le 18 janvier 1118, sans avoir fait lever l'excommunication qu'il avait fait lancer, par un concile, contre l'empereur; il invita les cardinaux à faire régner entre eux la plus grande union, et à se défier des Allemands et des *Guibertains*; il désignait par ce dernier nom les partisans du schisme qui venait de cesser, et que Guibert, archevêque de Ravenne, avait fait naître.

On remarqua dans ce pape combien forte avait été l'impression que la nouvelle doctrine du Grégoire VII avait faite sur lui; car l'empereur Henri V ayant voulu lui faire représenter que Saint-Paul lui défendait de se mêler des affaires séculières, et à plus forte raison de fomenter des guerres, il traita d'hérétiques, d'ennemis de l'Église tous ceux qui interprétaient l'apôtre de la sorte. Ainsi la mauvaise doctrine de Grégoire fut reçue comme dogme par les papes qui lui succédèrent; et furent dénoncés à l'inquisition, comme hérétiques, tous ceux qui refusaient aux papes le pouvoir indirect de détrôner les souverains, soit en les excommuniant, soit en déliant les sujets du serment de fidélité et vasselage.

---

---

**XII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**GÉLASE II,****GLXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1118 A 1119.**

---

**Dix-neuvième schisme.**

**JEAN DE GAETE**, moine, fut élu pape le 25 janvier 1118. Il était bénédictin comme tous ses prédécesseurs du demi-siècle antérieur. Il fut élu clandestinement et dans un lieu non consacré à cet usage, par l'intrigue des cardinaux évêques d'Ostie, de Porto, d'Albanie et de Sabinie. Cencio Frangipani, sénateur et préfet de Rome, eut connaissance que des personnes s'étaient réunies sans autorisation légale; il se rendit dans cette assemblée, avec de la force armée, et emmena prisonniers l'élu et plusieurs électeurs. L'empereur Henri V désirait de vivre en paix avec le pape parce qu'il se

voit en danger de perdre la couronne et la vie par l'influence des maximes nouvelles, propagées avec rapidité dans tout le monde chrétien, par les bénédictins et par les évêques, tous attachés à la doctrine monacale, puisque le plus grand nombre de ceux-ci appartenait à l'ordre des moines. D'après ces considérations, et quoiqu'on ne lui eût pas demandé la permission d'élire un pape, il manda à Cencio de mettre en liberté le nouvel élu, et qu'il se rendrait en personne à Rome. L'empereur s'y rendit en effet. Jean de Gaëte (Gélase II étant déjà élu) s'enfuit de Rome. Henri l'engagea à revenir et à se soumettre au concordat de Paschal II; il lui fit savoir qu'il reconnaîtrait son élection et qu'il légaliserait par sa présence l'ordination pontificale; mais que, s'il ne se rendait pas à son invitation, il ferait procéder à l'élection légale d'un autre pape. Gélase, ne consultant que l'esprit orgueilleux et arrogant de ses prédécesseurs et collatéraux, ne voulut pas aller à Rome. L'empereur fit élire, le 9 mars, pour souverain pontife, *Maurice de Bourdin*, archevêque de Braga, et légat du Saint-Siège auprès de Henri V. Cela produisit le dix-neuvième schisme. Maurice fut intrônisé sous le nom de Grégoire VIII, et fut reconnu en différents lieux, comme s'il eût été un pape légitime, quoiqu'il fut généralement regardé comme antipape, parce que les bénédictins étaient répandus dans toutes les nations chrétiennes pour diriger les esprits dans le sens qui leur était indiqué par leurs

frères du même habit , résidans à Rome et dont les principales échelles de commerce politique étaient les monastères de Mont-Cassin en Italie, et de Cluny en France. C'est de là que sortaient les émissaires qui parcouraient la chrétienté de l'Orient à l'Occident et du Nord au Midi. Gélase II excommunia l'antipape et l'empereur. Il eut pu donner la paix à l'Église en se contentant d'être ce que furent non les douze premiers papes , ni ceux du troisième siècle et des siècles postérieurs au huitième , mais ce que parvinrent à être Léon III, Etienne IV, et ses successeurs sous les règnes de Charlemagne et de Louis le *Pieux*, et en abandonnant aux empereurs les droits dont ceux-ci eurent la jouissance. Mais rien de tout cela : les nouvelles doctrines portaient que Rome ne devait reconnaître d'autre souverain que le pape; qu'aucun roi ne pourrait prendre le titre d'empereur romain, s'il ne recevait la couronne impériale des mains du pape : que celui-ci ne la donnerait qu'à deux conditions , la première que l'empereur lui ferait serment de fidélité; qu'il consentirait à être excommunié s'il devenait parjure, et par conséquent à être déclaré schismatique, hérétique, ennemi de l'Église, et à voir ses vassaux dégagés de la fidélité jurée. La seconde condition était que l'empereur renoncerait aux investitures, quoique possédées par ses prédécesseurs, depuis Charlemagne, avec l'approbation du Saint-Siège. Qu'on compare cette doctrine à celle des anciens papes, et l'on verra



clairement ce que l'on peut obtenir par la persévérance qui suit sans relâche le même système. Le pape Victor, au milieu des persécutions des empereurs idolâtres et vers le commencement du troisième siècle, forma le projet d'obtenir quelque autorité hors de Rome : ses successeurs n'abandonnèrent jamais ce système ; dès qu'ils étaient parvenus à faire reconnaître la légitimité sur un article, ils ne permettaient plus qu'elle fût mise en question ; elle servait au contraire de prétexte pour ce qu'ils avaient le dessein de proposer sur d'autres points. C'est en ne s'écartant point de cette ligne, que les papes parvinrent à faire de l'église un gouvernement monarchique. Arrivés là et ne pouvant plus étendre leur pouvoir de ce côté, on aspira à la souveraineté temporelle. On eut regardé cela dans le septième siècle comme une chose impossible à prévoir, à plus forte raison dans le troisième, et cependant le succès couronna cette entreprise. Le roi Pépin et Charlemagne, son fils, en furent la principale cause, en imprimant aux papes un caractère tout-à-fait contraire à celui qui leur convient. Gélase II mourut dans le couvent de Cluny, le 29 janvier 1119. Son orgueil et son ambition furent cause qu'il laissa l'Église en proie au schisme.

---

---

## CALIXTE II,

CLXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1119 A 1124.

---

**GUIDE**, archevêque de Vienne, en France, fils et frère des comtes de Bourgogne, fut élu pape à Cluny, le 1<sup>er</sup> février 1119, et mourut le 13 décembre 1124. Il mit fin au schisme de l'antipape Grégoire VII l'an 1121. Mais il déshonora cet heureux résultat par une action barbare. S'étant rendu maître de la personne de Maurice, il le fit promener monté sur un chameau, couvert d'une peau de bœuf ensanglantée, imitation ironique du manteau d'écarlate dont on couvrait ordinairement les papes nouvellement élus; le visage tourné vers la queue du chameau, Maurice la tenait dans ses mains, en guise de bride; c'est dans cet état qu'il fut promené dans les rues de Rome, en butte à tous les opprobres, à tous les outrages, et à toutes les attaques de la populace, que quelques individus avaient soulevée pour qu'elle se portât à de si coupables excès. Il fallait avoir un cœur de roche, ou doublé de bronze pour infli-

ger un tel châtimeut à un vénérable vieillard qui avait été primat de Lusitanie, légat et serviteur zélé du Saint-Siège, jusqu'à l'époque du couronnement de l'empereur Henri IV, père de Henri V.

Calixte II effaça en partie la tache déshonorante dont il s'était couvert; il s'accorda avec ce dernier souverain, puisqu'enfin, après tant de guerres, d'homicides, de calamités publiques et privées, il se décida à absoudre l'empereur Henri V de l'excommunication, et à lui accorder de nouveau les investitures des évêchés et des abbayes, pourvu qu'elles ne se fissent point comme précédemment, par les signes de l'anneau et du bâton pastoral, mais bien par le moyen d'une petite baguette droite ou du sceptre impérial, afin d'éviter le danger d'une interprétation qui pourrait tendre à faire croire qu'il accordait un pouvoir ecclésiastique. Quelle sottise! Qu'on ne pense pas que Calixte et les cardinaux aient cédé par générosité, ce ne fut que par intérêt, et pour des avantages très-considérables. Les évêques de tout l'empire possédaient des terres seigneuriales et plusieurs autres droits appelés *régales*; quelques-uns leur provenaient des concessions et de la munificence impériales, et un très grand nombre d'usurpations faites aux époques des guerres féodales. Quand les papes voulaient s'emparer des investitures, les empereurs révéndiquaient les fiefs et les régales. Les papes Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Paschal II, Gélase II et ce même Calixte II, avaient pro-

posé cette disposition. Les évêques, dès qu'ils en furent instruits, s'agitèrent et représentèrent que tout était perdu pour eux, si on les réduisait au seul pouvoir spirituel et si on les privait de la représentation civile, dans les diètes et dans les autres assemblées. D'un autre côté, la comtesse Matilde étant morte, Henri voulait revendiquer pour l'empire la seigneurie de Toscane, les villes de Ferrare, de Mantoue et plusieurs autres terres, comme étant des fiefs séparés du royaume d'Italie et desquels, d'après les lois féodales, Matilde n'avait pu librement disposer. Henri prétendait aussi aux biens libres de la comtesse, en sa qualité de plus proche parent, puisqu'elle était la cousine de l'empereur Henri IV, son père. D'un autre côté, Matilde, sous le pontificat de Grégoire VII, avait donné à l'Église romaine la propriété de tous ses biens après sa mort, et ratifié cette donation sous le pontificat d'Urbain II : c'est le point sur lequel les papes s'appuyaient pour rendre cet acte valable, sans exception des seigneuries féodales. Calixte II, en se relâchant de ses prétentions dans la fameuse dispute des investitures, obtenait donc réellement tous les biens allodiaux de la comtesse, et avait l'espoir d'obtenir de l'empereur les biens féodaux, comme effectivement cela arriva en grande partie. On voit, par cette histoire, comme l'on trouve, même dans les bonnes actions des papes, la preuve de cet esprit d'ambition, d'avarice et d'orgueil qui dirigeait la chaire pontificale.

---

## HONORÉ II,

CLXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1124 A 1130.

---

L'ÉLECTION de ce pape, connu auparavant sous le nom de Lambert de Fagnani, évêque d'Ostie, est un témoignage bien évident qu'elle est loin d'avoir été faite sous l'influence directe du Saint-Esprit, et qu'elle fut l'ouvrage des passions humaines, mues par l'ambition de commander. A peine Calixte II fut mort, que *Pierre de Léon*, père d'un cardinal du même nom, *Léon Frangipani*, et plusieurs autres sénateurs et consuls convinrent qu'on ne s'occuperait pas de l'élection d'un successeur jusqu'au troisième jour. Frangipani avait forgé dans sa tête une certaine intrigue, pour faire élire Lambert, évêque d'Ostie, quoique le peuple demandât à grands cris que Saxon de Agnani, cardinal du titre de Saint-Étienne-du-Mont-Cenis, fut élu pape. Frangipani, pour parvenir à son but, feignit de partager le même désir. Il fit dire aussitôt, et en particulier, à l'aumônier de chaque cardinal, de se rendre de

très-grand matin à Saint-Jean-de-Latran , et de porter avec eux le manteau rouge, bien caché sous leur vêtement noir. Chaque aumônier crut que le cardinal, son protecteur, était nommé pape, parce qu'on a la coutume de couvrir de suite le nouvel élu du manteau rouge, qui est un signe de supériorité, et de lui baiser les pieds. Les évêques et les cardinaux se réunirent de très-bonne heure dans la chapelle de Saint-Pancrace. Le cardinal diacre Jonatas, du consentement unanime de tous les membres, proclama élu *Théobald*, cardinal, prêtre de Sainte-Anastase, et le nomma *Célestin pape*, en le couvrant du manteau rouge. Tous les assistans commencèrent aussitôt à chanter le *Te Deum laudamus*. Fagnani, un de ceux qui s'étaient rassemblés dans ce même lieu, chantait aussi : on avait à peine chanté la moitié du *Te Deum*, que Robert Frangipani s'écria, en disant : *C'est Lambert, évêque d'Ostie qui est pape*, et à l'instant même, plusieurs personnes de son parti le revêtirent du manteau rouge, près de l'oratoire de Saint-Sylvestre. Cela occasionna un grand tumulte ; mais Théobald renonça de suite à ses droits, pour éviter le schisme ; tous les autres acquiescèrent à l'élection de Lambert, et le nommèrent *Honoré II*. Le pape, ayant manifesté quelques jours après, qu'il n'était pas satisfait de la manière dont sa nomination avait été faite, tous les cardinaux se réunirent, et, dans cette assemblée, où régna la plus grande tranquillité, le pape

fut réélu à l'unanimité, et fut adoré comme on adore toujours le nouvel élu.

Il n'est pas nécessaire d'approfondir beaucoup cette affaire, pour y reconnaître l'ouvrage de la faction de Frangipani, laquelle suppose un haut degré d'ambition dans Honoré II, qui ne tarda pas à donner des preuves qu'il était animé de l'esprit du siècle de ses prédécesseurs, à l'occasion de la mort de Guillaume, duc de Apulia et de Calabre, decédé sans enfans. Son oncle Roger, duc de Sicile, se croyant son héritier légitime, prit donc aussitôt possession des biens de Guillaume, en rendit témoignage au nouveau pape, en lui envoyant des présens et le serment de fidélité. Mais Honoré dédaigna l'ambassade, et lui fit formellement la guerre, ayant pour auxiliaires le prince de Capoue et plusieurs autres potentats. Roger dispersa l'armée qu'on avait envoyée contre lui, et réduisit le pape à la nécessité de mendier la paix, après avoir affiché une rage impuissante et indigne du souverain pontife du christianisme. Il mourut le 14 février 1130.

---

---

## INNOCENT II,

CLXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1130 A 1143.

---

Vingtième schisme.

LES événemens qui eurent lieu à la mort de Honoré II, nous offrent de nouvelles preuves du mauvais esprit qui présidait à Rome aux élections pontificales. Les cardinaux présens à la maladie du pape, dans le monastère de Saint-André, cachèrent sa mort, élurent clandestinement pour successeur, *Grégoire*, cardinal de Saint-Ange, auquel ils donnèrent le nom de *Innocent II*. Dès que l'on eût connaissance de cette mort, tous les cardinaux, les évêques, le reste du clergé, la noblesse, et les principaux personnages du peuple se réunirent et choisirent pour souverain pontife *Pierre de Léon*, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Marie, de l'autre rive du Tibre; il fut nommé Anaclet II. Ce schisme dura jusqu'à 1138, et eut duré plus long-temps sans la mort d'Anaclet; car, quoique ses partisans eussent élu, pour le remplacer, *Gré-*



*goire*, prêtre-cardinal, qu'ils avaient appelé *Victor IV*, celui et tous ceux qui avaient concouru à sa nomination, préférant la paix à la guerre, renoncèrent volontairement à leurs droits. Certes, si dans ces débats il n'eut été question que d'un simple évêché, je pense qu'Innocent eût perdu son procès; mais il eut le bonheur d'être protégé de Saint-Bernard, abbé de Clairveaux, de l'ordre de Citeau, qui le fit reconnaître en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, et par conséquent dans tout le reste de l'Europe, à l'exception du royaume de Sicile, de la Calabre, de l'Apulie, de Capoue et des autres états, qui formaient alors le royaume de Naples. Au reste, toute élection clandestine, faite par une réunion sans chef, sans convocation préalable, assemblée par qui n'a pas le droit de convocation, à moins que celui-là ne soit président ou vice-président de la corporation, a été, est, et sera nulle dans tous les temps, suivant les lois naturelles de toute société. Sans doute on réparera cette nullité par un consentement subséquent : l'histoire nous dira que le Saint-Esprit n'intervint pas avec ses divines inspirations, mais bien l'esprit infernal de l'ambition, qui, au grand préjudice de la religion catholique et de sa morale, apporta parmi nous la mort et les guerres, les haines, les inimitiés, les persécutions personnelles, et tous ces autres grands maux de l'âme et du corps.

Quand Innocent II fut bien affermi sur son

trône pontifical, il célébra à Rome, l'an 1139, un concile général, qui fut le dixième concile de cet ordre, en comptant celui de Nicée pour le septième, et le second de l'an 867; celui de Constantinople, de l'an 869, pour le huitième; et pour le neuvième, celui de Saint-Jean-de-Latran, premier concile général réuni en Occident, en 1123, par le pape Calixte II. Plus de mille évêques assistèrent au concile dont nous nous occupons maintenant. Le pape Innocent II y proposa une doctrine nouvelle et fausse sur le pouvoir pontifical, concernant les évêchés, mais doctrine qui se généralisa peu à peu, et qui finit par être mise en pratique comme vraie. » Vous savez, leur dit-il, » que Rome est la capitale du monde; que c'est là » qu'on reçoit les dignités ecclésiastiques, avec la » permission du pontife romain, comme par droit » de fief, de manière qu'on ne peut les posséder légitimement sans autorisation.» On n'aurait pas cru qu'il eût été possible de porter le scandale jusqu'au point de faire considérer comme fiefs du pape les emplois ecclésiastiques; mais l'expérience nous fit voir qu'une doctrine aussi fautive prévalut, qu'on y crut comme à un axiôme canonique, et que de là naquit la coutume de donner aux emplois ecclésiastiques le nom de  *bénéfices* , parce que c'est ainsi que l'on appelait les fiefs, lorsque la concession qu'on en faisait était viagère, et sans aucun caractère d'hérédité. Il est inutile que je m'occupe à prouver la fausseté de cette doctrine.

Qu'il me suffise de dire que même alors, la puissance pontificale n'intervenait que dans la consécration des métropolitains, jamais dans l'élection des évêques, à moins que le concours de quelques circonstances ne motivât le recours au Saint-Siège; l'intervention de la puissance pontificale était inutile dans la collation des dignités d'abbé, d'archidiaque, d'archi-prêtre et de plusieurs autres du second ordre; bien moins encore dans celle des canonicats et bénéfices inférieurs. Les voyages d'Innocent II et de ses prédécesseurs, depuis Grégoire VII, fournirent au premier l'occasion de prendre connaissance de quelques affaires particulières; il mit tout à profit dans ses usurpations, qui furent toujours croissantes avec une progression remarquable, depuis le concile de Saint-Jean-de-Latran.

On eut soin aussi de faire des lois contre les laïques possesseurs des dîmes; elles en ordonnaient, sous peine d'excommunication, la restitution aux églises auxquelles elles appartenaient; et ce qui, au premier coup-d'œil, vous paraît aujourd'hui très-juste, ne l'était pas alors, et ne pouvait l'être, si l'affaire eût été examinée dans une assemblée mixte, en présence des rois et des grands seigneurs de leur royaume. Plusieurs possesseurs de dîmes avaient peuplé leurs propres domaines, ils y avaient attaché des prêtres pour le culte catholique et pour la conduite spirituelle des laboureurs et de leur famille. Ils assignaient une do-

tation au temple et à ses ministres : dans cet état des choses, le titre, en vertu duquel ils percevaient la dîme sur leurs propres terres, est incontestable et conforme à ce qui fut décidé dans le septième siècle, dans le concile espagnol de Mérida. Les prêtres cherchaient à éviter les pensions alimentaires qu'on leur assignait en argent : voilà la véritable cause des déclamations contre les possesseurs du droit décimal. On commença à abuser du texte de la loi hébraïque, pour prouver que l'obligation des laboureurs de payer la dîme, et le droit des ministres de l'autel de la percevoir, étaient des préceptes de la loi divine, sans distinguer entre celle des Hébreux, qui est éteinte, et celle des chrétiens, qui est fondée sur des maximes différentes.

Dans cette même année 1139, le pape Innocent fit la guerre à Roger, parce qu'il avait embrassé le parti de l'antipape Anaclet II, et parce qu'il avait reçu de sa main le titre de roi de Sicile, au lieu de celui de duc-comte qu'il possédait précédemment. Innocent fut fait prisonnier de guerre. Roger le traita mieux que le pontife ne pouvait l'espérer, à cause de sa conduite envers lui ; et, par bonheur, le pape sut se montrer reconnaissant ; il publia une bulle, dans laquelle il confirmait, dans Robert, le titre de roi de Sicile, feudataire du Saint-Siège, sans faire mention de celui que lui avait accordé Anaclet. D'où vient donc aux papes le droit de créer les rois ? L'Église romaine même chante

le contraire dans l'hymne de la fête de l'Épiphanie. Mais tel était le bouleversement général des idées européennes, qu'on ne reçut aucun scandale d'un exemple aussi scandaleux. Rendons-en grâce à Pépin et à Charlemagne son fils, qui firent naître de si funestes maximes, en mettant dans les mains d'un prêtre souverain un pouvoir mixte, sans en prévoir les conséquences.

Le même Innocent osa nommer à l'évêché de Bourges en France, avant qu'il eût été procédé à aucune élection. Le roi Louis VII fut justement irrité de la violation du droit qu'il avait, et qui, jusqu'alors, ne lui avait pas été contesté, de donner son consentement à la nomination à un emploi dont le possesseur devait être un des grands personnages de son royaume. Il jura qu'il ne permettrait pas que celui qui avait été élu par le pape, entrât en possession, et il autorisa les électeurs à en nommer un autre qui fut digne de sa confiance. Le pape, furieux du parti que le roi avait pris, mit tous les états de ce souverain en interdit : Saint-Bernard écrivit, à ce sujet, diverses lettres ; ce qu'elles expriment, joint à celles de plusieurs autres personnages, prouve clairement que Suger, abbé du monastère de Saint-Denis, et premier ministre du roi, veillait, comme il le devait, à la conservation des droits du souverain ; mais elles prouvent aussi que Saint-Bernard et le plus grand nombre des évêques et des membres du clergé étaient tellement imbus des nou-

velles idées qu'ils regardaient le roi comme le persécuteur de l'Eglise, et qu'ils lui en donnèrent le nom.

Innocent II mourut le 24 septembre 1143.

---

## CÉLESTIN II,

CLXV° PONTIFE. — DE 1143 A 1144.

---

APRÈS la mort d'Innocent II, fut élu pape, le 26 septembre 1143, *Guide*, prêtre-cardinal du titre de Saint-Marc. On lui annonça son élection, en lui donnant le nom de Célestin II, et après un pontificat de cinq mois et treize jours, il mourut le 9 mars 1144. C'est pendant ce court espace de temps qu'il leva l'interdit que son prédécesseur avait mis sur la France, à cause de l'affaire relative à l'archevêché de Bourges. Mais afin de nous laisser un témoignage de l'esprit qui dirigeait la chaire romaine, il se brouilla avec Roger, roi de Sicile, parce que les conventions qu'Innocent II avait faites avec ce monarque lui parurent être peu avantageuses au Saint-Siège. Mais il n'agis-

sait ainsi que pour faire parade de sa souveraineté directe sur ce royaume, et pour avoir l'occasion d'arracher plus d'argent de ce pays, lorsqu'on voudrait mettre fin à ces différens par voie d'accommodement. L'une des maximes que les papes ont eu soin de se transmettre l'un à l'autre, comme un droit d'hérédité et de succession, a été celle de reculer chaque jour les bornes de leur pouvoir; bien sûrs de parvenir à leur but avec de la constance et de la fermeté, parce que les idées nouvelles, généralement reçues, prêchées par les prêtres et par les moines, consignées dans les livres, et enseignées dans les écoles, avaient jeté de si profondes racines dans l'esprit des laïques, qu'ils regardaient comme mauvais catholique, comme hérétique, schismatique et ennemi de l'Église, quiconque ne regardait pas les bulles et brefs du pape comme une doctrine venue du ciel, inspirée par Dieu ou par Saint-Pierre. C'est pourquoi, si le pape lançait une excommunication ou un interdit pour désobéissance, ou une opposition à ses décrétales, ses agens faisaient croire que c'était la faute du réclamant; et si par malheur il survenait quelque calamité, comme la famine, la peste, la guerre, ou quelque désordre dans la nature, ils semaient partout l'opinion que c'était là le châtimeut que Dieu infligeait aux rois et aux grands seigneurs, pour les punir de leurs péchés et de la persécution qu'ils faisaient éprouver à la religion et à l'Église, en refusant au vicaire de Jé-

sus-Christ, sur la terre, l'obéissance qui lui est due. Les langues n'offrent pas de termes assez expressifs pour peindre et pour nombrer les maux que cette doctrine produisit dans les royaumes chrétiens de l'Europe ; pour dire combien les papes en abusèrent pour leur intérêt temporel, regardant avec indifférence le dommage que causait à la religion le scandale d'un interdit général, de l'excommunication d'un souverain, et celui qui était causé par bien d'autres actions, qu'ils devaient et pouvaient éviter, en se bornant à l'objet pour lequel les souverains pontifes romains furent institués comme centre d'unité. Les rois et les autres potentats se voyaient le plus souvent forcés de céder à l'injustice, malgré le préjudice grave et réel qui en résultait pour les nations qui étaient soumises à leur souveraineté directe ou feudataire, parce que les peuples mêmes, qui étaient intéressés à soutenir leur chef temporel, criaient contre lui, poussés par des prêtres et des moines, jusqu'au point de conspirer contre leur prince, de le détrôner et de lui ôter la vie, par fanatisme. Les papes savaient d'avance que telles devaient être les conséquences de leurs manœuvres, c'est pourquoi ils étaient sûrs de leur victoire.

---



---

## LUCIUS II,

CLXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1144 A 1145.

---

GÉRARD, chanoine régulier de Sainte-Marie, prêtre cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, fut élu et couronné le 12 mars 1144, sous le nom de Lucius II, et mourut le 25 février 1145.

Les onze mois et demi pendant lesquels il exerça les fonctions pontificales furent pour lui un temps de chagrin et d'amertume.

Les habitans de Rome, excités par Arnaud de Brescia, forcèrent Lucius à restaurer l'antique sénat, à renoncer à tout commandement séculier dans Rome et dans le reste du territoire appelé patrimoine de Saint-Pierre, et à se restreindre uniquement à l'autorité spirituelle, comme les souverains pontifes des premiers siècles. Il eut recours à l'empereur Conrad III, afin que ce souverain fit la guerre aux Romains, qu'il appelait des rebelles. Il n'obtint point les secours qu'il demandait. Mais si les papes avaient été moins aveuglés par

l'esprit d'ambition, Lucius aurait vu qu'un usurpateur des droits dont il s'agissait, appartenant au souverain même auquel il demandait ces secours, ne méritait pas d'être écouté, et qu'on fit aucune attention à sa demande. Les injustices, l'abus de l'excommunication et de la dispense du serment de fidélité, qui avaient commencé sous l'ambitieux Grégoire VII, et qui avaient été continués par ses successeurs jusqu'à Calixte II, étaient le seul titre qu'eussent les papes pour trois choses d'une très-haute importance, qu'ils possédaient déjà. La première les rend seigneurs indépendans de Rome, quand tous les papes, même Grégoire VII compris, s'étaient rendus vassaux de l'empereur, en lui faisant serment de fidélité et de soumission. La seconde leur donne la liberté d'élire les souverains pontifes sans la permission de l'empereur, de les ordonner ou de les introniser sans attendre la confirmation impériale, nonobstant la pratique contraire mise en usage depuis Constantin, et observée même sous des souverains hérétiques, tels que Théodoric et plusieurs autres. La troisième assujettit les empereurs à demander avec humilité la couronne impériale aux papes, et à ne prendre le titre d'empereur qu'après le couronnement, et après leur avoir prêté le serment de fidélité. L'empereur Conrad III fut le maître d'aller à Rome et d'y donner la loi. Jordan, patricien et président du sénat, lui avait écrit que tout ce qui venait d'avoir lieu, avait été fait dans ses intérêts; de

se rendre à Rome, d'y fixer sa cour, et que de là il gouvernerait l'empire avec un aussi absolu pouvoir que les anciens empereurs romains. Les malheurs de Henri IV et de Henri V étaient encore présents à la mémoire de Conrad ; il craignit d'en attirer de semblables sur sa tête ; ses craintes étaient d'autant plus fondées que les opinions nouvelles enchaînaient chaque jour davantage les souverains temporels , et qu'il n'y avait de moyen pour arracher les peuples à l'erreur que celui de leur prêcher les vérités contraires. L'exécution de cette mesure présentait à ses apôtres le danger, je dirai même la certitude de se voir condamnés comme hérétiques. Mais le succès eut été certain, si quelqu'un se fût donné la peine d'offrir aux peuples une histoire abrégée des papes, comme celle que je lui présente aujourd'hui. Après quelques heures de lecture, ils auraient eu sous les yeux l'ordre dans lequel elles se sont succédées les idées adoptées par la cour de Rome pour avancer pas à pas dans son système d'usurpation. Celui qui aura lu cet ouvrage ne pourra pas croire que les papes du douzième siècle aient professé la même religion et exercé le même pouvoir que les douze premiers, antérieurs à Victor I<sup>er</sup>.

---

---

## EUGÈNE III,

CLXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1145 A 1153.

---

**BERNARD DE PISE**, moine de Cîteaux de Claraval, disciple de Saint-Bernard, abbé du monastère de Saint-Anastase de Rome, fut élu pape le 27 février 1145, et ordonné le 4 mars. Il prit le nom d'Eugène III.

Le patricien Jordan lui fit présenter aussitôt les décrets du sénat, afin qu'il s'y conformât, et qu'il s'abstînt principalement, comme il avait été convenu, d'exercer aucun pouvoir temporel et de nommer le préfet à Rome. Le nouveau pontife sortit de la ville, et lança une bulle tout-à-fait opposée à ce qu'on lui proposait. Il déclara nul tout ce qui avait été fait par le patricien et le sénat : cela causa une espèce de guerre civile ou de parti, qui fut la source de beaucoup de maux qui désolèrent Rome pendant long-temps. Il employa les armes des habitans de Tivoli pour soumettre les Romains. Voilà un moine qui avait renoncé aux grandeurs du siècle; un souverain pontife du Dieu

de paix et d'humilité, qui, les armes à la main contre ses propres paroissiens, verse leur sang et est la cause de mille maux pour conserver une domination réprouvée par Jésus-Christ dont il se dit le vicaire. Malgré cela, il n'eût rien obtenu, s'il n'eût été secondé par les exhortations véhémentes de son maître Saint-Bernard, qui lui donna dans toute l'Europe une influence extraordinaire dans toutes les affaires ecclésiastiques et politiques de son temps.

Ce ne fut pas seulement dans les murs de Rome qu'Eugène fit connaître l'ambition qui le dominait; il la fit encore paraître en Portugal; il expédia le titre de roi au comte Alphonse Henri, sur la demande que lui en firent les Portugais, mais il le rendit tributaire du Saint-Siège, comme s'il lui eût donné quelque chose qui lui appartint. Alphonse VIII de Castille, seul souverain direct du Portugal, et dont le comte Alphonse était le vassal, se plaignit avec beaucoup de justice. Mais Eugène eut recours alors à toutes ces ruses si connues, et jamais mises en oubli à Rome. Il lui répondit qu'il n'avait eu aucune intention de porter atteinte à ses droits de souveraineté, comme s'il n'eût peu, au moins, s'opposer à l'élévation d'un comte vassal à la dignité de roi. Il accorda au Castillan diverses grâces ecclésiastiques de très-mince importance, pour faire preuve de bonne volonté, et pour le porter à ne pas revendiquer un titre qui comblait les vœux des Portugais.

S'il eût appuyé le droit d'Alphonse sur la volonté uniforme et générale de la nation portugaise, tout eût été bien ; mais ces idées n'étaient pas celles du douzième siècle.

Eugène accorda beaucoup d'exemptions de juridiction contraires au bon ordre de la discipline ecclésiastique, en soustrayant quelques monastères de la puissance épiscopale, quelques évêques de la puissance métropolitaine, et quelques archevêques de la primatiale. Saint-Bernard affirme, dans un ouvrage qu'il composa, qu'Eugène était autorisé à faire tout cela, mais qu'il ne faisait pas bien en usant de ce pouvoir, à cause des grands inconvéniens qu'il présentait. Saint-Bernard était éclairé, mais on ne doit pas être surpris qu'il pensât que les papes avaient ce droit-là, puisqu'il était une conséquence des fausses décrétales antérieures au pontificat du pape Sirice, à l'authenticité desquelles tout le monde croyait alors, sans que personne eût l'idée d'élever le moindre doute contre elles. Les exemptions accordées par Eugène causèrent des préjudices considérables, parce que cet exemple fut imité par ses successeurs, qui les multiplièrent à l'infini. Ils bouleversèrent ainsi la hiérarchie ecclésiastique, et le crime fut encouragé par l'impunité.

Eugène mourut le 8 juillet 1153. Les moines qui ont écrit son histoire parlent des miracles opérés sur son tombeau. Ils cherchent à faire croire que Dieu l'a confirmé dans la place qu'ils lui ont donnée

parmi les saints ; mais ce n'est là qu'une répétition de ce qu'ils ont dit de presque tous les papes postérieurs à Grégoire VII. J'ai oublié d'en prévenir le lecteur ; mais je déclare que je tiens tous ces miracles pour faux , parce que je ne crois pas que la vie de ces pontifes ait été sainte jusqu'à l'héroïsme , et que je sais qu'ils furent tous ambitieux jusqu'à l'excès.

---

## ANASTASE IV,

CLXVIII° PONTIFE. — DE 1153 A 1154.

---

CONRAD, chanoine régulier de Saint-Anastase de Veletri, cardinal-évêque de Sabine, parent du pape Honoré II, fut élu pape le 9 juillet 1153, et mourut le 2 décembre 1154, sans nous laisser aucun témoignage certain de son caractère public. Il avait reçu le nom d'Anastase IV.

---

---

## ADRIEN IV,

CLXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1154 A 1159.

---

NICOLAS, cardinal-évêque d'Albanie, originaire d'Angleterre, fils d'un clerc qui se fit ensuite moine, fut élu pape sous le nom d'Adrien IV, le 3 décembre 1154, et mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1159.

Il prouva de mille manières, en diverses occasions et circonstances, qu'il était dominé du même esprit que ses prédécesseurs. En 1155, il refusa à Frédéric Barberousse de le couronner empereur, parce que, dans son voyage de Lombardie à Rome, il n'avait pas eu l'humilité de mettre pied à terre le premier, et de tenir l'étrier de Sa Sainteté pour l'aider à descendre de cheval. Frédéric dit qu'il était prêt à faire tout ce qu'auraient fait ses ancêtres. On lui fit voir que l'empereur Lothaire avait servi d'écuyer au pape, en menant par la bride, à pied, et pendant un certain temps, le cheval du souverain pontife. Ayant acquis la certitude de cet acte d'humilité de la part de Lothaire, Frédéric s'y soumit, et toute l'armée lui vit parcourir la distance



d'un jet de pierre, en menant par la bride le cheval sur lequel le pape était monté. Il apprit alors qu'il y avait dans le palais pontifical un tableau fait par ordre des papes; qu'il représentait l'histoire de cet événement, et Lothaire à genoux, recevant la couronne. Au bas du tableau on lisait cette inscription : « Le roi Lothaire s'arrête à la porte, et, » après avoir reconnu par serment les droits de » Rome, il se constitue vassal du pape, qui lui » donne la couronne. » Frédéric lui fit voir quel orgueil démesuré et mal fondé cette conduite supposait; que loin d'être le vassal du pape, il était son souverain et celui de Rome; et que ni Constantin, ni Charlemagne n'eussent point fait de donations s'ils eussent pu prévoir l'abus auquel elles donneraient lieu. Il lui cita celle de Constantin, parce que tout le monde alors tenait pour véritables les écrits qu'on reconnaît aujourd'hui pour faux, comme les décrétales antérieures au pontificat du pape Sirice. Le pape lui promit de faire disparaître l'inscription du tableau; et enfin, après diverses occurrences, le couronnement impérial eut lieu. Un court espace de temps fut à peine écoulé que l'orgueil pontifical ne put rien souffrir qui ne portât le caractère de la plus aveugle déférence à ses ordres; il se brouilla de nouveau avec l'empereur, et lui écrivit des lettres dans lesquelles il le menaçait de le détrôner, s'il exigeait des évêques quelque contribution. Qu'ils renoncent, disait l'empereur avec raison, aux seigneuries, aux

fiefs et aux biens qu'ils ont reçus de l'empire ; qu'ils se contentent des dîmes, des oblations, et on ne leur demandera rien ; mais s'ils exigent l'un, ils doivent se soumettre à l'autre : tout cela, et divers autres incidens analogues, donnèrent lieu à une correspondance dans laquelle Adrien manifesta autant d'orgueil et d'ambition que l'homme sur lequel ces deux passions aient jamais exercé le plus d'empire. Il soutenait que la cérémonie qui l'établissait ministre de la couronne impériale, prouvait que le pape était un donateur de l'empire. Il est impossible de porter à un plus haut degré la folie et l'orgueil. Des circonstances fâcheuses furent la suite de tous ces différends. Othon, comte palatin de Bavière, ôta l'épée de son fourreau pour tuer le cardinal légat, lorsqu'il entendit celui-ci dire à l'empereur : *De qui, Votre Majesté a-t-elle reçu l'empire, si ce n'est du pape ?* Il l'eût tué, sans doute, si Frédéric ne fût parvenu à le calmer. Il lui fit voir que la cérémonie de placer une couronne n'est pas donner l'empire ; que Charlemagne fit une faute en ne suivant pas l'exemple des anciens empereurs, et que par-là il nous aurait mis à l'abri d'aussi impertinentes interprétations. Cependant le pontife manqua à la promesse qu'il avait faite d'effacer l'inscription du tableau du couronnement de Lothaire. Frédéric écrivit au pape ; il imita, avec intention, le style des lettres des empereurs romains aux souverains pontifes, auxquels ils disaient *tu* à la seconde per-

sonne du singulier, en employant pour eux-mêmes la première du pluriel, *nous*. Il voulait faire entendre à Adrien qu'il n'était pas plus que Saint-Sylvestre, et que lui, Frédéric, n'était pas moins que Constantin. Il y eut de part et d'autre des répliques virulentes; et Frédéric, dans les siennes, lui prouva que sa puissance étant égale à celle de Constantin, il pourrait bien le réduire à la condition de Saint-Sylvestre, avant la donation. Adrien eut recours aux maximes romaines; il suscita, par des moyens cachés, la révolte dans la ville de Milan et dans plusieurs autres communes de la Lombardie. Les choses en étaient là, lorsque la mort rendit nuls ses projets orgueilleux.

Le même esprit dirigea les affaires de Sicile. Après la mort du roi Roger, son fils Guillaume lui succéda. Ce prince demanda au pape la confirmation du titre de roi. Adrien eut l'injustice de la lui refuser, parce qu'il s'était emparé de quelques places d'armes des États du pape. Guillaume, désirant la paix, fit offrir par des députés au-delà de ce qu'Adrien eût pu imaginer, ainsi que ce pape l'avoua lui-même; mais, entraîné par la majorité des votes des cardinaux, il rejeta les propositions de paix et voulut la guerre. Guillaume met en déroute l'armée papale; fait prisonniers, le pape, plusieurs cardinaux et évêques, et oblige enfin ce souverain pontife à faire la paix à des conditions moins avantageuses que celles qui avaient été offertes volontairement.

**Adrien IV** agissait ainsi par système, et non par ignorance, puisqu'il connaissait très-bien quelle était l'opinion générale que l'on avait en Europe de l'esprit qui dirigeait les papes et les cardinaux, et quelles étaient les conséquences qui pouvaient en être la suite. Jean de Sarisbury, aumônier de l'archevêque de Cantorbéry, compatriote, condisciple, et ancien ami d'Adrien, fit connaître à ce pontife, qui, en lui demandant des renseignemens, lui avait donné l'ordre de ne pas lui cacher la vérité, que l'Italie, la France, l'Angleterre et l'Allemagne étaient scandalisées de ce qui se passait à Rome; parce que tout le monde voyait que ce n'était point l'esprit de Dieu qui dirigeait cette cour, mais celui de l'orgueil, de l'ambition et de l'avarice; qu'on rendait esclaves et pauvres les évêques et tous les membres du clergé; qu'on multipliait les exemptions et les appellations pour attirer à Rome tout l'argent de l'Europe; qu'en exigeant des choses injustes des évêques, des abbés et des archidiaques, on les autorisait à agir de même à l'égard de leurs inférieurs; parce que tout le monde savait qu'on obtenait tout à Rome avec de l'argent; que le pape ne faisait rien gratuitement, et qu'ainsi le Saint-Siège faisait un trafic des choses sacrées, après avoir persécuté les simoniaques dans toute l'Europe; que les cardinaux, les évêques et les autres ecclésiastiques de Rome vivaient avec plus de luxe, de mollesse et de scandale que les laïques de tous les autres pays. Votre Sainteté pourra s'as-

surer de la vérité de tout ce que je viens de dire, ajoutait Jean de Sarisbury, en interrogeant le très-petit nombre d'hommes de bien qui composent son clergé pontifical, et particulièrement Guide Clément, cardinal de Sainte-Potenciana; Bernard de Rennes, cardinal, diacre de Saint-Côme et de Saint-Damien, et l'évêque de Préneste : elle se convaincra que si elle le voulait sérieusement, il lui serait facile de porter un remède à tant de maux. Cet exposé fit rire Adrien, qui lui dit : qu'il lui savait bon gré de la liberté avec laquelle il lui disait la vérité; mais Adrien ne remédia à rien.

---

## ALEXANDRE III,

CLXX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1159 A 1181.

---

Vingt-unième schisme.

ROLAND DE BANDINELLI, natif de Sena, cardinal du titre de Saint-Marc, fut élu pape le 7 septembre 1159, sous le nom d'Alexandre III, et mourut le 30 août 1181. Son pontificat fut très-agité et très-triste. Un schisme sanglant et qui dura long-

temps, produisit des guerres, des meurtres, des destructions de villes, des ruines de familles, et une infinité d'autres calamités. Quelques électeurs proclamèrent souverain pontife *Octavien*, cardinal de Sainte-Cécile, et lui donnèrent le nom de Victor III. L'empereur Frédéric I<sup>er</sup> le reconnut pour pape : mais tous les autres rois chrétiens reconnurent le pape Alexandre. L'antipape Victor mourut le 22 avril 1164 ; ses partisans lui donnèrent pour successeur *Guido de Erma*, cardinal de Saint-Calixte, qu'ils nommèrent *Paschal III*. Ce pontife, mort le 20 septembre 1168, eut pour successeur *Jean*, abbé d'*Estrume*, évêque élu d'Albanie : on lui donna le nom de *Calixte III*. L'empereur abandonna le schisme. Alors Jean d'Estrume se réconcilia avec l'Église, se soumit volontairement au souverain pontife Alexandre III, renonça à ses droits, et demanda son pardon le 29 août 1177. Ainsi finit le schisme. Cependant quelques entêtés élurent alors *Landonius Sinius* de Frangipani, qu'ils nommèrent *Innocent III* ; mais ayant été fait prisonnier, il fut enfermé dans un monastère.

Le grand nombre de moyens dont on fit usage pendant les dix-neuf ans que dura le schisme, prouvent avec évidence que l'esprit d'ambition dirigeait seul les élus, et présidait aux élections. Il y aurait de la témérité à soutenir, à la vue de pareils désordres, que le Saint-Esprit daigne accorder son inspiration directe à l'Église romaine.

Il me semble que celui qui soutiendrait une telle absurdité pourrait être comparé à celui qui imputerait au Saint-Esprit les péchés sans nombre que l'on commet dans ces circonstances, et les calamités qui en sont la suite : ce qui serait un blasphème, une impiété. Car si le Saint-Esprit se séparait de sa manière ordinaire de gouverner l'univers ; c'est-à-dire, s'il ne laissait pas les causes secondes produire naturellement leurs effets, il est à croire qu'il n'agirait de cette sorte que pour porter l'homme à la vertu, au bien, et pour le détourner du crime et le soustraire au malheur. Alexandre, de son côté, donna des preuves de son ambition, l'an 1167. On lui dit que, si pour le bien de la paix, il voulait renoncer à ses droits, l'empereur engagerait Paschal III à renoncer aux siens ; qu'on procéderait ensuite, loin de tout esprit de division, à une nouvelle élection pontificale, qui ne présenterait plus le caractère du doute. Mais Alexandre ne voulut pas y consentir. Il avait déjà donné des preuves de cette ambition, l'an 1159, lorsque l'empereur convoqua un concile pour examiner les élections, et déclarer quel était le véritable pape. Victor III s'y rendit ; mais Alexandre s'y refusa en disant que ce serait ranger dans la catégorie des droits douteux, un droit certain ; que personne au monde n'avait autorité pour terminer ce différent, parce que les laïques étaient sans autorité ecclésiastique, et que les évêques du concile étaient inférieurs en juridiction. Une telle extrava-

gance et de pareilles subtilités étaient l'œuvre de cet esprit d'ambition qui le dominait ; car, s'il eut voulu se rendre à la simple vérité, il eut trouvé, dans les archives de Rome, des actes qui démontrent que l'empereur *Honorius*, en 418, avait décidé la question du schisme en déclarant *Eulalius* antipape, et Boniface, véritable souverain pontife ; et que quatre-vingts ans après, Théodoric, roi d'Italie, quoique hérétique, et reconnu pour tel, termina une querelle semblable, en donnant l'ordre à Laurence et à Symmaque de se rendre à Ravenne, où il décida que le premier devait être reconnu pour souverain pontife, et qu'on devait regarder le dernier comme antipape.

Le schisme ayant cessé, Alexandre III célébra le onzième concile général à Saint-Jean-de-Latran de Rome. On voit par les décrets qui y furent rendus quelle extention on avait déjà donnée à la juridiction ecclésiastique, aux exemptions du clergé et à la puissance pontificale. Tout cela était contraire à la doctrine des conciles généraux du quatrième siècle et des siècles suivans : car, celui qui voudra comparer les décrets et les canons du concile général de Latran, sous Alexandre III, avec ceux des conciles généraux de Nicée, de Constantinople, de Calcédoine et d'Éphèse, pourra croire que les ministres de la religion, dont il est parlé dans ces quatre derniers conciles, sont essentiellement différens de ceux dont il est question dans celui-ci ; qu'Alexandre III diffère encore plus des papes d'a-



lors ; que les évêques sont mille fois au-dessous de ceux qui vivaient aux époques des quatre conciles ; et que les souverains temporels sont d'une condition différente et sont très-inférieurs à leurs ancêtres. On ne s'opposa pas à tous ces abus, d'abord parce que la donation supposée de Constantin et les fausses décrétales, antérieures au pontificat du pape Sirice, avaient tourné toutes les têtes, car on considérait comme coutume primitive de l'Église, ce qui n'était qu'une invention postérieure au siècle de Charlemagne : en second lieu, parce que les Romains fins et persévérans, aidés par les moines répandus sur toute la surface du monde chrétien, avaient travaillé à avancer toujours vers l'exécution du projet qui flattait leur ambition. Ils voulaient convertir le gouvernement ecclésiastique en une monarchie papale, et soumettre les souverains temporels à leur volonté, en faisant usage du pouvoir indirect de l'excommunication et de la dispense des obligations imposées par la fidélité jurée.

Un des décrets du concile fixa le mode des élections pontificales, afin d'éviter les schismes. Il donna déjà, comme établi, le droit de choisir seulement aux cardinaux, et il ordonne que, si une personne ne réunit pas la totalité des suffrages, la réunion des deux tiers est de rigueur pour qu'on doive et qu'on puisse la reconnaître canoniquement élue. Pour tout ce qui concerne le dernier schisme, toutes les ordinations faites par les trois

antipapes sont déclarées nulles, ainsi que les aliénations de biens de l'Église. On ne dit point que les autres actes de la puissance pontificale soient frappés de nullité, et, c'est là-dessus, sans doute, qu'est fondé le culte que quelques églises rendent à l'empereur Charlemagne, qu'on qualifie de Saint, quoiqu'il n'ait été canonisé par aucun pape. On célèbre sa fête le 28 janvier, sans autre preuve de sa sainteté que ce qui suit :

L'empereur Othon III fit reconnaître, l'an 1000, le tombeau de l'empereur Charlemagne, dans la ville d'Aix-la-Chapelle. Il paraît que son corps fut trouvé bien conservé quoiqu'il fut enterré depuis cent quatre-vingts ans. Des moines répandirent la nouvelle qu'il avait fait des miracles. L'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, ayant tenu une diète générale de l'empire dans la même ville, le jour de Pâques de l'an 1165, fit exhumer, le 29 décembre, le corps de Charlemagne, pour s'occuper de sa canonisation, suivant la bulle d'or rendue par ce prince le 8 janvier 1166. Un auteur contemporain ajoute que Frédéric fit mettre le corps de Charlemagne dans une urne d'or enrichie de pierres précieuses ; que l'archevêque de Cologne éleva au rang des saints que l'Église offre à la vénération des fidèles, ce souverain qui, jusqu'alors, n'avait obtenu, le jour de son anniversaire, que des messes et des prières pour le repos de son âme ; et que tout fut approuvé par Paschal III, antipape, qui mourut le 20 septembre 1168. On voit par-là et par la date

de la bulle d'or de l'empereur, avec quelle légèreté on traitait les affaires de cette importance. En effet, une des choses les plus choquantes dans le christianisme, c'est cette déclaration qui signale comme vertueuse, jusqu'à l'héroïsme, la vie d'un souverain qui épousa plusieurs femmes, qui en répudia quelques-unes, qui vécut publiquement avec un certain nombre de concubines, desquelles il eut plusieurs enfans bâtards ; qui usurpa, par le droit du plus fort, les royaumes d'Italie, de Saxe, de Bavière et plusieurs autres ; qui inventa une nouvelle manière de prêcher l'Évangile, tout-à-fait contraire à celle de Jésus-Christ ; qui la fit exécuter en Saxe où ses ordres firent couler des torrens de sang. Enfin, on lit dans les histoires écrites par ses adulateurs et par son fils *Louis I<sup>er</sup> dit le Pieux*, que Charlemagne commit un nombre de mauvaises actions qui prouvent que ce prince fut cruel, injuste, inique et sanguinaire. Quelle foi devons-nous ajouter aux canonisations, si nous réfléchissons sur celle de Charlemagne, puisqu'il est certain qu'Alexandre III ne la déclara pas nulle ? Le silence qu'il garda à cet égard ne peut pas être attribué à un oubli de sa part, puisqu'il se réserva expressément toutes les affaires de ce genre, en déclarant qu'on devait considérer celle-ci comme une des affaires qu'on appelle *majeures*, et qui, sous ce rapport appartiennent au Saint-Siège. Il n'y a pas de doute qu'on ne doive les considérer comme des affaires d'une haute importance, à cause du

danger qu'on court de proposer au peuple chrétien, comme un héros de sainteté digne d'être imité et d'être honoré d'un culte religieux, un individu que Dieu aurait, peut-être, condamné aux flammes éternelles. Malgré cela, on a fait, à des époques postérieures, à Rome, d'autres canonisations qu'on eut mieux fait de supprimer pour ne pas fournir des armes aux hérétiques, aux schismatiques et aux ennemis de l'Église romaine.

---

## LUCIUS III,

CLXXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1181 A 1185.

---

UBALDE, natif de Lucques en Toscane, évêque d'Ostie, cardinal du titre de Sainte-Praxedes, fut élu pape le 1<sup>er</sup> septembre 1181, sous le nom de *Lucius III*, et mourut à Vérone le 31 juillet 1185. L'entreprise qu'il fit de supprimer les consuls à Rome, fut cause que les habitans se révoltèrent, et qu'il ne put habiter la ville. Il montra dans cette affaire beaucoup d'ambition, puisqu'il voulait enlever au peuple le peu qui lui restait de son antique

liberté contre le despotisme. Son orgueil irrita tellement les Romains, qu'il fut la cause des cruautés qu'ils commirent : dans leur fureur, ils coupèrent les oreilles et arrachèrent les yeux à beaucoup de prêtres qui avaient embrassé le parti du pape ; ils empoisonnèrent les eaux que devaient boire les troupes Allemandes que Frédéric avait envoyées pour appaiser le tumulte. Si *Lucius* eut eu la modération qui convenait au successeur de Saint-Pierre et des douze premiers papes, il eut évité tant de périls, et tant de malheurs, en laissant aux habitans de Rome toutes les libertés compatibles avec la soumission qui aurait pour base l'amour des peuples : elle est plus durable que celle qu'on obtient par la crainte, et elle doit lui être préférée. Lucius avait d'autant moins raison, que ses prédécesseurs, malgré leur ambition, avaient laissé subsister ces coutumes qu'il jura d'abolir. Cela produisit un mal considérable dans toute la chrétienté, parce que, privé des revenus de Rome, il demanda des subsides extraordinaires aux rois et au clergé catholiques, pour se maintenir dans la possession de son autorité. Cette démarche mit aussi au grand jour l'avarice pontificale ; mais le clergé d'Angleterre jugea qu'il ne lui convenait pas de payer directement une contribution au pape : il crut que, si l'on ouvrait la porte à cet abus, les papes ne manqueraient pas, dans beaucoup d'autres circonstances, de répéter auprès de lui les mêmes demandes de subsides ;

c'est pourquoi il s'adressa au roi, et pria Sa Majesté d'accorder au souverain pontife les sommes qu'elle jugerait convenable, et le clergé promit au roi qu'il ne tarderait pas à en opérer le remboursement.

En 1184, il célébra un concile à Vérone, auquel l'empereur assista. Parmi les décrets favorables aux exemptions des prêtres contre les laïques, et à la puissance pontificale contre les droits diocésains des évêques, on doit particulièrement remarquer celui qui prépara l'établissement de l'épouvantable tribunal de l'inquisition, que le pape Innocent III ne tarda pas à organiser. Il annonça l'existence de différentes sectes d'hérétiques, particulièrement de celle des *Catares* ou *Patarins*; celle des *Humiliés* ou *Pauvres de Lyon*; des *Passagins* ou *Josephistes*, et celle des *Arnaudins*. Il ordonna que ceux qui seraient convaincus d'hérésie (s'ils n'abjuraient entre les mains de l'évêque) fussent livrés à la justice séculière, pour être punis selon les lois; que ceux qui seraient soupçonnés d'hérésie (s'ils ne prouvaient pas leur innocence) fissent aussi abjuration, et qu'on leur fit connaître que, dans le cas de récidive, ils ne seraient admis à aucune justification, mais qu'ils seraient livrés de suite aux tribunaux séculiers, et que leurs biens seraient confisqués. Il ordonna que la publication de ce décret eût lieu, et fût renouvelée, par les évêques, les jours de fête solennelle, et toutes les fois que cela paraîtrait convenable: que les évêques par eux-mêmes, ou par

l'intermédiaire des archidiacres , ou de toute autre personne digne de leur confiance, fissent la visite, une ou deux fois par an, des communes où l'opinion publique et les bruits généralement répandus annonceraient l'existence de personnes soupçonnées d'hérésie , afin de prendre des informations auprès de trois ou quatre témoins dignes de foi , sur l'existence de sociétés secrètes et de personnes suspectes. Il leur était ordonné d'engager tous les habitans à promettre par serment de dénoncer à l'évêque, ou à son archidiacre , le nom des hérétiques, ou des personnes soupçonnées d'hérésie ; d'annoncer à ceux qui se refuseraient à faire cette promesse, qu'ils seront réputés hérétiques, et que la preuve de leur hérésie serait acquise par ce seul refus.

Le même ordre portait que les barons, comtes, gouverneurs, et consuls d'une commune quelconque, promettaient aussi par serment de donner aux évêques tous les secours qu'ils croiraient devoir leur demander , pour persécuter et punir les hérétiques et leurs complices, sous peine de se voir privés de leurs dignités et magistratures, d'être déclarés inhabiles à en exercer aucune autre, d'être frappés, eux d'excommunication personnelle, et leurs terres seigneuriales d'un interdit ; que la ville qui oserait, après avoir été reprise par l'évêque, s'opposer à l'exécution de ce décret, ou à quelque'une de ses parties, perdrait son titre de ville épiscopale ; que les auteurs de tout hérétique

seraient notés d'infâmie perpétuelle , comme tels , déclarés inhabiles à exercer l'état d'avocat , à être entendus en témoignage , et à remplir aucune fonction publique ; que les exempts enfin étaient , en ce point , à la disposition des évêques qui devaient être considérés comme délégués du Saint-Siège.

Ceux que l'on désigne , dans ce décret , par *pauvres de Lyon* , sont les mêmes que ceux qui étaient connus sous le nom de *Vaudoins* , du nom de *Pierre Valdo* un des principaux sectaires qui prêchait la doctrine évangélique , et la mettait en même temps en pratique. On le vit vendre tous ses biens , qui étaient considérables , et en distribuer la valeur aux pauvres qui se soumettaient à suivre l'Évangile , conformément à l'interprétation que lui et ses compagnons en donnaient. L'exemple de *Valdo* était une sévère critique de la richesse du clergé et du luxe de la cour de Rome. C'est pourquoi des catholiques sages et savans du douzième siècle et des siècles suivans pensèrent que l'ambition , l'avarice et l'orgueil des papes et du clergé romain furent et sont la cause et la véritable origine de toutes les sectes qu'on a vu naître , depuis cette époque , en Europe , et se séparer de l'Église romaine , qu'elles regardent comme pervertie par les actions scandaleuses de ses chefs ; et certes , les vices de la cour de Rome qu'elles désignent par le nom de nouvelle Babylone , et qu'elles appellent la cour de l'antéchrist , leur en a fourni l'occasion. Cela n'eût pas



eu lieu, si les papes eussent marché sur les traces des douze premiers pontifes.

---

## URBAIN III,

CLXXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1185 A 1187.

---

**HUBERT CRIBELI**, natif et archevêque de Milan, cardinal du titre de Saint-Laurent, fut élu pape le 25 novembre 1185, sous le nom de Urbain III. Il mourut à Ferrare le 10 octobre 1187. La mort arrêta la marche rapide de son ambition, de son orgueil et de son avarice. Il avait débuté dans cette carrière aux dépens de la paix de l'empire et de l'Italie ; car, quoiqu'on lui eût représenté les maux que causaient la conduite et le système qu'il avait adoptés, il avait pris la résolution d'excommunier l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>. La mort seule l'en empêcha. Les évêques d'Allemagne réunis à Geilehausen, lui écrivirent : ils le suppliaient d'éviter une démarche qui serait la cause de tant de maux. La lettre qu'ils lui adressèrent, prouve que le pontife avait

suscité la révolte de Crémone, et qu'il travaillait au soulèvement de plusieurs autres villes de l'Italie ; qu'Urbain avait violé le concordat relatif au droit d'investiture, en consacrant l'archevêque de Trèves, avant que l'empereur l'eût mis en possession de l'archevêché, et avant qu'il eut prêté à ce souverain le serment de fidélité pour les fiefs impériaux ; qu'il conserva la possession de Milan, malgré les règles établies, et qu'il exerçait sans cesse des exactions dans son diocèse et dans les suffragans, ce qui appauvrissait les églises des terres de l'empire. Le pape reçut cette lettre à Vérone, et, transporté de colère, il voulut excommunier l'empereur et ceux qui le protégeaient. Les habitans de Vérone lui représentèrent qu'il devait s'abstenir d'un tel acte, dont le résultat pourrait être à craindre, puisqu'ils étaient les bons serviteurs de l'empereur. Il se retira à Ferrare, où la mort mit fin à ses projets.

---

---

## GRÉGOIRE VIII,

CLXXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 1187.

---

ALBERT, natif de Benevent, cardinal chancelier, fut élu pape le 20 octobre 1187, sous le nom de Grégoire VIII; il mourut le 17 décembre de la même année. Dans ce court espace de temps, il chercha à enflammer les esprits, pour entreprendre une nouvelle guerre de croisade en faveur du royaume de Jérusalem. Telle était la manie religieuse de ce siècle.

---

---

**CLÉMENT III,****CLXXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1187 A 1191.**

---

**PAUL ESCOLATI**, natif de Rome, cardinal évêque de Palestrine, fut élu pape à Pise le 19 décembre 1187, sous le nom de Clément III, et mourut le 27 mars 1191. Il fit la paix avec les Romains qui étaient en guerre avec le Saint-Siège depuis 1144, relativement au droit de la puissance temporelle. Mais, pour le revendiquer, il consentit à une condition cruelle qui lui fut imposée par le sénat ; savoir, qu'il sacrifierait les habitans de *Tusculum* et de *Tivoli* à la vengeance des Romains, parce qu'ils avaient pris les armes pour aider les papes ses prédécesseurs à subjuguier le sénat. En acceptant cette condition, Clément démentit son nom, et accrédita, autant qu'il soit possible de l'imaginer, son ambition de commander dans Rome. Il soumit immédiatement au Saint-Siège, les églises du royaume d'Écosse : et cette mesure qu'il venait de prendre, il la vendit au roi comme une faveur, afin que les évêques ne pussent pas excommunier

le roi comme il le craignait : mais, dans la réalité, tout l'avantage était pour le Saint-Siège, qui voulait exercer les fonctions de métropolitain.

Pour se faire une idée de corruption et d'avarice de la cour de Rome, il suffit de connaître la convention faite depuis avec Richard, roi d'Angleterre. Il se plaignit, par l'intermédiaire du cardinal Octavien, évêque d'Ostie, de ce qu'on avait reçu, au nom du pape, sept cents marcs d'argent, pour la consécration de l'évêque du Mans, quinze cents pour la légation de l'évêque d'Éli, et une certaine somme énorme pour empêcher la déposition d'Élie de Meaumort, évêque de Bordeaux, accusé par son clergé. Il est impossible, disait le roi, de supporter plus long-temps une simonie aussi horrible que celle qu'on exerce à Rome.

---

---

## CÉLESTIN III,

CLXXV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1191 A 1198.

---

JACINTE BOBOCARDI, cardinal diacre, du titre de Sainte-Marie de Cosmedin, fut élu pape le 30 mars 1191, sous le nom de Célestin III, et mourut le 8 janvier 1198, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il livra aux Romains le village de *Tusculum*, en exécution du traité de son prédécesseur. Il prévoyait que les Romains avaient le projet d'exercer de cruelles vengeances : cela eut lieu en effet, car ils brûlèrent presque tous les habitans. On frissonne d'horreur, lorsqu'on apprend que c'est le souverain pontife de la religion d'humilité, de douceur et de paix, qui livra ces malheureux à la mort. Roger de Hobeden, historien anglais et contemporain, rapporte que Célestin en procédant au couronnement de l'empereur, renversa d'un coup de pied la couronne impériale, afin qu'un cardinal, après l'avoir ramassée, la donnât au roi des Romains. Si ce récit est conforme à la vérité, l'orgueil était parvenu à son comble chez le succes-

seur des papes qui se trouvaient très-honorés lorsque les empereurs, fils et petits-fils de Constantin, les admettaient dans leurs palais à leur présenter leurs hommages respectueux. Il excommunia Léopold, duc d'Autriche, et mit ses États en interdit, parce qu'il avait fait prisonnier Richard, roi d'Angleterre, lorsque celui-ci revenait de la Palestine. L'action de Léopold pouvait être reprehensible; mais celle de Célestin fut un abus de pouvoir spirituel dicté par l'ambition de soumettre à la puissance pontificale toutes les affaires, même les plus extraordinaires et les plus étrangères à la juridiction du Saint-Siège. Il excommunia aussi l'empereur Henri VI, pour la même cause. Celui-ci mourut peu de temps après; le pape défendit qu'on l'enterrât en terre sainte, et ne leva cette défense que lorsqu'on eut restitué au roi Richard tout ce que ce souverain avait payé pour sa rançon; outre cela, Sa Sainteté exigea pour elle et pour ses cardinaux, mille marcs d'argent. Il paraît que la simonie n'était défendue qu'à ceux qui n'étaient pas Romains.

---

## INNOCENT III;

CLXXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1198 A 1216.

---

LOTHAIRE, de la famille des comtes de Ségni, cardinal diacre, du titre de Saint-Serge et de Saint-Bacus, fut élu pape le 8 janvier 1198, sous le nom d'Innocent III, et mourut le 17 juillet 1216. Ce pape fut un de ceux qui honorèrent le plus la chaire pontificale par leurs talens et leur profonde instruction; il fut aussi un de ceux qui commirent les plus grandes et les plus nombreuses usurpations de pouvoirs ecclésiastiques et séculiers, en abusant de l'opinion que l'Europe avait généralement adoptée relativement à la puissance pontificale. On ne croirait pas que les souverains temporels ont toléré les excès d'Innocent III en matière de juridiction, si les histoires originales, si les bulles mêmes et leurs effets permanens ne déposaient en faveur de la vérité des faits. Il est difficile de faire, en peu de mots, l'exposé de tout les attentats de ce pape orgueilleux et avare, double et perfide, ambitieux et abusant sans cesse des textes de l'Écriture. Il



suffira de savoir qu'à force d'excommunications, d'interdits, de dépositions et de dispenses de serment, il entretint la guerre, pendant les dix-huit années de son pontificat, dans tout le monde et particulièrement en Allemagne, en Italie, en France, en Angleterre, à Constantinople, à Nice, en Bulgarie, à Naples, à Genève, à Venise, et dans la Palestine. Il n'y avait ni roi ni duc, ni comte ni baron, ni archevêque ni évêque, ni abbé, qui n'éprouvassent les effets de sa rage très-souvent impuissante et de ses excommunications. Il s'attribua le droit de décider lequel des trois élus à l'empire avait le droit d'être nommé empereur, et il finit par les excommunier tous les trois ainsi que les princes qui venaient à la suite. Philippe Auguste et Louis VIII de France, Jean d'Angleterre et Pierre d'Aragon, ainsi que les chevaliers des trois royaumes, étaient en butte, à chaque instant, aux interdits et aux excommunications. Le souverain anglais fut déposé avec tant de rigueur, qu'Innocent III voyant que les vassaux lui obéissaient, quoiqu'il les eût dispensés de l'obligation du serment, leur ordonna de se révolter contre leur maître, sous peine d'excommunication. Malgré cela, Jean fut réintégré et comblé d'éloges aussitôt qu'il eût rendu son royaume tributaire du Saint-Siège, et qu'il s'en fût déclaré vassal. Il commit mille injustices pour donner de l'éclat à sa famille, et pour élever son frère Richard au rang de souverain. Il envoyait des légats par tout, à tout instant, et pour n'importe quel mo-

tif : ils étaient chargés d'arranger les affaires auxquelles donnaient lieu les exactions monstrueuses dont ils se rendaient coupables pour enrichir leur propre famille et celle du pape. Il multiplia avec excès les corporations intéressées à la propagation des nouvelles doctrines de Grégoire VII, avec les augmentations postérieures. Aussi, approuva-t-il verbalement ou par écrit, les intituts des Trinitaires, des Carmelites, des Dominicains, des Franciscains, de plusieurs autres ordres, et de certaines congrégations qui furent autant d'autres troupes auxiliaires pour appuyer les maximes romaines. Il convoqua le quatrième concile général de Latran, qui fut le douzième des conciles généraux du christianisme; il rendit un grand nombre de décrets sur les choses nouvelles dans la discipline et dans le gouvernement ecclésiastique, et dont quelques unes eurent des suites fatales; il institua le tribunal de l'inquisition contre les hérétiques et les suspects d'hérésie. Ce tribunal a sacrifié dans la chrétienté plusieurs millions d'individus. Ce pontife suscita et fomenta des guerres entre les princes chrétiens; la religion en était le prétexte. Il fut l'apologiste des détestables maximes de Charlemagne en Saxe. Enfin, on ne peut lire sans scandale l'histoire de ce pontificat, par l'abbé Fleury, malgré que celui-ci ait cherché, à cause de son caractère de prêtre, à peindre les objets avec les couleurs les moins désagréables

pour Rome. Sainte-Lutgarde, religieuse de l'ordre de Cîteaux , et contemporaine d'Innocent III, raconte que ce pape lui apparut entouré de flammes; qu'elle l'interrogea, et qu'il lui fut répondu que trois choses l'auraient fait condamner aux flammes éternelles, si, à l'heure de sa mort, la Sainte-Vierge ne lui eût accordé la grâce d'avoir une contrition sincère de ses péchés; mais qu'il était condamné à brûler de ce feu jusqu'au jour du jugement dernier. Thomas de Cantimprato qui vivait à cette époque, dit que Sainte-Lutgarde lui raconta tout cela, et qu'elle lui désigna les trois choses, mais qu'il jugeait convenable de les taire par respect pour la dignité d'un souverain pontife.

---

---

**XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**HONORÉ III,****CLXXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1216 A 1227.**

---

CENCIUS SABELLI, romain, cardinal prêtre, fut élu pape le 18 juillet 1216, et mourut le 18 mars 1227. Il suivit le système de son prédécesseur. Nous ferons connaître quelques vérités quoiqu'elles se rapportent à des époques postérieures. Il convient de savoir d'abord que tous les successeurs d'Innocent III ont suivi la même marche, et que les moyens qu'ils ont employés pour réaliser leurs projets ambitieux, ne présentent d'autre différence que celle que devait produire leur caractère personnel ou les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient. Car, à l'orgueil le plus terrible succédait, suivant que l'intérêt l'exigeait, une humilité qui n'était que feinte, et l'on peut dire que Rome

dirigeait sa tactique sur la connaissance qu'elle avait du caractère personnel de chaque souverain et de l'état de ses affaires politiques.

Honorius prit part à toutes celles de son temps. A peine fut-il couronné, qu'il fit en sorte que les souverains envoyassent des hommes et de l'argent en Palestine, où la puissance des Latins diminuait chaque jour à proportion que l'ascendant des Mahométans allait toujours croissant. Les papes étaient intéressés à fomentier les guerres de croisades pour conserver le royaume de Jérusalem et ceux d'Asie, qui étaient, pour Rome, une mine inépuisable d'argent. Non-seulement celui que produisaient les ordinations de patriarches, d'archevêques, et les doutes sur les élections épiscopales allait grossir les trésors du pontife ; mais encore celui qui provenait des collectes pécuniaires que l'on faisait en Europe, dans l'intention de secourir les saints lieux, était à sa disposition. Il l'appliquait librement aux objets qui étaient à sa convenance ; comme, par exemple, à l'achat de duchés ou de comtés avec les terres et les seigneuries dépendantes, pour quelqu'un de ses frères, de ses neveux ou pour quelque parent, afin que, parvenu à les faire considérer comme des princes séculiers d'Italie, il pût leur faire contracter, par le mariage, des alliances avec des familles souveraines ou liées de parenté avec elles. Le nombre des papes qui n'ont pas payé un tribut à ce genre de vanité, est très-petit, et le scandale des extorsions

papales auxquelles ce genre de vanité donnait lieu était parvenu à un si haut degré, que les contemporains étaient réduits à trouver bon, le pape qui ne volait pas les fonds dépendans de son autorité, et qui ne demandait pas de nouvelles contributions, sous de vains prétextes, pour rendre ses neveux plus grands, soit en biens, soit en dignités. La mort de Jean, roi d'Angleterre, et la minorité de son fils Henri III, qui lui succéda, fournirent au pape Honoré, l'occasion de diriger les affaires de ce royaume : il donna tant de soins aux affaires politiques, que l'administration du gouvernement de Rome parut avoir fixé beaucoup moins son attention ; il écrivait toujours comme s'il eût été le souverain direct de ce royaume, n'oubliant jamais de qualifier le roi de tributaire du Saint-Siège, et de se donner le titre de protecteur. Il agissait ainsi pour pouvoir commander en maître au roi d'Angleterre, en le menaçant, lorsqu'il le jugerait convenable à ses intérêts, de punir sa désobéissance imaginaire, soit par l'excommunication, soit en le dépouillant de la dignité royale et de la puissance souveraine, soit en déliant les vassaux du serment de fidélité, ou en leur interdisant toute communication avec lui, même pour les choses les plus nécessaires à la conservation de la vie ; soit enfin en offrant le royaume aux princes catholiques qui, en le recevant, confesseront le tenir du Saint-Siège, se déclareront tributaires et dépendans de la volonté du pape qu'ils reconnaîtront

pour leur souverain direct, possesseur des clefs de Saint-Pierre, vicaire de Jésus-Christ, vice-Dieu sur terre, et même *Dieu*, quant au pouvoir, (insolence proclamée hérétique par le droit canon, et qui sera une preuve éternelle de l'infamie et de l'orgueil pontifical.) Telle fut la conduite d'Honorius III dans les affaires d'Angleterre, soit lorsqu'il traitait avec ce pays, soit lorsqu'il voulait engager les rois de France, Philippe Auguste et Louis VIII, à ne pas continuer l'occupation du royaume d'Angleterre antérieurement recommandée et ordonnée par des bulles pontificales. On découvre la même conduite et les mêmes maximes dans les lettres et dans la marche des affaires des rois d'Écosse, de Hongrie, de Portugal, d'Aragon, de Trébisonde, de Bulgarie, de Constantinople, d'Italie, de Sicile et d'Allemagne, ainsi que dans celles qui sont relatives aux croisades contre les Albigeois, les Comtés de Provence, de Foix, de Carcassonne, et les autres provinces de la Gascogne. Il en agit de même à l'égard de la Castille, lors de la mort du roi Henri I<sup>er</sup> et des prétentions d'Alphonse IX, roi de Léon. Enfin, il fut partout le même, parce que l'esprit était toujours le même, quoique les moyens fussent différens.

Le despotisme pontifical était parvenu à son dernier période dans les affaires ecclésiastiques: déjà tous les évêques étaient devenus les esclaves de la cour de Rome; ils furent obligés de promettre par serment qu'ils iraient visiter, une fois

par cinq ans, le tombeau des apôtres, et baiser la pantoufle du pape. S'ils exécutaient cette promesse, ils abandonnaient leur diocèse à la direction d'un vicaire, et ils dépensaient dans leur voyage, les sommes qui eussent servi à secourir les diocésains qui étaient dans la misère : dans le cas contraire ils avaient besoin d'une dispense du Pontife. Voilà précisément ce qu'on désirait à Rome ; on ne l'accordait qu'à prix d'argent, de manière que ces grandes concussions mirent au grand jour l'iniquité dont ce serment était l'objet. Quand déjà on avait pourvu, pour ce qui concerne les évêchés, à tout ce qui paraissait convenable aux intérêts de Rome, l'avarice et l'ambition lui suggérèrent le projet de se réserver des prébendes. Le pape Honoré en demanda deux par église cathédrale, et deux habits de moine par monastère de l'empire Romain, du royaume de France et de tous les autres de l'Europe. On peut lire dans l'histoire ecclésiastique de Fleuri, les puissantes réflexions par lesquelles on prouve l'injustice du projet ; mais si alors son exécution fut suspendue, les successeurs d'Honoré l'étendirent sur toutes les prébendes et sur tous les bénéfices d'un rang inférieur. Cet abus prévalut presque partout, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il expédia des bulles d'approbation aux ordres religieux de Saint-Dominique, de Saint-François, de la Mercy, et des Carmes. Son prédécesseur avait déjà approuvé de parole les deux premiers.



---

## GREGOIRE IX,

CLXXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1227 A 1241.

---

UGOLINI, natif d'Agnania, province de Campanie, cousin du pape Innocent III, cardinal évêque d'Ostie, fut élu pape, le 19 mars 1227, et mourut le 11 août 1241. Ce souverain pontife montra autant et même plus d'ambition, d'avarice et d'orgueil que son cousin Innocent. L'expérience de ce pontificat, de ceux qui précédèrent depuis Grégoire VII, et des suivans jusqu'à Clément XIII, vers le milieu du dix-huitième siècle, nous démontre d'une manière historique et presque mathématique, que la domination temporelle occupait beaucoup plus l'esprit des papes que la direction spirituelle de l'Église catholique, quelques efforts que l'on fit pour couvrir tout du prétexte de la religion en abusant du texte tronqué de l'Écriture qu'on interprétait avec la plus grande violence, et que méchamment on appliquait à contre sens : que l'abus de la nouvelle doctrine de lancer d'office l'excommunication contre les rois, de

délivrer les vassaux du serment de fidélité, de susciter des guerres temporelles contre les souverains, sous le prétexte qu'ils méprisaient les armes spirituelles de l'excommunication, de les déclarer hérétiques, schismatiques et ennemis de l'Église; car cet abus troubla l'ordre civil en Europe. Ces deux causes et l'insatiable soif de l'or contrarièrent tellement la paix, qu'on ne peut pas être surpris en voyant tant de nations se séparer de l'Église romaine, depuis l'époque où l'on vit paraître la secte de Valdo, jusqu'à celle qui vit naître celle des Calvinistes. C'est en vain que les écrivains Romains du XVI<sup>e</sup> siècle et des deux siècles suivans ont fait des efforts pour dénaturer certains faits, et en démentir d'autres; ceux que l'on avoue, sont en si grand nombre et d'une telle nature, qu'il est impossible de disculper même les papes, à plus forte raison les cardinaux, les évêques et les ecclésiastiques de la cour de Rome.

Grégoire IX excommunia et déposa l'empereur Frédéric II, parce qu'il n'accomplissait pas, disait-il, le vœu qu'il avait fait d'aller combattre en Palestine. Ce fut en vain que ce prince lui prouva qu'une maladie très-grave l'en avait empêché; alors ce souverain part pour l'Asie, et lorsqu'il arrachait au Soudan les villes de Jérusalem, de Bethléem, de Nazaret et plusieurs autres, Grégoire ordonne au patriarche de Jérusalem, aux grand-maîtres des ordres Teutonique, des Templiers et de Saint-Jean, de l'abandonner et de le persécuter parce qu'il

était excommunié, et qu'il était parti sans la permission du pape. Grégoire ne s'arrêta pas à cette injustice; il souleva les peuples de la Lombardie et de la Sicile, il les porta à la révolte, il pervertit le roi *Jean de Brena*, qui avait perdu le trône de Jérusalem, et qui était gendre du même Frédéric. Il lui propose de se mettre à la tête des rebelles; Jean accepte la proposition, et, au nom du pape, il fait la guerre à son beau-père; il brûle les villes, les villages; il souffre que les troupes de Sa Sainteté violent les couvents de religieuses, qu'ils abusent de celles-ci, qu'ils commettent toutes les iniquités que l'imagination pourrait inventer. Frédéric revient de la Palestine, il fait la conquête de ses états, qui lui avaient été enlevés pendant son absence, il réduit le pape à sentir l'urgence d'une réconciliation pour ne pas se voir prisonnier et pour éviter sa perte. Grégoire absout l'empereur des censures ecclésiastiques, et fait amitié avec lui; mais, quelque temps après, il l'engagea à revenir à la Terre-Sainte, et n'ayant pu l'obtenir, Il protège ouvertement les Lombards nouvellement soulevés, en leurs fournissant des secours en armes et en argent. Frédéric se voyant insulté, prend les armes contre le pape et les rebelles; la victoire se déclare pour lui; il s'empare de l'île de Sardaigne, où il place, pour roi, *Hensius*, son fils naturel. Grégoire excommunie de nouveau Frédéric; il le déclare déchu de la couronne impériale; il offre l'empire à Saint-Louis, roi de France, pour son frère Ro-

bert, comte d'Artois. Le saint monarque lui répondit qu'il regardait la déchéance de Frédéric comme injuste ; qu'il ne lui reconnaissait pas de pouvoir pour la prononcer, et encore moins pour disposer de ses états. Le monarque français ajouta à cela beaucoup d'autres déclarations qui méritent d'être lues. Les électeurs ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, les électeurs séculiers, le comte palatin du Rhin comme sénéchal de l'empire, le duc de Saxe comme maréchal, le marquis de Brandebourg comme premier valet-de-chambre, et le roi de Bohême comme échanson, écrivirent tous au pape dans le même sens, et en des termes très-expressifs. Frédéric marcha à la tête d'une armée ; en même temps il publia plusieurs manifestes contre Grégoire et contre ses attentats ; il disait que l'orgueil, l'ambition, l'arrogance, la colère, les vengeances et les mauvaises intentions de ce pape, toutes contraires à la doctrine de Jésus-Christ et à l'exemple de Saint-Pierre, l'avaient rendu indigne d'être le chef de la religion catholique ; il exhortait tous les princes chrétiens à châtier avec rigueur ce pontife, à redouter les attentats de la cour de Rome contre tout roi qui ne se rendait point l'esclave du pape, et à se mettre en garde contre ces dangers, en réduisant les pouvoirs pontificaux aux objets spirituels, et ne permettant en aucune manière que les papes se mêlassent des affaires temporelles.

L'empereur s'approcha de Rome; on lui fit des propositions de paix, et pendant les négociations, Grégoire mourut, abhorré des Romains qui s'étaient révoltés deux fois contre les vexations et les abus de pouvoir de celui qui se disait le *serviteur des serviteurs de Dieu*, lorsqu'en même temps, par l'intermédiaire des moines dominicains et franciscains, il vendait, dans toute la chrétienté, les indulgences et les dispenses du vœu d'aller faire la guerre en Palestine. Tout cela se faisait au grand scandale de ceux qui étaient encore restés les partisans sincères du pouvoir pontifical. Enfin, il exigeait du clergé la dixième partie de son revenu, sous le titre de *Frais de Croisades*.

---

---

## CÉLESTIN IV,

CLXXIX<sup>o</sup> PONTIFE. — EN 1241.

---

**GODEFROI DE CHATILLON**, né à Milan, moine de l'ordre de Citeaux, cardinal, évêque de Sabine, fut élu pape à la fin d'octobre 1241, sous le nom de Célestin IV, et mourut le 17 novembre suivant. On a soupçonné qu'il avait été empoisonné par Roman, cardinal de Saint-Ange, évêque de Porto, qui avait eu quatre suffrages, et qui ne passait pas pour scrupuleux.

---

---

## INNOCENT IV,

CLXXX° PONTIFE. — DE 1241 A 1254.

---

SINIBALDE DE FIESCHI, né à Gènes, cardinal du titre de Saint-Laurent, fut élu pape à Anagni, le 25 juin 1243, sous le nom d'Innocent IV, après une vacance d'un an et plus de sept mois, sans compter le temps précédent, attribué à Célestin IV. Lorsque l'empereur Frédéric apprit son élection, il s'écria : « J'ai perdu un ami dans la » personne du cardinal Sinibalde; car à présent » qu'il est pape, il sera mon ennemi. » Il en arriva ainsi, et à un tel degré, que Grégoire IX pourrait être traité de modéré, en comparaison d'Innocent IV. Tout en feignant de vouloir la paix, il persécuta Frédéric, et prononça même contre lui, dans le concile de Lyon, une sentence formelle de déposition de l'empire d'Allemagne et du royaume des Deux-Sicules. Ce concile fut le premier, en l'année 1245, et il est compté pour le treizième concile général de la chrétienté, quoique dans la réalité, il ne mérite pas ce titre. Après cette pro-

position, il fit ses efforts pour faire élire roi d'Allemagne, Guillaume, comte de Hollande, malgré que Conrad, fils de Frédéric, eût été couronné roi des Romains, dès l'année 1237.

Cette imprudence du pape produisit des schismes et des guerres civiles sanglantes en Allemagne, en Italie, et à Naples. Il tenta d'allumer le feu de la discorde dans les royaumes de France, d'Angleterre et autres puissances, en les excitant à prendre parti contre Frédéric; mais Saint-Louis et les autres rois s'y refusèrent constamment. Un des chefs d'accusation contre l'empereur était de traiter avec les Sarrazins, et pourtant Innocent, pour assouvir sa rage, commit l'inconséquence d'écrire lui-même au sultan d'Egypte de ne pas se fier à Frédéric, et d'abandonner son parti. Cette démarche infâme eut pour résultat, bien mérité, que le monarque musulman l'accabla de reproches insultans et très-justes, en lui répondant entre autres choses :  
 • Nous avons reçu votre lettre, et entendu votre  
 • envoyé, qui nous a parlé au nom de Jésus-  
 • Christ, que nous connaissons mieux que vous,  
 • et nous honorons plus que vous. » Telle était la cour du pape Innocent, qu'il ne put rester à Rome où il était resté, ni à Gênes, sa patrie, par les mêmes motifs, ni dans toute l'Italie, par crainte de l'empereur. St.-Louis, roi de France, Henri III d'Angleterre, et Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon lui refusèrent la permission de résider dans leurs états, dans la crainte des dépenses et des usurpations; ce qui



fit qu'il se fixa à Lyon, dont les archevêques étaient souverains. Le résultat confirma la réalité des défiances des trois monarques, car les Lyonnais mêmes ne purent supporter les excès et les abus de la cour pontificale.

L'abbé Fleuri a publié des fragmens de lettres et des clauses de manifestes de l'empereur Frédéric, qui démontrent évidemment que les malheurs de l'Europe proviennent de ce qu'on a retiré les papes et le clergé de l'état d'humilité et de pauvreté où ils étaient autrefois : « Alors, » dit-il, le pontife romain, les évêques et les prêtres soutenaient les sceptres par leurs prières et leurs vertus : maintenant ils les détruisent par l'abus de leurs richesses et de leur autorité. » Enfin, les critiques modernes du dix-neuvième siècle ne peuvent avancer des vérités plus claires que ce qu'a dit Frédéric.

Le pape, voyant enfin que l'empereur triomphait malgré tous ses efforts, poussa l'infamie jusqu'à consentir (si même ce ne fut pas par son ordre), à ce qu'on cherchât les moyens de l'empoisonner. On gagna un médecin, et ce fut par hasard que Frédéric en eut connaissance, peu d'instans avant de recevoir la boisson qu'on lui administrait sous le nom de médecine. La mort de quelques-uns de ses enfans et d'autres chagrins continuels causèrent enfin la mort de l'empereur. L'archevêque de Palerme lui donna l'absolution avant qu'il fût mort, et lui fit des funérailles pompeuses. Mais Innocent,

portant sa colère au-delà même des bornes de la vie, réprimanda sévèrement l'archevêque, et prétendit qu'il avait encouru l'excommunication, pour avoir absous sans sa permission; comme s'il pouvait y avoir des réserves au moment de la mort. Frédéric, en outre, avait fait son testament, où il recommandait à ses enfans d'être soumis à la sainte Eglise romaine. Ils se conduisirent ainsi; mais Innocent forma la résolution d'empêcher la famille impériale de régner en Allemagne, à Naples, en Italie, ni en Sardaigne, en disant que c'était une race de rebelles à l'Eglise; comme si l'orgueil et l'ambition des papes pouvaient s'identifier avec la sainteté de l'Eglise.

On ne peut se figurer les intrigues qu'il employa contre le fils de Frédéric, Conrad; et après la mort de ce roi, en 1254, il feignit de prendre sous sa protection Conradin, son fils, encore enfant, afin de régner lui-même sous son nom, à Naples et en Sicile : il se fit en effet proclamer régent du royaume, mais ce fut là même que la mort vint arrêter ses projets ambitieux.

Les écrivains romains font de grands éloges d'Innocent IV, et son épitaphe dictée par les flatteurs, y offre matière; mais l'histoire de sa conduite et de ses procédés est scandaleuse, et n'admet point d'excuse. C'est pour cela que nous ne devons pas nous étonner qu'outre les Vaudois et les Albigeois, il naquit en Saxe, en 1248, une nouvelle secte d'*hérétiques* qui disaient que le pape était

hérétique, et tant d'autres choses contre le dogme catholique du sacerdoce et ses pouvoirs spirituels; personne ne se serait avisé d'attaquer la puissance spirituelle, si l'on n'eût pas reconnu ses abus et les mauvaises conséquences que produisait son mélange avec le temporel.

On raconte d'Innocent IV certain trait digne de mémoire. Sa Sainteté reçut une grosse somme d'argent en présence de Saint-Thomas-d'Aquin, et lui dit : « Vous voyez que je ne puis pas dire » comme Saint-Pierre, que je n'ai pas d'argent. » Saint-Thomas lui répondit : « Cela est vrai, mais » aussi les miracles du successeur de Saint-Pierre » ne font pas marcher les paralytiques, comme on » les vit marcher alors. »

Nous remarquerons que vers l'an 1780, à l'occasion de quelques fouilles, on découvrit le corps de l'empereur Frédéric II, et quoiqu'il se fût écoulé plus de cinq cents ans depuis qu'il avait été enterré, on le trouva sans aucune trace de corruption : cet événement appela l'attention, et fut inséré dans les gazettes de l'Europe : ceci peut donner matière à quelques réflexions critiques.

---

---

## ALEXANDRE IV,

CLXXXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1254 A 1261.

---

RENAUD, neveu de Grégoire IX, cardinal, évêque d'Ostie, fut élu pape à Naples, le 12 décembre 1254, sous le nombre d'Alexandre IV, et mourut à Viterbe, le 25 mai 1261.

Il suivit les traces de son oncle et de ses prédécesseurs. Après avoir excommunié Mainfroy, roi de Sicile, fils de Frédéric II, il le persécuta, et excita contre lui des guerres sanglantes, en faisant prêcher une croisade, de même que si c'eût été contre les Sarrazins de la Palestine. Il attaqua la puissance civile du sénat de Rome, et se fit un si grand nombre d'ennemis dans cette ville, qu'il fut obligé de fuir pour éviter la mort. Il troubla la paix intérieure de ses serviteurs mêmes, en essayant de réunir en un seul, cinq couvens de moines de Saint-Augustin et de Saint-Guillaume. Il feignit de l'impartialité pour l'élection de l'empire d'Allemagne, tandis que, sous main, par des moyens ca-

chés et artificieux , il protégea fortement Richard , roi d'Angleterre , qui n'avait été élu que très-illégalement par l'archevêque de Cologne et le comte palatin , tandis qu'en même temps il refusait son appui à Alphonse , roi de Castille , à qui les archevêques de Trèves et de Mayence , le roi de Bohême , le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg avaient donné leurs suffrages , selon les lois impériales qui regardent cet objet. Ce fut un service qu'il rendit au royaume de Castille , dont la réunion de l'empire sur la tête de son roi aurait fait le malheur , ainsi qu'il en arriva depuis , sous le règne de Charles-Quint ; mais cela ne diminue en rien la perfidie d'Alexandre.

---

---

## URBAIN IV,

CLXXXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1261 A 1264.

---

JACQUES PANTALEON DE COURT-PALAIS, Français, né à Troyes, patriarche de Jérusalem, fut élu pape, le 29 août 1261, sous le nom d'Urbain IV, dans la ville de Viterbe, où il se trouvait par hasard avec neuf cardinaux, au moment de la mort de son prédécesseur. Les trois mois de vacance s'étaient écoulés en conférences continuelles, pour s'accorder sur le choix d'un des électeurs, sans pouvoir y parvenir : ce qui prouve que chacun d'eux prétendait à la tiare pontificale. Ils pensèrent alors à élire un étranger. Pourra-t-on croire que l'Esprit-Saint dirigeait, dans cette occasion, les suffrages des neuf cardinaux du sacré collège qu'on nomme *apostolique* ?

Urbain suivit le système qu'il trouva établi dans son Eglise ; il renouvela l'excommunication et la guerre en Sicile contre Mainfroy ; il chercha à empêcher le mariage du roi d'Aragon, Pierre III, avec Constance, fille de Mainfroy, dans la crainte

qu'il ne prétendit au droit de succéder à la couronne de Sicile; ce qui arriva en effet. Urbain offrit cette couronne à Saint-Louis pour un de ses fils, mais le saint roi la refusa, en disant, avec raison, que cela était contraire aux droits de Conradin, fils de Conrad, et petit-fils de l'empereur Frédéric.

Alors le pape, ne considérant que ses projets ambitieux, regarda comme destitué de droit ce même Conradin, qu'Innocent IV avait pris sous sa protection, et offrit le trône de Sicile à Charles de France, duc d'Anjou et de Provence. Charles, moins scrupuleux que son frère Saint-Louis, accepta, et mena une armée contre Conradin, à qui il ôta la vie et la couronne à la suite de divers événemens.

Les électeurs de l'empire d'Allemagne, voyant la prolongation de la guerre civile, et regardant comme nulles les élections de l'anglais Richard et du castillan Alphonse, pensèrent à élire un nouveau roi des Romains. Ils se proposaient de choisir Conradin, dernier rejeton de la ligne masculine de la maison de Souabe, qui avait gouverné l'empire pendant si long-temps : mais Urbain, fidèle au système de tous les papes, abandonna les apparences de l'impartialité, et ne négligea rien pour éviter cette élection. Un de ses moyens fut d'inspirer sous main qu'on le nommât juge du doute juridique, sur les droits d'Alphonse et de Richard, et l'intrigue fut bien conduite, parce que les pou-

tifes romains étaient déjà maîtres dans cet art, où ils ont continué à exceller. Urbain cita les deux compétiteurs à comparaître devant lui, mais la mort le priva de prononcer sur ce procès, en le mettant au tombeau le 2 octobre 1264, après avoir exaspéré par ses exactions et ses violences, et excité des troubles continuels parmi les habitans de Rome et d'Orbiette.

---

## CLÉMENT IV,

CLXXXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1264 A 1268.

---

GUIDE FULCON, Français, natif de San-Gilles, fut élu pape à Pérouse, le 5 février 1265, sous le nom de Clément IV, et mourut à Viterbe, le 29 novembre 1268. Il se trouva absent au moment de son élection, et lorsqu'il l'apprit, il se déguisa en moine de Saint-François pour se rendre à Rome, se défiant des embûches de Mainfroy, qui occupa le trône de Sicile jusqu'à sa mort, arrivée en 1266. Ce souverain pontife avait été marié et veuf avant



de recevoir les ordres sacrés; deux filles, venues de ce mariage, se firent religieuses, après que leur père eut été nommé pape.

Il continua la guerre contre Mainfroy, et délivra, le 26 février 1265, la bulle de concession du royaume des Deux-Sicules, à Charles d'Anjou, conformément au traité de son prédécesseur Urbain, sans tenir aucun compte de la justice des droits de Conradin, comme s'ils n'avaient pas été reconnus par le Saint-Siège, pendant le pontificat d'Innocent IV. Ayant appris, au contraire, que les électeurs de l'empire pensaient à l'élire roi des Romains, et qu'il projetait de passer en Italie pour prendre possession du royaume de Sicile, il lui écrivit, en lui défendant de faire aucune démarche pour l'un ou pour l'autre, sous peine d'excommunication et de perdre le titre qu'il avait de roi de Jérusalem. Conradin eut raison de penser qu'il n'était pas obligé d'obéir à un ordre aussi injuste, et il se rendit avec son armée à Rome, où Henri de Castille, fils de Saint-Ferdinand ( qui y exerçait l'autorité civile en qualité de sénateur ), reçut Conradin avec des honneurs presque égaux à ceux que l'on a coutume de rendre aux empereurs. Le pape les excommunia tous les deux, et tous ceux qui favoriseraient l'entreprise de Conradin; il le déclara déchu du titre de roi de Jérusalem et du droit à tous les fiefs impériaux dont il jouissait, inhabile à obtenir aucune dignité

séculière, et mit en outre sous l'interdit ecclésiastique les peuples qui recevraient Conradin comme roi de Sicile. Il fut pourtant reçu presque partout où il se présenta, malgré Clément IV, qui le traitait d'*homme de race maudite de Dieu, descendant d'hérétiques, schismatiques, ennemis de l'Eglise, et indignes de la confiance des hommes.*

Charles d'Anjou fit prisonnier son cousin Frédéric, duc d'Autriche, Henri de Castille le sénateur et beaucoup d'autres chevaliers; il eut l'inhumanité de faire couper la tête par la main du bourreau, sur un échafaud dressé dans la place publique de Naples, à tous les prisonniers, excepté au sénateur Henri, infant de Castille.

L'abbé Fleuri dit que non-seulement Clément IV ne consentit pas à cette injustice, mais même qu'il la reprocha au roi Charles. Cependant, beaucoup de graves historiens soutiennent le contraire; il est certain qu'il manifesta souvent un grand désir de voir éteindre la famille impériale de Souabe, et qu'il se montra ensuite très-satisfait que cela se fut effectué. Jamais, surtout, il ne pourra se laver de la tache de l'avoir injustement privé de l'usage de ses droits de succession à la couronne de Sicile, seulement par des passions personnelles. Pour moi, je le regarde comme l'auteur des guerres sanglantes et désastreuses qui désolèrent la Sicile, Naples et toute l'Italie par suite de ses énormes injustices; et ses successeurs

au pontificat participèrent à ses fautes, comme nous le verrons dans la suite.

Les écrivains romains le louèrent pour sa modération, mais sans aucun fondement, puisqu'outre les événemens de Sicile, qui prouvent le contraire, il existe encore beaucoup d'autres preuves de son emportement. Il soutint avec une fermeté inflexible la résolution de pourvoir à un archidiaconat de France, sous le seul prétexte qu'il s'était réservé la provision des bénéfices ecclésiastiques qui vaueraient à la cour romaine; et il voulait faire croire que cette circonstance s'était vérifiée, parce que la vacance de l'archidiaconat provenait de la promotion du précédent titulaire à l'archevêché de Sens, dont les bulles avaient été expédiées par la cour de Rome. Le roi Saint-Louis s'opposa à cette usurpation, et soutint les droits du trône.

Il fut question de la réconciliation de l'Église grecque, et plusieurs prélats dirent, de vive voix et par écrit, qu'ils se réuniraient à l'Église romaine, s'ils ne craignaient les exactions, les violences et les attentats que les papes avaient coutume de commettre par suite de leur ambition, de leur avarice et de leur orgueil. L'empereur Michel Paléologue manifesta aussi la défiance d'être inquiété par les Latins qui s'autorisaient de la faveur des papes. Clément IV l'assura du contraire, et dans le même temps on faisait dans son propre palais un traité avec Baudouin, empereur des Latins, et Charles d'Anjou, roi de Sicile, pour re-

conquérir Constantinople et d'autres villes. N'était-ce pas une perfidie bien étrange dans un successeur de Saint-Pierre ?

---

## GRÉGOIRE X,

CLXXXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1268 A 1276.

---

THÉOBAL DE VISCONTI, Italien, de Plaisance, archi-diacre de Liège, résidant en Palestine, fut élu pape, à Viterbe, le 1<sup>er</sup> septembre 1271, sous le nom de Grégoire X, et mourut le 10 janvier 1276. Pendant trois ans de vacance du Saint-Siège, les cardinaux n'avaient pu s'accorder dans leur choix. Saint-Bonaventure, l'un d'eux, personnage d'une grande bonté sous tous les rapports, voulant faire cesser ce scandale, leur persuada de s'en remettre au choix de six cardinaux, en s'obligeant à reconnaître pour légitime souverain pontife celui qu'ils éliraient. Il en résulta l'élection de celui qui devait être loin d'y penser, puisqu'il était en Palestine. Le nouveau pape reconnut mieux que personne les intrigues qui se passaient dans ces sor-

tes d'élections ; c'est du moins ce qu'il démontra dans le second concile général de Lyon , en 1274, (qui fut le quatorzième des conciles généraux de la chrétienté), en ordonnant qu'au plus tard dix jours après la mort du pape , les cardinaux s'enfermassent dans la salle à laquelle il donna le nom *Conclave* , ensorte qu'ils n'eussent aucune communication de vive voix ni par écrit avec personne du dehors ; qu'il n'y eût qu'une seule salle pour tous, afin que le jour et la nuit ils pussent se voir et communiquer les uns avec autres, et qu'il n'y eût point de conversations particulières et secrètes ; qu'on leur passât leur nourriture pour tous, et que le pape fût élu dans l'espace de trois jours ; que, dans le cas contraire, on ne leur donnât plus qu'un seul mets pendant cinq jours , et que si l'élection n'était pas terminée dans ce délai, on les nourrit avec du pain et du vin jusqu'à ce qu'ils l'eussent effectuée. On arrêta encore, dans ce concile, diverses autres mesures sur cet objet, et on en fit jurer l'exécution par les cardinaux. Que les écrivains vendus dans les derniers temps à Rome, viennent maintenant nous dire que l'élection pontificale est l'œuvre de l'influence directe du Saint-Esprit.

Grégoire X fut un homme de bonnes mœurs, mais il ne put se détacher du système de ses prédécesseurs sur les points d'ambition relatifs à la tiare pontificale. Il s'appropriâ le pouvoir de confirmer l'élection du roi des Romains, en donnant

son approbation à celle de Rodolphe d'Autriche , après la mort de Richard de Cornouailles. Ceci fut d'autant plus injuste que son droit étant éteint, il en résultait la confirmation naturelle de l'élection du roi de Castille qui restait sans compétiteur. Grégoire s'excusa en disant qu'Alphonse n'ayant pas été couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle, Sa Sainteté ne pouvait le couronner empereur; mais il lui fit d'ailleurs diverses concessions pour le satisfaire et l'engager à renoncer à ses réclamations ; preuve que Sa Sainteté reconnaissait la justice des plaintes d'Alphonse qui, enfin, abandonna ses prétentions pour complaire au pape et pacifier l'empire.

En conséquence du même système, Grégoire se mêla des affaires politiques du gouvernement de Portugal, qu'il qualifiait de tributaire du Saint-Siège; et il chicana le roi Alphonse III sur quelques privilèges du clergé et sur la juridiction ecclésiastique; il manifesta sur cette matière les principes erronés de la doctrine romaine, méconnus avant les temps de Charlemagne et même de Grégoire VII. Il abusa aussi des censures contre Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, qu'il excommunia parce qu'il ne voulait pas renoncer à ses liaisons avec une dame (soit *concubine* ou tout ce qu'on voudra), chose si ordinaire et si fréquente qu'elle ne scandalisait personne dans ces temps-là. En outre, des mesures de cette nature, contre des souverains, ne produisent que le mépris des censures; et c'est ce qui arriva.

Dans le concile de Lyon, dont nous avons parlé, il réussit à réunir l'Église grecque avec l'Église latine, d'après les désirs sincères de l'empereur Michel Paléologue. Mais, comme les papes ne changèrent point de système, l'union dura peu. Si Grégoire eut renoncé aux prérogatives usurpées par ses prédécesseurs, peut-être cette union eût-elle été durable; mais, bien loin de se contenter de prendre connaissance des causes des particuliers, par les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, il fit consentir que l'on pût appeler à Rome de toutes les causes du vaste territoire de l'empire d'Orient. Comme les Grecs en sentaient les conséquences, ils furent très-fâchés de cette mesure, et traitèrent les papes, les cardinaux et les membres de la chancellerie romaine *d'oiseaux de rapine et de voleurs insatiables d'or*.

Grégoire X reconnut, par des épreuves continues et douloureuses, le mal qui résultait de la multitude des instituts réguliers. Innocent III l'avait senti de même, et il avait, en conséquence, décrété dans le concile de Latran, en 1215, qu'on n'en admettrait plus de nouveaux. Cependant il avait lui-même contrevenu à cette disposition du concile en approuvant, de vive voix, l'établissement des Dominicains et des Franciscains; et ses successeurs, regardant avec indifférence ce statut du concile, admirèrent d'autres ordres réguliers. Le concile de Lyon de 1274, annula leurs approbations; mais Grégoire X imita le mauvais exem-

ple d'Innocent et des autres papes, en enseignant, par la pratique, la fausse doctrine de se mettre au-dessus des conciles. Non content d'excepter les Dominicains et les Franciscains, il approuva encore ensuite la règle des Servites et d'autres ordres. Les papes, ses successeurs, ont fait si peu de cas du décret du concile, que, de nos jours, il est devenu impossible de savoir le nombre fixe des différentes règles de moines et de religieuses.

---

## INNOCENT V,

CLXXXV<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 1276.

---

PIERRE de Tarentaise, moine dominicain, cardinal évêque d'Ostie, fut élu pape le 21 février 1276, sous le nom d'Innocent V, et mourut le 22 juin de la même année, sans laisser rien de remarquable sur son pontificat.

---



---

## ADRIEN V,

CLXXXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 1276.

---

IL en arriva de même de Otobon de Fieschi , né à Gênes , cardinal diacre , du titre de Saint-Adrien , élu pape le 11 juillet 1276 , sous le nom d'Adrien V , et qui mourut , avant d'être consacré , le 16 août de la même année.

---

---

**JEAN XXI,****CLXXXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1276 A 1277.**

---

A la mort d'Adrien, les cardinaux refusèrent d'accomplir la constitution du concile à l'égard du conclave pour les élections, en prétendant que Sa Sainteté avait décrété le contraire. Les habitans de Viterbe où s'effectua la vacance, ne croyant point à la dispense de la loi, s'attroupèrent tumultueusement, et les forcèrent à se renfermer au Conclave. Il en résulta, le 13 septembre 1276, l'élection de Pierre, né en Portugal, cardinal évêque de Tusculo, qui fut couronné le 20 du même mois sous le nom de Jean XXI; mais, quoiqu'il se promît une longue vie qui lui avait été prédite par un astrologue, il mourut le 17 mai de l'année suivante, des blessures qu'il reçut par la chute d'un édifice qu'il venait de faire construire pour sa commodité.

Pendant le peu de temps qu'il occupa le siège pontifical, il fit preuve d'un caractère libre et ambitieux : libre, parce qu'il publia une bulle qui

dispensait les cardinaux d'observer la constitution du concile de Lyon pour le conclave des élections papales : ambitieux, parce qu'il se mêla dans les querelles de Philippe IV, dit le Bel, roi de France, avec Sanche IV, dit le Brave, roi de Castille, pour la succession à la couronne Castellane; ce qui ne le regardait en aucune manière.

---

## NICOLAS III,

CLXXXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1277 A 1280.

---

JEAN GAETAN des Ursins, noble romain, cardinal diacre, du titre de Saint-Nicolas, fut élu pape à Viterbe le 25 novembre 1277, sous le nom de Nicolas III, et mourut d'apoplexie le 22 août 1280. Il fut ambitieux et avare au suprême degré, sans considérer les moyens. Il fit cardinaux un frère, deux neveux et quelques autres parens, et les combla de bénéfices ecclésiastiques, en les dispensant de l'incompatibilité, afin d'enrichir la famille des Ursins; de sorte qu'ils occupassent en Europe le rang de princes, et qu'ils pussent obscurcir la race des Anibaldi, qui, jusqu'alors les avait sur-

passés en splendeur. Son orgueil lui inspira le dessein de marier son neveu Astolphe des Ursins avec une petite fille de Charles d'Anjou, roi de Sicile. Ce dernier ne voulut pas y consentir, disant que la souveraineté des papes était purement personnelle et de courte durée ; qu'ainsi, elle ne couvrait pas l'inégalité des familles. Nicolas, depuis ce temps, en voulut beaucoup au roi, et lui fit tout le mal qu'il put, mais avec dissimulation et perfidie. Il protégea et excita secrètement le projet de Pierre III, roi d'Arragon, d'envahir la Sicile, à cause des droits de la reine Constance, sa femme, fille de Mainfroy ; ce qui s'effectua sous le pontificat suivant. Il influença aussi, auprès de l'empereur de Constantinople, Michel Paléologue, pour l'irriter contre le roi Charles, à qui ce prince refusa tout secours pour l'aider à reconquérir la ville et les provinces dont il avait été question dans le traité avec l'empereur Baudouin.

Il séduisit l'empereur Rodolphe pour qu'il fit rendre au Saint-Siège tout ce qui résultait des actes de donation du roi Pépin, des empereurs Charlemagne, Louis I<sup>er</sup>, et Othon I<sup>er</sup>, ainsi que de la comtesse Mathilde, en y comprenant même ce que les papes n'avaient jamais possédé. Afin de réunir tous les pouvoirs, il priva le roi Charles des dignités de sénateur de Rome et de vicaire du Saint-Siège en Toscane ; il dépouilla les Romains du droit que, par concession des empereurs, ils avaient conservé d'élire le gouverneur civil de la ville, sous le nom

de patrice dans l'antiquité, et sous celui de sénateur dans les temps modernes. Souvent le peuple avait élu des princes puissans, capables de le protéger contre les attentats des papes et des cardinaux. Nicolas supprima la charge de sénateur et ordonna que le peuple ne pût élire aucun prince pour président du sénat.

Abusant enfin de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de l'empereur Rodolphe, il le fit consentir à un projet enfanté par l'ambitieux Nicolas, qui consistait à partager l'empire en quatre royaumes : le premier en Allemagne, héréditaire, pour les descendans de Rodolphe; le second à Vienne en Dauphiné, pour ceux de Clémence, fille de Rodolphe et femme de Charles Martel, petit-fils de Charles, roi de Sicile; le troisième en Lombardie et le quatrième en Toscane, pour deux neveux du pape. La mort vint arrêter les progrès de son ambition démesurée, mais n'éteignit pas le souvenir du titre si bien mérité de *patriarche du népotisme pontifical*. L'histoire nous a fait voir que, comme si c'était une vertu digne de quelqu'un qui a constamment à la bouche le nom de prédécesseur du pauvre pêcheur Saint-Pierre, presque tous les papes ont imité Nicolas en créant leurs neveux princes, quoiqu'ils fussent plébéiens.

---

---

## MARTIN IV,

CLXXXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1280 A 1285.

---

Aussitôt après la mort de Nicolas III, le roi Charles de Sicile s'intrigua au-delà de ce qu'on peut imaginer, pour faire élire un pape de son parti. A la tête, était le cardinal Anibaldi, opposé à celui des Ursins, par qui il avait été continuellement chagriné jusqu'alors. L'affaire fut tellement embrouillée à force d'intrigues de part et d'autre, qu'il se passa six mois sans élire un pape, parce qu'on ne se conforma pas à la constitution du conclave.

Quand le roi Charles crut les choses bien disposées, il excita sous-main, par des manœuvres secrètes, un soulèvement dans Viterbe, contre les cardinaux. Les séditieux les enfermèrent dans une maison, et ne leur donnèrent pour alimens que du pain et de l'eau, jusqu'à ce qu'ils eussent fait une élection canonique, qui se termina par la nomination de Simon de Brion, Français, partisan du roi

Charles, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, sous le nom de Martin IV, le 22 février 1281.

De tout temps il y a eu des écrivains fanatiques de bonne foi, qui ont cru aux miracles supposés; mais il n'a jamais manqué non plus de propagateurs de fausses merveilles, par mauvaise foi et par esprit de parti. Je fais cette observation, parce qu'il y a un auteur contemporain qui dit que la sainteté de Martin IV a été prouvée par des miracles opérés sur son tombeau, dans le couvent des Franciscains de Perouse, où il fut enterré à sa mort, qui arriva le 28 mars 1285. Non-seulement je regarde ces miracles comme supposés, mais même tout ce que l'on raconte des vertus de ce pape, qui ne parvint à cette dignité que par de mauvais moyens, pour favoriser Charles d'Anjou, son compatriote et son protecteur, et qui ne fit que de continuelles injustices et alla au-delà de ce qu'il pouvait pour lui témoigner sa reconnaissance.

Son imprudence n'eut point de bornes. L'empereur de Constantinople, Michel Paléologue, lui envoya deux ambassadeurs pour régler quelques points qui manquaient au complément de l'union de l'Église grecque avec l'Église latine. Martin, sachant que Charles de Sicile haïssait l'empereur, et qu'il projetait de reconquérir Constantinople, refusa de les recevoir, et excommunia l'empereur Michel, disant que son projet d'union n'était qu'une feinte. Ce souverain, qui non-seulement avait agi de bonne foi sur ce point, mais qui, même par

cette raison, se trouvait en butte à la haine des archevêques, des évêques, des abbés et de tout le reste du clergé, tomba malade et mourut bientôt. Son fils, l'empereur Andronic, révoqua l'union des deux Églises, et rétablit l'ancien système d'indépendance. L'imprudence injuste et téméraire de Martin IV ne fut-elle pas la véritable cause du rétablissement du schisme?

Il n'y en eut pas moins dans sa conduite envers les habitans des villes de Messine, de Palerme, et des autres villes du royaume de Sicile : car, voyant qu'il n'avait pas voulu écouter leurs députés, ni recevoir leurs excuses, ils se donnèrent au roi Pierre III d'Aragon ; et leur secours contre Charles d'Anjou lui facilita beaucoup la conquête de la Sicile. Il excommunia le roi d'Aragon et ses adhérens, et mit en interdit tous les lieux qui le recevraient ; mais il n'obtint par-là que le mépris des censures, car les évêques et les prêtres séculiers et réguliers continuèrent à célébrer les offices divins comme auparavant, se moquant du pape et de ses excommunications, qu'ils qualifiaient de *rage impuissante*. Il déclara Pierre déchu de la couronne d'Aragon, donna son royaume à Charles, second fils du roi de France Philippe III, dit *le Hardi*, et imposa des tributs en faveur du Saint-Siège, dont il disait que le royaume était feudataire. Il publia une croisade contre Pierre III et ses adhérens, et engagea Philippe à faire passer une armée en Catalogne, pour en faire la conquête. La mort l'enleva avant que la



guerre fût terminée : Pierre y obtenait triomphes sur triomphes contre les Français, malgré les excommunications ; et il demeura enfin roi de Sicile par le droit de sa femme, et roi d'Aragon par le droit qui lui appartenait.

Il répondit à Edouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, qui demanda le dixième des revenus ecclésiastiques, pour aller à la Terre-Sainte, qu'il commençât par se préparer pour le voyage, et qu'alors il les lui donnerait, mais pas auparavant, dans la crainte qu'il n'en fit un autre usage ; et lui-même, en même temps, dépensait dans la guerre contre le roi d'Aragon les dîmes qu'il avait reçues en Sardaigne, en Hongrie, en Suède, en Dannemarck, en Esclavonie et en Pologne, pour aller au secours de la Palestine. Il refuse à Alphonse X, roi de Castille, les secours qu'il lui demande contre les rebelles de son royaume, et il lance seulement une nouvelle excommunication inutile, se réjouissant intérieurement de cette guerre civile, qui empêchait la couronne de Castille de secourir Pierre en Aragon. Tel est le saint dont on préconise les miracles, et dont la canonisation, jointe à tant d'autres semblables, faites par quelques papes, a donné lieu à un grand nombre de critiques d'examiner impartialement chacune en particulier.

---

---

## HONORÉ IV,

CXC° PONTIFE. — DE 1285 A 1287.

---

JACQUES SABELLI, noble romain, cardinal-diacre, fut élu pape à Pérouse, le 2 avril 1285, et mourut le 3 du même mois 1287.

Il fut beaucoup plus modéré que son prédécesseur, dont il n'abandonna pas le système, mais il le suivit du moins sans acharnement. Il excommunia cependant Jacques I<sup>er</sup>, roi de Sicile, et Alphonse III, roi d'Aragon, fils de Pierre III, parce qu'ils ne voulaient pas se désister de leur entreprise sur la Sicile : ils ne voulaient pas non plus rendre la liberté à Charles II, roi de Naples, fils de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou, qu'ils retenaient prisonnier à Barcelone. Il désapprouva aussi le traité où ce prisonnier avait consenti la cession du royaume de Sicile en faveur de Jacques I<sup>er</sup>, pour prix de sa rançon ; mais il admit pourtant les ambassadeurs d'Alphonse d'Aragon, pour la suite des négociations, dans le cours desquelles la mort l'enleva.

---

## NICOLAS IV,

CXCI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1287 A 1292.

---

JÉRÔME, né à Ascoli, ex-général de l'ordre de Saint-François d'Assise, cardinal-évêque de Palestrine, fut élu pape le 15 février 1288, après huit mois de vacances du Saint-Siège, à cause des discordes des cardinaux, et mourut le 4 avril 1292. Il manifesta le même esprit que ses prédécesseurs dans les affaires d'Aragon et de Sicile. A la mort d'Alphonse IV, roi d'Aragon, son frère Jacques II lui ayant succédé, il renouvela les excommunications et les interdits; mais les Aragonais et les Siciliens les méprisèrent et ne voulurent pas reconnaître Charles II, roi de Naples, pour souverain de l'île.

Ce fut sous le pontificat de ce pape, que l'on acheva de perdre la Palestine; et les lettres sans nombre qu'il écrivit partout pour tenter de nouvelles entreprises en Orient, furent inutiles. Rome

perdit par-là une mine d'or; mais l'Europe y gagna l'augmentation de sa population.

---

## CÉLESTIN V,

CXCII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1292 A 1294.

---

APRÈS la mort de Nicolas IV, il se passa deux ans, trois mois et quelques jours, sans que onze cardinaux pussent se mettre d'accord entre eux pour élire un pape, parce qu'ils n'observèrent pas la constitution du concile de Lyon. Quelle plus grande preuve de l'ambition de huit cardinaux au moins parmi les onze? Charles II, roi de Naples, et son fils, Charles Martel, roi titulaire de Hongrie, leur firent des représentations et les exhortèrent à la concorde. Il y eut à ce sujet de graves contestations entre Charles II et le cardinal Gaëtan, qui devint depuis si célèbre lorsqu'il fut pape, sous le nom de Boniface VIII. Enfin, après une conversation accidentelle du cardinal Napoléon des Ursins, Pierre Moron fut élu souverain pontife le 5 juillet

1294. Le nouveau pape prit le nom de Célestin V, parce qu'il était fondateur de la congrégation des Célestins, sous la règle de Saint-Benoît, et avec des constitutions particulières.

Aussitôt qu'il fut consacré, il renouvela la constitution du concile de Lyon sur le conclave des élections pontificales, en révoquant les bulles de ses prédécesseurs, qui en avaient donné dispense : par-là, il gêna beaucoup les cardinaux, qui désiraient plus de liberté pour leurs intrigues.

Aujourd'hui, il est révééré comme saint, sous le nom de Saint-Pierre Célestin, et c'est peut-être le seul saint véritable qu'il y ait eu depuis longtemps parmi les papes. Du moins la critique la plus sévère n'a pu entacher la droiture de ses intentions.

Sa vie privée atteste en sa faveur, et surtout sa renonciation à la dignité de souverain pontife, dont il était en possession paisible. Il l'effectua le 13 décembre de la même année, après avoir approuvé un traité de paix pour la Sicile, entre Charles II, roi de Naples, et Jacques II, roi d'Aragon. Il mourut en odeur de sainteté, le 19 mai 1296, mais prisonnier dans le château de Fumona et gardé à vue par ordre de Boniface son successeur, qui ensuite le canonisa comme saint. A peine il assista à ses funérailles, mais avec tant de joie que les auteurs de l'art de vérifier les dates (qui sont pourtant très-pieux), ont dit avec raison que Boniface imita en cela les tyrans de Rome, qui accordaient

les honneurs de l'apothéose aux mêmes empereurs qu'ils venaient d'assassiner. Ceci fait allusion aux moyens iniques qu'employa Boniface pour engager Célestin à renoncer à la tiare.

---

## BONIFACE VIII,

CXCHII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1294 A 1303.

---

BENOÎT GAETAN, né à Agnani, cardinal du titre de Saint-Sylvestre, fut élu pape le 15 décembre 1294, sous le nom de Boniface VIII, et mourut le 11 octobre 1303. Plusieurs écrivains l'accusent d'avoir beaucoup intrigué pour déterminer son prédécesseur à renoncer à la tiare, et quelques-uns même lui attribuent sa mort pour se délivrer d'inquiétude. Son orgueil, son ambition et son avarice n'eurent point de bornes, et il paraît difficile d'en trouver un autre plus hardi à abuser de l'Écriture-Sainte, pour justifier ses attentats. Il en vint à déclarer comme dogmatique, en trois bulles, la nouvelle opinion qu'il appartient de droit aux papes

de donner et d'ôter les royaumes, de résoudre les disputes sur les prétentions à la couronne, et de se servir des moyens spirituels et temporels pour faire exécuter leurs résolutions. A peine y eut-il un seul pays catholique où il ne prétendît pas exercer ce droit de haute souveraineté divine sur les monarques. Il se gouverna sur ce point avec tant d'arbitraire, qu'il s'inquiétait peu de paraître inconséquent lorsqu'il lui convenait de varier sa conduite selon les circonstances politiques qui survenaient.

A la mort de l'empereur Rodolphe, les suffrages des électeurs se partagèrent entre Adolphe, comte de Nassau, et Albert d'Autriche, fils de l'empereur défunt. Il en résulta la guerre civile et des maux énormes. Les électeurs désirant y mettre fin, voulurent se réunir, annuler l'élection de l'un des deux, et voter tous en faveur de l'autre. Boniface s'y opposa sous peine d'excommunication, en disant que lui seul avait pouvoir à ce sujet, et qu'il donnerait l'empire à qui bon lui semblerait, et même à un autre que les deux compétiteurs.

Il les cita à comparaître devant le Saint-Siège pour alléguer leurs droits respectifs. Adolphe étant mort pendant la guerre, le pape imputa l'homicide à Albert et l'excommunia. Les électeurs voulaient le reconnaître pour roi des Romains, et Boniface les en empêcha. Dans la suite, étant survenu de grandes altercations avec le roi de France, il changea de conduite; et, après avoir absous Albert, il le reconnut pour légitime roi des Romains, mais en

**l'obligant à confesser que les papes avaient le droit** annoncé dans ses bulles, et à confirmer aussi les anciennes donations dont nous avons déjà parlé.

Il excommunia Fadrique d'Aragon, frère de Jacques II, roi d'Aragon, parce qu'il retenait le royaume de Sicile. Il le déclara inhabile à posséder aucune dignité, et renouvela l'interdit général sur l'île; mais les habitans, méprisant cette mesure, élurent et proclamèrent Fadrique pour leur roi, en publiant qu'ils ne voulaient pas se soumettre à Charles, roi de Naples. Les circonstances ayant changé, par ses querelles avec le roi de France Philippe IV, dit *le Bel*, il n'hésita pas à faire la paix avec Fadrique, à l'absoudre et à lever l'interdit, pourvu qu'il se reconnût tributaire du Saint-Siège, et qu'il lui fournît des secours contre ses ennemis.

Il avait excommunié Jacques II, roi d'Aragon, et mis l'interdit sur son royaume, ce que les Aragonais n'avaient pas non plus observé. Par suite de sa même détermination, non-seulement il donna l'absolution à Jacques, mais il le fit encore gonfalonier, ou capitaine-général du Saint-Siège, et lui donna les îles de Sardaigne et de Corse, sous la condition de porter du secours aux papes et de se reconnaître vassal et tributaire de Rome.

Il excommunia Éric VIII, roi de Danemarck, parce qu'il avait fait arrêter l'archevêque de Lunden, et par-là, il troubla pour long-temps la tranquillité intérieure de ce royaume.



Il fulmina l'excommunication contre Édouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, pour avoir revendiqué le royaume d'Écosse qui était son feudataire; et il entreprit de persuader que l'Écosse était une propriété directe des papes, et qu'eux seuls avaient droit de disposer de la couronne.

Il ne suffit point à Édouard de prouver par des documens authentiques, que l'Écosse était un démembrement de l'Angleterre, et que cette vérité avait été reconnue par plusieurs rois Écossais. Boniface n'était pas homme à céder à des raisonnemens, mais seulement à la nécessité, et c'est ce qu'il fit seulement lorsqu'il se trouva menacé par la France.

Il excommunia Venceslas IV, roi de Bohême, et son fils Venceslas V, parce que ce dernier accepta le royaume de Hongrie, où il était appelé par les Hongrois, à qui Boniface voulait donner pour roi Charles-Robert, petit-fils de Charles II, roi de Naples. Il y excita la guerre civile qui se termina en faveur de Venceslas, mais après mille calamités de toute espèce, causées par l'ambitieux pontife.

Venceslas citait par hasard dans ses lettres le royaume de Pologne, qu'il occupa en effet dans la suite; et cette citation seule fut un motif pour que Boniface se crut maître de le donner à qui bon lui semblerait; d'après cela il ordonna que Venceslas et tous ceux qui prétendaient à cette couronne, eussent à comparaître devant le Saint-Siège, pour y exposer leurs droits respectifs.

En Castille il fit un chose avantageuse, parce qu'elle lui valut beaucoup d'argent; mais si nous devions nous régir par les règles de droit, sa détermination ne pouvait avoir aucune validité. Sanche IV, dit le brave, était mort excommunié, et sa veuve, la reine Marie, l'était aussi, parce qu'elle n'avait pas voulu se séparer, quoique les papes précédens eussent déclaré son mariage nul par un empêchement dirimant de parenté. Alors il déclara ses enfans légitimes, et, par ce moyen, Ferdinand IV s'affermir sur le trône, contre l'infant de la Cerda, prétendant à la couronne en vertu du droit d'aînesse de son père. Pouvait-il sortir quelque chose de bon d'un homme aussi méchant? car il le fut encore dans cette occasion; soit parce qu'on ne peut valider le mariage d'un mort; soit parce qu'il n'avait pas le pouvoir de légitimer pour des dignités temporelles, et encore moins au préjudice des droits d'un tiers; soit parce qu'il le fit à prix d'argent, en vendant l'usage de son autorité pontificale.

Il déposa Jacques Colone et Pierre Colone son neveu, de la dignité de cardinal et des autres bénéfices qu'ils possédaient, et il les excommunia ainsi que leur parens, qu'il dépouilla de leurs fiefs et de leurs biens, seulement parce qu'ils s'opposèrent à son despotisme à l'occasion d'objets relatifs à l'empire et au parti des Gibelins qu'ils suivaient contre les Guelfes. Ce fut par ce motif que la famille des Colone découvrit beaucoup de

crimes de Boniface, y compris celui de concubinage, et d'avoir donné le jour à plusieurs enfans.

Rien n'est comparable à ses discordes avec le roi de France, qui commencèrent à l'occasion de l'arrestation de l'évêque de Pamiers, ordonnée par Philippe-le-Bel, pour crime de conspiration. Boniface s'étant déclaré juge du roi, dans toute espèce d'affaires indistinctement, et traitant d'hérétiques tous ceux qui ne reconnaissaient pas la doctrine de détronner les rois, reçut la réponse que tous les souverains devaient faire dans de semblables occasions. Boniface excommunia Philippe et ses adhérens. Le roi convoqua l'assemblée générale des prélats et des barons du royaume, et plusieurs d'entre eux réclamèrent un concile général pour déposer Boniface, en offrant de prouver quelques chefs d'accusation très-graves, surtout le crime de simonie, et diverses hérésies contre des articles de foi; et de plus, sa vie très-dérégulée et un usage tyrannique et cruel de son pouvoir au préjudice de la religion et de tous les royaumes chrétiens. Guillaume de Nogaret, ne s'en tenant pas aux paroles, s'empara de Boniface dans Agnani sa patrie, pour lui faire signer une bulle de convocation du concile général. Il ne put exécuter son projet, faute de l'avoir transporté ailleurs, parce que ses compatriotes le retirèrent de ses mains et le conduisirent à Rome. La rage et la fureur de Boniface lui causèrent une fièvre si violente, qu'elle le mit au tombeau, sans revoir Rome. En l'année 1605

on retrouva son corps sans être corrompu. Ceux qui croient que cette circonstance est une preuve de sainteté, peuvent se tromper, en la trouvant dans ce pape qui fut un tison infernal de discorde de tout le monde chrétien, et qui n'a laissé que de mauvais exemples indignes d'être imités.

Le pape Clément V intenta un procès à sa mémoire, d'après les instances du Roi de France et de ceux qui l'avaient accusé pendant sa vie. Beaucoup de témoins affirmèrent avoir entendu Boniface dire que l'âme mourait avec le corps, que le monde était éternel, que toutes les religions étaient égales, que la simonie n'était pas un péché, et d'autres propositions hérétiques. Le pape put obtenir du roi qu'il se désistât de son accusation; il craignit qu'en déclarant Boniface hérétique, il en résultât des conséquences contre lui-même, si les actes pontificaux étaient déclarés nuls, et entre autres les nominations des cardinaux qui avaient élu Clément. Ainsi il mit fin à l'instance contre Boniface. L'inquisition condamne comme hérétiques des gens vivans ou morts avec bien moins de preuves que la centième partie de celles qu'il y eut contre Boniface. Pour moi, je le regarde comme matérialiste.

---

---

**XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**BENOIT XI,****CXCIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1303 A 1304.**

---

NICOLAS BOCASIN, de Trévis, général de l'ordre des Dominicains, cardinal évêque d'Ostie, fut élu pape le 22 octobre 1303, et mourut le 7 juillet de l'année suivante. On croit qu'il fut empoisonné, à l'instigation de quelques cardinaux attachés au système de Boniface VIII, qui s'aperçurent que le nouveau pontife suivait d'autres principes de gouvernement, quoiqu'il eût été revêtu, par ce pape, de la pourpre romaine. Benoît XI songeait à rétablir la paix dans l'Église. Il termina les différens qui s'étaient élevés entre le Saint-Siège et les Colone, à qui il rendit une partie de leurs dignités,

en leur offrant les moyens de recouvrer les autres. Il leva l'excommunication et l'interdit qui pesaient sur la France, et reçut avec joie les félicitations de Philippe; en un mot, sa conduite fut digne du père commun des fidèles, et sa canonisation par Benoît XIV a été approuvée par toute l'Église.

---

## CLÉMENT V,

CXCV° PONTIFE. — DE 1304 A 1314.

---

LES Cardinaux étaient divisés en deux factions; l'une attachée aux intérêts de la France, l'autre travaillant pour Boniface VIII, contre Philippe-le-Bel. Après onze mois de vacance, le parti français l'emporta, et l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, né dans ce diocèse, fut élevé à la papauté le 5 juin 1305; il mourut le 20 avril 1314. La plus évidente simonie l'avait porté au trône pontifical, puisqu'avant l'élection, le roi de France lui ayant dit: *Il ne tient qu'à moi de vous faire nommer pape, si vous me promettez telle et telle chose*, l'archevêque s'engagea à tout, et se mit

à genoux devant le monarque pour le remercier. Philippe tint parole, et Bertrand fut élu. Malgré son âge avancé et sa nouvelle dignité, il n'en continua pas moins de vivre en concubinage avec sa parente, la comtesse de Périgord, au grand scandale du public. Un des engagements qu'il avait pris avec le roi de France, était d'abolir l'ordre militaire des Templiers : cet événement eut lieu au concile général de Vienne en Dauphiné, dans l'année 1311. Clément continua l'entreprise commencée par Boniface VIII, au sujet du royaume de Hongrie, qu'il voulait donner à Charles Robert, petit-fils de Charles II, roi de Naples, et il fit un traité avec les Hongrois, par lequel ceux-ci s'engagèrent à reconnaître ce prince pour leur souverain, après la mort d'Othon de Bavière, avec cette clause que ce n'était pas le pape qui donnait la couronne, mais que le prince en jouissait comme petit-fils de la reine Marie, fille d'Étienne IV, roi de Hongrie.

Clément réhabilita la mémoire de Boniface, son prédécesseur, parce qu'il était compromis lui-même dans son procès, et Philippe, vaincu par les injustes concessions de la cour de Rome, ne voulut plus voir un coupable ni un ennemi dans celui qu'il avait fait accuser. Dans sa sentence d'absolution, le pape, pour flatter le monarque, reconnut qu'il était innocent de tout ce qu'il avait dit, publié ou fait exécuter contre Boniface, sans excepter même sa détention qu'il avait commandée;

disposition aussi contraire à la justice que celle qui déclarait Boniface innocent, puisque le pape n'étant pas le sujet du Roi de France, celui-ci ne pouvait avoir le droit de le faire arrêter.

Clément V voulut intervenir, comme juge, dans les démêlés de Henri VII de Luxembourg, empereur d'Allemagne, avec Robert, roi de Naples, prétendant que les papes avaient droit de haute souveraineté indirecte sur tous les rois de la terre; mais Henri protesta qu'il ne reconnaissait aucune autorité dans le pape sur le pouvoir temporel : sa mort étant arrivée quelque temps après, Clément V déclara sa mémoire infâme, comme convaincu de perfidie et de parjure, puisqu'il avait juré fidélité au successeur de Saint-Pierre, pour obtenir la couronne impériale.

Le pape fixa sa résidence à Avignon dans le comtat Venaissin, qui passait pour la propriété des papes, depuis que l'usurpation, appuyée par les foudres de l'Église, les en avait rendus maîtres. L'abandon où ce pape et ses successeurs laissèrent l'Église de Rome, causa des maux incalculables et donna lieu au grand schisme d'Occident.

Il conféra, pour de grosses sommes d'argent, une foule d'évêchés et presque toutes les dignités ecclésiastiques, en ajoutant de nouveaux droits pécuniaires à ceux que l'ancienne chancellerie avait établis, afin d'enrichir et d'élever sa famille; en un mot, sa conduite offrit tant de perversité, que Saint-Antonin lui même, archevêque de Flo-



rence, malgré sa qualité de religieux et sa grande piété, n'a osé faire l'apologie de ce pape dans son histoire: il n'est donc pas étonnant que le Dante, son contemporain, ait dit, dans son poëme du *Paradis*, que Clément V, *au lieu d'être pape ou père, n'a été qu'un loup qui a éloigné du chemin du salut les brebis qu'il y fallait conduire, ce qui est cause que l'Évangile a été abandonné, que les doctrines des Saints-Pères ont été méprisées et qu'on ne fait plus cas que des Décrétales.* Le scandale alla si loin, que Frédéric II, roi de Sicile, qui régnait dans ce temps-là, ne put s'empêcher de dire que l'état où il voyait l'Église Chrétienne, la manière dont elle était gouvernée, et la conduite du clergé, lui faisaient douter si l'Évangile et les traditions apostoliques n'étaient pas des inventions purement humaines.

---

---

**JEAN XXII,****CXCVI<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 1316 A 1334.**

---

**Vingt-deuxième schisme.**

JACQUES DE EUSA , né à Cahors , cardinal , évêque de Porto , fut élu pape à Lyon , le 7 août 1316 , sous le nom de Jean XXII. Cette élection avait été précédée d'un interrègne de deux ans et demi , sans que les deux tiers des cardinaux eussent pu se réunir et donner un chef à l'Église. Jean Villani , auteur contemporain , ajoute que , malgré cette majorité d'électeurs , la nomination de Jacques fut un véritable attentat , puisque , ayant fait consentir les cardinaux à s'en rapporter à lui pour le choix d'un nouveau pape , afin de faire cesser le scandale de la chrétienté , il profita de cet avantage , eut la hardiesse de se nommer lui-même , et fit approuver cette étrange mesure par ses collègues que l'événement jetait dans la plus grande surprise et qui craignaient un schisme. Il poussa

l'avarice encore plus loin que son prédécesseur, c'est-à-dire, que la sienne ne connut point de bornes. Il inventa de nouveaux moyens d'exaction pour s'enrichir, en se réservant le droit de provision sur les évêchés, les abbayes, les dignités, les canonicats et les bénéfices de toutes les églises cathédrales, des collégiales et des monastères de la chrétienté; et en faisant tomber son choix sur des titulaires qui ne pouvaient passer d'une charge à l'autre, sans acquitter quelque droit pécuniaire, ce qui multiplia étrangement le nombre des vacances: si, par exemple, un patriarcat venait à vaquer, il le donnait à un archevêque; l'archevêché passait entre les mains d'un évêque, et l'évêché devenait la part d'un abbé ou d'un dignitaire; le chanoine, obtenait la dignité; le prébendier, le canonicat; le demi-prébendier, la prébende; le bénéficiaire, la demi-prébende; le chapelain, le bénéfice, et un simple prêtre, la chapellenie; en sorte qu'un seul emploi du premier rang venant à vaquer, il expédiait de nouvelles provisions et de nouveaux brefs lucratifs, et exigeait neuf fois des annates de chaque titre conféré: afin de mieux régulariser cette manière de voler, il établit et fixa les droits qu'il faudrait acquitter dans la chancellerie pour l'expédition de toutes ces pièces.

Les électeurs de l'empire s'étant partagés, pour la nomination d'un chef, entre Louis V de Bavière, comte palatin du Rhin, petit-fils, par sa mère, de l'empereur Rodolphe I<sup>er</sup>, et Frédéric d'Autriche,

filis de l'empereur Albert ; Jean XXII montra, dans cette circonstance, autant de hauteur que de perfidie : il trompa, par de fausses promesses, les deux élus et fomenta la guerre civile : lorsqu'elle eut commencé à désoler l'Allemagne, il eut la hardiesse de déclarer que, lorsque les sept électeurs n'étaient point unanimes dans leur choix, non-seulement le pape avait le droit de nommer le chef de l'empire, mais qu'il pouvait encore en choisir un qui n'eût pas eu un seul suffrage dans le collège des électeurs. Louis de Bavière qui avait eu cinq voix pour lui, remporta une grande victoire sur Frédéric : celui-ci ayant été fait prisonnier, renonça à l'empire pour obtenir sa liberté. Malgré ce traité, Jean XXII refusa de confirmer le nouvel empereur, et lança même l'excommunication contre lui, sous prétexte qu'il agissait comme roi des Romains, sans son approbation. Il employa contre lui les qualifications que ses prédécesseurs avaient imaginées contre les princes qu'ils n'aimaient pas, en l'appelant schismatique, hérétique, fauteur d'hérésies, ennemi et persécuteur de l'Église, indigne de la couronne impériale et de toute autre souveraineté, condamnant et déclarant nul le serment de fidélité qui lui avait été prêté, à Aix-la-Chapelle, en Allemagne, à Milan et dans toute l'Italie ; et ordonnant aux prêtres et aux laïques de l'abandonner, et d'être prêts à reconnaître avec serment celui qu'il allait nommer, parce qu'à lui seul appartenait le droit de donner l'em-

pire , comme successeur du pape qui en avait investi Charlemagne.

Louis V, de son côté, ne restait pas dans l'inaction; il fit répandre des lettres dans lesquelles il traitait Jean XXII d'antechrist, de loup qui dévorait le troupeau de Jésus-Christ sous le nom de pape, d'ennemi des chrétiens dont il faisait répandre le sang par les guerres civiles qu'il avait excitées; de satan venu sur la terre pour le malheur des hommes; de barbare qui se vantait qu'un pape n'est jamais plus puissant que lorsque les rois sont en guerre les uns contre les autres; de perfide qui avait poussé aux armes les deux concurrens en les trompant tous les deux en même temps; de lucifer, pour l'orgueil de son esprit, lui qui se disait semblable au Très-Haut et qui ordonnait qu'on adorât ses pieds, comme Alexandre et Dioclétien; qu'il était en conséquence, honteux et abominable que le chef des princes se prosternât devant le serviteur des serviteurs. « S'il est le serviteur des » serviteurs, pourquoi n'enseigne-t-il pas comme » un vrai serviteur, par la voie de l'exemple? S'il » est bon pasteur, que ne soigne-t-il avec amour » les brebis de Jésus-Christ, au lieu de les oppri- » mer par la guerre? Que ne borne-t-il ses paroles » à ce qui concerne les choses du ciel sans les mêler » à celles de ce monde? Pourquoi ne nous laisse-t- » il pas gouverner nos affaires temporelles, en » vertu du droit des gens, et comme l'ont fait tous » nos aïeux? Et surtout, comment ose-t-il être assez

» impudemment menteur, pour m'appeler fauteur  
 » d'hérésie? Je suis chrétien, pendant qu'il est  
 » *hérésiarque* : celui-là n'est point un disciple du  
 » Christ qui se moque de sa vie, qui méprise sa  
 » pauvreté, déshonore sa religion, profane ses  
 » choses saintes et foule aux pieds ses dogmes.  
 » Nous appelons de cet homme, qui se dit le pape  
 » Jean XXII, à l'assemblée de l'univers chrétien.»

Louis de Bavière ne s'en tint pas là; il se rendit à Rome, se fit couronner empereur, présida à l'élection d'un nouveau pape, Pierre Ranallucio de Corbières, religieux franciscain, qui fut nommé Nicolas V, et continua de traiter Jean XXII d'hérétique. Il faut convenir que les raisons ne lui manquaient pas, puisque ce pape avait déclaré dans différentes bulles que si Jésus-Christ et les apôtres eurent non-seulement la jouissance, mais encore la propriété de l'argent et des autres objets qu'on leur avait donnés, les frères franciscains en jouissent aussi à l'égard des choses qui sont destinées à leur usage. Le pape Nicolas III avait déclaré tout le contraire dans la fameuse bulle *exiit qui seminat*, qui a été insérée dans le texte des décrétales, et Jean XXII ne pouvait éviter de donner dans l'un ou l'autre des deux écueils qui se présentaient ici. En effet, si le pape est infallible lorsqu'il juge *ex cathedrâ*, comme chef de l'Église, Jean était hérétique, en croyant l'opposé de la déclaration de Nicolas; et s'il avait raison, l'infaillibilité du

pape se trouvait en défaut. Jean aima mieux ne voir qu'une erreur dans la décision de Nicolas, et il avoua dans ces bulles que, quoique ce pape en eût décidé autrement que lui, ce serait néanmoins une erreur contraire à l'Écriture, de ne pas admettre son opinion, puisqu'on voit que Jésus-Christ et ses apôtres possédèrent de droit certaines choses, ce qui, d'après la bulle de Nicolas, eût été une violation de la loi, supposition qu'on pourrait qualifier de véritable blasphème.

Mais, si Jean XXII a échappé au reproche d'hérésie sur ce point, il n'en est pas de même à l'égard d'une autre doctrine qu'il prêcha, qu'il écrivit et qu'il ordonna d'enseigner, et d'après laquelle l'âme de la Sainte-Vierge et celle des saints et des justes ne sont pas dans le ciel et ne jouissent pas de la vue de Dieu qu'elles ne verront qu'après le jugement universel. L'université de Paris et tous les théologiens catholiques l'ayant condamné, Jean se retracta à l'heure de la mort, et fit la profession de foi qu'on lit dans l'histoire ecclésiastique de l'abbé Fleuri. A sa mort, le fisc se trouva riche de vingt-cinq millions de florins.

Il est inoui que les théologiens de notre siècle aient osé répandre tant d'erreurs sur les papes, et accréditer avec une si singulière confiance la fable de l'intervention directe du Saint-Esprit dans leur élection, celle de leur infailibilité, et le prétendu devoir de leur obéir aveuglément et de révé-

comme Saints, des hommes d'une aussi horrible perversité que Jean XXII, Boniface VIII et tant d'autres monstres non moins abominables.

---

## BENOIT XII,

EXCVII<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 1334 A 1342.

---

JACQUES FOURNIER, de Saverdun, dans le comté de Foix, moine de l'ordre de Cîteaux, et cardinal, prêtre du titre de Sainte-Prisce, fut élevé à la papauté, le 20 décembre 1334, sous le nom de Benoît XII, et mourut le 25 avril 1342. Il fut le troisième pape français qui tint sa cour à Avignon, sans songer à visiter l'Église de Rome, à laquelle il fut toujours étranger. On commence à trouver, sur les images de ce pontife, la tiare avec les deux couronnes; on présume, néanmoins, que cet usage avait été déjà introduit par Clément V ou Jean XXII: quoiqu'il en soit, il est certain que leurs prédécesseurs n'en portèrent qu'une, et qu'avant Grégoire VII, la tiare était sans couronne.



Benoît XII ouvrit des conférences, pour rétablir la paix entre la cour de Rome et l'empereur Louis V de Bavière; mais les propositions qu'il envoya, furent jugées inadmissibles par les princes d'Allemagne. Mécontent de ne pas être écouté, il eut recours aux censures comme son prédécesseur, et les rendit même plus sévères. L'empereur, d'accord avec la diète de l'empire, publia un manifeste, dans lequel il déclarait que le royaume d'Allemagne, appelé des Romains, était électif et indépendant du Saint-Siège; que celui d'Italie devait en être regardé comme une dépendance depuis la conquête de Charlemagne, et que les deux états composaient un empire qui ne dépendait que de Dieu, la cérémonie du couronnement par les papes étant sans importance, et ceux-ci n'ayant jamais obtenu aucun droit sur l'empire.

Benoît XII entreprit aussi de dépouiller du royaume de Sicile, Pierre II, fils et successeur de Frédéric II; mais ce prince défendit l'entrée de ses états à quatre moines franciscains, qui voulurent y entrer avec les premières bulles, et il continua d'exercer les droits de la souveraineté, malgré les censures du pape.

La Hongrie, la Pologne, la Suède et d'autres pays ne furent pas à l'abri des prétentions de Benoît XII. Il voulut en régler les affaires politiques, comme premier maître du monde et roi des rois, à qui tout devait obéir : cette conduite n'était

qu'une conséquence de la doctrine qu'avaient répandue partout les Augustins, les Dominicains et les Franciscains, qui traitaient d'hérétique l'opinion contraire. Les princes commirent ici une grande faute, en favorisant ce système, dont ils profitaient quelquefois, lorsque l'ambition, l'envie d'obtenir le titre de la royauté, ou d'affaiblir la puissance de leurs ennemis, leur rendaient utile ou nécessaire l'intervention du pape.

---

## CLÉMENT VI,

CXCVIII<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 1342 A 1352.

---

PIERRE ROGER, né dans les environs de Limoges, moine bénédictin, archevêque de Rouen, cardinal du titre de Saint-Nérée, parvint au pontificat, le 7 mai 1342, régna sous le nom de Clément VI, et cessa de vivre, le 6 décembre 1352, à Villeneuve d'Avignon.

A peine eut-il pris en main le gouvernement de l'Eglise, qu'il publia un bref qui enjoignait à tous

les prêtres pauvres , de se rendre , dans l'intervalle de deux mois , à Avignon , où il avait fixé sa résidence , à l'exemple de ses trois prédécesseurs. En peu de temps , il y en eut jusqu'à cent mille. Cet état de misère était la suite des désordres dans lesquels la cour de Rome était plongée. Clément se réserva , dès le commencement de son pontificat , la provision de tous les états ecclésiastiques , et particulièrement des prélatures , et poussa même les choses jusqu'au point d'annuler toutes les élections canoniques qui avaient été faites de son temps. Quelques cardinaux lui ayant représenté que ses prédécesseurs n'avaient jamais rien fait de semblable , il leur répondit *qu'ils n'avaient pas su être papes*. Cette conduite et la réponse qu'on vient de voir , annonçaient de bonne heure ce qu'il fallait attendre d'un tel pape.

Les traités de réconciliation entre l'empereur Louis V et la cour de Rome ayant été renouvelés , Clément VI y fit insérer de nouvelles conditions extrêmement dures. Il obligea le monarque à reconnaître que toutes les îles appartenaient au Saint-Siège ; que l'empire n'était qu'un fief et un bénéfice de l'Église romaine ; que , pendant la vacance de l'empire , les papes avaient le droit de l'administrer ; qu'ils étaient les maîtres du droit d'électeur , et avaient , par conséquent , la faculté de le donner , de le restreindre ou de l'ôter ; que le nouvel empereur ne pourrait gouverner l'empire , sans avoir obtenu sa confirmation de la cour de Rome ;

que cette cérémonie n'aurait lieu qu'autant que l'élu prêterait serment de fidélité et de soumission au souverain pontife, et se reconnaîtrait son vassal ; que Louis se dépouillerait de toutes les marques de la souveraineté, et renoncerait à l'exercice de la suprême puissance pour se soumettre à la volonté du pape, en confessant qu'il n'avait pas eu le droit d'en faire usage, et reconnaissant que les mesures de Jean XXII et de Benoît XII avaient été légitimes ; le pape exigeait en même temps que l'empereur lui envoyât comme ôtages ses propres enfans, dont le sort ne devait pas moins dépendre que le sien de sa volonté. Louis communiqua ces conditions à la diète de Francfort, et les princes protestèrent qu'on ne pourrait les admettre sans déshonorer l'empire ; ils opposèrent un nouveau manifeste aux prétentions de Rome, et firent voir que les papes étaient sujets de l'empereur d'Allemagne et lui devaient le serment de fidélité et de soumission comme autrefois.

Clément VI, inébranlable dans son système, adressa aux électeurs une bulle, par laquelle il leur ordonnait d'élire un nouveau roi des Romains à la place de Louis de Bavière. Cet ordre fut exécuté sans résistance (tant la crainte du pape avait d'influence sur les esprits), et leur choix tomba sur Charles IV de Luxembourg, fils de Jean, roi de Bohême, petit-fils, par sa mère, de l'empereur Henri VII de Luxembourg. Ce ne fut pas sans se donner beaucoup de mouvemens, que le pape vint

à bout de son dessein , et les intrigues qu'il y employa étaient seules capables de déshonorer le successeur de Saint-Pierre : Charles fut obligé de s'engager à tout ce qu'avait refusé son compétiteur , qui bientôt mourut empoisonné ; il accepta surtout l'infâme humiliation de n'aller à Rome que pour la cérémonie de son couronnement , et de faire ce voyage à pied , sans troupes et sans suite , de quitter cette ville le même jour , sans se mêler du gouvernement , dont il devait regarder le pape comme souverain arbitre ; de n'entrer en Italie qu'une seule fois , et pour se faire couronner à Milan ; de n'accorder aucun secours aux Gibelins , c'est-à-dire aux princes qui soutenaient le parti de l'empire contre les usurpations des papes ; de reconnaître que ceux-ci , et non les empereurs d'Allemagne , avaient seuls droit à la possession de Ferrare et de quelques-autres villes , dont ses prédécesseurs avaient déjà réclamé la souveraineté , de même qu'à celle des îles de Sicile , de Sardaigne , de Corse et de tout ce que les différentes mers du monde en renferment dans leur vaste étendue. Charles ne fit aucune difficulté de se soumettre à tout ; ce qui engagea Pétrarque et les autres écrivains contemporains à signaler hautement l'infâme bassesse de Charles et l'orgueil , l'arrogance , l'ambition , l'avarice et les infamies de la cour de Rome , que ce fameux poëte compare à Babylone , avec une telle énergie de pinccau , que les protestans du seizième et du dix-septième siècle n'ont peut-

être rien publié de plus violent que les tableaux de ce catholique italien, témoin oculaire de tout ce qu'il raconte. Mathieu Villani n'a pas été moins fidèle dans les détails qu'il nous a laissés sur cette cour, et on peut en dire presque autant de Saint-Antonin de Florence, qui ne s'exprime en termes un peu plus modérés, que par ménagement pour les papes et par respect pour les idées générales de ce temps-là.

Fidèle à ses principes, Clément VI prétendit gouverner le royaume de Naples, pendant la minorité de la reine Jeanne, comme son tuteur légitime, par le droit de souveraineté directe qu'il s'attribuait sur les royaumes, et quoique Robert, l'aïeul de la princesse, lui eût donné par son testament des tuteurs et des ministres. Sa politique fut la même à l'égard des princes de la maison d'Aragon, qui régnaient en Sicile; mais l'événement ne répondit pas à ses espérances.

Il investit du droit de souveraineté sur les îles Canaries, Louis Espagna de la Cerda, qui descendait de l'infant de la Cerda, à condition de se reconnaître vassal et tributaire du Saint-Siège, et de convenir que ce pays était un fief apostolique, quoiqu'il fût soumis à des peuples idolâtres, et que Louis dût en faire la conquête à ses frais, ce qui cependant n'eut pas lieu.

Il nomma à une foule d'évêchés de toutes les parties du monde chrétien, des sujets étrangers à ces royaumes, et qui ne résidaient point dans

leurs églises. Plusieurs princes s'en étant plaints, particulièrement les rois d'Angleterre et de Castille, il fit des réponses si frivoles et si insignifiantes, qu'on vit bien par-là le peu d'estime qu'il avait pour les souverains.

Les plaintes se multipliaient de toutes parts contre les entreprises et les usurpations des moines mendians, en sorte que leur suppression était vivement demandée. Quelques cardinaux voulurent engager Clément VI à les soumettre à une réforme; mais il méprisa leurs conseils, et leur reprocha leurs richesses et leur vie scandaleuse, sans réfléchir que connaître le mal, et ne point y remédier, c'était se rendre coupable pour un motif d'intérêt personnel.

Il eut de grands démêlés avec le roi d'Aragon Pierre IV, qui parvint à tout concilier à force d'argent; comme tous les autres gouvernemens qui voulurent employer ce moyen.

Il excommunia Jean Visconti, archevêque de Milan, pour avoir usurpé la souveraineté de la ville de Bologne. On attribua à ce prélat une lettre adressée par *le prince des ténèbres à son vicaire Clément, et aux cardinaux ses conseillers*; cette pièce, qu'un cardinal partisan de Visconti, avait laissé tomber à dessein dans le consistoire présidé par le pape, fut ramassée par un autre membre du sacré collège, qui la lut. Lucifer y donnait mille louanges à Clément VI et à ses cardinaux, pour le zèle et le succès avec lesquels ils

travaillaient à étendre et à consolider son royaume des ténèbres, en employant tout ce qu'ils avaient de mérite et de dévouement pour cette belle cause; il finissait ainsi : « Votre mère, la superbe, vous salue, avec vos sœurs l'Avarice, la Luxure, et leurs compagnes, lesquelles espèrent triompher avec les secours que vous leur prêtez continuellement : donné au sein de l'enfer, en présence d'un grand nombre de diables. » Quoique le pape ne doutât pas que l'archevêque ne fût l'auteur de cette lettre, il se réconcilia cependant avec lui, après en avoir reçu une somme considérable d'argent, leva son excommunication, et lui accorda l'investiture de Milan et de Bologne, pour l'espace de douze années, à condition qu'il paierait, comme vassal du Saint-Siège, douze mille florins d'or par an. Milan était ville impériale et la capitale du royaume d'Italie : on n'y eût aucun égard dans le traité.

Cette conduite du pape et de Visconti faisait dire à Mathieu Villani, qui continuait alors l'histoire que son frère Jean avait commencée, que le dévouement au Saint-Siège, aidé du secours de l'argent, obtenait auprès des papes un plein succès dans les affaires.

Ce fut le moyen qu'employa Casimir III, roi de Pologne, pour engager ce pape à lever l'excommunication qu'il avait lancée contre lui, lorsqu'il refusa d'éloigner le grand nombre de concubines qu'il avait à sa cour. D'immenses richesses accu-



mulées par des moyens aussi scandaleux, furent employées par Clément VI à élever sa famille, dont la dépravation ajoutait au déshonneur du chef de l'Eglise.

Dans le trente-unième chapitre du premier livre des Révélations de Sainte-Brigitte, qui vivait dans ce temps-là, on lit que Jésus-Christ apparut à cette Sainte, et lui dit que le pape Clément VI était le meurtrier des âmes, le destructeur du troupeau chrétien, et plus abominable que les juifs, plus ennemi de Jésus-Christ que Judas; plus injuste que Pilate, et plus méchant que Lucifer.

---

---

## INNOCENT VI,

CXCIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1352 A 1362.

---

ETIENNE D'ALBERT, né dans le diocèse de Limoges, cardinal évêque d'Ostie, et cinquième pape d'Avignon, fut élevé à cette dignité le 18 décembre 1352 et prit le nom d'Innocent VI; il mourut à Avignon, le 12 septembre 1362, sans avoir jamais vu son église. Il est du petit nombre des papes de cette époque dont la vie fut sans scandale; car, s'il travailla constamment à l'élévation de sa famille, il eut du moins le bonheur d'y rencontrer des hommes instruits et d'une conduite régulière. Il réforma quelques abus sur les réserves apostoliques et les droits ecclésiastiques.

Sous ce pontificat, des bandes redoutables de brigands se mirent à désoler un grand nombre de diocèses; le vol, l'incendie et les crimes de toute espèce marquaient partout leur passage; ils avaient pris le nom de *Tardvenus*, et ils s'approchèrent d'Avignon avec l'intention de surprendre la ville

où ils espéraient trouver de grands trésors. Innocent VI crut les arrêter en les excommuniant ; mais ils se moquèrent de ses anathèmes, et ils seraient entrés dans la ville, si le marquis de Montferrat n'eût trouvé un meilleur moyen de s'en débarrasser. Il leur fit remettre une grosse somme d'argent de la part du pape, et leur en promit une seconde plus considérable, à condition qu'ils n'entreraient pas dans la ville, et qu'ils iraient en Italie faire la guerre aux ennemis de l'Église qui s'étaient révoltés sur plusieurs points de ce pays. Ils promirent ce qu'on leur demandait, et ce fléau alla ravager d'autres provinces.

---

---

## URBAIN V,

CC<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1362 A 1370.

---

· **GUILLAUME**, né à Grisac en Gévaudan, moine bénédictin et abbé de Saint-Victor de Marseille, fut élu pape dans le mois de septembre 1362, quoiqu'il ne fût point encore cardinal. Il avait quitté Avignon, et était arrivé à Florence, d'où il devait se rendre avec la qualité de Nonce, dans le royaume de Naples. Les prières du monarque français ne purent le retenir dans le royaume, et il quitta Avignon, le 30 avril 1367, pour se rendre en Italie; il arriva à Rome, le 25 mai, et fit son entrée publique dans cette ville, le 6 octobre suivant. On conçoit la joie des Romains en revoyant le chef de l'Église, après une absence qui avait duré soixante ans. Urbain revint cependant à Avignon et y mourut le 19 décembre 1370. Quelques auteurs prétendent que l'objet de son voyage avait été de pacifier les différends survenus entre les rois

de France et d'Angleterre : mais, François Pétrarque assure que ce n'était là qu'un prétexte, et il faut convenir que le pape pouvait facilement reconcilier les deux souverains sans faire ce long voyage.

Urbain V étant sorti un jour de Saint-Jean-de-Latran pour se rendre en procession au Vatican, évita le grand détour que ses prédécesseurs avaient coutume de faire pour ne pas voir le lieu où s'était passé l'accident scandaleux de la papesse Jeanne. L'abbé Fleuri en conclut que l'on commençait à ne voir qu'une fable dans cette histoire; j'avoue que je ne sens pas la justesse de cette conclusion; tout ce qu'il est permis d'en induire, c'est qu'Urbain V pensa qu'il était ridicule de tourner la place, puisque cette précaution tendait à prouver le fait, et que le plus sûr moyen d'en effacer le souvenir, était de s'en moquer.

Urbain V tira du *sancta-sanctorum* les chefs de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et les plaça sur des statues d'argent à demi-corps; celui de Saint-Pierre portait la tiare avec les trois couronnes, ce qui à fait croire à quelques historiens que ce pape fut le premier qui en mit trois sur sa tête. Il n'est pas certain néanmoins qu'il y en eût alors plus de deux. Sur le point de mourir, Urbain protesta solennellement que si, avant d'être pape, il avait cru, dit, enseigné ou écrit quelque chose de contraire à la sainte foi catholique, il en faisait en ce moment la rétractation la plus formelle, en se sou-

mettant à la pénitence qui lui serait imposée par l'Église. Son prédécesseur avait fait une déclaration semblable, et, comme l'histoire nous apprend que Jean XXII en avait donné l'exemple, on doit en conclure que les papes eux-mêmes ne se croyaient pas infallibles ; on sait d'ailleurs que l'opinion de l'infailibilité du pape est beaucoup plus moderne.

Urbain V aima la paix autant que son prédécesseur, et montra la même sagesse. Si je voyais ces deux papes au nombre de ceux que l'Église a canonisés, j'applaudirais à cette mesure. Mais combien de miracles n'a-t-on pas supposés, pour accorder cet honneur à des pontifes scandaleux, tyrans, perturbateurs, et dont les passions cachées sous le manteau de la religion ont couvert la terre de sang et de calamités !

---

---

## GRÉGOIRE XI,

CCI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1370 A 1378.

---

**PIERRE ROGER**, neveu de Clément VI, né comme lui près de Limoges, cardinal diacre du titre de Sainte-Marie-Neuve, fut élu pape à Avignon, et prit le nom de Grégoire XI, le 30 décembre 1370; il fut le septième et le dernier des papes légitimes qui tinrent leur cour à Avignon. Il transféra le siège pontifical à Rome pour y faire sa résidence ordinaire; son entrée, qui eut lieu le 17 janvier 1377, c'est-à-dire, soixante-treize ans après l'établissement des papes de France, fut un véritable triomphe, à cause de l'empressement avec lequel il fut reçu par les Romains. Cependant il songeait déjà à retourner en France, lorsque la mort vint le surprendre, le 27 mars 1378, et donner lieu au grand schisme d'Occident; cette nouvelle calamité de l'Europe dura cinquante et un ans, et fut produite par la funeste ambition des papes, qui leur faisait croire qu'ils étaient les évêques œcuméniques, c'est-

à-dire universels, malgré la déclaration contraire de Saint-Grégoire-le-Grand ; dominés par cette orgueilleuse pensée, ils se considéraient non comme les évêques de Rome, mais comme ceux de l'Église universelle, et ils en tiraient cette conséquence qu'ils ne cessaient pas de résider dans leur évêché, quoiqu'ils fussent à Avignon.

Ce déplacement de la cour pontificale fut cause que les sept papes élus en France furent des Français, que la majorité du sacré collège se trouva composée de cardinaux de la même nation, qu'Urban V voulut goûter de nouveau les délices d'Avignon, et que Grégoire XI fut sur le point de l'imiter ; de là aussi le chagrin que causa aux cardinaux français l'élection d'Urban VI qui était italien, et le parti qu'ils prirent de nommer, au mépris de l'unité, un autre pape de leur nation qui fut Clément VII ; de là l'établissement de l'antipape à Avignon même, le séjour d'affection des cardinaux français ; de là tous les efforts qui furent tentés pour le faire reconnaître en-deçà des monts et la durée du scandale produite par le schisme que les princes avaient intérêt de soutenir ; de là enfin, une foule de malheurs spirituels et temporels qui n'auraient pas eu lieu, si les pontifes romains eussent respecté la déclaration par laquelle Saint-Grégoire le grand avait fait entendre que l'évêque de Rome non-seulement n'est point l'évêque œcuménique, mais ne peut jamais le devenir, parce qu'il réunirait dans sa personne



l'épiscopat tout entier, lequel appartient, suivant le texte de l'Évangile, à tous les apôtres en général et à chacun d'eux en particulier; doctrine d'autant plus respectable qu'elle a été professée par un des papes les plus zélés pour les droits du Saint-Siège, et les plus attentifs à étendre son autorité, à restreindre celle des patriarches, des exarques, des primats et des métropolitains, les seuls (hors les cas extraordinaires) avec lesquels il eut eu jusqu'alors des relations directes.

Au reste, si Grégoire XI ne fut point aussi pacifique qu'Innocent VI et qu'Urbain V, on ne peut du moins lui reprocher d'avoir mis le trouble et la division dans l'Église, comme l'avaient fait les autres papes Avignonnais. Il est vrai qu'il déclara la guerre aux Visconti de Milan et à quelques autres seigneurs, lorsqu'il vit que les excommunications restaient sans effet; mais une sage politique le porta à la terminer promptement. On peut le blâmer avec plus de raison de la conduite qu'il tint avec Wiclef; sa sévérité irrita ce novateur, et rendit toute réconciliation impossible.

---

---

**URBAIN VI,****CCII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1378 A 1389.**

---

**Vingt-troisième schisme.**

Nous voici arrivés à l'époque où les plus grands scandales devaient prouver aux hommes de bonne foi, combien il était téméraire de prétendre que c'est le Saint-Esprit lui-même qui, pour l'éducation des fidèles, dirige l'élection des chefs de son église. S'il en était ainsi, jamais il n'y aurait de schisme parmi les catholiques, et tous les papes seraient plus saints et meilleurs les uns que les autres. Comme nous voyons le contraire, il est impossible de défendre le système que je combats, sans accuser le Saint-Esprit de manquer de puissance, de sagesse et de bonté, ce qui serait un blasphème plein d'hérésie.

A la mort de Grégoire XI, il y avait vingt-trois cardinaux, six à Avignon, un en Toscane et seize à Rome. Le choix du nouveau pape dépendait de

ces derniers qui entrèrent dans le conclave, le 17 avril 1378. Douze étaient Français et pouvaient faire tomber leurs suffrages sur un cardinal de leur nation; mais ils se divisèrent; les cardinaux gascons voulaient choisir un pape parmi eux, et les autres en poposaient un de leurs provinces, pendant que les quatre cardinaux d'Italie songeaient à nommer un italien.

Le peuple se mutina et vint entourer le conclave en criant : *Nous demandons un pape qui soit romain*. Il est certain que ce mouvement pouvait devenir funeste aux électeurs, si le choix ne tombait pas sur un cardinal d'Italie : en effet, ils ne crurent pas que le danger eût cessé, quoiqu'ils eussent nommé un Napolitain, et ils firent annoncer aux séditeux que François Tebaldeschi, cardinal de Saint-Pierre, et romain, venait d'être nommé, quoique le véritable élu fût Barthélemi Prignani, archevêque de Bari, dans le royaume de Naples. La vérité ne fut connue que lorsqu'on put croire qu'il n'y avait plus aucun danger à l'annoncer.

La consécration du nouveau pape (Urbain VI), se fit le 18, et le 19, les cardinaux en informèrent leurs collègues absents. Mais l'orgueil du chef qu'ils venaient de se donner leur parut bientôt si insupportable, qu'ils quittèrent Rome vers le milieu du mois de mai, pour se retirer à Anagni, dans la Campanie, et ensuite à Fondi, où les onze cardinaux italiens se réunirent aux douze français. Ils adressèrent de là une circulaire à toutes les Églises

catholiques , dénonçant comme nulle l'élection du nouveau pape , ainsi que tous les actes subséquens , comme leur ayant été extorqués par les menaces d'une mort presque certaine, dont ils n'étaient délivrés que depuis qu'ils avaient quitté Rome pour recouvrer leur indépendance. Ils sommèrent ensuite plusieurs fois Urbain VI d'abdiquer la tiare , parce qu'ils allaient procéder à une nouvelle élection , et qu'il était de son devoir de prévenir un nouveau schisme. Le pape motiva son refus sur la légitimité des suffrages qui l'avaient élevé au trône pontifical , en sorte que, le 21 septembre suivant, les cardinaux réunis à Fondi, élurent à sa place Robert de Ginebre, membre du conclave : cette élection fut annoncée aux cardinaux absens , qui l'approuvèrent, et Robert fut couronné le 31 octobre, sous le nom de Clément VII : il fixa quelque temps après, sa résidence à Avignon.

Depuis cet événement, l'Église catholique eut deux chefs, sans qu'on pût savoir avec certitude quel était le légitime. En effet, d'un côté, il était incontestable que l'élection d'Urbain VI n'avait pas été libre, et de l'autre, elle paraissait ratifiée et renouvelée par les actes nombreux d'administration signés par les cardinaux, et qui semblaient appartenir à des temps où toute crainte avait cessé. Cette double circonstance fut cause que les nations catholiques se divisèrent, ainsi que les cardinaux, en deux partis, les uns par intérêt, et les autres par opinion.

L'empire d'Allemagne et le royaume de Naples avaient des raisons politiques pour reconnaître Urbain. La France s'intéressait pour Clément VII, et l'Angleterre, par opposition au système de sa rivale, avec qui elle était continuellement en guerre, se décida pour le premier. Il était de l'intérêt de l'Aragon de se soumettre à Clément VII, à cause du voisinage du comtat Venaissin; les mêmes motifs agissaient également sur la Navarre, dont une partie était soumise à la France. La Castille prit le parti d'attendre jusqu'à ce qu'on fût mieux instruit de la vérité. Quelque temps après, Pierre de Luna, cardinal aragonais, l'un de ceux qui avaient élu Clément VII, l'emporta et entraîna la Sicile, l'Écosse et l'île de Chypre dans son parti.

On était si embarrassé pour distinguer la véritable élection canonique, que les opinions se trouvèrent partagées, non-seulement dans chaque royaume, mais jusque dans chaque couvent, et dans le sein de chaque famille. On trouve même dans les deux partis des hommes que l'Église a canonisés. Sainte Catherine de Sienne, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, qui jouait alors un rôle bien supérieur à celui que son sexe semblait permettre, écrivit en faveur d'Urbain VI; et Saint-Vincent Ferrier, religieux du même institut, qui n'est pas moins célèbre que cette sainte, pour ses miracles et ses révélations, se soumit à Clément VII. Cette division eut encore lieu dans beaucoup d'autres ordres monastiques.

**Le fanatisme enfanta la fureur et les persécutions. L'envie d'augmenter les forces de leur parti,** engagea les deux papes à tolérer et même à commettre respectivement de grandes injustices. Des guerres scandaleuses, auxquelles on croyait devoir donner la religion pour motif, armèrent les deux compétiteurs l'un contre l'autre, et comme on ne pouvait les soutenir sans argent, Urbain et Clément accablèrent d'impôts et d'exactions les Églises; et les prêtres qui s'étaient déclarés leurs partisans, vendirent les ornemens, et jusqu'aux vases sacrés, et engagèrent les biens-fonds et les rentes perpétuelles des communautés ecclésiastiques. Les suites de cette guerre insensée plongèrent pour cinquante ans l'Europe dans la misère et les calamités de toute espèce; et cependant il n'y a pas de philosophe chrétien qui ne reconnaisse qu'elle était sans motif, et qu'il eût suffi, pour la faire cesser, que les souverains ne mêlassent pas les intérêts imaginaires de leur politique avec ceux de la religion.

Si chaque prince eût adopté pour maxime de faire administrer l'Église de sa nation par un patriarche ou un primat, jusqu'au moment où les cardinaux se seraient accordés à rejeter l'un et à reconnaître l'autre, et de ne leur fournir ni hommes ni argent, bientôt on eût vu les deux partis dans la nécessité de renoncer à leurs prétentions, et de consentir à la mesure d'une troisième élection.

Je place Urbain VI dans la succession des papes, pour me conformer à l'ordre numérique, parce qu'il fut élu le premier, et que cet usage s'est depuis introduit et a été consacré dans l'histoire; mais il n'en faut pas conclure que je préfère sa cause à celle de Clément, puisque le concile général de Constance ne se crut point assez éclairé pour prononcer sur la question, et prit le parti de les obliger l'un et l'autre à abdiquer, sous peine d'être déchus de leur droit.

Urbain fut un méchant homme, orgueilleux, et d'une imprudence extrême. Son audace et ses procédés violens à l'égard des cardinaux, dès qu'il se crut véritablement pape, furent la seule cause de ce schisme violent. S'il n'avait pas irrité le sacré collège par sa rudesse, les cardinaux ne se fussent point séparés de lui. Rien de plus cruel que sa sévérité à l'égard de l'évêque d'Aquilée et de cinq cardinaux qu'il avait nommés. Sur le simple soupçon d'un complot tramé contre sa personne, mais dont il lui fut impossible d'acquérir la moindre preuve, il les fit mettre à la question, et assista lui-même aux tourmens de ces malheureuses créatures, qui protestèrent jusqu'à la mort, de leur innocence, et citèrent au tribunal de Dieu leur impitoyable bourreau.

Il dépouilla la reine Jeanne de son royaume de Naples, parce qu'elle avait abandonné son parti pour celui de Clément, et il le donna à Charles III

*de la Paix*, duc de Durazzo, arrière-petit-fils du côté paternel de Charles II, *le Boiteux*; mais, après en avoir séparé la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi, et d'autres terres, pour les donner à son propre neveu François Prignani. Ce prince de nouvelle date arracha d'un couvent de Sainte-Claire, de Naples, une religieuse jeune, belle, et d'une famille distinguée; il la tint enfermée dans son palais pendant plusieurs jours, et, après avoir assouvi sur elle son infâme brutalité, il la renvoya dans son couvent. Des réclamations furent adressées à Urbain, qui était alors à Naples; mais, au lieu de punir d'une manière exemplaire le coupable, il répondit qu'il fallait passer quelque chose à sa jeunesse : ce prétendu jeune homme avait plus de quarante ans; il fut cependant arrêté par ordre de Charles, et convaincu d'avoir exercé la plus grande violence sur sa victime. Les juges prononcèrent contre lui la peine de mort. Le pape réclama contre ce jugement, prétendant que le roi ne pouvait faire mourir personne sans la permission du Saint-Siège, attendu que la souveraineté du royaume de Naples appartenait au pape. Telle fut la tournure que prit ce honteux procès, que non-seulement le coupable évita le châtement qu'il avait mérité, mais qu'il parvint à épouser une princesse du sang du roi. Celui-ci mourut quelque temps après, et laissa la couronne à son fils Ladislas. Urbain fit difficulté de le reconnaître, et



déclara qu'il voulait gouverner lui-même, comme roi, le royaume de Naples; il fit prêcher une croisade contre Clément, et excommunia ses partisans avec plus de rigueur que ceux qui auraient fait d'un crucifix l'objet de leurs outrages. Ce barbare pontife mourut le 18 octobre 1389, après onze ans et demi d'un gouvernement déshonoré par mille cruautés, et sans qu'un seul chrétien témoignât le moindre regret de cet événement.

Si Clément VII se montra moins cruel que son compétiteur, il poussa beaucoup plus loin l'avarice. Il ne connut aucune borne dans le système de concussion qu'il exerça sur les Églises et la partie du clergé qui l'avait reconnu pour légitime. Evêchés, abbayes, dignités, canonicats, prébendes, chapellenies, pensions sur bénéfices et autres revenus ecclésiastiques, tout fut mis à l'encan et vendu comme une simple marchandise : ce temps est celui des réserves, des expectatives, des délégations viagères, des divisions des titres pour multiplier les annates, des acquisitions *ab intestat* des biens des évêques, des vacances, et d'une foule d'autres moyens d'exactions, inconnus avant cette malheureuse époque. Pour juger des ressources que cette honteuse simonie procura à la cause de Clément VII, il suffit d'observer qu'après avoir soutenu plusieurs guerres ruineuses, il restait encore dans le fisc de Rome trois cent mille écus d'or lorsqu'il mourut. Cet événement eut lieu

le 16 septembre 1394, à la suite d'un accès de colère que lui causa la nouvelle que l'université de Paris venait de se plaindre au roi de France que Clément ruinait les études dans son royaume par toutes ses exactions et les autres abus qui s'y commettaient en son nom.

---

## BONIFACE IX,

CCIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1389 A 1404.

---

Le schisme continue.

PIERRE TOMACELLI, cardinal de Naples, fut élu pape par quatorze cardinaux qui avaient soutenu Urbain VI. Il fut intronisé sept jours après, c'est-à-dire, le 11 novembre 1389. Sa tiare portait les trois couronnes ; cet usage paraît avoir été inconnu avant lui, dans cette cérémonie, et donna lieu de penser combien il y aurait d'ambition et de vanité dans le système du nouveau pape. Il prit le nom de Boniface IX, comme s'il eut voulu an-

noncer, par-là, la conformité de ses vues avec celles de son compatriote Boniface VIII. Il étendit et perpétua le système du tribut indirect des *annates* ecclésiastiques, c'est-à-dire, le revenu d'une année de chaque titre ecclésiastique dont il signait la provision. Cette dépense des titulaires, jointe aux frais de l'expédition des bulles et de la prise de possession, a constitué débiteurs et rendu insolubles, dans tous les temps, une multitude de prêtres morts peu de temps après l'arrivée de leurs provisions.

L'année 1400 était celle du Jubilé : Rome vit arriver dans ses murs une foule innombrable d'étrangers qui ne reconnaissaient cependant que Benoît XIII successeur de Clément, mais qui se conformaient, en prenant part au Jubilé, à la bulle de ce pape qui avait aussi publié cette solennité à Avignon. Boniface eut l'imprudence de souffrir qu'ils fussent maltraités et pillés, conduite aussi impolitique qu'injuste, qui lui fit perdre l'occasion favorable d'acquérir un grand nombre de partisans, et lui attira de nouveaux ennemis. Il afficha la simonie en vendant les bénéfices ecclésiastiques à ceux qui lui en donnaient le plus d'argent, et les indulgences du Jubilé aux chrétiens qui voulaient les gagner sans faire le voyage de Rome. L'empereur, le roi d'Angleterre et celui de France lui ayant proposé d'abdiquer la tiare pour donner la paix à l'Église, pendant que Benoît XIII renon-

cerait aussi à ses prétentions, il rejeta cette proposition et opposa à ces principes une résistance opiniâtre.

Enfin, ce pape mourut de colère, comme son prédécesseur, le 1<sup>er</sup> octobre 1404, à la suite des discussions qui s'engagèrent entre lui et les députés de Benoît qui étaient venus lui proposer en son nom d'avoir une entrevue avec lui dans la ville qu'il aurait désignée, afin de mettre fin au schisme qui affligeait l'Église. Ces députés accusèrent Boniface de simonie, et le dépit qu'il en eut alluma sa bile et lui causa une fièvre ardente qui l'emporta en peu de jours.

Clément VII mourut sous le pontificat de Boniface IX, et les cardinaux de son parti élurent à Avignon, le 28 septembre, Pierre de Luna, né en Aragon d'une très-grande famille : il prit le nom de Benoît XIII. Les cardinaux avaient juré dans le conclave que l'élection qu'ils allaient faire serait sans préjudice des moyens qu'on pourrait imaginer pour détruire le schisme, et la renonciation au pontificat était de ce nombre. Mais, quelques efforts que fissent les princes qui avaient reconnu Benoît XIII et ceux qui appuyaient Boniface IX, il fut impossible d'obtenir son abdication ; il fonda son refus sur tous les prétextes que l'ambition peut alléguer, et qui pouvaient faire croire qu'il travaillait sérieusement à mettre fin aux maux de l'Église. Cependant, sa conduite et celle de Boni-

face prouvaient qu'ils n'avaient pas moins d'envie de régner l'un que l'autre. Benoît XIII vit nommer et mourir plusieurs papes ses compétiteurs, et cette circonstance nous obligera d'en parler encore plusieurs fois.

---

---

**XV<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**INNOCENT VII,****CCIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1404 A 1406.**

---

Le schisme continue.

LE 17 du mois d'octobre 1404, les cardinaux romains nommèrent pour succéder à Boniface IX, Cosme Meliorati de Sulmona, cardinal du titre de Sainte-Croix, qui fut couronné le 11 novembre, et prit le nom d'Innocent VII. Avant de procéder à l'élection, ils s'étaient engagés par serment à travailler de toutes leurs forces à l'extinction du schisme, et celui qui était élu devait même renoncer à la papauté, si cette mesure était jugée nécessaire à la paix de l'Église. Innocent ne jouit que pendant deux ans de sa dignité, et mourut le 6

novembre 1406. Il rejeta la proposition d'une entrevue que son compétiteur lui avait faite, et voulut qu'il lui fût proposé d'autres moyens de ramener le calme. Il convoqua un concile général; mais revint bientôt sur ses pas par la crainte que lui inspira la politique des souverains. Après avoir dépouillé Ladislas du royaume de Naples, il prévint les suites dangereuses que pouvait avoir ce coup d'autorité, se réconcilia avec le prince dépossédé et le nomma gonfalonier de l'Église romaine. Il laissa commettre de grandes fautes d'administration à son neveu Louis Meliorati, qui fit assassiner plusieurs Romains, membres du consistoire, jusque dans le palais pontifical, où le sénat les avait envoyés pour y défendre les intérêts de la ville.

Pendant que ces choses se passaient à Rome, Benoît XIII protestait, à Avignon, de son amour pour la paix; mais sa conduite répondait mal à ses discours, et son opiniâtreté était toujours la même: il continuait ses exactions sur les églises de France, et inventait chaque jour quelque nouveau moyen d'en obtenir de l'argent. Le roi de France, d'après l'avis de l'université de Paris, résolut de proposer un concile général, et ce fut dans cet intervalle, qu'Innocent VII mourut à Rome.

---

---

## GRÉGOIRE XII,

CCV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1406 A 1409.

---

Le schisme continué.

LES cardinaux romains, assemblés en conclave le 23 novembre 1406, ne se contentèrent pas de renouveler la promesse et les conventions faites dans les élections précédentes, ils convinrent aussi que, pour éteindre le schisme, non-seulement le nouveau pape renoncerait à sa dignité, si on le lui proposait, mais encore, que les cardinaux se réuniraient dans une seule assemblée pour le choix d'un pape de l'Église universelle. Le 30 du même mois, Ange Corrarío, de Venise, cardinal du titre de Saint-Marc, fut élu successeur d'Innocent VII. Il prit le nom de Grégoire XII, et ratifia aussitôt l'engagement qu'il avait pris d'abdiquer la papauté, si la proposition lui en était faite par les cardinaux : il était âgé de 70 ans, et passait pour



un homme de bien. Il annonça lui-même au peuple romain qu'il était prêt à remettre la tiare pour assurer le repos de l'Église. Cette conduite fut agréable à tout le monde, et les membres du sacré collège ne doutèrent plus que le schisme ne fût sur le point de finir, d'autant que Charles VI de France travaillait alors de bonne foi à obtenir de Benoît XIII le même sacrifice.

L'événement prouva que la vertu de Grégoire XIII n'était que de l'hypocrisie, et une de ces vaines protestations, ressource ordinaire des hommes ambitieux. Il dissimula tant que le moment de tenir sa promesse lui parut éloigné; mais le masque tomba, lorsqu'il fut impossible de cacher plus long-temps ses desseins. Il déclara plusieurs fois qu'il renoncerait à la papauté, si Benoît en donnait l'exemple le premier; et celui-ci tint le même langage à l'égard de Grégoire. Il y eut de fortes raisons de croire qu'ils s'étaient rendus coupables de collusion pour se maintenir chacun sur leur siège, pendant qu'ils se montraient d'accord pour abdiquer, et divisés seulement sur la question de savoir qui abdiquerait le premier.

Les cardinaux du parti de Grégoire surent enfin à quoi s'en tenir sur son compte, et, résolus de venir à bout de leur dessein, ils écrivirent à ceux de leurs collègues qui avaient nommé Benoît XIII, au roi de France et à d'autres souverains, qu'il leur semblait indispensable de convoquer un

concile général où tous les cardinaux s'assembleraient pour déposer en même temps les deux papes.

Cette affaire offrait de grandes difficultés : on parvint néanmoins à convoquer un concile général à Pise où, par un décret solennel du 5 juillet 1409, Ange Corrario ou Grégoire XII, et Pierre de Luna ou Benoît XIII, furent déclarés schismatiques, hérétiques, parjures, auteurs d'un grand scandale pour l'Église, incorrigibles et indignes de tout honneur et de toute dignité : défense leur était faite de se croire plus long-temps chefs de l'Église, et il était enjoint à tous les princes dont les envoyés étaient présens au concile, de même qu'à tous les autres, en vertu de la sainte obéissance qu'ils devaient à l'assemblée, de ne plus reconnaître aucun des deux antagonistes, attendu que le Saint-Siège devait être considéré comme vacant, jusqu'à ce que le concile eût nommé un nouveau pape pour l'occuper.

La conduite de Benoît XIII avait été si impolitique, que les cardinaux des deux partis se réunirent pour faire exécuter la résolution du concile. Ce fut alors que le fougueux pontife fulmina une bulle d'excommunication contre le roi de France et contre ceux qui proposeraient des moyens de conciliation pour mettre fin au schisme : la manière dont elle fut publiée était très-offensante pour la majesté royale, et Charles VI ayant consulté l'université de Paris et les universités des autres

parties du royaume, ainsi qu'une assemblée nombreuse d'évêques, de conseillers et de jurisconsultes, défendit de reconnaître à l'avenir Benoît XIII, et donna ordre en même temps de l'arrêter dans Avignon.

Le pape, prévenu du dessein formé contre sa personne, quitta brusquement sa résidence, et se refugia à Perpignan qui appartenait alors au roi d'Aragon. Sur ces entrefaites, les cardinaux que l'orgueil, la dureté, l'ambition démesurée de ce pape, et la mauvaise foi avec laquelle il traitait les affaires les plus importantes de l'Église, avaient entièrement éloignés de son parti, profitèrent de ces circonstances pour se réunir avec les cardinaux de Grégoire au concile général de Pise.

---

---

**ALEXANDRE V,****CCVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1409 A 1410.**

---

**Le schisme continue.**

LE 26 juin 1409, le concile assemblé à Pise, élu, pour pape légitime, Pierre Filargio, religieux franciscain, cardinal archevêque de Milan, qui fut couronné le 7 juillet, et prit le nom d'Alexandre V. Le nouveau concile publia, le 10 janvier 1410, une bulle par laquelle il confirmait la sentence et les autres mesures du dernier concile.

Néanmoins, le schisme durait toujours, parce que les deux papes déposés, loin de se soumettre à la résolution du concile et à la bulle d'Alexandre, continuèrent de gouverner les Églises qui les avaient reconnus ; Grégoire XII s'établit d'abord à Aquilée, sous la protection de Rupert, qui disputait l'empire à Venceslas, et ensuite à Gaëte, avec Ladislas, roi de Naples, pendant que Benoît XIII

était à Perpignan, soutenu par Martin, roi d'Aragon. Chacun des deux rebelles créa des cardinaux, se composa une cour et ajouta, par cette confusion de pouvoirs, de nouveaux maux à ceux qui déchiraient depuis long-temps la religion et l'Église. Rupert, Martin et Ladislas en étaient les premiers auteurs, puisqu'il ne tenait qu'à eux de mettre fin à la division, en faisant arrêter et punir les deux antipapes.

Il est hors de mon sujet de fixer l'attention de mes lecteurs sur la conduite des princes que je viens de nommer, puisque je n'écris que l'histoire des papes. Je me borne donc à faire remarquer ici combien il est étrange de voir les partisans de la cour de Rome soutenir que la nomination des papes se fait sous l'inspiration du Saint-Esprit, afin que l'élu soit capable de gouverner l'Église de Jésus-Christ. Alexandre V mourut le 3 mai de cette année, après un pontificat de dix mois et huit jours, pendant lequel il n'avait cessé de dire : *Je devins pauvre, lorsque je fus nommé cardinal; aujourd'hui, assis sur la chaire de Saint-Pierre, je ne suis qu'un mendiant.* Ce règne si court fut rempli de mesures extravagantes. Alexandre V excommunia et déposa Ladislas, roi de Naples; il accorda, aux religieux franciscains, le droit de prêcher et de confesser sans l'autorisation des évêques et des curés, et de recevoir des dîmes et des offrandes de ceux qui voudraient leur en faire.

Cette conduite indisposa contre lui le roi de France et plusieurs autres princes, et Jean XXIII révoqua bientôt tous ces privilèges.

---

## JEAN XXIII,

CCVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1410 A 1417.

---

Le schisme continue.

ALEXANDRE V étant mort à Bologne, les cardinaux qui l'avaient accompagné dans cette ville élurent pour son successeur, *Balthazar Cossa*, d'une famille noble de Naples, et cardinal diacre du titre de Saint-Eustache, qui fut couronné sous le nom de Jean XXIII. Léonard d'Arezzo nous peint ce pape, dont il fut le secrétaire, comme ayant eu plus de goût et de talent pour le maniement des affaires temporelles, que pour celles de l'Église, et il l'accuse d'avoir été fort libre dans ses mœurs. Il avait vécu publiquement avec une dame Napolitaine qu'il avait enlevée à son mari, et il était si

notoirement simoniaque , qu'il vendait , sans discrétion , les bénéfices ecclésiastiques à ceux qui en offraient le plus. Pendant ses légations de Bologne et de Milan , il avait fait des emprunts forcés , et en avait gardé les produits qui étaient immenses.

Platina assure qu'il acheta , au poids de l'or , les suffrages des cardinaux pour être pape , en leur recommandant , non de le nommer , mais de lui présenter la robe pontificale pour la donner à celui qui devait être élu : à peine l'eut-il en son pouvoir qu'il s'en affubla lui-même en disant : *C'est moi qui suis pape*. Les cardinaux fermèrent les yeux sur ce scandale et confirmèrent son propre choix.

Il eut différens démêlés avec Ladislas , roi de Naples , dont la morale n'était pas moins relâchée que la sienne : il excommunia ce prince et lui ôta sa couronne : mais bientôt après , séduit par les offres d'argent de son ennemi , il se réconcilia avec lui , et le rétablit dans ses droits. Quelque temps après , Rome tomba au pouvoir de Ladislas qui la traita plus mal que les barbares du cinquième siècle. Jean renouvela ses anathèmes , et les représailles ne cessèrent pas pendant toute la durée de ce pontificat.

L'empereur Sigismond , qui avait à cœur de faire cesser le schisme , parvint à faire assembler un nouveau concile général à Constance , où les ambassadeurs de toutes les nations et des députés des différentes Églises eurent ordre de se rendre. L'ac-

cord fut entier entre eux et les cardinaux, les évêques et les docteurs de l'assemblée; et on y travailla avec zèle, et utilement pour la chrétienté. On y fit le procès à Jean XXII. Il fut prouvé qu'il avait commis de grands crimes, entre autres, celui de l'empoisonnement de son prédécesseur Alexandre V. Le décret de sa déposition fut porté le 29 mai 1415.

Grégoire XII était protégé par Ladislas, roi de Naples, au commencement du pontificat de Jean XXIII; mais, lorsque celui-ci fut réconcilié avec le monarque, Grégoire, craignant pour sa personne, se retira à Rimini avec trois cardinaux, et y vécut pendant trois ans sous la protection du comte Malatesta qui était souverain de cette ville. Quelque temps après, il prit la résolution de renoncer au pontificat, et chargea le comte son protecteur de porter l'acte de son abdication au concile de Constance. Cette mesure eut lieu le 4 juillet 1415, et Grégoire la ratifia dans la suite. Il mourut à Rimini, âgé de 92 ans, le 18 octobre 1417.

Benoît XIII persista dans le schisme avec la plus grande opiniâtreté, quoique tous les princes de son parti l'eussent abandonné, et que l'empereur Sigismond eût fait lui-même le voyage de Perpignan pour le ramener. Il se retira dans le château de Péniscola, situé près de la mer du royaume de Valence, sur une langue de terre battue de trois côtés par les flots. Le concile de Constance adopta, le 26 juillet 1417, les résolutions du concile de



Pise et en décréta de nouvelles , en sorte que tout fut disposé pour l'élection d'un nouveau pape.

---

## MARTIN V,

CCVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1417 A 1431.

---

Fin du schisme.

LE concile de Constance élut pour pape, le 11 novembre 1417, *Othon Colonne*, né à Rome, cardinal diacre, qui fut reconnu sous le nom de Martin V, par les envoyés des princes et des Églises.

Jean XXIII renouvela son acte de soumission, et fut se jeter aux pieds du nouveau pontife qui le reçut avec bienveillance et l'admit comme doyen dans le collège des cardinaux, avec le droit de prendre place dans les consistoires à côté du pape, sur un siège moins élevé que le sien, mais plus haut que celui des autres membres du conseil. Jean XXIII mourut le 22 novembre 1419.

**Rien ne fut capable de vaincre l'obstination de Benoît XIII, à qui Sigismond et le concile de Constance avaient envoyé une ambassade pendant qu'il était à Peniscola. Il mourut dans sa retraite, le 1<sup>er</sup> juin 1424, et telle était encore son opiniâtreté dans le schisme, qu'il ordonna, avant de mourir, aux deux cardinaux qui ne l'avaient pas abandonné, de lui nommer un successeur, lorsqu'il aurait les yeux fermés. Cette élection eut lieu en effet, et elle tomba sur Gil Munôz, chanoine de Barcelone, qui se nomma Clément VIII. Il se crut investi des droits de la papauté jusqu'en 1429; il envoya alors sa renonciation, et se soumit à Martin V, en lui prêtant serment d'obéissance, sauf quelques conventions qu'il obtint comme cardinal évêque de Tortose, par l'entremise d'Alphonse V, roi d'Aragon. C'est ainsi que finit ce schisme qui avait duré cinquante et un ans, et qui aurait fini la première année, si l'empereur Venceslas avait travaillé avec autant de zèle que Sigismond à l'éteindre.**

Martin V promit dans le concile de Constance de réformer les abus qui se commettaient à Rome à l'égard des réserves, des rentes viagères, des expectatives, des pensions, des annates et des autres exactions qui avaient appauvri l'Europe pour satisfaire au luxe de la cour romaine. Mais cette sage réforme n'eut point lieu, et Martin toléra tous les désordres qui s'étaient introduits avant et après

le schisme. Il conserva aussi l'usage d'excommunier les peuples et les princes, pour des objets purement temporels. Alphonse V, roi d'Aragon, fut le premier qu'il frappa des anathèmes de l'Église, pour avoir occupé quelques villes du royaume de Naples, en qualité de fils adoptif et d'héritier reconnu de la reine Jeanne II, parce que Martin V protégeait Louis d'Anjou, qui ne put réussir néanmoins à enlever ce royaume à son ennemi.

Martin V ne montra pas moins d'indifférence que ses prédécesseurs pour l'importante affaire de la réunion de l'Église grecque et de l'Église latine, sans autre motif si ce n'est que l'empereur de Constantinople, Manuel Paléologue, exigeait que l'accord n'eût lieu que pour ce qui concernait la foi, la morale et la discipline universelle, et qu'il ne fût pas question de soumettre les Églises grecques et leurs revenus aux charges que les papes avaient imposées d'eux-mêmes aux Églises latines. L'empereur avait aussi demandé qu'il fût tenu un concile général à Constantinople. On sait que depuis le temps de Charlemagne, jamais les papes n'ont voulu accorder une pareille demande, parce qu'à une si grande distance, il leur eût été impossible d'influer sur les décisions de cette assemblée. Un refus formel eut annoncé, de la part du pape, peu de zèle pour le salut des âmes. Martin répondit qu'il était prêt à se concerter avec l'empereur pour cette importante affaire, s'il voulait fournir à la

dépense des prélats latins qui se rendraient au concile. Il n'ignorait pas que Manuel Paléologue était hors d'état de remplir cette condition, et c'est ce qui l'engagea à lui faire une semblable réponse. Personne néanmoins n'y fut trompé. Chacun cherchait autrefois à se maintenir; la différence entre Constantinople, Constance, Bâles, Florence, Trente et plusieurs autres villes n'était pas de nature à inspirer une prétention aussi odieuse. Les historiens les plus sensés conviennent que le projet de l'empereur d'Orient causait de la méfiance à Martin V. Celui-ci mourut le 21 février 1431.

---

---

## EUGÈNE IV,

CCIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1431 A 1447.

---

Vingt-quatrième et dernier schisme.

GABRIEL Condolmeri, né à Venise, cardinal évêque de Sienne, fut élu pape le 3 mars 1431, et couronné sous le nom d'Eugène IV. Les premiers actes de son gouvernement annoncèrent un homme dominé par les passions les plus violentes. Il commença par persécuter la famille des Colonne, qui était celle de son prédécesseur, sous prétexte qu'ils s'étaient appropriés de grands trésors que Martin V leur avait, disait-on, laissés en mourant. L'espoir de trouver des complices parmi les serviteurs de ce pape, le porta à les traiter d'une manière si cruelle, qu'il en mourut plus de cent. Il se fit remettre par les Colonne, plus de cent mille florins d'or, pour la paix qu'il leur accorda après la plus violente et la plus longue tyrannie.

Eugène convoqua un nouveau concile à Bâle,

d'après les dispositions de celui de Constance ; mais , à peine y eut-on commencé à s'occuper de la réforme de la cour de Rome , qu'il prit cette assemblée en aversion , et expédia des bulles pour la dissoudre. Sa politique ne permettant pas qu'il en fût tenu hors de l'Italie , parce qu'il lui était moins facile d'y être le maître par ses agens , il indiqua pour cette réunion , Bologne , Pavie , Ferrare , Florence et Rome. Elle eut bientôt lieu en effet à Ferrare , et fut ensuite transférée à Florence.

Les pères du concile de Bâle lui représentèrent que , lorsqu'un concile général avait été régulièrement convoqué , il n'était plus au pouvoir du pape de le dissoudre ni de restreindre ses pouvoirs , attendu que tout le corps mystique de l'Église s'y trouvait représenté ; que le pape n'en était qu'un simple membre , obligé comme les autres , malgré sa qualité de premier et de principal , au respect et à l'obéissance à l'égard du corps tout entier ; que Jésus-Christ avait voulu nous l'apprendre en disant à Saint-Pierre , au sujet de la correction fraternelle , que , si un frère la méprisait en particulier et en présence de témoins , l'avis devait en être donné à l'Église ; que , d'après cette doctrine , le concile général de Constance , reconnu par tout le monde chrétien , et par le pape lui-même , comme œcuménique et légitime , avait déclaré que tout concile général , régulièrement assemblé , et représentant l'Église catholique , était infallible par l'assistance du Saint-Esprit , et supérieur au

pape qui était et devait lui être soumis pour les décisions dogmatiques, l'extinction des schismes et la réforme des abus généraux de la cour romaine, qui intéressaient toute la chrétienté. La division augmenta entre le pape et le concile; celui-ci cita Eugène à comparaître en personne ou par ses légats, afin de répondre aux accusations que son opiniâtreté à vouloir dissoudre le concile, avaient fait porter contre lui comme parjure, rebelle au décret de réforme, quoiqu'il fût un de ceux qui en avaient reconnu la nécessité au concile de Constance, qu'il eût juré d'y travailler de toutes ses forces, et qu'il eût approuvé la convocation de celui de Bâle pour la réforme de l'Église, dans son chef et dans ses membres. L'empereur obtint plusieurs fois la prolongation du terme accordé au pape; mais celui-ci n'en ayant pas profité pour obéir au concile, les Pères eurent recours aux avis et aux communications, et décrétèrent qu'on passerait outre, si ces moyens étaient sans effet. Le pape persistant dans son refus, le concile l'ajourna de nouveau, mais toujours inutilement, en sorte qu'il fût suspendu de l'exercice du pontificat, et enfin, après plusieurs autres citations inutiles, déposé le 22 juin 1439.

Le 5 novembre, le concile nomma pour son successeur, Amédée, duc de Savoie, qui vivait dans la retraite la plus profonde, avec une grande réputation de sainteté. Il fut couronné à Bâle, le 24 juillet 1440, sous le nom de Félix V. Ici commence un

nouveau schisme, lorsqu'à peine on voit finir celui qui divisait l'Église depuis cinquante et un ans. Quoiqu'en disent les partisans de la cour de Rome, il n'y a, ni ne peut y avoir de doute fondé sur la validité et la justice de la partie du jugement du concile de Bâle, qui déclare le pape Eugène digne d'être déposé, comme prévaricateur, perfide, parjure et fauteur de schisme. Elle était valide, le concile de Bâle ayant le droit de prononcer, comme celui de Constantinople l'avait reconnu, déclaré et pratiqué lui-même; elle était juste, parce que les vices d'Eugène IV, qui l'avaient motivée, ne pouvaient être révoqués en doute. Ce pape devait approuver et reconnaître les décrets de l'assemblée concernant la réforme de l'Église, dans son chef et dans ses membres, non-seulement parce qu'il l'avait promis et juré, mais encore parce qu'il était urgent d'y mettre promptement la main, les Bohémiens, disciples de Jean Huss, n'ayant depuis quelque temps attaqué la religion catholique que sur les points relatifs à la puissance du pape et à l'abus qu'on en faisait, pour compromettre les libertés et les biens des Églises et de leurs ministres.

Eugène IV mourut le 23 février 1447, avec la consolation de voir le concile de Bâle dissous, et persuadé que le schisme allait finir puisqu'on lui avait annoncé que la haute vertu de Félix V ne lui permettrait pas de faire attendre long-temps sa renonciation; il se passa néanmoins plus de deux ans avant qu'elle ne fût signée.



Les Romains et les auteurs qui portent leurs préventions dans l'étude de l'histoire, prennent sujet, pour faire l'éloge d'Eugène IV, de ce qu'il dit quand il fut à son lit de mort. Mais c'est par leurs actions, bien plus que par leurs paroles, que les hommes doivent être jugés. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, avouent qu'Eugène commit des fautes énormes sous son pontificat. Il ne put pardonner aux membres du conclave qui n'avaient pas voté pour lui, et il leur ôta le chapeau de cardinal. Fleuri convient qu'il préféra l'agrandissement de sa famille à la paix de l'Église. Il prodigua les richesses à son neveu par des voies illicites et même très-criminelles. Il fut cause que les Romains se révoltèrent contre l'administration tyrannique de ce neveu, et il ne put imputer qu'à lui-même, la nécessité où il se vit de s'enfuir de Rome, déguisé en moine, pour échapper à la mort. Si Eugène IV eût été le prince séculier d'une seule ville, nous dirions qu'il fut un très-méchant prince; mais il semble que parce qu'il fut pape, nous soyons obligés d'en parler autrement.

---

---

## NICOLAS V,

CCX° PONTIFE. — DE 1447 A 1455.

---

Fin du vingt-quatrième schisme.

A la mort d'Eugène IV, les cardinaux élurent pour lui succéder Thomas de *Sarzane*, cardinal évêque de Bologne, né à Luni, en Toscane. Cette cérémonie eut lieu le 16 mars, et le nouveau pape prit le nom de Nicolas V. Le roi de France eut beaucoup de part à l'extinction du schisme; mais la conduite de Nicolas fut très-généreuse, et mérite, à cet égard, les plus grands éloges. Il accorda tout ce qui lui fut demandé, et Félix, de son côté, fit son abdication le 9 du mois d'avril 1449, après avoir approuvé et confirmé le concile de Bâle. Il reçut le titre de légat *a latere* perpétuel en Savoie, avec prééminence de place et de voix sur tous les cardinaux. Ceux qu'il avait nommés, conservèrent leur dignité, comme tous les prélats qui avaient suivi son parti, et l'on rétablit ceux qui

avaient été déstitués par Eugène IV. Tous les actes du pontificat de Félix furent confirmés et ceux d'Eugène frappés de nullité, en ce qui concernait les évêques et les autres membres du concile de Bâle; enfin, Nicolas V prouva qu'il était au-dessus de toutes les considérations personnelles, lorsqu'il s'agissait du bien et de l'intérêt de l'Église.

Son caractère pacifique facilita la réunion de l'Église grecque et de l'Église latine. Après la prise de Constantinople, en 1453, il offrit un asile à tous les savans de la Grèce qui se réfugiaient en Italie: cette circonstance le mit en état d'enrichir la bibliothèque du Vatican d'un grand nombre de manuscrits précieux, et il fit traduire en latin les ouvrages des Pères Grecs qui n'avaient pas encore été traduits. Sa protection s'étendit sur tous les hommes de lettres et sur tous les artistes qu'il chargea d'exécuter de nombreux ouvrages dans les palais, les églises et les autres grands édifices de la capitale du monde chrétien; en un mot, Nicolas V est placé avec raison parmi les plus saints et les meilleurs papes que l'Église ait eus, et cependant on n'a jamais pensé à le canoniser. Quel a été le motif de cette indifférence? est-ce parcequ'il ne songea point à agrandir la puissance du Saint-Siège par les guerres et les excommunications?

---

---

**CALIXTE III, -****CCXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1455 A 1458.**

---

**ALPHONSE de *Borgia*, né à Valence en Espagne, et archevêque de cette ville, cardinal des Quatre-Saints-Couronnés, fut élevé à la papauté le 8 avril 1455, sous le nom de Calixte III. Il était âgé de soixante et dix-huit ans, et il mourut le 8 août 1458, après trois ans et quatre mois de pontificat. Il avait été secrétaire du roi d'Aragon Alphonse V, qui vivait encore et qui possédait les deux royaumes de Naples et de Sicile. Comme la protection de ce prince lui avait valu le chapeau de cardinal, il semblait que cette circonstance, jointe à ce que le pape était sujet du roi, et avait ses parens dans ses états, devait former l'union la plus étroite entre les deux souverains; cependant, on vit arriver le contraire.**

**Les années n'avaient fait qu'augmenter l'ambition de Calixte. Il éleva aux premiers emplois de la cour romaine ses trois neveux et ses autres parens, sans respect pour la justice et les convenances;**

il créa l'un duc de Spolète, au préjudice d'Alphonse V, et eut même le projet de le faire roi de Naples. Pour en venir plus facilement à bout, il commença à inquiéter le roi Alphonse, afin que les représailles de celui-ci motivassent une excommunication, et que sa déposition comme vassal du Saint-Siège en fut la suite, ce qui lui aurait permis de mettre cette couronne sur la tête de son neveu.

Alphonse n'avait pas d'enfans légitimes; mais il avait fait légitimer par Eugène IV et Nicolas V, son bâtard Ferdinand, afin qu'il pût lui succéder au royaume de Naples, comme cela eut lieu en effet. Calixte ne se contenta pas d'annuler cette mesure de ses deux prédécesseurs et de refuser l'investiture du royaume de Naples; il déclara la guerre à Alphonse, et il était occupé à lui susciter des ennemis parmi les princes, lorsque la mort vint le surprendre.

Calixte avait amassé de si grandes richesses, que Saint-Antonin, qui vivait dans ce temps-là, assure qu'il laissa cent cinquante mille écus d'or. Ses trois neveux, qu'il avait élevés aux plus hautes fonctions, étaient indignes d'en jouir. L'un d'eux, Rodrigue de Borgia, cardinal qui fut pape dans la suite sous le nom d'Alexandre IV, et il en sera question un peu plus loin. Quelques historiens ont beaucoup vanté le zèle de Calixte III pour armer les princes chrétiens contre les Turcs, et les chasser de Constantinople. Je suis fort éloigné de voir un motif

d'éloges dans cette disposition d'un chef de l'Eglise. Jésus-Christ n'a point voulu que la guerre fût employée comme un moyen de répandre l'Évangile, parce que ce fléau, en faisant périr les hommes, cause la perte éternelle de leurs âmes. L'expérience des croisades aurait dû faire renoncer à un pareil moyen.

---

## PIE II,

CCXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1458 A 1464.

---

ÉNÉE SILVIUS PICOLomini, cardinal évêque de Sienné, en Toscane, monta sur le trône pontifical, le 17 août 1458, sous le nom de Pie II, et mourut le 15 août 1464. Sa conduite prouva la vérité de l'adage si ancien qui dit que les honneurs changent les habitudes et les principes. Il avait rempli les fonctions de secrétaire du concile de Bâle, et s'était montré un de ses plus zélés partisans, ce qui l'avait fait nommer légat auprès de plusieurs princes,

par cette assemblée. Il défendit plusieurs fois avec vigueur, dans ses écrits et par ses discours, la supériorité du concile sur le pape, l'obligation où est celui-ci de se soumettre et d'obéir à ses décrets, dans ce qui est relatif au dogme, à la morale, au schisme, à la nullité des censures apostoliques à l'égard des décisions des conciles et des appels de décrets et des bulles du pape au futur concile, si celui-ci n'est pas alors assemblé; et enfin, à d'autres articles puisés dans la jurisprudence canonique et fondés sur les principes également conservateurs des droits et des privilèges de l'Église.

A peine fut-il pape, qu'il ne songea plus qu'à détruire son ancienne doctrine; il ne rougit pas de publier, le 26 avril 1463, une bulle par laquelle il condamnait Enée Silvius Piccolomini et ses ouvrages, ajoutant avec une imprudence peu commune, et une bizarrerie inconcevable, que dans ce théologien, tout, jusqu'à son nom même, était imbu du levain de la gentilité, et que, pour cette raison, il se glorifiait de ce que Dieu condamnait Enée. Qu'on juge par-là du cas qu'il faut faire de certaines condamnations de livres, prononcées par les papes. N'est-il pas évident que l'intérêt de son ambition provoqua seul cette bulle qui l'a couvert de honte pour toujours dans l'histoire? Le 18 janvier 1460, il en avait déjà expédié une autre pour condamner ou interdire tous les appels au concile. Le procureur général du parlement de Paris la re-

eut comme elle devait l'être. Plusieurs de ses articles étaient attentatoires aux droits de la couronne, de l'Église, du royaume et de la pragmatique-sanction; il en fit le fondement d'une protestation contre la bulle et le pape, et d'un appel au futur concile général. Si les rois avaient toujours montré autant de fermeté, les peuples n'eussent pas eu à gémir si souvent des vexations de la cour de Rome. Pie II se brouilla aussi avec Georges, roi de Bohême, et avec Sigismond, duc d'Autriche; en sorte qu'on vit clairement que le nouveau pape voulait marcher sur les traces de ses prédécesseurs, et prendre part à tous les mouvemens de la politique des souverains.

---



---

## PAUL II,

CCKIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1464 A 1471.

---

LE successeur de Pie II fut Pierre *Barbi*, vénitien, cardinal du titre de Saint-Marc, neveu du pape Eugène IV. Son élection eut lieu le 31 août 1464, et il prit le nom de Paul II; il régna jusqu'à sa mort, arrivée le 28 juillet 1471, lorsqu'il n'avait encore que cinquante-quatre ans.

L'orgueil, la présomption et la cruauté formaient le caractère de ce père commun des fidèles. Quelques auteurs ajoutent qu'il poussa la dépravation des mœurs jusqu'à se faire une habitude d'un vice qu'il est honteux de nommer; qu'une fille fut le fruit de son libertinage, et qu'il mourut empoisonné par un homme dont il avait outragé la femme.

Paul II réforma le collège des abrégiateurs apostoliques, qui était le corps le plus savant de Rome. Ces employés réclamèrent contre la suppression

---

de leurs places qu'ils avaient achetées à beaux deniers comptant, et pour la vie. Le pape les fit arrêter, comme coupables du crime de lèse-majesté et d'hérésie; ils souffrirent tout ce que la question peut avoir d'horrible, et quelques-uns, pour voir finir leurs tourmens, s'avouèrent coupables. L'historien Platina fut du nombre de ces victimes et eut la force de soutenir la torture. C'est lui-même qui nous l'apprend.

Ce pape affectait autant de soin pour sa toilette que les femmes du monde, et il ne paraissait jamais en public, sans s'être peint la figure. Pendant qu'il n'était encore que cardinal, il disait que s'il devenait pape, il prendrait le nom de *Formose*. Il n'osa pas cependant pousser jusqu'à ce point l'indécence; mais il se fit monter une tiare couverte de diamans et de toutes sortes de pierreries, et il voulut que les étrangers qui étaient à Rome au moment de son élection, ne quittassent point cette ville qu'il ne l'eussent vu dans sa première cérémonie, afin de donner, lorsqu'ils seraient dans leur pays, la plus haute idée de sa grandeur et de sa magnificence. Il était fort occupé des préparatifs de cette solennité qu'il voulait rendre très-brillante, et ce fut par son ordre que les cardinaux préparèrent pour ce jour là, des robes rouges qu'ils devaient porter, et qui remplacèrent depuis ce moment celles de couleur noire ou brune, qu'on leur voyait auparavant.

Paul II eut de grands démêlés avec beaucoup

de souverains, contre lesquels il abusa, comme ses prédécesseurs, des anathèmes de l'Église, pour ne point renoncer à l'autorité absolue qu'il croyait avoir le droit d'exercer sur tous les royaumes de la chrétienté. Ce fut surtout à l'égard de la France, qu'il employa ce moyen, dans l'affaire de la *pragmatique-sanction*, et contre la Bohême, dont il voulut détrôner le roi Georges, comme fauteur des Hussites, pour donner ses états à celui des princes qui les recevrait comme fief du Saint-Siège; en un mot, Paul II doit être compté parmi les papes qui ont le plus aimé les vanités du monde, et qui se sont le plus écartés de la vie du pêcheur auquel ils avaient succédé.

---

---

## SIXTE IV,

CCXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1471 A 1484.

---

LE 9 du mois d'août 1471, François *Albescola de la Rovère*, religieux franciscain, fils d'un pêcheur de Celles, près de Savone, et cardinal, fut élevé à la papauté, sous le nom de Sixte IV, et mourut le 4 août 1484, à l'âge de soixante et onze ans. Dans l'ouvrage sur le *népotisme*, on assure que ce pape fut le premier qui le réduisit en système, en décrétant que les neveux des papes seraient princes romains. Quelques auteurs ont cru que *Riario* était son fils, qu'il faisait passer pour un de ses neveux. *Wesel de Groningue*, surnommé la *loi du monde*, dit, dans son livre des *Indulgences papales*, qu'à la demande de ses neveux, les cardinaux *Rovère* et *Riario*, et d'un autre prince de l'Église du nom de *Saint-Luc*, Sixte IV permit la sodomie pendant les mois de juin, juillet et août, à cause de l'ardeur brûlante de cette saison, et qu'il écrivit sur la marge de cette abominable requête, les

mots latins *fiat ut petitur*, c'est-à-dire, *qu'il en soit comme on le requiert*. Le même auteur et Corneille Agrippa, dans ses *déclamations à ceux de Louvain*, attestent le même fait; Agrippa ajoute, dans le soixante-quatrième chapitre de *l'incertitude et de la vanité des sciences*, que Sixte IV établit à Rome des lieux publics de prostitution, sur lesquels il était perçu un tribut annuel de plus de vingt mille ducats, pour le trésor pontifical; que c'était avec cet argent qu'il récompensait quelquefois le mérite, comme avec des rentes ecclésiastiques. « En calculant les rentes d'un prêtre, dit » le même auteur, on a coutume de dire : *Sempro-* » *nius* possède une cure de vingt écus d'or, un » prieuré de quarante, *idem*, et trois femmes de » B.... » D'autres historiens racontent que la maladie dont Sixte IV mourut, fut produite par les excès du libertinage auquel il s'était livré sans aucun ménagement.

C'est à un pape de ce caractère, qu'est dû l'établissement de l'Inquisition en Espagne, en vertu d'une bulle de l'année 1478, que Ferdinand V fit exécuter en 1480, comme on peut le voir dans *l'Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*. S'il était possible d'ignorer alors quel était le vrai motif de cette nouveauté, on voit clairement aujourd'hui que le pape ne songeait qu'à exploiter une mine d'or pour s'enrichir, et que ce moyen fit sortir d'Espagne un grand nombre de millions d'écus qui furent s'engloutir dans ses coffres, et augmenta la

puissance de sa juridiction en Espagne , pour le plus grand malheur de cette monarchie.

L'âme de Sixte IV était aussi dominée par d'autres passions non moins exécrables. On le vit entrer dans une conjuration contre les Médicis, pour leur faire perdre la souveraineté de la ville de Florence. Il fomenta et fit naître plusieurs guerres qui firent couler beaucoup de sang , sans aucun avantage ; et donna enfin le mauvais exemple , souvent imité dans la suite , d'élever un enfant à la dignité d'archevêque , en nommant à l'archevêché de Sarragosse, Alphonse d'Aragon , bâtard non légitimé de Ferdinand V, et à peine âgé de six ans. Cette indigne condescendance ne fut pas perdue pour lui ; il en trouva le prix dans le moyen que ce monarque lui fournit pour enrichir ses neveux , et pour accroître son autorité dans les royaumes de Naples et de Sicile. L'Italie venait de recouvrer la paix que Sixte IV lui avait fait perdre, lorsque ce mauvais pape tomba malade et cessa de vivre ; ce qui donna lieu au distique suivant :

*Sistere qui nullo potuit cum fœdere Sixtus,  
Audito tantum nomine pacis obit.*

Ce qui signifie que Sixte IV , qui n'avait pu vivre sans troubler le monde , mourut aussitôt qu'il entendit parler de paix.

---

---

## INNOCENT VIII,

CCXV° PONTIFE. — DE 1484 A 1492.

---

JÉAN-BAPTISTE CIBO, né à Gènes, d'une famille noble, originaire de la Grèce, et cardinal de Melfi, parvint à la papauté, le 29 août 1484, régna sous le nom d'Innocent VIII, et mourut à l'âge de soixante ans, le 25 juillet 1492.

Ce ne fut point la vic exemplaire de Cibo qui l'éleva à la dignité de chef de l'Église, puisqu'il avait auprès de lui plusieurs enfans naturels dont il était le père, preuve vivante du concubinage dans lequel il avait vécu : cette circonstance a fait croire, mais sans raison suffisante, à l'abbé Fleuri, qu'il avait été marié. Il faut donc admettre d'autres causes de l'élection de ce pape : au reste, sa conduite ultérieure prouva combien on aurait dû craindre de le voir assis sur la chaire de Saint-Pierre.

Il ne négligea rien pour enrichir et pour élever

**ses enfans et sa famille , et fut peu délicat sur les moyens d'y parvenir.** Il fit épouser à son fils , la fille de Laurent de Médicis , seigneur de Florence , et excommunia , pour des motifs purement politiques , Ferdinand II , roi de Naples , qu'il voulait détrôner. Onuphre Panvinio , quoique italien et moine , avoue qu'Innocent VIII était extrêmement avare , mais qu'il s'en défendait au milieu de ses cardinaux , par des bons mots et des plaisanteries.

Lorsqu'il fut mort , le peuple romain , au lieu d'honorer sa mémoire par des larmes , l'accabla de malédictions publiques , parce qu'il n'avait rien fait pendant son règne pour soulager la misère des pauvres , et qu'il avait employé dans la guerre de Naples et à l'élévation de sa famille les fonds de la croisade , destinés à l'expédition contre les Turcs.

L'histoire d'Innocent VIII offre deux traits particuliers qui méritent d'être connus.

Zizime , frère de l'empereur Bajazet , et prisonnier de guerre , fut présenté au pape qui , pour le recevoir avec plus de dignité , s'était placé sur son trône , environné de cardinaux , d'évêques , de prélats et de prêtres. Un maître des cérémonies avait exercé le prince turc à faire tous les mouvemens et les cérémonies d'étiquette , pour s'avancer jusqu'au trône pontifical , se prosterner , et baiser ensuite les pieds du pape. Le prisonnier fit tout ce qu'on lui avait prescrit , jusqu'à ce qu'il fut arrivé auprès du trône ; mais alors , au lieu de se mettre



à genoux, il se jette au cou du pape, l'embrasse et le baise sur la bouche : le maître des cérémonies et ses acolytes, croyant que la mémoire du musulman était ici en défaut, l'avertissent de sa méprise et lui disent ce qu'il faut faire; le prisonnier leur répond : « Un prince turc de la race des » empereurs ne baise les pieds à personne; il ne les » baise pas surtout à un chrétien, et moins encore » à un homme qui n'est prince que par hasard. » On fut obligé d'excuser l'impolitesse et le discours de Zizime, qui étaient sans remède : une humble prudence eut évité cette honteuse avanie, faite à la plus absurde vanité.

Innocent VIII permit, en 1489, aux prêtres du royaume de Norwège de dire la messe sans l'usage du vin, parce qu'ils lui avaient représenté qu'avant d'arriver dans ce pays, il tournait à l'aigre par le grand froid du climat. Le cas est fort singulier, parce que les auteurs de nos abrégés de théologie-morale supposent que le vin et le pain sont la matière essentiellement nécessaire du sacrifice de la messe, d'après l'instruction que le pape Eugène IV adressa aux Arméniens, pendant la tenue du concile de Florence. Il en résulte que les prêtres norwégiens, en usant de la faculté qu'Innocent VIII leur avait donnée, ne célébraient pas réellement le sacrifice. On peut remarquer aussi que le motif sur lequel se fonde le pape pour faire cette concession, est un accident physique notoi-

rement faux et impossible, puisque les vins arrivent tous les jours en Norwège, non-seulement sans avoir éprouvé ce changement, mais avec une qualité tellement supérieure, que les vins aigres et médiocres deviennent bons, et les bons, excellents.

---

## ALEXANDRE VI,

CCXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1492 A 1503.

---

RODRIGUE DE BORGIA, né à Valence en Espagne, neveu par sa mère du pape Calixte III, cardinal et archevêque du lieu de sa naissance, vice-chancelier de l'Église romaine, monta sur le trône pontifical, le 11 du mois d'août 1492, à l'âge de soixante-deux ans; il mourut à Rome le 18 du même mois de l'année 1503, après avoir régné sous le nom d'Alexandre VI.

Beaucoup d'historiens prétendent qu'il ne parvint à la papauté qu'en achetant les voix des car-

dinaux ; il est certain qu'il eût été difficile de donner à un pareil choix un motif louable et chrétien ; car la vie d'Alexandre avait été et était toujours scandaleuse. Tout le monde savait qu'il avait eu de Catherine Vanoci quatre garçons et une fille qui vivaient encore.

Alexandre mit à l'encan tous les évêchés et les bénéfices ecclésiastiques, pour élever ses enfans, fruits honteux d'un si grand scandale. Louis de Borgia qui était l'aîné, fut le premier duc de Gandia, épousa une fille naturelle d'Alphonse II, roi de Naples, et mourut sans postérité. Le second, Jean de Borgia, succéda au titre de son frère : César, qui fut le troisième, devint cardinal évêque de Pampelune et archevêque de Valence : son père ayant ensuite annulé tous ses vœux, par un bref de dispenses, il fut marié à Charlotte d'Albret, sœur du roi de Navarre Jean d'Albret, et devint duc de Valentinois et pair de France. Le quatrième frère fut nommé prince d'Esquilache, et devint le mari de Sanche d'Aragon, fille du roi de Naples Alphonse II. Lucrece épousa en premières noces Jean Sforce, seigneur de Pesaro, fils du duc de Milan, et ensuite, Louis d'Aragon, prince de Tarente, fils du roi de Naples Frédéric III : elle fut mariée pour la troisième fois à Alphonse d'Est, duc de Ferrare. Ces cinq enfans furent dignes de leur père, et Rome, l'Italie et l'Europe entière furent effrayées de leurs scandales, je me bornerai à rap-

porter, au sujet de Lucrece, l'építaphe que lui composa le poète Sannazar, son contemporain :

Hic jacet in tumulo Lucretia nomine, sed re  
Thais, Alexandri filia, sponsa, nurus.

» Ci-gít, sous le nom de Lucrece, la moderne  
» Thais, la fille d'Alexandre, sa femme et sa  
» bru. »

Les historiens de ce temps là assurent que Lucrece avait été successivement la concubine d'Alexandre VI et de ses fils Louis et César, et que celui-ci fit assassiner son frère et jeter son cadavre dans le Tibre. La simonie d'Alexandre VI était un fait public et journalier qui faisait dire au même satirique :

Vendit Alexander sacramenta, altaria, Christum.  
Emerat ille prius : non ipse vendere potest?

« Alexandre vend les sacremens, les autels et Jésus-  
» Christ ; puisqu'il les a achetés, pourquoi ne les  
» vendrait-il pas? »

L'ambition de ce pape et sa perfidie inventèrent mille moyens de troubler la paix de l'Europe et de persécuter les familles des Ursins, des Colonne et d'autres illustres Romains, dont il confisqua les biens, au profit de ses enfans sacrilèges qui

furent aussi revêtus de leurs titres et de leurs dignités ; ce qui donna lieu à cet autre distique :

Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus et ipse :  
Semper sub Sextis, perdita Roma fuit.

« Rome a eu Tarquin pour le sixième de ses rois,  
» Néron pour le sixième de ses empereurs ; elle a  
» aujourd'hui son Alexandre VI ; le nombre six a  
» toujours porté malheur à Rome. »

On conçoit que ce pape ne laissa pas tomber dans l'oubli le prétendu droit du Saint-Siège sur tous les royaumes du monde : il accorda aux rois de Castille et d'Aragon toutes les terres qui n'appartenaient pas à des princes chrétiens ; de là, cette *ligne Alexandrine*, qui fut tracée immédiatement après la découverte du Nouveau-Monde, et qui assignait aux Espagnols et aux Portugais les points du globe où il pourraient étendre leurs conquêtes. Qui avait accordé un si grand pouvoir au pape ? Ce n'était certainement pas Jésus-Christ, qui ne voulut pas même se mêler du partage d'un héritage entre deux frères.

Alexandre porta le mépris pour la dignité du nom chrétien jusqu'à appeler les Turcs à Naples pour faire la guerre aux rois de France : il promit au prince musulman une amitié perpétuelle, comme souverain du royaume de Naples et des autres états chrétiens. Bajazet s'engagea à lui four-

nir des secours, et lui demanda le chapeau de cardinal pour Nicolas Civo, archevêque d'Arles, parent d'Innocent VIII, qui songeait à l'élever lui-même à cette dignité, quelque temps avant sa mort. Il désira aussi qu'Alexandre fit mourir son frère Zizime, prisonnier à Rome depuis le temps de son prédécesseur, et il lui offrit, pour prix de cette violation du droit des gens, trois cent mille ducats et l'alliance la plus étroite. Zizime mourut en effet sur ces entrefaites, non sans soupçon d'avoir été empoisonné par ordre d'Alexandre.

La fin de ce pape abominable fut horrible. Il avait préparé avec son fils César, aussi méchant que lui, du vin empoisonné, qu'il voulait faire prendre à trois cardinaux fort riches, dont il devait hériter, suivant l'usage de ce temps-là. Ces deux monstres ayant demandé à boire avant d'entendre la messe, le domestique leur servit le vin empoisonné qu'ils avaient laissé sur une table; César échappa à la mort par sa jeunesse et la force de son tempérament; mais Alexandre succomba, après avoir reçu les sacrements. La mémoire de ce pape sera en horreur à tous les siècles.

---

---

**XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**PIE III,****CCXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 1503.**

---

**FRANÇOIS PICOLomini**, neveu du pape Pie II, fils de sa sœur Léodamie, cardinal-diacre, surnommé de Sienne, fut élu pape, le 22 septembre 1503, et mourut le 18 octobre de la même année, après à peine un mois de pontificat. Quelques écrivains disent qu'il n'était pas neveu, mais fils de Pie II. Plusieurs autres encore assurent qu'il fut empoisonné par Pandolphe Petrucci, gouverneur de Sienne.

---

---

## JULES II,

CCXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1503 A 1513.

---

**JULIEN DE LA ROVERE**, neveu du pape Sixte IV, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque d'Avignon, fut élu pape, le 1<sup>er</sup> novembre 1503, et mourut le 20 février 1513.

Plusieurs écrivains respectables assurent qu'il acheta les voix, une partie aux poids de l'or, et les autres par des promesses d'emplois et de dignités. Quelques-uns ajoutent que l'on peut aisément croire ce fait et d'autres pires encore de la part de Jules II, dont la conduite fut très-relâchée; car les femmes seules ne suffisaient pas à sa luxure; on l'accuse de sodomie. Il maria sa fille Félicie à Jourdain des Ursins, et Lacine, sa nièce, à Antoine Colone. Sa passion abusa de deux jeunes gens envoyés à Rome par la reine Anne, épouse du roi de France Louis XII. Après être parvenu au pontificat, il fut cruel, sanguinaire, féroce,



et plus propre à être général d'armée, que pasteur paisible de l'Eglise.

Il excita la guerre dans toute l'Europe, surtout entre l'empereur d'Allemagne et les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Naples : la malheureuse Italie en fut le théâtre, parce qu'il aspirait à y dominer seul. Il lança des bulles d'excommunication contre les rois de France et de Navarre et la république de Venise, et mit en interdit tous les domaines de ces puissances, pour des querelles purement temporelles.

Il déclara schismatique le roi de Navarre, Jean d'Albret, et le déposa de la couronne, en autorisant tout prince catholique à s'emparer de son royaume. L'abbé Fleuri ne voulut jamais croire à l'existence de cette bulle ; mais il serait forcé d'y croire aujourd'hui, s'il vivait, puisqu'il pourrait en lire le texte et la publication, dans l'appendix de l'Histoire d'Espagne, par Jean de Mariana, imprimé à Valence, chez Montfort. Les éditeurs auraient même pu y ajouter d'autres preuves, s'ils eussent pris la peine de lire les Actes capitulaires de l'église cathédrale de Calahorra, qui mentionnent la publication et l'affiche des copies à la porte du temple.

La conduite de Jules II, pendant son pontificat, fut si opposée à celle d'un successeur de Saint-Pierre, qu'en partant pour faire la guerre à divers princes d'Italie, il fit jeter dans le Tibre un paquet

de clefs, symbole des clefs spirituelles, en disant :  
 » Puisque les clefs de Saint-Pierre ne me servent de  
 » rien, je les jette, et je saisis l'épée de Saint-Paul. »  
 En un mot, il permit au duc d'Urbin d'assassiner  
 le cardinal de Pavie en sa présence.

Quoiqu'il eût promis avec serment, avant et  
 après son élévation au trône pontifical, de convo-  
 quer un concile général, pour réformer les abus  
*du chef et des membres de l'Eglise*, ce fut en  
 vain qu'on le requit plusieurs fois de le faire, en  
 lui rappelant le décret du concile de Constance,  
 qui ordonne d'en assembler un tous les dix ans.  
 Sur son refus, les cardinaux en convoquèrent un  
 à Pise, où ils suspendirent Jules de l'exercice de  
 la puissance pontificale, et ils en seraient sans  
 doute venus à le déposer, si l'empereur Maximi-  
 lien I<sup>er</sup>, pour ses intérêts particuliers, n'eût changé  
 de parti. Alors Jules convoqua un autre concile à  
 Rome, au couvent de Saint-Jean-de-Latran : mais  
 les écrivains conviennent que ce fut avec des in-  
 tentions perfides, car il ne pensait à rien moins  
 qu'à réformer les abus d'un pouvoir arbitraire,  
 qui lui servait à multiplier les malheurs de l'Ita-  
 lie. Après avoir excommunié le roi de France et  
 son armée, le duc de Ferrare et ceux qui lui don-  
 neraient du secours, les Vénitiens et leurs alliés,  
 il mourut enfin, abhorré comme un monstre fé-  
 roce, guerrier, turbulent, sanguinaire, et en-  
 nemi de la paix : aussi ne fut-il regretté de per-  
 sonne.

---

## LÉON X,

CCXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1513 A 1521.

---

JEAN DE MÉDICIS, né à Florence, cardinal-diacre, fut élu pape n'ayant que trente-six ans, le 11 mars 1513, et mourut le 15 avril 1521.

On lui attribue la gloire d'avoir été le restaurateur des lettres et du bon goût : cet éloge serait plus juste, si on l'en eût appelé seulement le protecteur ; car on comptait déjà, avant lui, de très-savans critiques, tels que Antoine de Lebrija, en Espagne ; Désiré Erasme, à Rotterdam, et d'autres dans différens pays. Mais, même quand il en serait ainsi, ces éloges ne peuvent couvrir les iniquités personnelles du pape, ni compenser les maux que produisirent ses passions.

Étant cardinal, il montra une inclination extrême pour la poésie, la musique, les festins et tous les genres de plaisir ; et s'il parvint au pontificat, ce ne fut que par conspiration des jeunes cardinaux qui désiraient et obtinrent un jeune

pape. Les historiens complaisans de Rome disent qu'il n'intervint aucune simonie dans cette élection; mais de la Mirandole, son contemporain, dans son livre *De fide et ordine credendi*, où il examine la question si les papes et les conciles peuvent errer, parle ainsi de Léon X. « Nous nous souvenons d'avoir eu et adoré un pontife qui (ne croyant pas à l'existence de Dieu) parvint au comble de l'infidélité. Il en donnait bien la preuve, soit en achetant le pontificat, soit dans la pratique d'iniquités de toute espèce, car il avoua devant quelques-uns de ses domestiques, que, ni avant d'être pape, ni après, il ne croyait à l'existence de Dieu ».

C'est pour cela que l'auteur de la *Récusation du concile de Trente*, écrivit que Léon X, après avoir diné, fit disputer en sa présence deux philosophes sur l'immortalité de l'âme. Ils en laissèrent la décision au souverain pontife, qui leur dit : « Le défenseur de l'immortalité a donné des raisons nombreuses et très-agréables, mais celles de son adversaire me paraissent plus fortes ». Le savant Bembo, qui fut depuis cardinal, voulut un jour, confidentement, lui persuader cette proposition, en s'appuyant sur un texte de l'Évangile.

Léon X en colère, lui dit : « Quoi ! prétends-tu me convaincre avec un texte de contes ? » En ajoutant à cela la vente des indulgences, sous prétexte des frais de construction de l'église de Saint-Pierre, nous ne devons pas faire le portrait politique de

Léon X, en nous guidant sur le récit des bulles pontificales, ni sur les éloges que la crainte lui a prodigués dans Rome. Ses œuvres, sa conduite, et les témoignages publics de sa magnificence toute mondaine, doivent nous en fournir les couleurs.

Son ambition de commander à toute l'Italie, et d'élever, comme il y réussit, la famille des Médicis au rang des souverains de l'Europe, le rendit l'instigateur injuste des guerres qui firent répandre le sang humain et appauvrirent l'Italie. Ce fut par les mêmes motifs qu'il fomenta la guerre entre Charles-Quint, empereur d'Allemagne, roi d'Espagne et des Deux-Siciles, et François I<sup>er</sup>, roi de France; et qu'il fut perfide dans ses traités avec les deux monarques.

On a coutume de vanter beaucoup le zèle qu'il manifesta pour la pureté de la religion catholique contre Martin Luther et sa secte. Je regarderais cet éloge comme juste, si je voyais que Léon n'eût point fourni matière aux déclamations de Luther et des autres protestans, en réformant sa cour ecclésiastique et les réglemens de la chancellerie, conformément aux décrets des conciles de Constance, de Bâle et de Pise. Au contraire, il ne fit qu'irriter davantage ceux qui, par dépit, en vinrent à attaquer le dogme, et mirent, par là, les choses en pire état, après les bulles de Léon X contre Luther. Quels sont les effets qu'a produits sa conduite? Ce sont ceux que nous voyons en Angleterre, en Suisse, en Saxe, en Bavière, en Hollande, en Alle-

magne, en Wurtemberg, en Hanovre, en Prusse, en Suède, en Dannemarck, en Russie, dans les États-Unis d'Amérique, et en divers autres pays d'outre-mer subordonnés à ces différentes puissances. Ainsi la religion catholique romaine s'est trouvée réduite à un tiers de l'Europe, sans autre vrai motif que les abus de la cour de Rome, auxquels Léon X n'a pas voulu remédier, même au milieu de l'orage.

Dès le douzième siècle, les séparations de l'Eglise romaine commencèrent par les Vaudois, et furent suivies par les Albigeois, les Wiclefistes, les Hussites, et par tant d'autres jusqu'à Luther. Toutes fondaient leur source sur les désordres, l'ambition, l'avarice et le despotisme des papes, attachés au système de Grégoire VII, à la fin du onzième siècle. Toutes publiaient que Rome était changée en Babylone, et le pape en antechrist. Tous les hommes pieux réclamaient respectueusement la réforme des abus, afin d'ôter aux hérétiques tout prétexte de se séparer de l'Eglise. Les conciles de Constance et de Bâle s'occupèrent sérieusement de cet objet. Les papes cependant avaient méprisé l'exécution des décrets, et ne pensaient qu'à accroître leur grandeur temporelle.

Je crois donc que Léon X est l'auteur de tout ce que nous voyons. S'il eût été ce qu'il devait être, il aurait reconnu que le moine Martin Luther, dans le principe, avait raison de déclamer contre la

vente des indulgences, et, jaloux d'éviter les funestes conséquences ultérieures, il aurait changé de système, en revenant, du moins pour gouverner l'Eglise, au mode en usage dans la première moitié du onzième siècle, s'il n'eût pas voulu, comme cela devait être, revenir à celui des quatrième et cinquième siècles, à l'égard des souverains temporels, ou à celui des premier et deuxième, à l'égard des évêques et des affaires ecclésiastiques. Luther, Calvin, Zwingle, Oecolampade, Melancthon, Bucère et tant d'autres dissidens du seizième siècle fussent restés unis à l'Eglise : les Hussites de Bohême et des autres pays se seraient réconciliés ; les Russes et tous les Grecs ne se seraient pas désunis, et les rois des monarchies protestantes n'auraient pas eu d'intérêt à former des Eglises séparées de Rome.

Que les papes, enfin, soient tels que les douze premiers, et il n'y aura pas de souverain, de nation, ni de patriarche, qui aient de la répugnance à reconnaître la primatie de Rome, réduite dans les vraies limites des livres canoniques du Nouveau-Testament, des quatre premiers conciles généraux, et de l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles.

---

## ADRIEN VI,

CCXX<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 1522 A 1523.

---

ADRIEN FLORENTÉ, né à Utrecht, cardinal, évêque de Tortose, inquisiteur général d'Espagne, et précepteur de l'empereur Charles-Quint, fut élu pape pendant qu'il était en Espagne, le 9 janvier 1522. Il ne changea pas son nom, chose sans exemple depuis un grand nombre de siècles auparavant, et qu'on s'imaginait être obligé de faire. Amédée, duc de Savoie, avait voulu conserver le sien, lorsqu'il fut élu pape par le concile de Bâle, pendant la vie d'Eugène IV; on lui dit que cela ne pouvait pas être, puisque Jésus-Christ avait voulu appeler *Pierre* celui qui auparavant se nommait Simon.

Adrien VI mourut le 24 septembre 1523. Quelques-uns ont soupçonné qu'il avait été empoisonné : ce qui n'est pas incroyable, parce que, dans son court pontificat, il manifesta l'intention de réformer les abus de la cour romaine; et cela suffi-



sait pour lui faire beaucoup d'ennemis puissans et audacieux. Ceux-là ne purent supporter patiemment, même après sa mort, qu'Adrien, écrivant à la diète impériale de Nuremberg, sur les affaires de la religion troublée par Luther, avouât que les fautes des prélats étaient cause que Dieu avait permis cette persécution contre son Église, et qu'il promît d'imiter Jésus-Christ, qui, pour corriger le peuple, avait commencé par le temple : « Nous » savons, disait-il, que, même sur le Saint-Siège, » il s'est commis pendant long-temps des choses » abominables, des abus dans les affaires spiri- » tuelles, des excès dans les mesures, enfin des » perversités de toute espèce. Lorsque la tête est » malade, il n'est pas étonnant que les membres se » ressentent de la contagion, le mal passe des » souverains pontifes aux prélats inférieurs. Pour » ce qui nous regarde, disait-il à son légat, tu pro- » mettras que nous emploierons tout notre zèle » pour réformer d'abord notre cour, comme étant » la source d'où est émané tout le mal; car, ayant » produit par son mauvais exemple, tous les vices » et tous les désordres des autres prélats, il est » juste qu'elle influe par sa bonne conduite sur la » réforme des inférieurs. Nous allons nous livrer » à cette entreprise, avec toute l'efficacité à laquelle » nous nous croyons obligés, d'autant plus que » nous voyons le désir ardent que témoigne toute » la chrétienté pour cette réforme. »

Ce dessein ne pouvait plaire aux Romains; Pa-

lavicino même, dans son histoire du concile de Trente, s'est permis de flatter les papes, en leur disant qu'Adrien VI fut un imprudent de confesser, avec une candeur excessive, ce qui pouvait dénigrer la conduite des papes. Ne nous étonnons donc pas si sa mort fut si prompte; il était dans l'ordre d'anticiper sa déposition définitive du pontificat.

Etant inquisiteur général en Espagne, il adopta la doctrine d'un de ses inquisiteurs subalternes, qu'il eut dû rétracter étant pape, et qu'il ne rétracta pas. Albertino, inquisiteur de Majorque, qui fut ensuite évêque de Patù en Sicile, soutint que l'on pouvait et que l'on devait révéler le secret de la confession sacramentale, quant au fond de l'objet qu'on y avait déclaré, pourvu que l'on cachât le nom de celui qui l'avait confessé, et si l'usage de cette révélation pouvait éviter le mal du prochain. On défendit cette doctrine, à l'occasion de la révélation d'un projet d'assassiner un inquisiteur.

---

---

## CLÉMENT VII,

CCXXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1523 A 1554.

---

**JULES DE MÉDICIS**, cousin - germain du pape **Léon X**, fils naturel de **Julien de Médicis**, fut légitimé et fait cardinal par son cousin, et aussi archevêque de Florence. Le conclave l'élut souverain pontife le 19 novembre 1523, et il mourut le 26 septembre 1554. Il fut encore plus ambitieux que son cousin, et n'épargna aucun effort jusqu'à ce qu'il eût réussi à élever sa famille au rang des souverains. Il obtint de **Charles-Quint** le grand duché de Toscane pour **Côme de Médicis**, et le mariage de **Marguerite d'Autriche**, fille naturelle de **Charles**, avec **Alexandre**, bâtard de **Laurent de Médicis**, en le nommant duc de Florence. Il obtint ensuite que **Catherine de Médicis**, fille légitime du même **Laurent**, épousât **Henri II**, roi de France. Tout cela fut le fruit de ses intrigues.

Il accrut notablement le nombre des ecclésiastiques, en approuvant l'institut des chanoines ré-

guliers barnabites, et celui des capucins. Obligé de montrer des dispositions apparentes pour la réforme, il envoya un légat à la diète de Nuremberg; mais il trompa tous les princes d'Allemagne, en proposant seulement la réforme des abus du clergé du second ordre, mais très-peu la réforme des abus de l'ordre supérieur, et aucun de ceux de la cour de Rome, et traitant d'hérétiques tous ceux qui murmuraient contre les papes et le Saint-Siège. Les membres de la diète furent très-mécontents d'une conduite aussi opposée aux intérêts de la religion catholique, dont la situation empira dès ce moment, et les partisans de la religion réformée s'accrurent considérablement en diminuant les sujets spirituels de celle de Rome. Clément VII fortifia donc l'œuvre de son cousin Léon X, contre le catholicisme, par les mêmes motifs de préférer l'agrandissement temporel des papes aux soins spirituels des successeurs de Saint-Pierre.

---

---

**PAUL III,****CCXXII° PONTIFE. — DE 1554 A 1549.**

---

ALEXANDRE FARNÈSE, né à Rome, cardinal évêque d'Ostie, doyen du collège des cardinaux, fut élu pape le 13 octobre 1554, à l'âge de soixante-huit ans, sous le nom de Paul III, et mourut le 10 novembre 1549. Dans un ouvrage imprimé à Paris en 1591, par Eustache Vignon, sous ce titre : *État de l'Église dans le cours des siècles, depuis les apôtres jusqu'à nos jours*, il est dit qu'Alexandre VI l'avait fait cardinal en récompense de ce qu'il lui avait cédé pour maîtresse sa sœur Julie Farnèse.

Pendant son cardinalat, il se déguisa pour contracter un mariage, nul et de mauvaise foi de son côté, avec une dame de Bologne à laquelle il persuada qu'il était séculier, libre et mayordome du cardinal légat. Il eut d'elle deux enfans sacrilèges, Pierre-Louis et Constance. Le fils fut depuis duc de Parme par la faveur du souverain pontife son père,

et c'est le tronc de la maison Farnèse, alliée depuis le pontificat de Paul, à toutes les maisons souveraines de l'Europe. Constance épousa Bosion-Sforce, qui, au rapport de quelques historiens, mourut empoisonné par son beau-père. Cela n'est pas sans vraisemblance, si tout ce qu'on lui impute est certain. On l'accuse d'avoir fait mourir sa propre mère par le poison, d'avoir eu sa fille Constance pour maîtresse, d'avoir vécu en concubinage avec sa sœur, et fait mourir un fils qu'elle avait eu, et ensuite elle-même, par des motifs de jalousie, ainsi que pour avoir son héritage que lui avait laissé son fils décédé avant elle. Tous ces crimes horribles, et d'autres encore, sont racontés dans cet ouvrage; mais, quand il n'y aurait de certain qu'une partie de ces faits, cela suffit pour faire regarder Paul III comme le monstre le plus affreux de son temps.

La donation de Parme et Plaisance, faite en faveur de son fils Pierre-Louis, avait besoin d'être confirmée par l'empereur, comme fiefs dépendans de Milan. Il y eut, à ce sujet, de grandes contestations, mais enfin on leva les difficultés en mariant Octave Farnèse, fils de Pierre-Louis, petit-fils du pape, avec Marguerite d'Autriche, fille de Charles-Quint et veuve d'Alexandre de Médicis, duc de Florence. Après beaucoup de différends avec la cour de France, on y mit fin par le mariage d'Horace Farnèse, duc de Castro, bâtard de Pierre-Louis et petit-fils du pape, avec Diane d'Angoulême, fille bâtarde du roi Henri II.

Il persécuta les luthériens et les autres sectateurs de l'Église réformée, en excitant l'empereur et les rois de France et d'Espagne à les punir de la peine capitale du feu, abandonnant ainsi les maximes du caractère sacerdotal. N'eût-il pas dû préférer d'ôter les prétextes, l'occasion et la source de toutes ces prétendues réformes? Mais, loin de s'occuper à détruire les abus de Rome, il les autorisa d'avantage par son mauvais exemple personnel et politique.

Voulant cependant persuader le contraire, il chargea quatre cardinaux et cinq prélats de proposer les points qui leur paraîtraient nécessaires. Cette commission s'exprima avec une clarté admirable. Tous les abus, les vices et les crimes de la cour pontificale furent présentés, et leur réforme, comme le seul moyen d'empêcher les progrès de l'hérésie. Paul parut d'abord vouloir s'y conformer, mais ensuite il agit en sens contraire, sous prétexte, selon le rapport de Palavicino, qu'il serait déshonorant pour le Saint-Siège de confesser tant d'iniquités.

Il convoqua enfin, malgré lui, le concile de Trente, parce que les excuses et les prétextes vinrent à lui manquer : mais, craignant que de la réunion de tant de prélats hors de l'État pontifical, il pût résulter des décrets désagréables aux papes pour la diminution de la puissance usurpée contre les décisions du concile de Constance, il n'eut point de repos qu'il ne l'eût transféré à Bologne.

Alors l'empereur et les évêques allemands et espagnols s'opposèrent à la translation, protestèrent, et le concile fut suspendu. Peut-il y avoir une preuve plus claire que l'objet principal n'en était ni le dogme ni la morale? Sur ces deux points les évêques auraient décrété de même à Trente qu'à Bologne. Sa défiance n'était donc que pour ce qui regardait la discipline.

Cette dernière partie empira beaucoup sous le Gouvernement de Paul III, car, en 1556, il inventa la fameuse bulle appelée *in cena domini*, parce qu'elle se publiait tous les ans le jeudi-saint, jour de la cène de Notre-Seigneur. Son objet était de fulminer des excommunications et d'autres censures contre tous ceux qui faisaient quelque chose de contraire à ce que les papes appelaient les prérogatives et les droits du Saint-Siège. Presque tous les souverains réclamèrent contre cette bulle par mille protestations, mais on n'en continua pas moins la publication, et Pie V, Paul V et Urbain VIII, y ajoutèrent encore des articles. Clément XIV en supprima enfin la publication.

On ne peut dire tout le mal que causa cette bulle, car presque tous les livres d'abrégés de théologie morale lui sont postérieurs. Par cette raison les auteurs embrouillèrent la doctrine de l'absolution des péchés, réservée aux papes; et, quoique cette bulle ne se publie plus, les professeurs de morale suivent ses principes et ses conséquences comme auparavant.



Ce fut le 27 septembre 1540, que Paul approuva l'institut des jésuites, malgré les grandes contrariétés qu'éprouva Saint-Ignace de Loyola son fondateur. Personne n'ignore les conséquences que produisit l'établissement de ces prêtres réguliers, supprimés depuis par Clément XIV. Il ne faut pas s'étonner que Paul III les ait admis, ni que Pie VII les rétablisse maintenant, si nous réfléchissons qu'ils font un quatrième vœu de plus que les autres réguliers, et qui n'est rien moins que d'obéir, que de suivre et d'exécuter en tout les volontés pontificales.

---

---

## JULES III,

CCKXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1549 A 1555.

---

JEAN-MARIE DEL MONTE, né à Rome, cardinal du titre de Saint-Vital, fut élu pape le 8 février 1550, sous le nom de Jules III, et mourut le 23 mars 1555.

Plusieurs historiens contemporains assurent que, non-seulement il était sodomiste, mais encore qu'il promut son complice au cardinalat en lui conférant son propre titre de Saint-Vital, et en consentant que le favori s'appelât *cardinal del Monte*, nom que Jules avait porté lui-même. Le nouveau dignitaire manquait de tout mérite ecclésiastique, et dans le service de la maison il n'avait d'autre emploi public que celui de prendre soin d'un singe avec lequel le pape avait coutume de s'amuser. Jules fut si peu circonspect et si immodéré sur ce vice, que les pasquinades contre Jupiter et Ganimède se multiplièrent journellement à Rome. Jean de la Casa, archevêque de

Bénévent, en vint au point de composer un poème latin, où il passait en revue les grands personnages qui, chez toutes les nations et dans différens siècles, avaient préféré le vice sodomite à celui du sexe féminin, et les motifs sur lesquels ils fondaient cette préférence. Cet ouvrage fut dédié au pape; et, quoique l'auteur eût l'apparence de traiter ce plaisir comme un vice, il le peignait cependant sous des couleurs si agréables que Jules en accepta la dédicace, de même que si c'eût été un traité dogmatique bien écrit contre Luther. Le cardinal Paul Vergio a publié la chronique scandaleuse de ces événemens. Onuphre Panvinio, Papipe Masson, le président de Thou et autres auteurs très-graves, en racontent suffisamment pour que l'on sache que Jules III, pendant son pontificat, en a scandalisé d'autres que le roi d'Angleterre Henri VIII.

Il ne fut pas non plus exempt du vice de népotisme, car il favorisa de préférence ses parens, et il obtint de Côme de Médicis, grand duc de Toscane, la nomination de son frère Baudouin au marquisat del Monte de Saint-Severin. Continuant les excès de ses prédécesseurs, il lança les censures contre le roi de France Henri II, parce que ce prince favorisait le duc de Parme, et il l'excommunia avec menace de mettre son royaume en interdit. Il est vrai qu'il fut obligé de rétrograder, parce que Henri ordonna qu'aucun Français n'eût recours à Rome, et qu'il s'adressât seulement aux évêques

diocésains, et il défendit en même temps, sous des peines sévères, l'extraction de l'argent. Ce serait bien là le vrai moyen de réformer la cour de Rome, sans attendre que les papes la réforment d'eux-mêmes, car jamais on n'y parviendra d'une autre manière.

La translation du concile à Bologne n'ayant pu produire l'effet qu'en attendait son prédécesseur, Jules le convoqua de nouveau à Trente. Après quelques sessions, il en suspendit encore la continuation, sous prétexte de la guerre qui s'était élevée entre les princes chrétiens; mais, dans la réalité, ce fut dans la crainte que les prélats ne prissent quelques décisions contre les abus de la cour de Rome, puisque quelques-uns proposaient déjà de traiter certains points qui démontraient assez quelle était l'opinion générale. Il mourut enfin détesté de tout le monde, et même des Romains qui diffamèrent sa mémoire dans les termes les plus méchants.

---

---

## MARCEL II,

CCXXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 1555.

---

MARCEL CERVINO, né à Rome, cardinal prêtre du titre de Sainte-Croix, fut élu pape le 9 avril 1555, en conservant son nom, et mourut le 30 des mêmes mois et an, après trois semaines seulement de pontificat. Plusieurs écrivains manifestent le soupçon qu'on se servit du poison pour lui ôter la vie. Je regarde cela comme très-vraisemblable, d'autant qu'il est constant qu'à peine parvenu à la papauté, il laissa voir un esprit vigoureux et un ferme dessein de réformer la cour, à quelque prix que ce fût, afin que les ennemis de l'Église romaine n'eussent rien à lui reprocher avec réalité. L'entreprise était vaste et presque impraticable; mais ceux qui étaient intéressés à la continuation des abus, pensèrent que Marcel agirait de bonne-foi et conformément à ses discours, parce qu'il

s'était toujours montré bon , juste et zélé pour la gloire véritable de l'Église. Ils ne voulurent pas s'exposer à perdre les occasions de profiter de leur escroquerie et de leurs intrigues sous le voile hypocrite de la religion et de la décence du Saint-Siège. Par malheur, l'art de préparer les poisons de mille manières était plus connu et plus souvent mis en pratique à Rome que dans tout le reste du monde. Palavicino confesse la difficulté de réformer les abus , et le pape Marcel, qui le savait , s'écria un jour en frappant sur la table : « Je ne vois pas de moyen que les papes soient sauvés. »

---

---

## PAUL IV,

CCXXV° PONTIFE. — DE 1555 A 1559.

---

JEAN-PIERRE CARRAFE, noble de Naples, évêque de Téati dans l'Abruzze, cardinal romain, fondateur avec Gaëtan de l'institut des prêtres réguliers *de la Providence*, fut élu pape le 23 mai 1555, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il prit le nom de Paul IV, et mourut le 18 août 1559. Pendant son cardinalat, il avait manifesté de la vertu, mais une vertu austère, dure, intolérante, et d'une nature telle, que dès-lors beaucoup de gens conçurent l'opinion que, si jamais il parvenait à la papauté, il serait violent et insupportable, malgré l'hypocrisie dont il cherchait à masquer son ambition. Les prophéties de l'abbé Jean Gouin, sur les papes, s'exprimaient ainsi : *Intrabit velut draco, sedebit velut alter leo, inmitis in populo*. « Il entrera comme un dragon, et il occupera le trône comme un lion formidable au peuple. » Il en arriva ainsi ;

car à peine il fut pontife, qu'il persécuta inhumainement, avec la cruauté et la ruse d'un dragon, les Colone, les Sforce, et d'autres nobles de Rome, sous des prétextes imaginaires, afin de confisquer leurs fiefs et leurs titres, et de les donner à ses neveux Carrafes, gens indignes, vicieux, perturbateurs de Rome, et même de l'Italie, si méchants enfin, que leur oncle se vit forcé de les exiler.

Il se déclara l'ennemi capital de la maison d'Autriche, et il ne pouvait endurer patiemment de se voir vassal de Charles-Quint, en qualité de roi de Naples : il tenta donc de le dépouiller de cette souveraineté, en offrant son royaume au roi de France. Il se refusa de confirmer l'élévation de Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême et roi des Romains, à la dignité impériale, sous prétexte que Charles-Quint son frère ne lui avait pas demandé son consentement pour renoncer à la couronne; et il poussa l'audace jusqu'à écrire que lui seul, et non pas les électeurs, avait la faculté et le droit d'admettre de semblables renonciations, puisque lui seul nommait les empereurs. Cet orgueilleux pontife ignorait que le temps de la barbarie avait cessé, et que la superstition était déjà bannie de l'Allemagne. Le résultat fut à-peu-près tel qu'il devait être. Les électeurs et Ferdinand se moquèrent de cet imbécile, et ils décidèrent que l'on n'aurait jamais recours au pape, pour donner le titre d'empereur à celui qui serait déjà élu roi des Ro-



mains, quand il deviendrait chef du corps germanique, et l'empereur ne se ferait point couronner par le pape, de qui on n'avait besoin pour rien. Paul IV se vengea en excommuniant Charles V, son fils Philippe II, roi d'Espagne, et le duc d'Albe, vice-roi de Naples ; mais bientôt celui-ci, avec son armée, le réduisit à lui demander miséricorde : la fête lui aurait coûté encore plus cher qu'à Clément VII, si Philippe II eût été moins superstitieux.

C'est à son imprudence qu'il faut attribuer le schisme de l'Angleterre. La reine Elisabeth, quoique suivant dans son âme la religion réformée, envoya un ambassadeur extraordinaire à Rome, pour annoncer au pape son élévation au trône, et lui prêter obéissance. Paul IV reçut mal l'envoyé et lui dit qu'Elisabeth ne pouvait hériter de la couronne, étant fille d'Anne de Boulen, et comme telle, bâtarde d'Henri VIII : que l'Angleterre était un fief de l'Eglise romaine, et qu'ainsi, à défaut de successeur légitime, le pape avait le droit d'accorder la couronne à qui bon lui semblerait. Elisabeth irritée, proscrivit la religion romaine, et se conduisit de manière à ce que l'Angleterre n'eût jamais recours pour rien au pape, les rois s'étant déclarés les chefs de la religion anglicane.

Il ne traita pas les Romains avec moins d'imprudence et d'orgueil ; car, non content d'avoir travaillé précédemment auprès de Paul III, pour l'établissement de l'inquisition générale à Rome, il en augmenta lui-même le pouvoir : je le crois l'auteur de

la congrégation appelée de l'*Index*, pour condamner les livres dont il défendit la lecture, et parmi lesquels il s'en trouve de très-curieux, mais qui dévoilaient clairement les usurpations pontificales.

On vit au moment de sa mort, combien cette conduite l'avait rendu odieux; le peuple se souleva en vomissant des exécration contre Paul. Il abattit et jeta dans le Tibre, la statue que l'intrigue lui avait fait élever au commencement de son pontificat. On brûla l'inquisition, ses papiers, et même en partie l'édifice, après avoir mis tous les prisonniers en liberté. Le peuple voulut même insulter son cadavre, et on fut forcé de l'enterrer promptement en secret, pour éviter les outrages; mais enfin, la mémoire et le nom de Paul IV ont été livrés à l'infamie, pour toute la durée des siècles.

---

---

---

## PIE IV,

CCXXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1559 A 1565.

JEAN ANGE DE MÉDICIS, né à Milan, cardinal du titre de Sainte-Prisce, fut élu pape dans la nuit du 25 au 26 décembre 1559, sous le nom de Pie IV, et mourut dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565. Onuphre Panvinio dit que Pie fut gourmand, adonné au vin, enclin aux plaisirs, envieux, impatient, ambitieux, dissimulé jusqu'à la feinte, avare et incapable d'amitié, autant qu'il y trouvat de l'utilité pour ses vues. De son propre mouvement, il offrit à Ferdinand de le couronner empereur ; mais on méprisa son offre. Il était déjà tard pour faire prévaloir la vieille maxime romaine, de montrer de l'orgueil envers ceux qui souffrent avec soumission, et de faire des bassesses quand l'orgueil n'a pas réussi. Dans la suite, il tenta de donner le titre de roi au grand duc de Toscane ; mais le temps était aussi passé de tolérer de sem-

blables usurpations de la part des papes. L'empereur s'y opposa, et fit dire à Pie IV : *Italia non habet regem nisi Cæsarem.* « L'Italien n'a pas d'autre roi que l'empereur. »

Quoique contre sa volonté, il assembla de nouveau le concile de Trente, d'après les instances réitérées de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Espagne ; mais il tâcha toujours que le parti Italien eût le dessus dans toutes les controverses relatives à la puissance pontificale, aux droits épiscopaux ou aux prérogatives des princes. Ses légats ne permettaient de prononcer aucun décret avant de consulter auparavant la volonté et l'opinion de Pie ; aussi en arriva-t-il de cette convocation, comme de celles de Paul III et de Jules III ; l'empereur et les autres souverains se plainquirent hautement que le concile ne jouissait d'aucune liberté ; et c'était une chose si certaine, qu'il n'est pas besoin de recourir à l'histoire de Fra Paolo Sarpi ou de Suave, car celle de Palavicino même, défenseur pontifical contre Suave, rapporte les faits qui fondent cette assertion. Tous les monumens imprimés le démontrent évidemment ; et les lettres de l'ambassadeur d'Espagne, don Alphonse de Vargas, écrites de Trente, disent positivement que l'Esprit Saint n'inspirait rien dans le concile, jusqu'à ce qu'on lui expédiât un courrier à Rome, pour lui demander de venir à Trente : ensuite de cette démarche, le Saint-Esprit venait de Rome *placé dans une valise* ; expression familière, qui

signifie que le pape envoyait sa réponse aux légats.

Il arriva de là que les princes et les villes protestantes ne voulurent pas reconnaître cette assemblée comme œcuménique, et représentant l'Église chrétienne, mais comme un conciliabule dirigé par un seul homme : Ils protestèrent donc de nouveau, et en appelèrent au futur concile général, œcuménique et libre. Ainsi, la religion catholique n'obtint rien avec les déclarations du concile; car on ne remédia à aucun des abus de la cour de Rome; à l'égard du dogme, les protestans suivirent leurs croyances évangéliques, et, quant à l'union des membres, les deux tiers de l'Europe se séparèrent du chef.

---

---

---

**PIE V,****CCXXVII<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 1565 A 1572.**

---

**MICHEL GUISLERI**, né à Boschi en Toscane, moine dominicain, cardinal du titre de Sainte - Marie de la Minerve, fut élu pape le 7 janvier 1566, sous le nom de Pie V. Il mourut le 1<sup>er</sup> mai 1572, et a été canonisé comme Saint, par Clément XI, en 1712. Peu de temps après son élection, il dit que, pendant qu'il était religieux, il avait l'espoir d'être sauvé; que, lorsqu'on le fit cardinal, il craignit beaucoup d'être damné; mais que maintenant qu'il était pape, il désespérait de son salut.

Ses mœurs personnelles furent pures, et s'il ne s'agissait que d'un simple religieux dominicain, on pourrait dire qu'il était digne de la canonisation; mais, comme souverain pontife, il ne pouvait être canonisé que par ceux qui avaient intérêt à consacrer comme saintes, les maximes erronées

---

qui servaient de base à Pie V pour sa conduite politique. Il était humble, sans doute, et désintéressé dans ce qui le regardait personnellement, mais il fut ambitieux des honneurs et de la puissance du Saint-Siège, imbu à l'excès des opinions fiscales de la papauté, et si austère et si rigoureux en matière de foi, que, par un zèle mal entendu, et offusqué par des principes erronés, il embrassa les moyens de rigueur et même de cruauté.

Il avait pris part à l'établissement de l'inquisition générale à Rome, et il fut inquisiteur sanguinaire et furieux à Côme. Dans la suite, étant déjà cardinal, il influa beaucoup dans les moyens cruels qu'on employa à Rome contre les hérétiques, en abandonnant les voies de douceur et d'humanité, dont on s'était servi avant Paul III. Elevé au pontificat, il suivit le même système, et augmenta les cruautés de l'affreux tribunal. Tout cela lui a été compté pour sa canonisation, comme preuves de son zèle pour la religion catholique : Jésus-Christ cependant s'est conduit d'une manière bien opposée envers les Samaritains. Il ne voulut pas consentir à faire descendre le feu du ciel sur ces schismatiques, même à la demande des apôtres, hommes bien imparfaits alors, ainsi que l'observe Saint-Jean-Chrysostôme.

Les mesures et les bulles de Pie V sur tous les points de discipline ecclésiastique, relatifs aux évêques et aux moines, furent très-injustes. Pour

exalter la puissance pontificale, il abaissa le pouvoir épiscopal beaucoup plus que ne le permettent les livres de l'Écriture sainte et des quatre premiers conciles généraux. Il en arriva de même à l'égard des souverains : il excommunia les reines d'Angleterre et de Navarre, ce qui empira la cause du catholicisme, sans lui faire tirer aucun parti de ses sottises censures. En répliquant à la plainte que lui portait l'empereur Maximilien, sur ce qu'il avait délivré au duc de Toscane le titre de grand duc, il répondit que non-seulement il avait le pouvoir pour cela, mais encore pour accorder le titre de roi à qui il voudrait. Ce droit n'est pas facile à prouver, pour un successeur de Saint-Pierre le pêcheur.

---



---

## GRÉGOIRE XIII,

CCXXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1572 A 1585.

---

HUGUES BUONCOMPAGNI, né à Bologne, cardinal évêque de Vesti, fut élu pape le 13 mai 1572, sous le nom de Grégoire XIII, et mourut à l'âge de 83 ans, le 10 avril 1585. Dans sa jeunesse, il avait eu un fils naturel nommé Jacques Buoncompagni. Après avoir été élevé au pontificat, il le favorisa beaucoup, ainsi que ses autres parens; en sorte que le népotisme prévalut, quoiqu'il ne les élevât pas à la dignité de princes séculiers. Quelques écrivains disent que Grégoire était d'un caractère pacifique et doux; cependant, il y a certains événemens qui contredisent beaucoup cette opinion.

Il approuva et célébra par des réjouissances publiques, l'assassinat de plus de soixante-douze mille Français égorgés par les ordres du roi Charles IX, seulement parce qu'ils étaient protestans. Cette

tragédie est connue sous le nom *du massacre de la Saint-Barthélemy*, et le roi n'avait pu la faire exécuter sans violer sa promesse et la paix jurée, dans laquelle les protestans avaient eu confiance. Le souverain pontife d'une religion de paix et de douceur ne devait pas approuver un fait aussi atroce, et encore moins en faire peindre l'histoire au Vatican, comme un des tableaux du triomphe de la religion catholique. Bien loin d'en être le triomphe, cette action tourna à son préjudice et à celui de ses maximes, car elle acharna les esprits de telle sorte qu'il en résulta de nouvelles guerres et des maux infinis. Le zèle mal entendu de la religion produit le fanatisme, et le fanatisme excite les cruautés les plus atroces.

Grégoire XIII, par ce même motif, influa sur la conjuration qui se forma au Japon contre le souverain légitime, à l'instigation des jésuites missionnaires, seulement parce que ce pays refusait d'embrasser la religion chrétienne, qu'un prince avait adoptée dans la persuasion qu'il serait roi, avec le secours des missionnaires et des convertis. Ce royaume fut rempli de trouble, on versa des torrents de sang, le massacre fut immense et le christianisme fut proscrit, au lieu de se répandre.

Jésus-Christ n'enseignait pas la doctrine des conjurations, lorsque, montrant une pièce de monnaie à l'effigie d'un César aussi cruel que Tibère, il dit qu'on devait lui rendre les tributs et les res-

pects qui lui appartenient. C'était donc encore contre cette doctrine que procédait Grégoire, en approuvant la ligue française qu'on nommait catholique, avec la seule restriction de ne pas massacrer le roi Henri III, mais de se contenter de s'assurer de sa personne. De semblables moyens d'éteindre les hérésies ne proviennent que d'un mauvais esprit de vengeance et de réaction, qui remonte au temps de l'empereur Constantin, et qui s'est fortifié dans les siècles postérieurs, contre les sages maximes de l'Évangile.

---

---

**SIXTE V,****CCXXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1585 A 1590.**

---

**FÉLIX PERETI**, né à Montalto dans la Marche d'Ancône, moine franciscain, cardinal du titre de Saint-Jérôme, connu ordinairement sous le nom de cardinal de Montalte, fut élu pape le 24 avril 1585 et voulut s'appeler Sixte V, par rapport à Sixte IV qui avait été aussi religieux de son ordre. Il mourut le 27 août 1590.

L'ambition de la dignité pontificale le rendit hypocrite au suprême degré : mais, aussitôt qu'il l'eut obtenue, il leva le masque et découvrit la férocité de son caractère. Au lieu de l'amnistie d'usage sur des élections pontificales, il fit faire ce jour-là justice de quatre criminels. L'effet pouvait en être utile, mais celui qui l'ordonnait donnait la preuve du peu d'humanité de son caractère. Dans la suite, il donna d'autres preuves d'une barbarie cruelle, en prenant plaisir à assister aux exécutions

---

et à en presser le moment. La terreur qu'il inspirait fit qu'on chercha à le flatter en lui érigeant une statue : mais le peuple qui, à la mort des grands, a coutume de leur rendre justice, détruisit la statue de Sixte V, comme il avait renversé celle de Paul IV.

Il approuva le régicide commis par Jacques-Clément contre le roi de France Henri III, et en fit l'éloge dans le consistoire des cardinaux. Cela équivalait à la canonisation de la doctrine condamnée par le concile de Constance, et c'est adopter une erreur hérétique.

Il renouvela l'excommunication contre la reine Élisabeth d'Angleterre, l'interdit de son royaume ; et il aida Philippe II, roi d'Espagne, avec de l'argent et des indulgences, pour conquérir l'île et s'emparer de ce royaume avec le titre de feudataire de Rome.

Il lança les mêmes censures contre Henri IV, roi de France, en déclarant tous les Bourbons déchus du droit de régner. Je suis bien étonné de lire que ce pape fut affectionné à Henri IV et à Élisabeth, et l'ennemi de Philippe II d'Espagne, lorsque ses actions prouvent tout le contraire.

Il reconnut le préjudice de l'existence de l'institut des Jésuites, comme il le manifesta à son neveu le cardinal de Montalte, en lui disant : *Il vaudrait mieux que je confessasse les jésuites que de prendre un jésuite pour confesseur.* Cepen-

dant, il les laissa subsister comme auparavant, seulement à cause de leur quatrième vœu d'obéir aveuglément au pape.

Quoiqu'il n'eût montré, dans le principe, aucun attachement pour sa famille, il en vint, comme tous les autres, à adopter le népotisme. Il enrichit et éleva ses parens, jusqu'à marier ses nièces avec les familles des Ursins et des Colonne, qui étaient les premières de Rome ; quoiqu'il ne fut lui-même que le fils d'un gardeur de porcs, et que la mère de ses nièces fut lavandière. Barthelemy Morisoto, dans la vie d'Henri IV, a dit que Sixte V fut étouffé dans son lit par un moine franciscain, ou bien un assassin déguisé sous cet habit, et payé par la faction de Philippe II et des jésuites de Rome. Ses domestiques publièrent le lendemain que le diable l'avait étouffé, parce qu'il était plus méchant qu'Alexandre VI.

---

---

## URBAIN VII,

CCXXX<sup>o</sup> PONTIFE. — EN 1590.

---

JEAN BAPTISTE CASTAGNI, né à Rome, cardinal archevêque de Rosane, fut élu pape le 15 septembre 1590, se nomma Urbain VII, et mourut le 27 du même mois, après treize jours de pontificat.

---

---

## GRÉGOIRE XIV,

CCXXXI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1590 A 1591.

---

NICOLAS ESFRONDATE, né à Crémone, cardinal évêque de sa patrie, fut élu pape le 5 décembre 1590, sous le nom de Grégoire XIV, et mourut le 15 octobre 1591, après dix mois et dix jours de pontificat. Dans ce court espace de temps, il manifesta les maximes anti-évangéliques qu'il avait dessein de suivre. Il enrichit et éleva ses parens au plus haut degré, en donnant des abbayes et des bénéfices ecclésiastiques à ceux qui étaient prêtres, et aux autres des biens et des titres confisqués injustement sur divers propriétaires. Il trouva dans le trésor pontifical cent millions destinés par Sixte à l'achat ou à la conquête d'un royaume pour l'Église Romaine; Grégoire les destina à la ligue Franco-Espagnole contre Henri IV, qu'il excommunia de nouveau, et il expédia en même temps des monitoires aux prélats et aux pairs de France,

---



pour qu'ils abandonnassent ce prince sous peine d'excommunication. Le clergé français déclara ces bulles nulles et méprisables, et le parlement les fit brûler par la main du bourreau.

Il recommandait à son neveu, qu'il avait fait duc de Mont-Marcien, d'amasser de l'argent pendant la vie de son oncle, afin de pouvoir se soutenir quand il ne serait plus. Le nouveau duc suivait si ponctuellement le conseil, que, s'il recevait cent des deniers de l'Église, il en versait dix au trésor pontifical, et s'en réservait quatre-vingt-dix. Si Saint-Pierre revenait dans ce monde, pourrait-il reconnaître le pontificat et les pontifes?

---

---

## INNOCENT IX,

CCXXXII<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 1591.

---

JEAN ANTOINE FACHINETI, né à Bologne, cardinal évêque de Nicastro, fut élu pape le 29 octobre 1591. Il voulut se nommer Innocent IX, et mourut le 30 décembre de la même année, à l'âge de 72 ans, après deux mois seulement de pontificat. Il les passa dans son lit où il donnait ses audiences, afin de conserver le peu de chaleur naturelle qui lui restait. Si les cardinaux en étaient instruits, pourquoi l'éluèrent-ils ? fut-ce par l'inspiration du Saint-Esprit ?

---

---

## CLÉMENT VIII,

CCXXXIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1591 A 1605

---

HIPPOLITE ALDOBRANDINI, né à Fano sur les côtes de la mer Adriatique, cardinal, fut élu pape le 30 janvier 1592. Il voulut s'appeler Clément VIII, et mourut le 5 mars 1605 à l'âge de 69 ans. Il adopta parfaitement les maximes du népotisme, car il enrichit et éleva beaucoup ses neveux et ses autres parens. Chapeaux de cardinal, évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques, duchés, marquissats, comtés, emplois civils et militaires, légations, commissions, rien n'était trop pour eux. Il lança une troisième excommunication contre Henri IV et les Français : elle ne fit pas plus d'effet que les précédentes. Clément consentit ensuite à l'absoudre, parce qu'il avait déjà été absous en France : mais il tenta de lui faire un affront, en exigeant qu'il fut à Rome pieds nus pour renouveler la scène de l'empereur d'Allemagne Henri IV. On ne tarda

pas à lui faire apercevoir que ce temps était passé, et il se contenta d'envoyer ses légats, après leur avoir fait subir la honteuse cérémonie de la flagellation. Il usurpa, à force d'intrigues et d'argent, le duché de Ferrare sur le frère d'Alphonse d'Est, sous prétexte qu'il était bâtard, et voulut le donner à son neveu, mais les cardinaux s'y opposèrent. Il eut connaissance des conjurations formées contre la vie d'Élisabeth, reine d'Angleterre, et ensuite contre le roi Jacques et les approuva; et ce furent les Anglais catholiques qui les tramèrent de concert avec les Jésuites : on les découvrit avant l'exécution, et elles devinrent inutiles, mais ce ne fut pas la faute du pape. Saint-Pierre a-t-il donc enseigné la doctrine du régicide?

---

---

## XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

### LÉON XIX,

CCXXXIV<sup>e</sup> PONTIFE. — EN 1605.

---

ALEXANDRE OCTAVIEN DE MÉDICIS, appelé le cardinal de Florence, fut élu pape le 1<sup>er</sup> avril 1605, et prit le nom de Léon, à cause de son parent, premier pape de sa famille. Il mourut âgé de 70 ans le 27 du même mois, sans laisser rien de remarquable à dire qui ait rapport au sujet que nous traitons.

---

---

## PAUL V,

CCXXXV° PONTIFE. — DE 1605 A 1621.

---

CAMILLE BORGHÈSE, né à Rome, cardinal de Saint-Chrisogone, fut élu pape le 16 mai 1605, prit le nom de Paul V, et mourut le 21 janvier 1621. Nous allons rapporter quelques circonstances particulières sur son élection. Le cardinal de Régio, Dominique Tuschi, était déjà élu pape par quarante quatre cardinaux, et on le portait à la chapelle Sixtine pour le saluer ; ce que plusieurs cardinaux avaient même fait en particulier. Le cardinal Baronio excita quelque mouvement en criant de ne pas publier cette élection qui pourrait être préjudiciable, parce qu'elle était l'effet des intrigues du parti espagnol. D'autres demandent alors qu'il soit procédé à une nouvelle élection, et qu'elle se porte sur le cardinal Baronio. Tous rentrent dans le conclave ; les votans s'en rapportent aux cardinaux Aldobrandini et Montalte, et ceux-

ci élisent Camille Borghèse. Que les Romains viennent maintenant nous dire que le Saint-Esprit dirige les suffrages et inspire les élections !

Il suivit parfaitement les maximes du népotisme, car il enrichit ses neveux, en leur abandonnant le gouvernement, et en plaçant tous ses parens dans un rang élevé. Dans toutes ses affaires, il se laissa entraîner par les passions humaines. A peine parvenu à la papauté, il excita des guerres spirituelles, et prépara l'orage contre la république de Venise, parce qu'elle avait promulgué des lois justes pour arrêter les acquisitions excessives que le clergé ne cessait de faire, et pour réprimer d'autres abus très-préjudiciables à l'état. On écrivit beaucoup pour et contre : Paul excommunia le doge, les sénateurs et tous les conseillers, et ordonna de mettre les Eglises en interdit. Les Romains ne voulaient pas voir que le temps était passé de tenir compte de censures qui n'avaient plus de valeur, nées de l'intérêt et des passions humaines. La guerre était déjà préparée ; l'issue en aurait été funeste pour le souverain de Rome, et les Vénitiens menaçaient secrètement de se séparer de l'obéissance pontificale. Paul dut céder enfin, et laissa une leçon à ses successeurs. Les événemens qui s'étaient passés pendant le siècle précédent en Allemagne, par suite de la rigueur avec laquelle on avait traité les princes de Saxe et d'autres, en abusant des censures, produisirent du moins le

bon effet de rendre les papes plus circonspects, et de les engager à laisser tranquilles les souverains, sans leur donner des occasions de schisme.

Parmi la quantité de livres qu'on écrivit du côté de la république de Venise, celui de Fra Paolo Sarpi surtout, ne laissa rien à dire pour convaincre les papes qu'ils n'avaient pas le droit de se mêler des affaires temporelles des empires, des royaumes et des républiques, sans déroger à l'esprit de Jésus-Christ, de Saint-Pierre et des saints papes des premiers siècles de l'Église. Mais, ni Paul V, ni le reste des Romains, n'étaient en état de se laisser convertir à cet égard. Au contraire, Paul excita en Allemagne des guerres sanglantes entre les princes confédérés, sous le titre de *Ligue catholique*, et les autres princes qui protégeaient les protestans et qui avaient formé une autre ligue sous la dénomination d'*Évangélique*. On peut être assuré que de-là vint le régicide exécuté sur la personne d'Henri IV, roi de France; car Ravillac projeta son crime lorsqu'il entendit dire que ce monarque voulait favoriser la ligue Évangélique.

La plus grande preuve que Paul ne se désistait pas du système romain, c'est qu'il condamna et prohiba tous les livres écrits, soit à Venise ou ailleurs, contre ses propres abus et son tribunal pontifical, tels que l'histoire de France du président de Thou, le mémoire d'Arnaud contre les jésuites, le



décret du parlement contre le régicide Chatel , et beaucoup d'autres ouvrages d'un mérite distingué. Nous ne devons pas nous en étonner en voyant ce que ses flatteurs cherchèrent à lui faire croire; puisqu'il permit que, dans divers livres imprimés à Rome, à Bologne et à Naples, on le traitât de *vice-Dieu, de monarque très-invincible de la république chrétienne, de très-ferme gardien de la toute puissance-pontificale*, qu'on lui appliquât ce que Jérémie avait dit par allusion du seul roi de Babylone: « Le peuple et le royaume » qui ne te seront pas soumis, mourront par la faim, » la guerre et la peste » ; et ce que Daniel avait prédit seulement pour le Messie : « Dieu lui a donné la » puissance et le royaume, et toutes les nations lui » obéiront; sa puissance sera éternelle, et son » royaume ne sera pas corrompu. » Ainsi que l'autre texte d'Isaïe: « Les rois fourniront tes subsistances et les reines seront tes nourrices. Les unes » et les autres se prosterneront devant toi et baiserront la poussière de tes pas. »

---

---

## GRÉGOIRE XV,

CCXXXVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1621 A 1623.

---

ALEXANDRE LUDOVICI, né à Bologne, cardinal archevêque de sa patrie, fut élu pape le 9 février 1621, à l'âge de 67 ans. Il prit le nom de Grégoire, et mourut le 8 juillet 1623, après deux ans et cinq mois de pontificat.

Il suivit les mêmes maximes que ses prédécesseurs, et porta le népotisme à l'excès. Non content de combler ses parens de revenus, d'honneurs et de dignités, aussitôt qu'il fut pape, il nomma cardinal son principal neveu, Louis Ludovici, et lui confia l'entière direction du pontificat, en lui recommandant d'accumuler des richesses, dans le cas où il viendrait à mourir promptement comme Léon XI. Le neveu s'en acquitta si bien au gré de l'oncle, qu'il s'empara de tout le trésor pontifical ; de sorte qu'en deux années, il possédait, à la mort de l'oncle, deux cent cinquante mille écus

de rente annuelle en biens fonds, outre un grand nombre de palais et de maisons de campagne.

Grégoire persuada à l'électeur de Bavière de lui remettre, pour sa bibliothèque du Vatican, tous les manuscrits de l'électeur palatin, provenant des monastères supprimés par les Protestans, en disant qu'ils lui appartenaient par la mort civile des moines. Quels beaux principes de jurisprudence et de morale! Il excita et favorisa la guerre de l'empereur contre les protestans, et il prétendit que le duc de Savoie leur enlevât la ville de Genève et les passât tous au fil de l'épée. Il sollicita aussi le roi de France Louis XIII d'en faire autant à ceux de son royaume, abusant des textes de l'Écriture Sainte, pour lui persuader qu'il ne devait pas accomplir le traité de son père Henri IV qui avait accordé aux Protestans quelques villes pour leur sûreté. Si ce n'était pas une chose avérée, une telle réunion de maximes sanguinaires, si opposées à la doctrine de l'Évangile, paraîtrait incroyable dans un souverain pontife qui se glorifiait d'être le conservateur et le défenseur de l'Évangile même.

---

---

## URBAIN VIII,

CCXXXVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1623 A 1644.

---

**MAFÉE BARBERINI**, de Florence, cardinal archevêque de Nazareth, fut élu pape le 6 août 1623, sous le nom d'Urbain, et mourut le 29 juillet 1644.

Son élection fut précédée d'événemens déplora-  
bles ; Rome se partagea en factions pour manifes-  
ter sa volonté. Les meurtres se multiplièrent dans  
les rues et les places publiques, ainsi que les  
vols et les violences qui accompagnent, pour l'or-  
dinaire, les commotions populaires. Les cardinaux  
étaient aussi divisés : les uns voulaient le cardinal  
Missini, les autres Boromé : les Français, les Vé-  
nitiens et les Savoyards voulaient Barberini, parce  
qu'il était mal affectionné à l'Espagne. C'est d'après  
cela que l'on peut soupçonner, avec quelque fon-  
dement, que l'on avait mis du poison dans les mets  
ou dans la boisson des membres du conclave, car,

il mourut dix cardinaux, quelques évêques et des abbés qui y étaient renfermés, et beaucoup d'autres furent dangereusement malades. Alors Barberini fut élu d'une manière presque subite; on dit, à cette occasion ( je ne sais pourquoi ) qu'on avait vu voler un essaim d'abeilles vers le Musée du cardinal, et on remarque qu'il avait pour devise des abeilles dans son écusson. Le lendemain, on vit sur la statue de *Pasquin* l'écusson du nouveau pape parsemé d'abeilles et au bas ce vers d'un partisan Français :

Mella dabunt Gallis; Hispanis spicula figent.

Ce qui signifie : « Ces abeilles donneront du miel » au Français, et leurs aiguillons perceront les » Espagnols. » Il s'ensuivit que le lendemain on mit, sur la même statue, au bas de l'emblème des abeilles, cet autre vers d'un partisan de l'Espagne :

Spicula si figent, emorietur apes.

« Si l'abeille cloue son aiguillon, elle mourra. »

Le jour suivant on trouva encore sur la statue, avec les abeilles, ce distique d'un partisan du nouveau pape.

Mella dabunt cunctis, et nulli spicula figent,  
Figere nanque nescit princeps apum.

Avec cela, le public resta satisfait : car ces deux vers signifient que « les abeilles d'Urbain VIII donneront du miel à tous, et ne perceront personne » avec leur aiguillon, parce que la reine des abeilles » ne sait pas faire de mal. »

Il n'en arriva pourtant pas ainsi, puisqu'Urbain fut toujours contraire à Philippe IV d'Espagne, dans toutes les affaires politiques qui se présentèrent sous son pontificat, et il le chagrina de mille manières ; il le força quatre fois de changer son ambassadeur à Rome, en se plaignant de sa conduite : cependant, il ne faisait que présenter, avec beaucoup d'égards, les plaintes de son souverain ; mais son crime était de ne pas se laisser séduire par les intrigues de Rome. Lors de la révolte des Catalans et des Portugais, il favorisa indirectement les premiers, par le moyen du roi de France, et les seconds, en refusant les bulles de confirmation des évêques que présentait Philippe. Les choses en vinrent au point que le bruit se répandit qu'on avait cherché à empoisonner Urbain, de la part du gouvernement Espagnol, et ce fut un des chefs d'accusation qu'on présenta au roi contre le comte duc d'Olivarès, lorsqu'il eut perdu le ministère et sa faveur.

A l'égard du népotisme, Urbain surpassa tous ses prédécesseurs, et ses soins continuels furent d'enrichir ses parens et de les élever en dignités. Il donna des chapeaux de cardinal à son frère Antoine,

capucin, et à ses deux neveux François et Antoine : des archevêchés et des évêchés à des enfans à la mamelle, et des abbayes à ceux qui n'étaient pas encore engendrés, en s'engageant dans les conventions matrimoniales de la nièce, à conférer les abbayes qui seraient vacantes à la naissance du premier enfant. Il nomma son frère Tadée capitaine général de l'Église, prince, duc, marquis, comte, baron et seigneur d'un grand nombre de communes. Le dernier prince de la maison de Rovère, qui était descendant du Pape Sixte IV, laissa beaucoup d'états et de titres à la disposition de l'Église Romaine, et Urbain les donna à Tadée. Il voulut faire la guerre à Édouard Farnèse, et le dépouiller du duché de Parme et Plaisance, pour le donner aussi à Tadée ; mais le duc sut se maintenir par la protection de l'Espagne, et parvint à se faire redouter. Urbain tenta de faire révolter Naples contre Philippe IV, pour y couronner son frère, mais il ne put y réussir. Enfin, il chercha à rendre le pontificat héréditaire dans sa famille, en traitant avec les cardinaux pour qu'ils donnassent leurs suffrages à son neveu le cardinal François : il leur offrit à chacun une ville des états pontificaux en souveraineté usufructière et honorifique, sur leur tête et sur celle d'un neveu ou d'un parent qu'ils désigneraient ; mais il ne put réunir les suffrages nécessaires. Alors il se borna à les enrichir, et il le fit à un degré scandaleux. Il est fa-

cile de concevoir combien on commettait d'injustice dans la distribution des revenus ecclésiastiques, au préjudice de ceux qui avaient droit de les obtenir. Beaucoup de faits particuliers démontrent les désordres extrêmes du gouvernement sous la direction des neveux. On peut en voir de fort plaisans dans l'ouvrage Italien imprimé en 1667, sous le titre du Népotisme de Rome. *Il Nepotismo di Roma.*

Urbain déterminâ le jésuite Santarella et quelques autres à écrire pour prouver que les papes ont le pouvoir de détrôner les rois et de donner leurs royaumes à ceux qui ont bien mérité de l'Eglise, non-seulement dans le cas d'hérésie, mais même pour tout autre manque d'obéissance et de soumission aux ordres du souverain pontife. Cette entreprise était inutile, puisque l'expérience avait déjà prouvé qu'une telle doctrine était méprisée dans la pratique. D'un autre côté, un jésuite de Madrid, confesseur du comte duc d'Olivarès, écrivit, sous un nom supposé, contre Santarella, afin de prouver que tout pouvoir pontifical dans les affaires temporelles et contre des laïques était nul, et devait être regardé comme une usurpation; que, même dans le spirituel, ce pouvoir ne s'étendait pas au-delà de l'évêché de Rome, que le pape était inférieur au concile, et que les censures de la bulle *in cena domini* étaient également nulles et méprisables.



Galilée fut condamné comme hérétique, parce qu'il avait annoncé des vérités connues maintenant de tous les astronomes, des bons physiciens et des Romains eux-mêmes : telle que celle qui démontre que le soleil est le centre du système solaire, et qu'il ne tourne pas comme on le croit vulgairement ; qu'il reste immobile dans son orbite, et que la terre est une planète qui tourne autour du soleil.

Urbain laissa sans décision les controverses sur la grâce et sur le libre arbitre : sujet éternel de dispute entre les jésuites et les dominicains, et source de haines dissimulées sous le voile de l'hypocrisie. Il en fut de même de la querelle des Dominicains et des Franciscains, sur la question de savoir si Marie, mère de Jésus - Christ, fut exempte ou non du péché originel, dès le premier instant de son être : chose que personne ne peut vérifier.

---

---

## INNOCENT X,

CCXXXVIII<sup>o</sup> PONTIFE. — DE 1644 A 1655.

---

JEAN-BAPTISTE PAMPHILI, né à Rome, cardinal, fut fait pape le 15 septembre 1644, sous le nom d'Innocent, à l'âge de soixante-douze ans, et mourut dans la nuit du 6 au 7 janvier 1655. Tout son pontificat fut un scandale continuel, par les dispositions despotiques du gouvernement laissé dans les mains d'Olimpie Maldachini, sa belle-sœur. L'abbé Gualdi, domicilié alors à Rome, écrivit l'histoire et la vie de cette matrone : il dit que le cardinal Pamphili, long-temps avant son élévation au trône pontifical, vivait avec sa belle sœur, dans une amitié si intime que tout le monde soupçonnait que la bonne conduite extérieure du cardinal était l'effet des conseils de la dame intrigante, afin de lui procurer le pontificat qu'il parvint à obtenir. Mais à peine Innocent fût-il nommé pape, qu'il déposa le masque. Il crut, sans doute,

qu'à l'âge de soixante-douze ans, personne ne pouvait mal interpréter ses familiarités avec elle, et il la rendit si scandaleusement maîtresse de toutes les affaires ecclésiastiques, qu'il la faisait assister aux consistoires, aux réceptions d'ambassadeurs, et aux autres audiences de ce genre. Pour la décence, elle était cachée par un rideau, derrière le trône papal; mais tous savaient qu'elle écoutait les propositions et les conférences, auxquelles elle prenait quelque fois part. Tout le monde appréciera un tel abus. Les ambassadeurs des princes chrétiens, qui avaient quelques prétentions à Rome, ne faisait aucun cas du pape, ni même des cardinaux neveux, à cause de leur jeunesse; l'opinion de quelques écrivains est qu'ils étaient plutôt fils du pape que de son frère. Ils s'adressaient de préférence à leur mère, et les présens étaient proportionnés à l'importance des affaires. C'était elle qui vendait les chapeaux de cardinal, les patriarchats, les archevêchés, les évêchés et les autres dignités ou bénéfices ecclésiastiques; au plus offrant : par ce moyen, elle parvint à amasser plusieurs millions d'écus romains, sans compter ce que ses fils recevaient séparément pour s'intéresser auprès de leur mère.

Unie avec les cardinaux Barberini, ses anciens ennemis, elle trama, d'accord avec le pape, une conspiration pour faire soulever le royaume de Naples contre Philippe IV d'Espagne, dans le des-

sein de faire de tout son territoire diverses principautés, relevant immédiatement du Saint-Siège, et de les repartir entre les membres des deux familles Pamphili et Barberini. Le cardinal Artali, neveu adoptif du pape, révéla le secret à la cour d'Espagne, et le projet s'évanouit; mais Innocent révoqua l'adoption d'Artali, lui défendit de s'appeler Pamphili, l'exila de Rome, et lui imposa de grandes pénitences.

Le vénérable Jean de Palafox, évêque de la Puebla des Anges, ensuite archevêque et vice-roi du Mexique, écrivit au pape pour lui faire connaître les excès des jésuites en Amérique, et le tort que cela faisait à la religion catholique; mais il ne se conforma pas au moyen facile qu'il avait de vaincre, en envoyant à Olimpie les trésors du Mexique. Aussi, l'affaire resta dans le même état, et le mal s'accrut de jour en jour.

En 1648, se conclut le fameux traité de Westphalie, qui a servi de règle, quant aux maximes du droit des gens, pour les traités diplomatiques, conclus postérieurement en Europe; preuve qu'il avait été sage et bien médité. Cependant, Innocent le désapprouva, et le condamna comme nul, injuste, illicite, contraire à la religion, et offensant les droits de l'Eglise et du pape. L'empereur et les princes d'Allemagne, les rois d'Espagne, de France, d'Angleterre et les autres puissances méprisèrent

la bulle de condamnation, comme elle le méritait, et le traité resta inébranlable. Sur quoi se fondaient les plaintes du pape? Sur ce que l'on avait accordé certains avantages et quelques prérogatives aux électeurs protestans et à leurs territoires, relativement à la liberté du culte et à la propriété de temples et de biens. Jamais les papes n'ont voulu admettre la vérité lumineuse, qu'ils n'ont d'autre droit que celui de se mêler du dogme, de la morale, et de la discipline universelle, comme les douze premiers papes; mais que tout ce qu'on a toléré dans leurs successeurs est une usurpation.

---

---

## ALEXANDRE VII,

CCXXXIX<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1655 A 1667.

---

FABIO GHIGI, né à Sienne, cardinal romain, fut élu pape le 7 avril 1655, sous le nom d'Alexandre, et mourut le 22 mai 1667. Son élection fut le résultat d'innombrables intrigues des cardinaux, partagés en trois factions, dont une voulait un pontife affectionné à la maison d'Autriche; l'autre, à la maison de France; et la troisième, un cardinal de la création d'Innocent X; enfin, les deux dernières se réunirent par l'ordre du premier ministre de France, le cardinal Mazarin, et Alexandre fut élu. Ainsi Mazarin, athée presque reconnu, fut l'esprit qui inspira le conclave.

Alexandre, profitant de ce qu'il avait observé à Rome et ailleurs, sur les murmures de l'opinion publique contre son prédécesseur, jura de *ne pas recevoir ses parens dans Rome*. Son frère Mario s'étant mis en chemin pour s'y rendre, aussitôt qu'il eut appris son élection, reçut l'ordre de ne

pas aller plus loin, et de retourner à Sienne. On vit alors Pasquin avec un papier, sur lequel Alexandre était peint descendant du ciel ; au-dessous étaient écrits ces mots du symbole, *descendit de cælis*. Le jésuite Palavicino imprimait, dans ce temps, son histoire du concile de Trente, pour combattre celle qui avait été publiée par le *servite fra Paolo Sarpi*. Il y avait inséré mille flatteries adressées au pape, dans l'espoir de conquérir le chapeau de cardinal, qu'il obtint en effet. Ce qu'il y avait de plus remarquable dans toutes ces flagorneries était le plus grand éloge de son désistement du népotisme.

Néanmoins Alexandre veut changer de système, en appelant à Rome son frère, sa belle-sœur, avec trois fils et une fille, deux autres neveux, fils d'un autre frère défunt, et deux d'une sœur. Il consulte auparavant son confesseur Palavicino, sur le serment qu'il a fait, et le très-bénin jésuite lui dit qu'il y avait à cela des accommodemens, parce qu'il avait juré de ne pas recevoir ses parens *dans Rome*, et que sa promesse se trouverait accomplie, s'il allait au-devant d'eux à une ou deux journées, et s'il les recevait *hors de Rome*. Peut-on trouver une théologie morale plus commode? Le jésuite aurait-il trouvé dans le confessionnal une interprétation aussi favorable pour un pauvre malheureux? Le pape se rendit à l'avis de son confesseur. Palavicino arracha plus de vingt

feuilles d'impression de son histoire , et les réimprima après en avoir supprimé les clauses qui regardaient le népotisme. Pasquin présenta aux Romains le portrait d'Alexandre peint dans le voyage, et ayant au bas les paroles du symbole , qui suivent celles de la première pasquinade, *et incarnatus est.*

Pour flatter le pontife, on célébra des fêtes, et on éleva des arcs de triomphe pour l'entrée des parens : on mit sur l'un d'eux les paroles suivantes d'un psaume : *Orietur in diebus nostris justitia et abundantia pacis.* Mais il se trouva un audacieux, qui, pendant la nuit, mit un *m* au commencement de l'éloge, et substitua un *n* au *c* du dernier mot. On lut donc le lendemain le contraire de l'éloge : *Morietur in diebus nostris justitia et abundantia panis.* Le plus grand mal fut que la prophétie se réalisa ; on ne peut lire, sans être scandalisé, ce qu'écrivit alors, du vivant même d'Alexandre, l'auteur de l'ouvrage déjà cité *il nepotismo di Roma*, imprimé en Italien, en 1668, en deux volumes in-12.

Ce pape fomenta les dissensions et les guerres intestines des catholiques entre eux, en expédiant les bulles que demandèrent les jésuites contre les cinq propositions attribuées à Jansénius, évêque d'Ypres. Il entreprit de favoriser leur parti, seulement parce qu'ils défendaient l'opinion de l'infaillibilité du pape, même hors du concile général



œcuménique, lorsqu'il décide *ex cathedrâ*, c'est-à-dire, comme chef de l'Église, non seulement dans les clauses douteuses en droit, mais même en fait. Sans doute, le bon Alexandre ignorait que les jésuites pratiquaient en Espagne la doctrine contraire, dans une condamnation de la même espèce, pour les propositions du jésuite Jean-Baptiste Poza ; car Urbain VIII ne put obtenir obéissance et soumission à ses bulles de condamnation, les jésuites Espagnols se moquant sous différens prétextes des décisions pontificales.

L'orgueil romain suggéra au pape Alexandre de refuser au roi de France Louis XIV la satisfaction qui lui était due, pour une insulte faite à l'ambassadeur de France par des soldats Corses de la garde papale. Il fit jouer tous les ressorts, dans les cours des princes catholiques de l'Europe, pour les engager à soutenir sa vanité. Tous sentirent que la chose leur était commune, et Louis XIV prépara son armée pour venger l'injure et conquérir le respect dû aux souverains. Alors Alexandre abaissa son orgueil, et envoya à Paris un légat pour demander pardon.

Si les souverains catholiques étaient tous éclairés sur leurs vrais intérêts, ils ne permettraient pas qu'un pape eût plus de cour que les douze premiers successeurs de Saint-Pierre : on verrait cesser cette multitude d'intrigues romaines dans les affaires temporelles. A la mort d'Alexandre, le

peuple romain manifesta sa haine en poursuivant ses parens, et pillant leurs palais.

---

## CLÉMENT XI,

CCXL<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1667 A 1669.

---

JULES ROSPIGLOSI, né à Pistoye, cardinal du titre de Saint-Sixte, fut élu pape le 20 juin 1667, sous le nom de Clément IX, et mourut le 9 décembre 1669, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Il fut bon, et tâcha de concilier les théologiens, divisés en factions sur le jansénisme et le molinisme : s'il ne put y réussir entièrement, il obtint du moins la tranquillité extérieure au moyen d'un bref du 28 septembre 1667, sur le formulaire de conformité avec la bulle de condamnation des cinq propositions attribuées à Jansénius.

---

---

## CLÉMENT X,

CCXLI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1669 A 1676.

---

JEAN-BAPTISTE-ÉMILE ALTIERI, né à Rome, cardinal, âgé de quatre-vingts ans, fut élu pape le 29 août 1670, après huit mois de vacance du Saint-Siège, parce qu'on n'avait pu réunir sur une tête les deux tiers des électeurs. Il existait six factions : le parti espagnol, le parti français, ceux des Barberini, des Ghiggi, des Rospigliosi, et la sixième, qu'on nommait voiante, composée des dissidens. Sans doute que l'Esprit-Saint laissait agir les causes secondes, puisqu'après tant de débats, les cardinaux ne purent s'accorder que pour nommer un vieillard caduc, afin de laisser bientôt le siège encore vacant, et de leur abandonner jusque-là le gouvernement, s'il voulait conserver la vie. Il suivit si bien les maximes du népotisme, qu'à défaut de neveux, il en adopta un à qui il donna le nom d'Altieri, et le nomma cardinal Altieri. Comme il lui aban-

donnait les rênes du gouvernement, les Romains disaient qu'ils avaient deux papes : un, purement nominal, et l'autre vrai pape sans en avoir le nom. L'histoire des pontifes précédens m'évite de répéter les désordres particuliers de Clément X, qui mourut le 22 juillet 1676.

---

## INNOCENT XI;

CCLXII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1676 A 1689.

---

BENOÎT ODESCALCHI, né à Côme, dans le Milanais, cardinal évêque de Novarre, fut élu pape le 21 septembre 1676, prit le nom d'Innocent XI, et mourut le 12 août 1689. Il reconnut les inconvéniens du népotisme, et défendit à son neveu Libio Odescalchi de prendre aucune part au gouvernement, ou même de recevoir aucune visite politique sous le titre de neveu du pape. Le peuple de Rome sut si bien apprécier la conduite d'Innocent à cet égard, que c'en fut assez au moment

de sa mort, pour le croire un saint, et pour enlever et se partager quelques-unes des choses qui avaient touché son corps. On peut induire de là combien les Romains étaient scandalisés de la conduite des papes qui avaient suivi le système du népotisme.

Sous le règne d'Innocent, l'assemblée du clergé de France approuva les quatre propositions publiées par l'université de Paris en l'année 1682, lesquelles se réduisent à déclarer que ni le pape, ni l'Église n'ont de pouvoir dans les affaires temporelles; qu'ils ne peuvent déposer les rois et de délier leurs sujets du serment d'obéissance qu'ils ont prêté; que le concile général œcuménique est supérieur au pape, selon la décision du concile de Constance, sans que cette doctrine puisse être bornée aux occasions de schisme, puisqu'elle est applicable à tous les temps; que l'exercice de la puissance pontificale est limité par les canons et les conciles généraux, et sans préjudicier aux droits des nations, ni à ceux de leurs souverains; que le pape a la première et la plus grande part dans les choses qui regardent la foi, mais qu'il n'est pas infaillible dans ses décisions, sans le concours de l'autorité de l'Église assemblée. Les Romains furent très-fâchés de cette déclaration, et voulurent la condamner. L'évêque Bossuet la soutint, et, quoi qu'aient pu faire les papes depuis, il n'y a en Europe aucun canoniste, aucun théologien dis-

tingué , qui ne reconnaisse la vérité des quatre propositions de l'Église gallicane.

Innocent eut aussi quelques différends avec la cour de France, sur les prééminences des ambassadeurs, qui avaient été supprimées par une bulle du 12 mai 1687. L'ambassadeur de France en appela au futur concile, et célébra l'office de Noël dans sa chapelle de Saint-Louis. Le pape mit l'interdit sur cette église, et mourut sans terminer cette dispute. N'est-il pas à regretter que des gens de bien, tels que ce pape, se laissent entraîner aux suggestions des méchants, parce que ceux-ci ont plus de ruse?

---

---

## ALEXANDRE VIII,

CCXLIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1689 A 1691.

---

**PIERRE OTTOBONI**, né à Venise, cardinal évêque de Frascati, fut élu pape le 6 octobre 1689, sous le nom d'Alexandre, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Mes lecteurs doivent avoir présent à l'esprit le double objet que se proposent les cardinaux dans ces élections, en choisissant des vieillards incapables de travailler par eux-mêmes, ou exposés à mourir promptement de fatigues et d'inquiétudes. Ce système est l'esprit véritable qui influe sur leurs suffrages. C'est en vain qu'ils veulent persuader que l'œuvre de leurs passions personnelles est l'œuvre du Saint-Esprit. Alexandre mourut le 1<sup>er</sup> février 1691, après avoir condamné les quatre propositions du clergé de France, par une bulle qui fut rejetée et condamnée dans ce royaume.

---

---

## INNOCENT XII,

CCXLIV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1691 A 1700.

---

ANTOINE PIGNATELLI, né à Naples, cardinal archevêque de sa patrie, fut élu pape le 12 juillet 1691, prit le nom d'Innocent, et mourut le 27 septembre 1700, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il fut bon et ami de la paix ; il se reconcilia avec le clergé de France, sans bruit ni scandale : voilà ce que peut la force de l'opinion. Dans d'autres temps, les archevêques et les évêques français, auteurs des quatre propositions de l'Église gallicane en 1682, auraient été excommuniés. Innocent sut se contenter d'une *explication*, que les Romains veulent appeler *rétractation*, mais qui est conçue dans des termes positifs, démontrant en même temps la fermeté et la constance dans la vérité, et la docilité nécessaire pour céder quand la paix l'exige.

Innocent expédia une bulle le 28 juillet 1692, pour détruire le népotisme, ordonnant à tous



les cardinaux présents et à venir de promettre sous serment de se soumettre au contenu de la bulle, s'ils parvenaient à la papauté. Cela seul suffirait pour justifier tous les éloges, mais Innocent y joignit le mérite héroïque de substituer aux neveux les pauvres de Jésus-Christ. pour leur distribuer une portion du trésor pontifical.

---

---

**XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

---

**CLÉMENT XI,**

CCCLV<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1700 A 1721.

---

JEAN-FRANÇOIS ALBANI, né à Pésaro, cardinal diacre du titre de Saint-Sylvestre, fut élu pape le 23 novembre 1700, après quarante-cinq jours de conclave, et mourut le 19 mars 1721. Il fut élève du cardinal Esfrondati, auteur du célèbre ouvrage théologique : *Nodus prædestinationis dissolutus*, et aussi imbu que son maître de tous les principes jésuitiques. Ainsi, loin de ramener la tranquillité intérieure dans l'Europe catholique, il souffla en tous sens le feu de la discorde. A l'égard du prétendu jansénisme, il lança trois bulles

en 1705, 1713 et 1715, dont l'effet, agréable aux jésuites, rendit ennemis du pontife tous les savans de l'Europe, qui le regardèrent comme un tison de discorde. Le vrai moteur de l'expédition de ces bulles ne fut pas le zèle pour la pureté du dogme, mais l'intérêt de la cour de Rome, parce que les prétendus jansénistes soutenaient des opinions conformes à la discipline générale, mais contraires au despotisme pontifical.

Clément était si imbu des maximes erronées de la cour de Rome, qu'il publia, le 20 février 1715, une bulle qui supprimait en Sicile le tribunal appelé *la monarchie de Sicile*. Sa juridiction était de décider sans appel de toutes les affaires ecclésiastiques, et son établissement remontait au 5 juillet 1098, époque où Urbain II avait accordé à Roger, comte de Sicile, pour lui et ses successeurs, les facultés de légat pontifical. Le roi de Sicile réclama contre la bulle de Clément XI, parce que la concession d'Urbain n'avait pas été faite par une faveur spéciale; c'était un concordat pour le bien de la paix, qui produisit de grands avantages au Saint-Siège.

Les souverains ne devraient jamais avoir recours qu'à des moyens de défense réels, essentiels et sans réplique : un monarque ne doit laisser aux papes qu'une autorité égale à celle des douze premiers successeurs de Saint-Pierre, puisque tout le reste est évidemment usurpé par une tolérance excessive.

Clément voulut aussi faire prévaloir son despotisme en Espagne; mais Philippe V eut recours aux vrais moyens de contenir l'orgueil des papes; il ordonna de ne s'adresser à Rome pour aucune dépêche, et défendit d'y faire passer de l'argent, et voulut que les évêques et les ordinaires fissent usage de leurs facultés innées. Plut à Dieu qu'il n'eût pas révoqué si promptement ses décrets, d'après l'instigation injuste du cardinal Judice et des Jésuites.

---

## INNOCENT XIII,

CCXLVI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1721 A 1724.

---

MICHEL-ANGE CONTI, né à Rome, cardinal évêque de Viterbe, fut élu pape le 8 mai 1721, sous le nom d'Innocent, et mourut le 7 mai 1724.

Lorsqu'il était question de le faire pape, il promit de remédier au mal qu'avaient causé les bulles de Clément XI, et de couper la source des discordes qui chaque jour devenaient plus déplo-

rables entre les molinistes et les jansénistes ; mais ensuite il n'en fit rien , et laissa les choses en aussi mauvais état qu'il les avait trouvées. Il fut d'autant moins excusable, qu'il reconnût à fond la malice des Jésuites ; car il sut, à n'en pouvoir douter, que les rites idolâtres de la Chine, condamnés en 1715, par son prédécesseur, étaient tolérés et même approuvés par les missionnaires jésuites, résidant dans ce vaste empire. Cette conduite était autorisée par le général et ses assistans, qui demeuraient à Rome, et dont l'unique mobile était de ne pas perdre les trésors immenses qui leur arrivaient par mer de ces régions éloignées.

Innocent fut si bien informé de tout cela, qu'il projeta d'éteindre l'ordre des Jésuites, et il commença par leur interdire de recevoir des novices. Pendant qu'il se disposait à les supprimer, il mourut, non pas sans soupçon qu'il avait été empoisonné par suite de trames secrètes des Jésuites.

---

---

**BENOIT XIII,****CCXLVII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1724 A 1730.**

---

**PIERRE-FRANÇOIS DE ORSINI**, fils du duc de Gravina, religieux dominicain, cardinal archevêque de Bénévent, fut élu pape le 29 mai 1724, sous le nom de Benoît, à l'âge de 75 ans. Il voulut publier une bulle contenant douze articles relatifs aux disputes sur la grâce et la prédestination, pour tâcher de pacifier les partis des molinistes et des jansénistes. Les Jésuites firent tant, par leurs intrigues, qu'ils gagnèrent la majorité des suffrages des cardinaux, afin d'empêcher la publication de cette bulle. Ils n'ignoraient pas le moyen de négocier avec les cardinaux, en se servant à propos des trésors de la Chine et de l'Amérique. Cependant Benoît publia de lui-même un bref adressé aux moines dominicains, pour les exhorter à soutenir vigoureusement la doctrine de la prédestination et de la grâce efficace, comme dogmes incontestables et

certains de Saint-Augustin et de Saint-Thomas. Il assembla ensuite un concile à Saint-Jean-de-Latran, en l'année 1725, et, par une intrigue jésuitique, le secrétaire mit dans un des décrets, (sans le consentement du concile) que la bulle *uni genitus* expédiée par Clément XI, le 8 septembre 1713, fût regardée comme article de foi. Benoît ne pouvait approuver une supercherie par laquelle on lui faisait dire tout le contraire de ce que contenait son bref du 6 novembre 1724; mais on tâcha de le lui cacher pendant sa vie; et la cour pontificale, gagnée par les jésuites, laissa subsister cette doctrine.

---

---

## CLÉMENT XII,

CCLXVIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1730 A 1740.

---

LAURENT CORSINI, né à Rome, cardinal évêque de Frascati, fut élu pape le 12 juillet 1730, après un conclave de quatre mois et sept jours. Combien n'y aura-t-il pas eu de factions et d'intrigues ! Combien de gens aspirant au pontificat ! Combien de discordes pour souffrir plus de quatre mois de réclusion ! Enfin, les cardinaux portèrent leur suffrage sur un vieillard de 78 ans. Ce fut Clément XII. Que pouvait faire un octogénaire ? s'occuper de prolonger ses jours, et laisser aux cardinaux la faculté de gouverner selon leur fantaisie.

---



---

**BENOIT XIV,**

CCXLIX° PONTIFE. — DE 1740 A 1758.

---

PROSPER LAMBERTINI, né à Bologne, cardinal archevêque de sa patrie, fut élu pape le 17 août 1740, sous le nom de Benoît, et mourut le 3 mai 1758. Il fut très-sage et bon, mais il put et dut être encore meilleur. S'il n'eût pas été si sage, je le disculperais sur certains articles; mais il connaissait les vérités de la théologie, les canons, l'histoire ecclésiastique et politique qui devaient lui servir à réformer tous les abus de ses prédécesseurs et ceux de la cour de Rome.

Il savait que le temporel avait été successivement usurpé sur l'empire d'Occident et sur d'autres souverains; et l'autorité ecclésiastique, relative aux réserves, sur les évêques diocésains; il savait que les exemptions accordées aux monastères et aux congrégations régulières, étaient contraires à la doctrine de Saint-Paul, selon laquelle le Saint-

---

Esprit recommanda particulièrement tout le troupeau de l'Église à l'évêque Thimotée, et successivement à tous les autres.

Malgré cela, Benoît conserva les réserves et les exemptions, telles qu'il les avait trouvées. Dans son ouvrage du *synode diocésain*, il exalte la puissance pontificale et restreint le pouvoir épiscopal, en sorte qu'il permet seulement aux évêques, sans la concession du pape, de conférer les ordres, de confirmer ceux qui ont été baptisés; mais, quant aux chapelles particulières, à la réduction des fondations et à d'autres bagatelles, il veut qu'ils recourent à Rome, et il laisse ainsi la dignité épiscopale réduite à un squelette décharné. Comment le disculperai-je? Fût-ce par ignorance de la discipline primitive? Non, car il la connaissait à fond. Ce ne fut donc que pour complaire à la cour pontificale, et en cela il ne peut mériter des éloges.

Je ne puis l'approuver non plus d'avoir lancé l'excommunication contre les francs-maçons. Il n'est pas croyable qu'il ignorât les constitutions et les usages des loges. S'il les eût prohibées comme des réunions dépourvues de tout appui légal; qu'il les eût méprisées comme inutiles, absurdes; que même, sans faire usage de la censure ecclésiastique, il les eût réprochées comme extravagantes, ridicules, je louerais sa sagesse et son bon sens: mais les anathématiser comme si elles étaient con-

traires à la religion catholique, dont elles ne s'occupent pas, ce fut une injustice et un défaut de prévoyance. Je ne vois dans ce procédé qu'un moyen de leur donner plus d'importance qu'elles n'en ont réellement, et de faire naître chez beaucoup de gens le désir d'être francs-maçons, par motif de curiosité. J'ai lu la copie d'une lettre qu'un gentilhomme de Naples, son ancien ami, lui écrivait après avoir vu la bulle. « Vous m'avez donc excommunié? lui disait-il, vous saviez bien que j'étais franc-maçon depuis plusieurs années. En vérité, je ne puis revenir de mon étonnement, en voyant vos opinions à ce sujet. Quels sont les mérites sur lesquels retombe l'excommunication? Sont-ce les actes de bienfaisance que l'on exerce du moins par vanité? vous excommuniez donc les bonnes œuvres. Est-ce le ridicule des épreuves pour l'admission? alors vous rendez l'excommunication ridicule. Sont-ce les sermens exécutoires du secret? vous donnez donc une grande importance à ce qui n'est qu'une formule. Révoquez, révoquez votre bulle, et ne faites pas un outrage à votre talent, à votre sagesse et à votre bonne réputation. Laissez-nous nous amuser avec ces extravagances, puisque ce n'est qu'une fantaisie qui n'offense personne, quelle que soit son origine et son objet. »

Je n'ai pas vu la réponse de Benoit XIV; mais j'ai ouï dire qu'il rit beaucoup de la lettre de son ami,

et qu'il lui répliqua : que par rapport à la place qu'il occupait, il n'avait pu agir autrement ; mais que cette excommunication ne devait pas lui inspirer de crainte, car sûrement il ne desséchait pas pour cela, comme on prétend qu'il en arrivait autrefois à ceux qui étaient excommuniés. Si cette réponse est certaine, elle laisse à penser qu'il avait lancé la bulle pour complaire à quelques cardinaux imbéciles.

Dans sa conduite envers les souverains, il manifesta du jugement, de la prudence et une connaissance profonde de l'histoire. Plusieurs cardinaux voulaient qu'il lançât l'excommunication contre le roi de Portugal Jean V, parce qu'au mépris des remontrances réitérées qu'on lui avait faites, il entretenait un commerce scandaleux avec des religieuses. Benoît s'y refusa constamment dans la crainte que, par dépit, le roi n'imitât la conduite d'Henri VIII d'Angleterre. « Exposerai-je, disait-il, pour quelques femmes de mauvaise vie, tout le royaume à tomber dans le schisme ? Non, certes. Le roi se lassera, ou Dieu lui enverra une maladie, pour l'amener à se repentir. » C'est ce qui arriva ; Jean V fut très-long-temps malade et donna des marques certaines d'un véritable repentir.

L'Espagne doit à la sagesse et aux lumières de Benoît XIV, le grand avantage de faire les provisions ecclésiastiques à Madrid, sans avoir besoin

d'envoyer de l'argent à Rome. Avant lui, il sortait d'Espagne, pour cet objet, plus de douze millions de réaux pour le trésor pontifical. Benoît connaissait si bien ces inconvéniens et ses propres dangers, que les conférences pour le concordat de l'an 1753, avec le roi Ferdinand VI, furent particulières entre le souverain pontife et Don Emanuel Bonaventure de Figueroa, envoyé espagnol, à qui sa sainteté recommanda efficacement de garder le secret, comme si c'était celui de la confession. Car, disait-il, si quelque membre de la chancellerie romaine venait à découvrir cette affaire avant qu'elle fût conclue, ils m'empoisonnerait pour l'empêcher. Benoît connaissait à fond les gens de sa cour.

Son ouvrage de *Festis* est un témoignage immortel de saine critique et de ses connaissances dans l'histoire ecclésiastique. Il y manifeste ce qu'il y a de vrai à l'égard de l'image de Jésus, qu'on appelle la *Véronique*, que dans la suite des siècles on a convertie en une sainte femme, dont on raconte divers traits de la vie. Il en fait de même de l'histoire des Mages qui visitèrent Jésus, que dans le sixième siècle on nous presenta sous les noms, auparavant inconnus, de Gaspard, Melchior et Balthazard, desquels on a fait des rois dans le douzième siècle. Il traite également de divers points de l'histoire ecclésiastique, relativement à la liturgie et à la vie des saints. C'est pour cela qu'il connais-

sait si bien les contes faits à plaisir contenus dans les leçons du second nocturne des matines de l'office des saints et saintes, que je ne lui pardonne pas d'avoir laissé subsister dans le bréviaire romain tous ceux que l'on y trouve. Il en est résulté que les moines, dans leurs sermons panégyriques, continuent à les prêcher au peuple chrétien, comme des vérités constantes que la sainte mère Église propose à notre croyance, tandis qu'elle se borne seulement à en permettre la lecture. Il n'a fait en cela que fomenter le mensonge et la superstition. Je vois son excuse qui se réduit à la crainte qu'il aurait du danger de détromper le vulgaire. C'est dommage qu'il n'ait pas eu le courage d'un Hercule.

A cette occasion, il me semble que je ne dois point passer sous silence un exemple des contes du bréviaire. Dans les leçons de la bienheureuse Marianne de Jésus de Madrid; on raconte qu'elle fit solennellement profession de religieuse de la merci; et ce mensonge est si évident, qu'il n'y avait à Madrid aucun couvent de cet ordre, quand la béate mourut. Ceux de don Juan de Alarcon et de Saint-Ferdinand sont bien plus modernes. La seule chose vraie qu'il y ait en cela, c'est que Marianne demeurait auprès d'un couvent de moines déchaussés de la merci, connu sous le nom de Sainte-Barbe, et qu'elle en portait l'habit. S'il est vrai qu'elle ait fait des vœux, ils ne peuvent avoir été que simples et non solennels, entre les mains d'un moine son confesseur.

Combien de choses de cette espèce y a-t-il dans le bréviaire ! Il existe un petit ouvrage français en deux volumes in-12, imprimés en 1698, sous le titre des *Moines empruntés*, par M. Pierre Joseph. On y trouve beaucoup de saints que les moines de tous les ordres se sont appropriés, en les désignant comme des individus de leurs instituts respectifs, dont ils n'ont jamais fait partie pendant leur vie. La congrégation des rits ne permettrait pas ces fraudes, si l'argent ne rendait pas ses fiscaux et ses juges aussi indulgens. Ces tromperies font grand tort à la religion, parce que les protestans ont dans leurs églises des hommes très-savans et d'une critique très-fine, qui découvrent et démontrent le mensonge. Ils tirent de là des armes puissantes pour persuader qu'il en est de même de tous les récits historiques des miracles, d'après l'ancien proverbe espagnol : *Les miracles du jour m'empêchent de croire à ceux de la veille*. Ne vaudrait-il pas mieux empêcher ces fables, ainsi qu'on les empêchait dans les premiers siècles, malgré le grand nombre des martyrs ? Celui qui veut voir rassemblés tous les éloges de Benoît XIV en peu d'articles et tous très-véritables, les trouvera dans l'ouvrage intitulé, *l'Art de vérifier les dates*.

---

---

## CLÉMENT XIII,

CCL<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1758 A 1769.

---

CHARLES RÉZONICO, né à Venise, cardinal évêque de Padoue, fut élu pape le 6 juillet 1758, prit le nom de Clément, et mourut le 2 février 1769.

Son pontificat a laissé la preuve du mal que peuvent faire les préjugés joints à l'intérêt. Clément XIII (si nous ne faisons attention qu'à sa conduite personnelle) était un homme juste; mais ses affections particulières et son ignorance de la force de l'opinion publique, le perdirent. Il était partisan aveugle et passionné des Jésuites, et, cependant, parvenu à la papauté, il condamna malgré lui l'ouvrage du jésuite Berruyer, intitulé *Histoire du peuple de Dieu*, en Espagnol et en Italien; et il renouvela et aggrava les condamnations prononcées deux fois par Benoît XIV.

Les événemens scandaleux de Portugal et de Naples déterminèrent les cours de Paris, de Ma-



Madrid, de Lisbonne, de Naples et de Parme, à demander la suppression de l'ordre des Jésuites. Les motifs de ces diverses puissances étaient appuyés sur une multitude de faits criminels dans tous les royaumes Catholiques des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, et surtout au Paraguay et à la Chine. Ces derniers venaient d'être condamnés récemment par Benoît XIV, parce que les condamnations prononcées par ses prédécesseurs n'avaient pas suffi. Pendant que cette affaire était en suspens, Clément publia, le 30 janvier 1768, un bref, sous le titre de Monitoire, contre Philippe de Bourbon, duc souverain de Parme, frère des rois d'Espagne et de Naples et cousin du roi de France. Sa teneur était la même que ceux de Grégoire VII, de Boniface VIII et d'autres pontifes du même caractère, appelant le duché de Parme son patrimoine, comme s'il eût vécu dans les siècles, où la conquête d'un pays, faite par le souverain temporel au prix de guerres dispendieuses d'argent et de sang humain, était réputée nulle, inutile et méprisable, jusqu'à ce que le pape y eût donné sa bénédiction, afin que le pays conquis relevât en fief du Saint-Siège à perpétuité. Le bref défendait d'imposer des tributs sur les terres acquises ou qui le seraient postérieurement par des personnes ou des corporations ecclésiastiques. Il condamnait également les bornes que Philippe avait mises à l'accroissement des biens de main-morte, et

d'autres mesures relatives au gouvernement temporel. Enfin, il excommuniait le duc et le privait de ses états, avec toute cette artillerie de clauses et de style de Rome, qui, dans d'autres temps, faisaient trembler les empereurs et les rois, mais qui, maintenant, (graces à Dieu) ne produisent que le ris et le mépris qu'elles méritent dans ces sortes de matières.

Les cinq cours réclamèrent à la fois contre le bref, regardant cette affaire comme d'un intérêt commun, et en demandèrent la révocation, avec une satisfaction publique en raison de l'offense. La cour de Rome s'y refusa, et celle de Madrid fit faire un écrit intitulé, *jugement impartial sur le Monitoire de Parme*. Ses auteurs furent les comtes de Florida Blanca et de Campomanés, fiscaux du conseil royal et suprême de Castille. Ils y déployèrent tous les principes de jurisprudence relatifs à la censure ecclésiastique et à d'autres points : mais ils omirent encore de traiter les principes réels qui devaient prévaloir quant à la souveraineté temporelle des papes. Ils le voulurent, et même commencèrent à le faire, mais deux archevêques et trois évêques appelés par le roi Charles III au conseil extraordinaire, trouvèrent mauvais que l'on approfondit autant la matière, dont les bases touchaient à la puissance et à la juridiction de tous les prélats ecclésiastiques. De conseillers du roi qu'ils étaient, ils devinrent avocats de leur

propre cause, et décidèrent de supprimer la première édition et d'en publier une seconde, qui est celle qui existe à présent, traduite dans presque toutes les langues de l'Europe.

Les cinq souverains serrèrent vivement le pape : Louis XV s'empara de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin; Ferdinand IV, du duché de Bénévent, et tous menacèrent Clément XIII de le dépouiller de Bologne, de Ferrare, et d'autres parties des états pontificaux. Clément se trouva serré de si près, qu'il se détermina à céder et à donner une pleine satisfaction aux souverains. Mais les membres de la chancellerie reconnurent que ce serait le coup mortel pour leurs maximes, et, pour tenter la fortune avec un nouveau pape, ils empoisonnèrent Clément XIII : ce fut la nuit même du jour où il manifesta sa résolution, veille de celui où il devait la signer. L'opinion générale fut que les jésuites aidèrent à l'entreprise, soupçonnant qu'une partie de la satisfaction demandée serait la suppression de leur institut, et ce soupçon ne fut pas dénué de fondement.

---

---

## CLÉMENT XIV,

CCLI<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1769 A 1774.

---

JEAN-VINCENT-ANTOINE GANGANELLI, né à Saint-Archangel, près de Rimini, cloître de l'ordre de Saint-François d'Assise, cardinal romain, fut élu pape le 19 mai 1769, sous le nom de Clément, et mourut le 22 septembre 1772, n'ayant pas encore soixante-neuf ans accomplis.

Il est aisé de reconnaître qu'il y avait deux partis parmi les cardinaux : celui des jésuites et des membres de la chancellerie, et celui des cinq souverains. Le cardinal Ghiggi, arrière-petit-fils d'un frère d'Alexandre VII, fut plusieurs fois sur le point d'être élu, pendant les trois mois de conclave; mais le parti jésuitique ne put jamais réunir les deux tiers des suffrages. Ganganelli était le seul régulier qu'il y eût parmi les cardinaux : cette circonstance influa pour que les moins entêtés de la faction jésuitique cédassent, dans l'espoir que le

---

nouveau pape prendrait intérêt à la conservation des ordres réguliers. Leur attente fut trompée : Clément XIV était un des hommes les plus éclairés du dix-huitième siècle, comme le démontrent ses lettres et sa conduite pontificale.

Il se réconcilia avec les cinq souverains, en leur donnant satisfaction à tous, mais spécialement à ceux de Lisbonne et de Parme, qui avaient été les plus offensés. Il supprima la publication de la bulle *in cena Domini*, qui blessait si fortement les droits des souverains temporels et de leurs sujets.

Clément forma une assemblée de cinq cardinaux et de plusieurs jurisconsultes, pour traiter de l'affaire des jésuites. Tous votèrent la suppression, et le pape la prononça par un bref du 21 juillet 1773. Il dit en le signant : « Je le fais avec plaisir, parce que j'ai réfléchi long-temps sur le pour et le contre. Si je ne l'eusse pas déjà signé, je le ferais encore, mais je prévois qu'il m'en coûtera la vie. » Il ne se trompa pas, car bientôt on lui donna un poison lent qui lui fit perdre ses forces par degrés. Le jour de l'Ascension, il voulut encore assister au Vatican, pour publier la bulle du jubilé de l'année 1775 : ses ennemis eurent l'audace d'annoncer qu'il ne le verrait pas, et de mettre jusque dans le palais pontifical une pasquinade avec ces initiales : I. S. S. V., dont l'entière signification paraît être « In settembre sara sede vacante. » Ce qui veut dire : « En septembre le siège

» sera vacant.» Cela se vérifia en effet, le 22 mai, qui était l'époque annoncée. Sera-ce un jugement téméraire que d'accuser le parti jésuitique?

---

## PIE VI,

ÉCLII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1774 A 1799.

---

JEAN-ANGE BRASCHI, né à Césène, cardinal romain, fut élu pape le 15 février 1775. Il prit le nom de Pie, et mourut à Valence, sur la Drôme, en France, dans l'année 1799.

Il serait superflu de m'arrêter à persuader que l'esprit d'intrigue inspira cette élection. Les souverains voulaient un pape ennemi des jésuites, ceux-ci un de leurs partisans. Cinq mois de conclave ne suffirent pas pour se mettre d'accord. Le comte de Florida Blanca était à Rome de la part de l'Espagne, et il influa beaucoup sur l'élection, parce qu'il suggéra l'idée d'élire un des cardinaux qui se disaient indifférens.

Tel était Braschi. Florida Blanca employa les millions de l'Espagne pour gagner les dames romaines, amies des cardinaux, afin de conquérir leurs suffrages par le moyen de leurs lettres. Les ambassadeurs de France, de Portugal et de Naples l'aidèrent par les mêmes voies, et il réussit. Ce fait, accompagné d'une quantité d'anecdotes particulières, résulte du procès criminel intenté à Madrid, contre le comte de Florida Blanca, en 1792, après qu'il eût cessé d'être ministre secrétaire d'état et de la justice. On peut maintenant voir clairement l'influence du Saint-Esprit dans les élections. Le pontificat de Pie VI a fait connaître combien l'opinion publique était changée, relativement aux droits des souverains et de la cour de Rome.

L'empereur d'Allemagne Joseph II supprima beaucoup de monastères, de couvens et de communautés religieuses; disposa de leurs biens en faveur de l'état, et prit divers mesures sur la discipline extérieure de l'Église. Il usa en cela de son pouvoir souverain, sans demander l'autorisation ni l'approbation du pape, et sans compter sur sa volonté. Pie VI lui écrivit plusieurs lettres pour tâcher de lui persuader de s'abstenir des réformes, des suppressions et des autres mesures préjudiciables aux droits du Saint-Siège. Joseph II lui répondit qu'il ne les avait pas violés, en faisant des réglemens qui n'appartenaient qu'à sa puissance temporelle. Ses prédécesseurs, Henri IV,

Henri VI, Frédéric I, Frédéric II, et Louis de Bavière, avaient été détrônés pontificalement, ou obligés d'aller en personne à Rome, nus pieds comme des pénitens, et de se prosterner comme des criminels aux pieds des pontifes orgueilleux et inexorables, pour demander pardon de fautes bien moins graves que celles de Joseph.

Pie VI savait très-bien que l'ère de l'orgueil pontifical était passée, et, au lieu de citer l'empereur devant son tribunal, il part de Rome pour aller trouver Sa Majesté impériale à Vienne. Joseph va à sa rencontre, mais il ne le conduit pas par les rênes de son cheval; il embrasse respectueusement le souverain pontife, qui, de son côté, n'exige pas non plus des humiliations honteuses à l'exemple de ses antiques prédécesseurs, et il accepte dans le carrosse une place que lui offre le monarque. Logé dans le palais impérial de Vienne, Pie VI voit sous ses yeux s'exécuter le système commencé, et il est obligé de s'en retourner à Rome sans avoir rien obtenu de l'objet de son voyage. Il n'excommunia pourtant pas Joseph, ne le traita point d'hérétique et de persécuteur de l'Église, comme dans des occasions moins importantes l'avaient fait les papes antérieurs à la réforme de Luther; il vanta au contraire la religion et les vertus de Joseph II, dans un discours imprimé à Vienne pendant le séjour de Sa Sainteté, et il lui donna la communion de sa main.



C'est pour cela que les Français disaient assez à propos : « Le pape est allé célébrer deux messes à » Vienne, une sans *credo* pour l'empereur, l'autre » sans *gloria* pour lui-même. » On publia aussi à Vienne une estampe qui n'était pas moins piquante, faisant allusion à la chute du pouvoir pontifical. » L'aigle impériale enlève de la tête du pape la tiare » aux trois couronnes ; les enfans jouent à la raquette avec la sandale du pape et avec les clefs du » ciel ; le fanatisme est au fond du tableau, grinçant » les dents de rage. On voit les moines accablés par » la force de la douleur, et le chef de l'Église reste » sans autre soutien que sa crosse pastorale. »

Huit ans après, la révolution française occupa de nouveau Pie VI. Les Français établirent leur constitution nationale, dont une partie avait rapport au clergé, et cette partie fut appelée *la constitution civile du clergé de France*. On demanda au pape son approbation, et Sa Sainteté la refusa, en disant que cette constitution était injuste, nulle, et contraire aux institutions divines et aux droits du Saint-Siège. On lui fit voir que tout était conforme aux six premiers siècles de l'Église, et qu'elle s'opposait seulement aux abus et aux usurpations qui eurent lieu dans les siècles suivans. On insista donc pour qu'il approuvât le serment que l'on avait ordonné que le clergé devait prêter. Pie VI réprouva le serment, et le déclara illicite, injuste, nul, et défendit de le prêter, sous peine d'excom-

munication, et menaça de jeter sur la France un interdit général.

Quelques évêques écrivirent au pape une exposition pleine d'une doctrine solide et catholique, pour lui démontrer qu'il agissait sans fondement canonique suffisant, et qu'il devait changer de marche dans la conduite de cette affaire, s'il voulait éviter un schisme parmi le clergé français. Pie VI, loin d'accéder à cette proposition, publia de nouveaux brefs, menaçant de déclarer excommuniés et schismatiques ceux qui prêteraient le serment. De-là, résulta l'émigration de beaucoup d'évêques et de prêtres; mais il en resta pourtant en France un nombre suffisant pour le culte.

La conduite de Pie VI envers la France fut choquante, si on la compare avec celle qu'il avait tenue en Allemagne, car il y avait beaucoup de rapports entre les mesures de l'empereur Joseph II et la constitution civile du clergé de France. La différence fut que beaucoup d'évêques intéressés à ne pas perdre les dîmes, les domaines temporels et les rentes de biens fonds, voulaient persuader au pape qu'en ne cédant pas, tout reviendrait bientôt dans l'ancien état; parce que, selon leur opinion, la majeure partie de la nation était opposée à la constitution civile du clergé; et qu'alors tomberait le pouvoir de l'assemblée cons-

tituante qu'ils traitaient d'usurpatrice et de factieuse, mais qui ne serait que momentanée. Ils occasionnèrent de violens regrets au pape, en voulant lui persuader cela ; car la révolution française, au lieu de se calmer, fut toujours en croissant, et la religion perdit beaucoup alors, puisque l'Église gallicane resta séparée de la communion romaine. On aurait pu éviter ce malheur, en approuvant seulement la constitution. Cependant, on n'en vint jamais à la déclarer schismatique, et le seul effet de cette séparation, fut de suspendre les rapports de communication directe.

Les événemens subséquens démontrèrent que Pie VI aurait approuvé la constitution, sans les suggestions des émigrés. La puissance de la république française s'accroissant de jour en jour et étant parvenue à dominer sur une grande partie de l'Italie, il s'y forma une autre république sous le nom de *Cisalpine*. Celle-ci établit aussi une constitution du clergé à l'instar de celle de France, sur les mêmes bases, avec toutes ses conséquences et presque dans les mêmes termes. Alors Pie VI, qui n'était plus entouré d'émigrés, et qui craignait, avec raison, la durée de la nouvelle république, rentra en lui-même et préféra manquer des droits possédés pendant plusieurs siècles, que de s'exposer au danger d'avoir, dans le centre de l'Italie, un état réputé schismatique. Il approuva

donc, par une bulle spéciale, la constitution civile du clergé Cisalpin. Ce fut, à cette occasion, que l'on publia dans diverses gazettes de grands éloges de sa prudence. On ne lui épargna pas pourtant la réflexion piquante que par cela même, il démentait les anciens brefs qu'il avait adressés en France.

La raison en était bien simple, car, s'il croyait véritablement s'opposer aux institutions divines, il ne devait pas approuver la constitution du clergé Cisalpin; et si, au contraire, il ne le croyait pas, il devait également confirmer celle du clergé Gallican. Mais le mal était déjà fait : il est à croire que si alors la France le lui eût demandé, il l'eût accordé, afin d'agir conséquemment avec ce qu'il faisait en Italie. Mais la république française ne pensait plus à supplier Pie VI, lorsqu'elle le tenait humilié et réduit au point de voir sa vie même dépendre de la volonté des gouverneurs de la France, qui, enfin, se vengèrent de l'ancien entêtement du pape, en l'amenant sur le territoire républicain, où il mourut.

Il faut avouer que Pie VI tint la conduite d'un prince pacifique et prudent, dans les affaires d'Allemagne et de la république Cisalpine; mais l'histoire ne pourra, non plus, se dispenser de lui imputer de l'opiniâtreté à vouloir conserver les droits usurpés en France par ses prédécesseurs

**C'est une chose terrible que les papes ne veulent pas reconnaître la force de l'opinion publique, et qu'ils veulent préférer les grandeurs de la puissance humaine et temporelle, à la doctrine et aux exemples du Christ et de Saint-Pierre.**

---

---

## XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

### PIE VII,

CCLIII<sup>e</sup> PONTIFE. — DE 1799 A

---

BARNABÉ CHIARAMONTI, né à Césène, moine bénédictin, cardinal romain, créature de Pie VI, fut élu pape à Venise, le 14 mars 1800. Il prit le nom de *Pie*, comme son prédécesseur, et vit encore en ce moment, âgé de quatre-vingts ans.

La vacance du Saint-Siège dura sept mois, prolongée de la sorte par les circonstances où se trouvaient l'Europe, et surtout l'Italie. Il est très-certain (quoique l'on veuille maintenant défigurer la vérité), que la vacance aurait duré bien plus long-

temps, sans la détermination de Napoléon Bonaparte, alors premier consul de la République française. Ses efforts se dirigeaient vers les moyens d'étouffer les anciennes divisions, et de réunir la nation aux idées générales du bien commun. Il pensa qu'il pourrait facilement en venir à bout, en rétablissant le culte catholique public, presque totalement éteint depuis les temps malheureux de Robespierre, et en remettant dans Rome un souverain pontife avec qui l'on put traiter l'affaire, en sorte qu'il n'y eût point d'obstacle au séjour des prêtres constitutionnels avec ceux qui avaient refusé le serment, auxquels il permit de rentrer en France. En conséquence, il facilita la réunion des cardinaux à Venise, afin qu'ils fissent, en pleine liberté, l'élection d'un souverain pontife. Ce fut Pie VII, et son cœur serait ingrat, s'il niait qu'il doit à Napoléon Bonaparte la liberté de son élection et la paisible possession de son siège à Rome.

Le premier consul continua à suivre le plan qu'il s'était formé, et concerta avec Pie VII les moyens de rétablir le culte public, de maintenir le clergé, et de soumettre à des lois fixes les rapports de l'Église gallicane avec le chef de la religion catholique. On établit un règlement, et Pie VII l'approuva, en comblant le premier consul de louanges pompeuses. Dans le bref de confirmation, Pie VII canonise Napoléon, et lui donne les noms d'*homme juste, de restaurateur de la*

*religion catholique en France, et de protecteur spécial du culte public.* Que l'on dise maintenant ce qu'on voudra, d'après le changement des circonstances, le fait est que Napoléon a opéré ce que Pie VII a confessé alors, et que s'il ne l'eût pas voulu, la France était dans la position de rester tranquillement sans culte public, et seulement avec le culte particulier que chacun se procurait.

Les Français voulurent élever leur premier consul à la dignité d'empereur, et Pie VII se transporta, de Rome à Paris, volontairement, pour le couronner, ce qu'il effectua avec une pompe incomparable. Les affaires politiques prirent, dans la suite, un autre aspect, et l'empereur dépouilla Pie VII de la souveraineté temporelle des États Romains. Voilà la véritable source des nouvelles discordes. Je ne suis pas surpris que Pie VII en ait conçu du ressentiment, parce qu'il n'est pas agréable au cœur humain de se voir privé des honneurs temporels dont il est en possession. Mais, ce qui doit étonner, c'est que Pie VII entreprit de couper les relations spirituelles, comme si nous eussions été dans les temps voisins du mauvais exemple de Grégoire VII. La conduite subséquente du pape envers Napoléon, prouva que les conseillers intimes de sa cour étaient imbus des mêmes idées que dans le onzième siècle, et qu'ils voulaient, par des moyens spirituels indirects, réduire l'empereur à lui restituer ses an-



ciens domaines temporels, ou mettre la nation française dans le cas de se soulever, sous prétexte de la religion. De semblables moyens ne sont pas compatibles avec les lumières actuelles, ni avec l'exemple des saints papes anciens, qui jamais, pour des motifs humains, ou pour obtenir des biens séculiers, ne se refusèrent au ministère pastoral des âmes.

Napoléon a perdu son empire, et la cour de Pie VII a manifesté des passions voisines de la vengeance.

Elle a refusé d'expédier les bulles de l'archevêché de Paris et d'autres évêchés, à ceux qui avaient été nommés par Napoléon, conformément au Concordat. Cela est d'autant plus remarquable, que Sa Sainteté avait déjà préconisé les mitres en faveur de ceux qui avaient été nommés; et certes, en cela il ne faisait que ce qui était juste, puisque tout individu présenté a le droit d'y être confirmé, à moins qu'il n'en soit formellement indigne.

La mort naturelle du patron ne peut détruire l'effet des présentations faites dans un temps légitime; tout le monde sait qu'il en est de même dans le cas de mort civile.

Par suite des malheurs de Napoléon, Ferdinand VII règne en Espagne. Pendant la révolution, il y eut des prêtres séculiers et réguliers qui, renonçant à la douceur sacerdotale et à la tranquillité ecclésiastique, abandonnèrent leurs églises

pour se faire chefs de bandes. Ils prenaient le titre de défenseurs de la liberté espagnole contre l'invasion des Français, et ils passaient leur vie à tuer et à piller, non pas les Français, devant qui ils fuyaient (à moins qu'ils ne les trouvassent écartés et seuls), mais les Espagnols eux-mêmes, sous prétexte de leur adhésion vraie ou supposée au roi Joseph. Il suffisait, pour cela, d'être riche, ou présumé tel; car ils regardaient avec indifférence ceux qui n'avaient pas d'argent. Il y eut quantité de moines qui, jetant le froc, prirent le même parti, et ces derniers, ainsi que les prêtres, joignirent aux crimes d'assassins et de voleurs, celui de la luxure la plus effrénée et de la vie la plus scandaleuse dans tous les sens. Comme ils avaient l'air d'agir en faveur de la cause de Ferdinand, le pape a regardé avec une bénignité sans exemple, les crimes de ces monstres, dont l'histoire publiera peut-être un jour les iniquités, et, à la demande de Ferdinand, il a expédié une bulle de dispense pour toutes les irrégularités et pour toutes les censures qu'ils ont encourues. Ceci est contre toutes les dispositions des canons et contre l'exemple de ses prédécesseurs Léon X, Adrien VI et Clément VII, qui ordonnèrent de poursuivre criminellement l'évêque de Zamora et tous les prêtres ou moines qui avaient pris les armes dans la guerre civile, appelée la guerre des *communes*, sous le règne de Charles-Quint. Il est

**pourtant très-certain qu'ils ne le firent que pour la défense légitime de la liberté espagnole, et qu'ils commirent moins de crimes que les brigands ou *guérillas* de la dernière révolution espagnole.**

**La conduite de Pie VII est d'autant plus étonnante, qu'il s'est même refusé à faire passer au roi Ferdinand le plus léger office en faveur des ecclésiastiques qui, pour éviter la mort dont les menaçaient ces mêmes bandes, se sont réfugiés en France, sans d'autres délits que d'avoir blâmé et détesté la conduite et l'imposture des mauvais prêtres et des moines guerriers. Un autre sujet d'étonnement encore plus fort, c'est de voir que, contre les principes ordinaires de la cour romaine, le pape permette que la puissance temporelle déclare vacante les prébendes des absens, au mépris de la nature perpétuelle de la collation canonique.**

**La manière dont la cour de Pie VII s'est conduite depuis sa réintégration dans son ancienne souveraineté, ne lui fera pas honneur dans l'histoire. Une des clauses du traité de paix générale de l'Europe, a été que personne ne fût inquiété pour ses opinions politiques, quand bien même il eût été partisan du gouvernement précédent. Pie VII, en qualité de vicaire du dieu de paix, de miséricorde et de bonté, était obligé d'accomplir cet article avec encore plus d'exactitude que les autres souverains : malheureusement il est arrivé**

tout le contraire; l'empereur de Russie, les rois d'Angleterre et de Prusse et d'autres, que Pie VII traite d'hérétiques et de schismatiques, ont manifesté les vertus chrétiennes de la modération et du pardon des offenses, de la manière la plus héroïque, et la cour du chef de l'Église catholique a exercé ses vengeances contre des hommes d'un mérite éclatant envers la patrie, seulement parce qu'ils avaient témoigné leur satisfaction de la voir délivrée du joug ecclésiastique.

L'histoire ne pardonnera pas non plus aux souverains, auteurs du traité de paix, l'injustice et la mauvaise politique d'avoir remis les États Romains sous la domination papale. La Russie, la Prusse, l'Angleterre, et les autres puissances, savaient qu'elles se sont séparées de la communion de l'Église romaine, seulement à cause des désordres nés de la réunion du pouvoir temporel d'un territoire particulier, avec le pouvoir spirituel et universel sur tout le monde chrétien; et, après avoir extirpé la racine du mal, ils la replantent de nouveau, pour qu'elle produise les chardons et les épines des discordes, qui subsisteront autant que le vice de l'ambition de Rome et cette restitution l'éterniseront. S'ils croyaient que l'existence d'un souverain particulier pour les États romains était nécessaire pour leur politique, pourquoi ne les donnaient-ils pas au roi d'Étrurie? N'est-ce pas une chose honteuse, que le refus

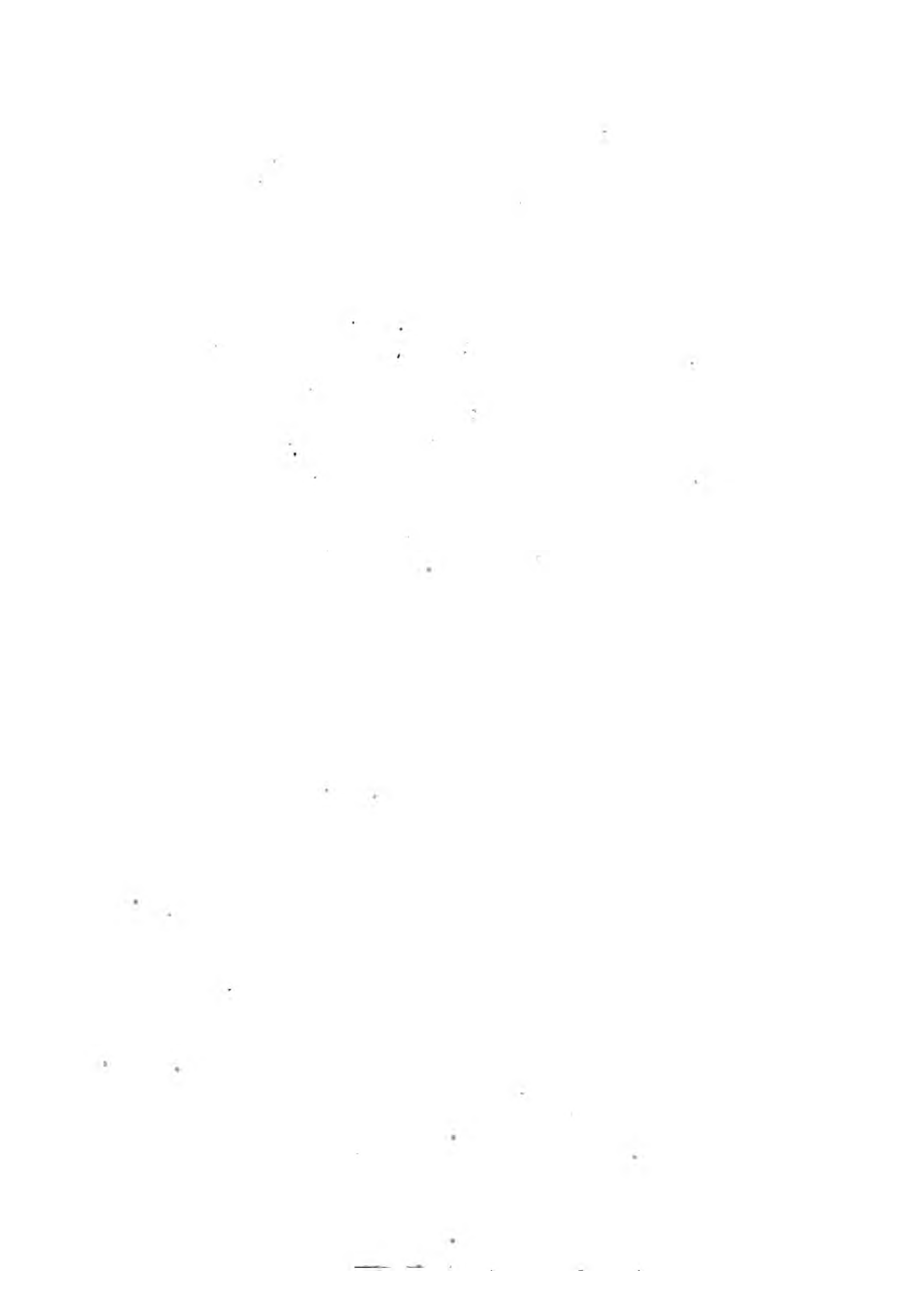
de rendre la Toscane et le duché de Parme à cette branche de l'auguste famille des Bourbons, à qui ils étaient dûs de droit ?

Pie VII vient de publier une bulle qui lui donnera une bien mauvaise note dans l'histoire. Il a rétabli l'ordre des Jésuites supprimé par Clément XIV, à la demande de tous les souverains de la famille royale des Bourbons et de plusieurs autres, par des motifs infiniment justes, puissans et vrais. Non content de cela, il est devenu le panégyriste des jésuites, dans un autre bref adressé à Ferdinand VII, dans lequel il le comble d'éloges, pour avoir accueilli favorablement les jésuites, lui annonçant que leur nouvelle admission lui attirera de grandes félicités, et en ajoutant en même temps que les accusations portées contre eux avaient été calomnieuses. Pourquoi n'a-t-il pas parcouru auparavant ses archives pontificales ? N'y aurait-il pas trouvé complètement prouvés tous les délits du Paraguay et ceux de la Chine, en faveur des rites idolâtres ? Ne conserve-t-on pas, à Lisbonne, des preuves de conjuration contre le roi de Portugal ? Ne trouve-t-on pas, dans les archives de Paris, leur intervention constatée dans les régicides des monarques Bourbons ? N'y a-t-il pas, à Madrid, une infinité de documens rassemblés par le conseil extraordinaire, pour faire voir les maux qu'ils avaient causés en Espagne ? Que l'on lise leurs ouvrages imprimés,

où ils ont déposé les témoignages de leur doctrine sur le régicide, sur le serment avec des restrictions purement intérieures, et tant d'autres désordres moraux, qui contribuaient à accroître le pouvoir et la richesse de leur corporation, sans considération pour les moyens qui pouvaient les faire réussir! Que la cour de Pie VII dise, après cela, que tout ce qu'on impute aux jésuites est une calomnie! Elle ne le dirait pas, et ne fermerait pas l'oreille aux recherches de la vérité, sans le quatrième vœu que font les jésuites d'obéir en tout à la volonté du pape : d'où il résulte que ce sont les plus forts agens du despotisme pontifical.

Enfin Pie VII, considéré comme individu, est personnellement très-bon, très-vertueux, très-honnête, rempli de prudence et des qualités les plus dignes d'éloge; mais, comme pape, il s'est laissé gouverner par des hommes qui ont montré plus d'amour pour la politique mondaine, que pour la doctrine de l'Évangile.

FIN.



---

**LISTE CHRONOLOGIQUE  
DES PAPES,  
APRÈS SAINT - PIERRE.**

~~~~~

**I<sup>er</sup> SIÈCLE.**

1 LIN, depuis l'an 67 de Jésus-Christ, jusqu'en . . . . .	78
2 CLET . . . . .	91
3 CLÉMENT. . . . .	100

**II<sup>e</sup> SIÈCLE.**

4 ÉVARISTE . . . . .	109
5 ALEXANDRE I <sup>er</sup> . . . . .	119
6 SIXTE I <sup>er</sup> . . . . .	127
7 TÉLESPHORE. . . . .	139
8 HYGIN. . . . .	142



9	PIE I <sup>er</sup> . . . . .	157
10	ANICET . . . . .	168
11	SOTER. . . . .	177
12	ÉLEUTHÈRE . . . . .	192

III<sup>e</sup> SIÈCLE.

13	VICTOR I <sup>er</sup> . . . . .	202
14	ZÉPHIRIN . . . . .	219
15	CALIXTE I <sup>er</sup> . . . . .	222
16	URBAIN I <sup>er</sup> . . . . .	230
17	PONTIEN . . . . .	255
18	ANTHÈRE . . . . .	256
19	FABIEN. . . . .	250
20	CORNEILLE. . . . .	252
21	LUCE I <sup>er</sup> . . . . .	253
22	ÉTIENNE I <sup>er</sup> . . . . .	257
23	SIXTE II . . . . .	258
24	DENIS. . . . .	269
25	FÉLIX I <sup>er</sup> . . . . .	274
26	EUTICHEN. . . . .	283
27	CAÏUS. . . . .	296
28	MARCELLINUS . . . . .	304

IV<sup>e</sup> SIÈCLE.

29	MARCELLUS I <sup>er</sup> . . . . .	310
30	EUSÈBE. . . . .	310
31	MELCHIADE . . . . .	314
32	SYLVESTRE I <sup>er</sup> . . . . .	335
33	MARC. . . . .	336
34	JULES I <sup>er</sup> . . . . .	352
35	LIBÉRIUS . . . . .	366
36	FÉLIX II . . . . .	378
37	DAMASE I <sup>er</sup> . . . . .	384
38	SIRICIUS. . . . .	398
39	ANASTASE I <sup>er</sup> . . . . .	402

V<sup>e</sup> SIÈCLE.

40	INNOCENT I <sup>er</sup> . . . . .	417
41	ZOZIME. . . . .	418
42	BONIFACE I <sup>er</sup> . . . . .	422
43	CÉLESTIN I <sup>er</sup> . . . . .	432
44	SIXTE III. . . . .	440
45	LÉON-LE-GRAND. . . . .	461
46	HILAIRE. . . . .	468
47	SIMPLICIUS . . . . .	485
48	FÉLIX III. . . . .	492

49	GÉLASE I <sup>er</sup> . . . . .	496
50	ANASTASE II. . . . .	498
51	SYMMAQUE. . . . .	514

VI<sup>e</sup> SIÈCLE.

52	HORMISDAS . . . . .	523
55	JEAN I <sup>er</sup> . . . . .	526
54	FÉLIX IV. . . . .	530
55	BONIFACE II. . . . .	532
56	JEAN II. . . . .	535
57	AGAPET. . . . .	536
58	SYLVÈRE. . . . .	538
59	VIGILE . . . . .	555
60	PÉLAGE I <sup>er</sup> . . . . .	560
61	JEAN III. . . . .	573
62	BENOIT I <sup>er</sup> . . . . .	578
63	PÉLAGE II. . . . .	590
64	GRÉGOIRE-LE-GRAND. . . . .	604

VII<sup>e</sup> SIÈCLE.

65	SABINIEN. . . . .	606
66	BONIFACE III. . . . .	607
67	BONIFACE IV. . . . .	615

68	DEUSDEDIT . . . . .	618
69	BONIFACE V. . . . .	625
70	HONORÉ I <sup>er</sup> . . . . .	638
71	SEVERIN. . . . .	640
72	JEAN IV . . . . .	642
73	THÉODORE I <sup>er</sup> . . . . .	649
74	MARTIN I <sup>er</sup> . . . . .	655
75	EUGÈNE I <sup>er</sup> . . . . .	658
76	VITALIEN . . . . .	672
77	ADODAT. . . . .	676
78	DONUS . . . . .	678
79	AGATHON . . . . .	682
80	LÉON II . . . . .	683
81	BENOÎT II. . . . .	685
82	JEAN V. . . . .	686
83	CONON . . . . .	687
84	SERGIUS I <sup>er</sup> . . . . .	701

VIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

85	JEAN VI . . . . .	705
86	JEAN VII. . . . .	707
87	SISINNIUS. . . . .	708
88	CONSTANTIN. . . . .	715
89	GRÉGOIRE II . . . . .	731

90	GRÉGOIRE III.	741
91	ZACHARIE.	752
92	ÉTIENNE II.	757
93	PAUL I <sup>er</sup> .	767
94	ÉTIENNE III.	772
95	ADRIEN I <sup>er</sup> .	795
96	LÉON III.	816

IX<sup>e</sup> SIÈCLE.

97	ÉTIENNE IV.	817
98	PASCHAL I <sup>er</sup> .	824
99	EUGÈNE II.	827
100	VALENTIN.	827
101	GRÉGOIRE IV.	844
102	SERGIUS II.	847
103	LÉON IV.	854
	JEAN ANGLICAN, autrement dit, la pa- pessc JEANNE.	855
104	BENOIT III.	858
105	NICOLAS I <sup>er</sup> .	867
106	ADRIEN II.	872
107	JEAN VIII.	882
108	MARTIN II.	884
109	ADRIEN III.	885

110	ÉTIENNE V . . . . .	891
111	FORMOSE . . . . .	896
112	BONIFACE VI . . . . .	896
113	ÉTIENNE VI. . . . .	897
114	ROMAIN. . . . .	897
115	THÉODORE II . . . . .	898
116	JEAN IX . . . . .	900

X<sup>e</sup> SIÈCLE.

117	BENOIT IV . . . . .	903
118	LÉON V. . . . .	903
119	CHRISTOPHE. . . . .	904
120	SERGIUS III. . . . .	911
121	ANASTASE III. . . . .	913
122	LANDO . . . . .	914
123	JEAN X. . . . .	928
124	LÉON VI . . . . .	929
125	ÉTIENNE VII . . . . .	931
126	JEAN XI . . . . .	936
127	LÉON VII. . . . .	939
128	ÉTIENNE VIII . . . . .	942
129	MARTIN III . . . . .	946
130	AGAPET II. . . . .	955
131	JEAN XII. . . . .	964

132	LÉON VIII. . . . .	965
133	BENOIT V. . . . .	965
134	JEAN XIII. . . . .	972
135	BENOIT VI. . . . .	973
136	DOMNIO ou DONUS II. . . . .	974
137	BENOIT VII. . . . .	983
138	JEAN XIV. . . . .	984
139	BONIFACE VII. . . . .	985
140	JEAN XV. . . . .	985
141	JEAN XVI. . . . .	996
142	GRÉGOIRE V. . . . .	999
143	SYLVESTRE II. . . . .	1003

XI<sup>e</sup> SIÈCLE.

144	JEAN XVII. . . . .	1003
145	JEAN XVIII. . . . .	1009
146	SERGIUS IV. . . . .	1012
147	BENOIT VIII. . . . .	1024
148	JEAN XIX. . . . .	1033
149	BENOIT IX. . . . .	1044
150	GRÉGOIRE VI. . . . .	1046
151	CLÉMENT II. . . . .	1047
152	DAMASE II. . . . .	1048
153	LÉON IX. . . . .	1054

154	VICTOR II. . . . .	1057
155	ÉTIENNE IX. . . . .	1058
156	NICOLAS II. . . . .	1061
157	ALEXANDRE II. . . . .	1073
158	GRÉGOIRE VII. . . . .	1085
159	VICTOR III. . . . .	1087
160	URBAIN II. . . . .	1099
161	PASCHAL II. . . . .	1118

XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

162	GÉLASE II. . . . .	1119
163	CALIXTE II. . . . .	1124
164	HONORÉ II. . . . .	1130
165	INNOCENT II. . . . .	1143
166	CÉLESTIN II. . . . .	1144
167	LUCE II. . . . .	1145
168	EUGÈNE III. . . . .	1153
169	ANASTASE IV. . . . .	1154
170	ADRIEN IV. . . . .	1156
171	ALEXANDRE III. . . . .	1181
172	LUCE III. . . . .	1185
173	URBAIN III. . . . .	1187
174	GRÉGOIRE VIII. . . . .	1187



175	CLÉMENT III. . . . .	1191
176	CÉLESTIN III . . . . .	1198
177	INNOCENT III . . . . .	1216

XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

178	HONORÉ III. . . . .	1227
179	GRÉGOIRE IX . . . . .	1241
180	CÉLESTIN IV . . . . .	1241
181	INNOCENT IV . . . . .	1254
182	ALEXANDRE IV. . . . .	1261
183	URBAIN IV . . . . .	1264
184	CLÉMENT IV. . . . .	1268
185	GRÉGOIRE X. . . . .	1276
186	INNOCENT V. . . . .	1276
187	ADRIEN V. . . . .	1276
188	JEAN XXI. . . . .	1277
189	NICOLAS III. . . . .	1280
190	MARTIN IV . . . . .	1285
191	HONORÉ IV. . . . .	1287
192	NICOLAS IV. . . . .	1292
193	CÉLESTIN V. . . . .	1294
194	BONIFACE VIII. . . . .	1303

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

195	BENOIT XI . . . . .	1304
196	CLÉMENT V . . . . .	1314
197	JEAN XXII . . . . .	1334
198	BENOIT XII. . . . .	1342
199	CLÉMENT VI. . . . .	1352
200	INNOCENT VI . . . . .	1362
201	URBAIN V. . . . .	1370
202	GRÉGOIRE XI. . . . .	1378
203	URBAIN VI . . . . .	1389
204	BONIFACE IX . . . . .	1404

XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

205	INNOCENT VII. . . . .	1406
206	GRÉGOIRE XII. . . . .	1409
207	ALEXANDRE V. . . . .	1410
208	JEAN XXIII. . . . .	1417
209	MARTIN V. . . . .	1431
210	EUGÈNE IV . . . . .	1447
211	NICOLAS V . . . . .	1455
212	CALIXTE III. . . . .	1458
213	PIE II. . . . .	1464

214	PAUL II. . . . .	1471
215	SIXTE IV. . . . .	1484
216	INNOCENT VIII. . . . .	1492
217	ALEXANDRE VI. . . . .	1503

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

218	PIE III. . . . .	1503
219	JULES II. . . . .	1513
220	LÉON X. . . . .	1521
221	ADRIEN VI. . . . .	1523
222	CLÉMENT VII. . . . .	1534
223	PAUL III. . . . .	1549
224	JULES III. . . . .	1555
225	MARCELLUS II. . . . .	1555
226	PAUL IV. . . . .	1559
227	PIE V. . . . .	1565
228	PIE VI. . . . .	1572
229	GRÉGOIRE XIII. . . . .	1585
230	SIXTE V. . . . .	1590
231	URBAIN VII. . . . .	1590
232	GRÉGOIRE XIV. . . . .	1591
233	INNOCENT IX. . . . .	1591
234	CLÉMENT VIII. . . . .	1605

XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

235	LÉON XI . . . . .	1605
236	PAUL V. . . . .	1621
237	GRÉGOIRE XV. . . . .	1623
238	URBAIN VIII . . . . .	1644
239	INNOCENT X. . . . .	1655
240	ALEXANDRE VII. . . . .	1667
241	CLÉMENT IX. . . . .	1669
242	CLÉMENT X. . . . .	1676
243	INNOCENT XI. . . . .	1689
244	ALEXANDRE VIII. . . . .	1691
245	INNOCENT XII. . . . .	1700

XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

246	CLÉMENT XI. . . . .	1721
247	INNOCENT XIII. . . . .	1724
248	BENOIT XIII. . . . .	1730
249	CLÉMENT XII . . . . .	1740
250	BENOIT XIV. . . . .	1758
251	CLÉMENT XIII. . . . .	1769
252	CLÉMENT XIV. . . . .	1774
253	PIE VI. . . . .	1799

XIX<sup>e</sup> SIECLE.

254	PIE VII. . . . .	18.
-----	------------------	-----

---

 ANTIPAPES.

1	NOVATIEN. . . . .	251
2	URSCIN. . . . .	366
3	EULALIUS. . . . .	418
4	LAURENTIUS. . . . .	498
5	DIOSCORE. . . . .	530
6	THÉODORE. . . . .	686
7	PIERRE . . . . .	686
8	PASCHAL. . . . .	687
9	THÉODORE. . . . .	687
10	CONSTANTIN. . . . .	767
11	PHILIPPE . . , . . . .	768
12	ZIZIMUS. . . . .	824
13	JEAN ANGLICAN, autrement dit, la pa- pesse JEANNE. . . . .	855

14	ANASTASE. . . . .	856
15	LÉON. . . . .	963
16	BENOIT. . . . .	964
17	FRANCONIUS. . . . .	972
18	PHILAGATHE. . . . .	997
19	GRÉGOIRE. . . . .	1013
20	JEAN DE SABINA. . . . .	1038
21	JEAN GRATIEN. . . . .	1044
22	JEAN DE VELÈTRI. . . . .	1058
23	CADALONS DE PARME. . . . .	1062
24	GUIBERT. . . . .	1080
25	ALBERT. . . . .	1106
26	THÉODORIC . . . . .	1106
27	MAGINULPHE. . . . .	1107
28	MAURICE DE BOURDIN . . . . .	1119
29	PIERRE DE LÉON ANACLET. . . . .	1130
30	GRÉGOIRE VICTOR . . . . .	1138
31	OCTAVIEN. . . . .	1159
32	GUIDE DE CRÈME. . . . .	1164
33	JEAN D'ESTRUME. . . . .	1168
34	LANDONIUS DE FRANGIPANI. . . . .	1170
35	PIERRE DE CORBIÈRES . . . . .	1320
36	ROBERT DE GENÈVE, reconnu sous le nom de CLÉMENT, à Avignon et dans plusieurs royaumes. . . . .	1378

- 37 PIERRE DE LUNA, reconnu sous le nom  
de BENOIT XIII, à Avignon et dans  
plusieurs royaumes. . . . . 1390
- 38 GIL MUNÔZ DE TORTOSE. . . . . 1424
- 39 AMÉDÉE, duc de Savoie. . . . . 1439

FIN DE LA LISTE CHRONOLOGIQUE DES PAPES.





Péres 15.17. Decretales *fontes*, 18.



